

République de Côte d'Ivoire



UNION - DISCIPLINE - TRAVAIL

CONTRIBUTIONS DETERMINEES AU NIVEAU **NATIONAL**

CDN 3.0

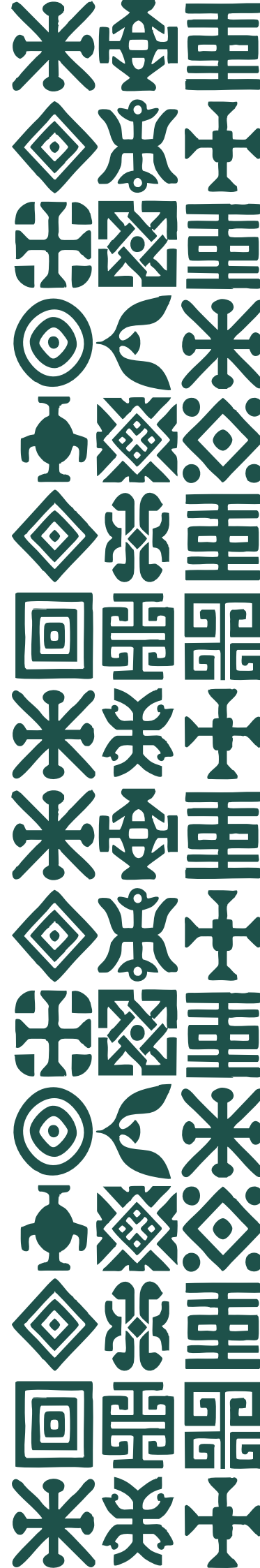
OCTOBRE 2025

République de Côte d'Ivoire



CONTRIBUTIONS DETERMINEES AU NIVEAU **NATIONAL**

| CDN 3.0



Contributions

Entité nationale de pilotage

Le Premier Ministre ou son représentant : Président

Le Ministre chargé de l'Environnement, du Développement Durable et de la Transition Écologique ou son représentant : Vice-président

Ministre d'État, Ministre de l'Agriculture, du Développement Rural et des Productions Vivrières ou son représentant : membre

Ministre de la Santé, de l'Hygiène Publique et de la Couverture Maladie Universelle ou son représentant : membre

Le Ministre chargé des Finances et du Budget ou son représentant : membre

Le Ministre chargé de l'Économie, du Plan et du Développement ou son représentant : membre

Le Ministre chargé des Eaux et Forêts ou son représentant : membre

Le Ministre chargé des Mines, du Pétrole et de l'Énergie ou son représentant : membre

Le Ministre chargé des Transports ou son représentant : membre

Le Ministre chargé de l'Hydraulique, de l'Assainissement et de la Salubrité ou son représentant : membre

Le Ministre chargé de la Santé ou son représentant : membre

Le Ministre chargé des Ressources Animales et Halieutiques ou son représentant : membre

Le Ministre chargé de l'Intérieur et de la Sécurité ou son représentant : membre

Le Ministre chargé de la Construction, du Logement et de l'Urbanisme ou son représentant : membre

Le Ministre chargé du Commerce, de l'Industrie et de la Promotion des PME ou son représentant : membre

Le Ministre chargé de la Femme, de la Famille et de l'Enfant ou son représentant : membre

Le Ministre chargé de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique ou son représentant : membre

Le Ministre chargé de l'Équipement et de l'Entretien Routier ou son représentant : membre

Le Ministre chargé de l'Éducation Nationale et de l'Alphabétisation ou son représentant : membre

Entité nationale de supervision

Ministère de l'Environnement, du Développement Durable et de la Transition Écologique : Monsieur ASSAHORE Konan Jacques, Ministre.

Secrétariat de la Commission Nationale de Lutte contre les Changements Climatiques : Dr. LAGAUD Mayeul Alex, Secrétaire Exécutif.

Direction de la Lutte contre les Changements Climatiques et de la Transition Écologique : Dr. ASSAMOI Eric-Michel, Point Focal CCNUCC, Directeur.

Secrétariat Exécutif du Bureau du Marché Carbone : Madame DOUAYOUA BOTI Rachel ; Secrétaire Technique.

Unité de Coordination

Coordonnateur : Dr. ASSAMOI Eric-Michel, Point Focal de la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques.

Responsable Technique Transparence et Compilation : Monsieur KOUADIO Kumassi Philippe, Point Focal du Cadre de Transparence Renforcé.

Responsable Technique Mobilisation des Ressources : Monsieur ZAKPA Galé Frédéric, Chargé de la mobilisation des parties prenantes et des Partenaires Techniques et Financiers.

Partenaires au Développement

Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) ;
Union Européenne ;
Expertise France ;
Agence de Coopération Allemande (GIZ) ;
Institut Mondial pour la Croissance Verte (GGGI) ;
Programme des Nations Unies pour l'Agriculture et l'Alimentation (FAO) ;
Fonds International pour le Développement Agricole (FIDA) ;
Organisation Internationale pour le Travail (OIT) ;
Organisation Internationale pour les Migrations (OIM) ;
Partenariat pour la mise en œuvre des CDN (NDC PARTNERSHIP) ;
Programme Alimentaire Mondial (PAM) ;
Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF).

Structures d'appui à l'élaboration

Prashorai Associates : Elaboration du rapport sur les CDN3.0 ;
Consortium Climat Capital Partners, Kinomé, et Green Invest Africa:
Elaboration du rapport sur les CDN3.0.

Parties Prenantes nationales :

Secteur public : Tous les Ministères techniques

Secteur privé : Confédération Générale des Entreprises de Côte d'Ivoire ;
Chambre de Commerce et d'Industrie de Côte d'Ivoire

Collectivités territoriales : Union des Villes et Communes de Côte d'Ivoire
et Assemblée des Régions et Districts de Côte d'Ivoire

Organisations de la société civile : Jeunes Volontaires pour
l'Environnement, Alliance Panafricaine pour la Justice Climatique,
Fédération des Réseaux et Associations de l'Energie, de l'Environnement et
du Développement Durable.

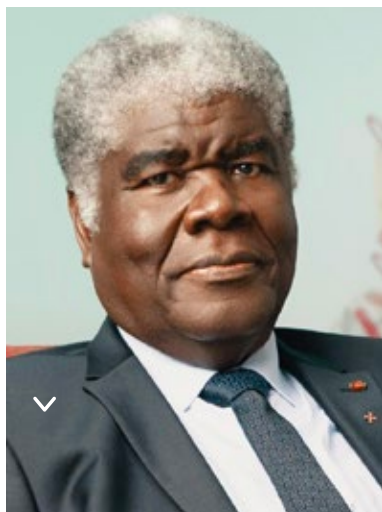
Sigles, Acronymes et Abréviations

ACC	Adaptation aux Changements Climatiques
ADERIZ	Agence pour le Développement de la Filière Riz
AFAT	Agriculture, Foresterie et autres Affectations des Terres
AMP	Aires Marines Protégées
ANADER	Agence Nationale d'Appui au Développement Rural
ANAGED	Agence Nationale de Gestion des Déchets
ANAGIL	Agence Nationale de Gestion Intégrée du Littoral
ANARE-CI	Autorité Nationale de Régulation du Secteur de l'Électricité de Côte d'Ivoire
BAU	Business-As-Usual (Scénario tendanciel)
BM	Banque mondiale
BMC	Bureau du Marché Carbone
BNETD	Bureau National d'Études Techniques et de Développement
BTR	Biennial Transparency Report (Rapport Biennal de Transparence)
BUR	Rapport Biennal Actualisé
CCNUCC	Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques
CDN	Contributions Déterminées au niveau National
CECP	Cellule Économie Circulaire de la Primature
CGECI	Confédération Générale des Entreprises de Côte d'Ivoire
CH ₄	Méthane
CIAPOL	Centre Ivoirien Antipollution
CIE	Compagnie Ivoirienne d'Électricité
CMU	Couverture Maladie Universelle
CNLC	Commission Nationale de Lutte contre les Changements Climatiques
CO ₂	Dioxyde de carbone
CODINORM	Côte d'Ivoire Normalisation
COV	Composés Organiques Volatils
CTR	Cadre de Transparence Renforcé
CVET	Centres de Valorisation et d'Enfouissement Technique
DEEE	Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques

DGH	Direction Générale des Hydrocarbures
DLCC	Direction de la Lutte contre les Changements Climatiques
DLCCTE	Direction de la Lutte contre les Changements Climatiques et de la Transition Écologique
FAT	Foresterie et autres Affectations des Terres
FCFA	Franc de la Communauté Financière Africaine
FEM	Fonds pour l'Environnement Mondial
FHB	Félix Houphouët-Boigny
FMI	Fonds Monétaire International
FRD	Facilité pour la Résilience et la Durabilité
FVC	Fonds Vert pour le Climat
GES	Gaz à Effet de Serre
GESTOCI	Société de Gestion des Stocks Pétroliers de Côte d'Ivoire
Gg	Gigagramme
GIEC	Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat
GNV	Gaz Naturel pour Véhicules
ha	Hectare
HCFC	Hydrochlorofluorocarbures
HFC	Hydrofluorocarbures
HIMO	Haute Intensité de Main d'œuvre
HNAP	Plan National d'Adaptation du Secteur de la Santé
IFFN	Inventaire Forestier et Faunique National
ANStat	Agence Nationale de la Statistique
IPP	Producteur d'Électricité Indépendant (Independent Power Producer)
km	Kilomètre
m	Mètre
MICS	Enquête par Grappes à Indicateurs Multiples
MINEDDTE	Ministère de l'Environnement, du Développement Durable et de la Transition Écologique
MINHAS	Ministère de l'Hydraulique, de l'Assainissement et de la Salubrité
mm	Millimètre

MRV	Mesure, Rapportage et Vérification
MW	Mégawatt
N ₂ O	Protoxyde d'azote
ND-GAIN	Notre Dame Global Adaptation Initiative
OIA-RIZ	Organisation Interprofessionnelle Agricole pour la filière Riz
OIT	Organisation Internationale du Travail
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PAGIL	Plan d'Aménagement et de Gestion Intégrée du Littoral
PANGIRE	Plan d'Action National de Gestion Intégrée des Ressources en Eau
PAT	Plans d'Actions Technologiques
PEDD	Politique de l'Environnement et du Développement Durable
PFC	Perfluorocarbures
PIB	Produit Intérieur Brut
PIUP	Procédés Industriels et Utilisation de Produits
PNA	Plan National d'Adaptation
PNASS	Plan National d'Adaptation du Secteur de la Santé
PNCC	Programme National Changement Climatique
PND	Plan National de Développement
PNGDS	Programme National de Gestion des Déchets Solides
PNIA	Programme National d'Investissement Agricole
PNSE	Politique Nationale Santé-Environnement
PONADEPA	Politique Nationale de Développement de l'Élevage, de la Pêche et de l'Aquaculture
PRES	Pôles Régionaux d'Excellence Sanitaire
PRG	Potentiel de Réchauffement Global
ProDEB	Programme de Développement de l'Économie Bleue
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
RAMSAR	Convention sur les zones humides d'importance internationale
REDD+	Réduction des Émissions liées à la Déforestation et à la Dégradation des forêts
RRC	Réduction des Risques de Catastrophe
RSTI	Régime Social des Travailleurs Indépendants
SbN	Solutions basées sur la Nature
SF6	Hexafluorure de soufre
SIFCA	Société Internationale de Plantations d'Hévéa
SNAIC	Stratégie Nationale pour l'Agriculture Intelligente face au Climat
SNIEPA	Stratégie Nationale Intégrée Eau Potable, Assainissement et Drainage
SN-PRÉF	Stratégie nationale de préservation, de réhabilitation et d'extension des forêts
SN-RRC	Stratégie Nationale de Réduction des Risques de Catastrophe
SRV	Suivi, Rapportage et Vérification
SST	Santé et Sécurité au Travail
UNA	Université Nangui Abrogoua
UTCATF	Utilisation des Terres, Changement d'Affectation des Terres et Foresterie
USD	Dollar des États-Unis

Avant-propos



**Monsieur Robert MAMBE
BEUGRE**

Premier Ministre, Chef du
Gouvernement, Ministre des
Sports et du Cadre de Vie

NOTRE OBJECTIF, RÉDUIRE DE 33,07 % NOS ÉMISSIONS DE GES À L'HORIZON 2035

Notre planète traverse une période critique de son histoire, marquée par une intensification sans précédent des changements climatiques. Ces bouleversements mettent à l'épreuve la sécurité alimentaire, la disponibilité des ressources naturelles, la stabilité des écosystèmes et le bien-être des populations. La Côte d'Ivoire, à l'instar de nombreux pays, en subit déjà les conséquences : recul de son couvert forestier, érosion côtière, sécheresses récurrentes, inondations destructrices et menaces accrues sur la santé publique et les infrastructures.

Consciente de ces défis, notre Nation a choisi la voie de la responsabilité, de la solidarité internationale et du développement durable. Depuis la ratification de la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques en 1994, suivie de l'adhésion au Protocole de Kyoto en 2007 et à l'Accord de Paris en 2016, la Côte d'Ivoire n'a cessé d'affirmer sa détermination à réduire ses émissions de gaz à effet de serre et à renforcer la résilience de ses populations.

Cette troisième version des Contributions Déterminées au niveau National (CDN 3.0) marque une étape décisive dans cette trajectoire. Elle traduit la vision d'un pays qui entend concilier croissance économique, justice sociale et durabilité environnementale. Avec un objectif de réduction de 33,07 % des émissions de GES à l'horizon 2035, et la perspective d'une neutralité carbone à long terme, la Côte d'Ivoire réaffirme son engagement ferme à bâtir une économie verte, compétitive et inclusive.

Les CDN 3.0 reposent sur une approche intégrée et territorialisée qui articule atténuation, adaptation et transition juste. Elles prennent en compte les réalités locales, valorisent les solutions fondées sur la nature, et placent au cœur de l'action climatique les femmes, les jeunes et les collectivités territoriales. Elles s'appuient sur des données scientifiques actualisées et sur des mécanismes de gouvernance renforcés, garants de transparence, de redevabilité et d'efficacité.

Le Gouvernement entend poursuivre ses efforts pour mobiliser les ressources financières, stimuler les investissements verts, et accélérer le transfert de technologies propres. La pleine mise en œuvre de ces engagements nécessitera le concours des partenaires techniques et financiers, du secteur privé, de la société civile et des communautés locales. Ensemble, nous devons transformer la contrainte climatique en une opportunité historique de transformation structurelle et de prospérité durable.

À travers ces CDN 3.0, la Côte d'Ivoire renouvelle son attachement aux principes de l'Accord de Paris et son ambition d'être un acteur de premier plan de la transition écologique en Afrique. Nous avons la responsabilité de léguer à nos enfants une Nation résiliente, verte et prospère.

Remerciements



**Monsieur ASSAHORE
Konan Jacques**

Ministre de l'Environnement, du
Développement Durable et de
la Transition Ecologique

**FRUIT D'UN TRAVAIL COLLABORATIF,
CE DOCUMENT EST LE REFLÈTE DE
L'ENGAGEMENT DE LA CÔTE D'IVOIRE
À FAIRE FACE AUX DÉFIS CLIMATIQUES**

L'élaboration de ces Contributions Déterminées au niveau National (CDN) n'aurait été possible sans l'implication active et l'engagement continu de nombreuses parties prenantes.

Le Ministère de l'Environnement, du Développement Durable et de la Transition Écologique (MINEDDTE) exprime sa profonde gratitude à l'ensemble des structures sectorielles, institutions publiques, collectivités territoriales, organisations de la société civile, partenaires techniques et financiers, ainsi qu'aux représentants du secteur privé et du monde académique, pour leur précieuse contribution tout au long du processus.

Nous saluons particulièrement l'appui technique des personnes ressources des ministères et structures techniques, ainsi que la mobilisation des experts nationaux qui ont mis leur savoir-faire au service de la rigueur scientifique et de la cohérence sectorielle du document.

Nos remerciements vont également aux partenaires internationaux qui ont apporté leur appui financier, technique et logistique, facilitant ainsi l'organisation des consultations nationales, la mise à disposition des données, et le renforcement des capacités des acteurs impliqués.

Enfin, nous reconnaissons le rôle essentiel des populations locales, des femmes, des jeunes et des communautés vulnérables, dont les voix ont été intégrées afin de garantir une approche inclusive et ancrée dans la réalité du terrain.

Ce document est le fruit d'un travail collaboratif, reflet de l'engagement de la Côte d'Ivoire à faire face aux défis climatiques, tout en poursuivant son ambition de développement durable.

Liste des figures

Figure 1	Carte de GoogleLandsat / CopernicusData SIO, NOAA, U.S. Navy, NGA, GEBCO Images de la période :14/12/2015 – 01/01/2021	<u>23</u>
Figure 2	Répartition des émissions nettes des GES en Gigagrammes équivalent CO2 de 1990 à 2022	<u>30</u>
Figure 3	Répartition des émissions nettes de GES de 2022 par secteur	<u>30</u>
Figure 4	Emissions en Gg équivalent CO2 projetées dans le scénario BAU	<u>42</u>
Figure 5	BAU Energie : Evolution des émissions de GES en Gg CO2 éq du secteur Energie	<u>44</u>
Figure 6	BAU PIUP : Evolution des émissions de GES en Gg CO2 éq du secteur PIUP	<u>45</u>
Figure 7	BAU Agriculture : Evolution des émissions de GES en Gg CO2 éq du secteur Agriculture	<u>46</u>
Figure 8	BAU UTCATF : Evolution des émissions de GES en Gg CO2 éq du secteur UTCATF	<u>47</u>
Figure 9	BAU Déchets : Evolution des émissions de GES en Gg CO2 éq du secteur	<u>49</u>
Figure 10	Trajectoires d'émissions du scénario des mesures inconditionnelles et conditionnelles	<u>53</u>

Liste des tableaux

Tableau 1. : Récapitulatif des coûts des initiatives de mise en œuvre des CDN par secteur 19

Tableau 2. : Récapitulatif des coûts des mesures de mise en œuvre par Stratégie 19

Tableau 3. : Tableau récapitulatif des émissions de GES de la série temporelle de 1990 à 2022 (en Gigagramme équivalent CO₂) 28

Tableau 4. : Ancrage stratégique des CDN dans les politiques et stratégies nationales 34

Tableau 5. : Tableau récapitulatif des scénarios BAU sectoriels de 1990 à 2005 (Gg CO₂ eq) 39

Tableau 6. : Tableau récapitulatif des scénarios BAU sectoriels de 2005 à 2020 (Gg CO₂ eq) 40

Tableau 7. : Tableau récapitulatif des scénarios BAU sectoriels de 2020 à 2035 (Gg CO₂ eq) 41

Tableau 8. : Récapitulatif des méthodes de projection appliquées par sous-secteur 43

Tableau 9. : Récapitulatif des méthodes de projection appliquées pour les principales données d'activité agricoles 46

Tableau 10. : Récapitulatif des méthodes de projection appliquées pour les principales données d'activité du secteur déchets 49

Tableau 11. : Tableau des mesures d'atténuation 51

Tableau 12. : Ecart relatif (%) sectoriel à l'effort (inconditionnel et conditionnel) de réduction des émissions de GES (secteur vs. BAU) de 2025 à 2035 55

Tableau 13. : Synthèse de vulnérabilité climatique du secteur Agriculture en Côte d'Ivoire 60

Tableau 14. : Vulnérabilité par rapport aux risques climatiques du secteur Utilisation des terres et Forêt 61

Tableau 15. : Vulnérabilité par rapport aux risques climatiques du secteur zones côtières 63

Tableau 16. : Vulnérabilité par rapport aux risques climatiques du secteur Santé 65

Tableau 17. : Vulnérabilité par rapport aux risques climatiques dans le secteur Infrastructures et bâtiments 67

Tableau 18. : Tableau des mesures d'adaptation 69

Tableau 19. : Indicateurs de performance pour le suivi des mesures d'adaptation sectorielle 72

Tableau 20. : Cadre de suivi de l'efficacité nationale de l'adaptation et préparation du pays 73

Tableau 21. : Tableau récapitulatif des coûts estimatifs de la mise en œuvre des CDN 79

Tableau 22. : Tableau estimatif par secteur et par Stratégie 79

Tableau 23. : Comparaison synthétique entre CDN2.0 et CDN3.0 95

TABLER DES MATIÈRES

Contributions	i
Sigles, Acronymes et Abréviations	iii
Avant-propos	vi
Remerciements	vii
Liste des figures	viii
Liste des tableaux	ix
Table des matières	12
Résumé Exécutif	14
Introduction	20
I- CONTEXTE NATIONAL	22
I.1.- Situation Géographique	<u>23</u>
I.2.- Climat	<u>23</u>
I.3.- Population	<u>24</u>
I.4.- Ressources naturelles	<u>24</u>
I.5.- Profil Socio-économique	<u>26</u>
II- INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LES CDN	27
II.1.- Inventaire des émissions de gaz à effet de serre (GES)	<u>28</u>
II.1.1- Année et base de référence	<u>28</u>
II.1.2- Sources principales d'émissions	<u>28</u>
II.2.- Vulnérabilité aux changements climatiques	<u>31</u>
II.2.1- Agriculture	<u>31</u>
II.2.2- Utilisation des terres et Forêt	<u>31</u>
II.2.3- Ressources en eau	<u>31</u>
II.2.4- Zones côtières	<u>32</u>
II.2.5- Infrastructures et bâtiments	<u>32</u>
II.2.6- Santé	<u>32</u>
II.2.7- Genre et équité	<u>32</u>
II.2.8- Impacts socio-économiques	<u>32</u>
II.3.- Engagements internationaux et alignement avec les politiques nationales	<u>33</u>
II.4.- Renforcement des thématiques transversales	<u>35</u>
II.4.1- Biodiversité comme pilier majeur des CDN 3.0	<u>35</u>
II.4.2- Intégration de l'Économie Circulaire	<u>36</u>
II.4.3- Transition juste	<u>36</u>
II.4.4- Genre et inclusion sociale	<u>36</u>

III- OBJECTIFS D'ATTÉNUATION	37
III.1.- Scénario tendanciel des émissions de GES (BAU)	<u>38</u>
III.1.1- Cadastre méthodologique du scénario de projection BAU des CDN 3.0	<u>38</u>
III.1.2- Construction du scénario BAU des CDN 3.0 à l'échelle nationale	<u>38</u>
III.1.2.1- Scénario BAU pour le secteur Énergie	<u>42</u>
III.1.2.2- Scénario BAU pour le secteur PIUP	<u>44</u>
III.1.2.3- Scénario BAU pour le secteur Agriculture	<u>45</u>
III.1.2.4- Scénario BAU pour le secteur Utilisation des Terres, Changement d'Affectation des Terres et Forêt (UTCATF)	<u>47</u>
III.1.2.5- Scénario BAU pour le secteur Déchets	<u>48</u>
III.2.- Objectif quantifié de réduction des émissions	<u>50</u>
III.2.1- Description précise de la cible	<u>50</u>
III.2.2- Mesures d'atténuation	<u>50</u>
III.2.1- Scénario d'atténuation	<u>53</u>
III.2.1.1- Méthodologies de calcul et scénarios de référence	<u>53</u>
III.2.1.2- Scénario d'atténuation à l'échelle nationale	<u>53</u>
III.2.1.3- Scénario d'atténuation sectoriel	<u>54</u>
III.2.1.3.1- Scénario d'atténuation Énergie	<u>56</u>
III.2.1.3.2- Scénario d'atténuation PIUP	<u>56</u>
III.2.1.3.3- Scénario d'atténuation Agriculture	<u>56</u>
III.2.1.3.4- Scénario d'atténuation Utilisation des Terres, Changement d'Affectation des Terres et Forêt (UTCATF)	<u>56</u>
III.2.1.3.5- Scénario d'atténuation Déchets	<u>56</u>



IV- OBJECTIFS D'ADAPTATION 57

IV.1.- Présentation succincte des secteurs vulnérables aux changements climatiques	58
IV.1.1- Vulnérabilité du secteur « Agriculture »	59
IV.1.2- Vulnérabilité du secteur « Utilisation des Terres et Forêt »	60
IV.1.3- Vulnérabilité du secteur « Ressources en eau »	62
IV.1.4- Vulnérabilité du secteur « zones côtières »	62
IV.1.5- Vulnérabilité du secteur « Santé »	65
IV.1.6- Vulnérabilité du secteur « Infrastructures et Bâtiments »	67
IV.1.7- Vulnérabilité du secteur « villes résilientes »	68
IV.1.8- Vulnérabilité du secteur « Genre et Équité »	68
IV.2.- Vision et objectifs globaux d'adaptation	69
IV.3.- Objectifs sectoriels d'adaptation	69
IV.4.- Mesures prioritaires sectorielles	69
IV.5.- Suivi évaluation de l'adaptation	71
IV.5.1- Indicateur de suivi des besoins en termes d'adaptation	71
IV.5.2- Indicateurs du suivi de la mise en œuvre des actions d'adaptation	71
IV.5.3- Suivi de l'efficacité de l'adaptation et de la préparation du pays	71

V- MESURES TRANSVERSALES 74

V.1.- Renforcement de la gouvernance et de la décentralisation	75
V.2.- Intégration des questions de genre et d'inclusion sociale	75
V.3.- Mobilisation des financements	75
V.4.- Engagement des parties prenantes	75
V.5.- Transfert de technologies	75
V.6.- Renforcement des capacités	76

VI- BESOINS DE MOYENS DE MISE EN ŒUVRE 77

VI.1.- Renforcement des politiques et de la gouvernance	78
VI.2.- Suivi, données et transparence	78
VI.3.- Besoins en financement climatique	78
VI.4.- Technologies prioritaires et transfert	80
VI.5.- Renforcement des capacités	80
VI.6.- Priorisation et planification	80
VI.7.- Participation au marché carbone	80
VI.8.- Coopération internationale	80

VII- TRANSITION JUSTE : GARANTIR L'ÉQUITÉ SOCIALE DANS L'ACTION CLIMATIQUE 81

VII.1.- Principe directeur pour la transition juste	82
VII.2.- Architecture stratégique en quatre composantes	82
VII.3.- Mesures transversales prioritaires	82
VII.4.- Gouvernance inclusive et dialogue social	83
VII.4.1- Participation des Enfants et Jeunes aux CDN 3.0	85

VIII- PROCESSUS D'ÉLABORATION 86

VIII.1.- Phase de préparation et d'organisation	87
VIII.2.- Collecte et harmonisation des données	87
VIII.3.- Approche participative et consultations menées	87
VIII.4.- Implication des différents acteurs (gouvernement, secteur privé, société civile)	90
VIII.5.- Démarche méthodologique suivie	91

IX- MODALITÉS DE SUIVI, DE TRANSPARENCE ET D'AMÉLIORATION 92

IX.1.- Comparaison CDN2.0 et CDN3.0	93
IX.2.- Évolution des objectifs d'atténuation et architecture des mesures	93
IX.3.- Innovations sectorielles et nouveaux domaines d'intervention	93
IX.3.1- Secteur PIUP et transition énergétique	93
IX.3.2- Transformation du secteur forestier	93
IX.3.3- Extension et approfondissement du volet adaptation	94
IX.3.4- Innovations transversales : transition juste, genre et territorialisation	94
IX.4.- Architecture financière et mécanismes innovants	94
IX.5.- Intégration systémique de la biodiversité et de l'économie circulaire	94
IX.6.- Objectifs du dispositif de suivi et de transparence	95
IX.7.- Organisation institutionnelle du système	95
IX.8.- Engagement à mettre à jour les CDN	96
IX.9.- Mécanisme de suivi du progrès dans la réalisation des CDN	96

Conclusion 97

Références bibliographiques 98

Annexes 99

Résumé Exécutif



RE1

CONTEXTE NATIONAL

La Côte d'Ivoire, pays d'Afrique de l'Ouest d'une superficie de 322 463 km², présente une diversité géographique allant des plaines côtières aux montagnes de l'Ouest. Cette position en zone de transition entre climat équatorial et tropical se traduit par trois grandes zones climatiques (équatorial humide au Sud, tropical humide au Centre et tropical sec au Nord), avec une variabilité qui influence fortement l'agriculture, la biodiversité et la vulnérabilité face aux extrêmes climatiques.

La population, estimée à 32,7 millions d'habitants en 2025, est jeune (77 % ont moins de 35 ans) et en forte croissance (2,4-2,6 %/an). Cette dynamique offre un potentiel économique, mais accentue aussi les défis liés à l'éducation, l'emploi, l'urbanisation rapide et la pression sur les ressources naturelles. Le Grand Abidjan concentre près d'un cinquième de la population, accentuant les contrastes avec les zones rurales.

Le pays dispose d'un capital naturel riche : forêts, ressources hydriques, minières, énergétiques et halieutiques. Toutefois, la déforestation massive (de 16 millions d'hectares au début du XXe siècle à moins de 3 millions en 2021), la surexploitation, la pollution et le changement climatique fragilisent ce patrimoine. Des stratégies de préservation et de transition énergétique sont engagées, notamment via les énergies renouvelables et la restauration des forêts.

Sur le plan socio-économique, la Côte d'Ivoire est l'une des économies les plus dynamiques d'Afrique de l'Ouest, avec un PIB diversifié : agriculture (20 %), industrie (30 %) et services (près de 50 %). Le pays est premier producteur mondial de cacao et un hub régional en télécommunications, banque et transport, soutenu par le port d'Abidjan. Cependant, des défis persistent : réduction de la pauvreté (37,5 % en 2021), emploi des jeunes, inégalités sociales et régionales, santé publique et éducation.

RE2:

INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LES CDN

La Côte d'Ivoire élabore ses inventaires de gaz à effet de serre (IGES) sur une base biennale, en prenant 1990 comme année de référence. Alors que le pays constituait initialement un puits net de carbone grâce à ses forêts, il est devenu émetteur net, avec 110 345,58 Gg CO₂eq enregistrés en 2022, soit une augmentation de 1531% par rapport à 1990.

Cette évolution s'explique principalement par la déforestation et la diminution de la capacité d'absorption du secteur Utilisation des Terres, Changement d'Affectation des Terres et Foresterie (UTCATF), qui est désormais la principale source d'émissions. Parallèlement, les émissions du secteur de l'énergie ont fortement augmenté (+766 %), celles des procédés industriels se sont amplifiées (+5.349 %), tandis que l'agriculture (+39 %) et les déchets (+225 %) demeurent des contributeurs significatifs.

Ces tendances mettent en évidence la nécessité de renforcer les actions de réduction des émissions de gaz à effet de serre, notamment à travers la promotion des énergies renouvelables, la gestion durable des forêts, l'amélioration de la gestion des déchets et l'adoption de pratiques agricoles plus performantes.

Le pays est fortement vulnérable aux effets du climat :

- En agriculture, la dépendance à la pluie (95 % des cultures) expose les rendements, notamment du cacao, à des baisses significatives d'ici 2050.

- Les ressources en eau connaissent sécheresses au nord et inondations au sud, affectant des millions de personnes.
- Les zones côtières (566 km de littoral) sont menacées par l'élévation du niveau de la mer, avec des pertes annuelles estimées à 460 milliards FCFA.
- Les infrastructures subissent déjà des inondations récurrentes et des sécheresses compromettant l'énergie hydroélectrique.
- La santé publique est fragilisée par la recrudescence des maladies climato-sensibles (paludisme, maladies hydriques).
- Les impacts socio-économiques pourraient coûter 3 à 4,5% du PIB par an d'ici 2030 et jusqu'à 13 % en 2050, avec plus d'un million de personnes risquant de basculer dans la pauvreté.

Face à ces défis, la Côte d'Ivoire a aligné ses Contributions Déterminées au niveau National (CDN) avec ses priorités de développement et ses engagements internationaux (CCNUCC, Accord de Paris). Cet alignement s'appuie sur plusieurs politiques clés : le PND 2026-2030, le Plan National d'Adaptation (PNA), la Stratégie REDD+, le Programme National d'Investissement Agricole (PNIA), le Code de l'électricité, la Politique Nationale sur l'Égalité, l'Équité et le Genre (2024-2030), et la Stratégie Nationale de Réduction des Risques de Catastrophes. Le Ministère de l'Environnement, du Développement Durable et de la Transition Ecologique assure la gouvernance et la coordination multisectorielle.

RE 3

OBJECTIFS D'ATTÉNUATION

Le scénario de référence (BAU), construit à partir de l'année de base 2012 et excluant l'ensemble des mesures adoptées après cette date, projette une hausse continue des émissions de gaz à effet de serre (GES) en Côte d'Ivoire, atteignant environ 156 374 Gg CO₂éq en 2035. Ce scénario met en évidence la contribution croissante des secteurs de l'énergie, des procédés industriels et de l'agriculture, tandis que la foresterie et l'utilisation des terres perd progressivement son rôle de puits de carbone pour devenir une source nette d'émissions.

Pour inverser cette tendance, la CDN 3.0 fixe un objectif ambitieux de réduction de 33,07% des émissions à l'horizon 2035 par rapport au scénario BAU, en mobilisant un portefeuille de mesures sectorielles différenciées :

Mesures inconditionnelles :

constituent un engagement de mise en œuvre, permettant d'abaisser les émissions à 104 659 Gg CO₂éq, soit une baisse de 33,07% par rapport au scénario BAU ;

Mesures conditionnelles :

dépendant du soutien international accru (financement, transfert technologique, renforcement des capacités), elles offriraient un potentiel plus ambitieux, limitant les émissions à 40 199 Gg CO₂ éq, soit une réduction de 74,29%.

Les trajectoires illustrent que, si les efforts nationaux constituent une avancée significative, ils demeurent insuffisants pour placer la Côte d'Ivoire sur une trajectoire compatible avec la neutralité carbone. La pleine réalisation du potentiel d'atténuation du pays repose donc sur un partenariat renforcé avec la communauté internationale.

Les contributions sectorielles constituent un levier essentiel pour traduire les engagements climatiques nationaux en actions concrètes dans chaque domaine d'activité. Elles couvrent l'ensemble des secteurs clés de l'économie :

Énergie :

en l'absence de mesures, les émissions du secteur pourraient doubler d'ici 2035 pour atteindre environ 45 000 Gg CO₂ éq. Les principaux leviers d'atténuation reposent sur l'efficacité énergétique, la transition vers les LED, l'électrification des transports et le développement des énergies renouvelables (46,3% du mix en 2035).

Procédés Industriels et Utilisation de Produits (PIUP) :

les HFC et solvants représentent une source majeure et croissante d'émissions. Les mesures ciblées permettraient une réduction de 50 à 70 % la consommation de HFC à l'horizon 2035, entraînant un impact déterminant sur la maîtrise des émissions à fort potentiel de réchauffement global (PRG).

Agriculture :

les émissions agricoles (CH₄, N₂O) pourraient doubler d'ici 2035 dans un scénario BAU. Les mesures prioritaires incluent l'élevage durable, la riziculture climato-intelligente, la gestion raisonnée des engrais et l'interdiction du brûlage des résidus, permettant de stabiliser, voire de réduire les émissions.

Utilisation des Terres, Changement d'Affectation des Terres et Foresterie (UTCATF) :

secteur pivot de la trajectoire climatique nationale, fortement affecté par la déforestation. Sans mesures, la déforestation accentue les émissions nettes (environ 44 000 Gg CO₂ éq en 2035). Les programmes de conservation, reboisement et agroforesterie pourraient restaurer jusqu'à 4,0 millions d'hectares, redonnant au secteur son rôle de puits de carbone.

Déchets :

en forte croissance, ce secteur pourrait dépasser 8 000 Gg CO₂éq en 2035. Les mesures de tri, de valorisation, de promotion de l'économie circulaire et de méthanisation permettent de stabiliser, voire réduire fortement les émissions de CH₄.

OBJECTIFS D'ADAPTATION

La Côte d'Ivoire est fortement exposée aux impacts climatiques (sécheresses, inondations, érosion côtière, vagues de chaleur), qui fragilisent l'agriculture, les zones côtières, la santé, les infrastructures et les villes accentuant les inégalités sociales de genre. Les femmes, jeunes, personnes âgées et handicapées sont particulièrement vulnérables, du fait d'un accès limité et de contrôle des ressources productives et aux technologies d'adaptation ainsi que leur absence dans les instances de décisions climatiques.

La biodiversité est intégrée comme pilier transversal des CDN 3.0, à travers la promotion des solutions fondées sur la nature, la gestion durable des écosystèmes, la lutte contre les espèces invasives et la valorisation des savoirs locaux.

Les principales vulnérabilités de la Côte d'Ivoire face aux changements climatiques concernent notamment :

Agriculture :

risques élevés de sécheresses et baisse des rendements céréaliers (maïs, riz, mil, sorgho) et cultures de rente (cacao, café, coton). Les petits exploitants, dépendants des pluies, sont les plus exposés.

Zones côtières :

deux tiers du littoral affectés par l'érosion; pertes d'infrastructures et habitats menacés (Grand-Lahou, Grand-Bassam, San-Pédro). À l'horizon 2050, jusqu'à 27 km² de terres côtières pourraient disparaître selon les scénarios climatiques.

Utilisation des Terres et foresterie :

affectée par des aléas tels que sécheresses, pluies extrêmes et hausse des températures, entraînant dégradation des sols et baisse des rendements agricoles. La déforestation, la monoculture et l'exploitation des terres marginales aggravent cette fragilité, compromettant la sécurité alimentaire et générant des tensions sociales.

Santé :

recrudescence de maladies climato-sensibles (paludisme, maladies diarrhéiques, IRA), aggravées par la malnutrition et les infrastructures sanitaires vulnérables. D'ici 2050, le risque sanitaire pourrait couvrir l'ensemble du territoire.

Infrastructures et bâtiments :

routes, barrages, bâtiments publics et ouvrages côtiers menacés par les inondations, vagues de chaleur et l'érosion;

forte sensibilité liée aux matériaux non adaptés, déficit d'entretien et normes insuffisantes.

Villes résilientes :

urbanisation rapide et non planifiée, insuffisance d'assainissement (moins de 20 % des plans directeurs intègrent les risques climatiques), expansion des quartiers précaires et exposition accrue aux aléas.

La vision d'adaptation de la Côte d'Ivoire est celle d'un développement inclusif, équitable et résilient visant à :

- Protéger les vies humaines et les moyens de subsistance,
- Préserver les écosystèmes et ressources productives,
- Réduire les risques dans les zones exposées,
- Prendre en compte les vulnérabilités différenciées des hommes/garçons, femmes/filles et autres sous-catégories sociales,
- Assurer la résilience systémique de l'économie à l'horizon 2050.

Les objectifs sectoriels visent à renforcer la résilience dans des domaines clés tels que :

Agriculture :

Porter à 80% la proportion d'exploitants vulnérables utilisant des pratiques climato-intelligentes et garantir que 100% des zones de pêche réglementées soient couvertes par des plans de gestion durable ;

Utilisation des Terres et Foresterie :

Atteindre 80 % de la superficie forestière nationale sous plan de gestion durable d'ici 2035 ;

Ressources en Eau :

Porter à 75% la proportion de bassins versants prioritaires couverts par des plans de gestion intégrée prenant en compte les risques climatiques ;

Santé :

Couvrir 90% du territoire par des systèmes de surveillance épidémiologique des maladies climato-sensibles et garantir que 60% des établissements de santé soient construits ou réhabilités selon des critères de résilience climatique.

Zones côtières :

Protéger 70 % des zones à risque à travers des ouvrages adaptés et couvrir 85 % des zones côtières par des stratégies locales d'économie bleue durable.

Infrastructures et bâtiments :

Garantir que 60% des nouvelles infrastructures et bâtiments publics soient conformes aux normes de résilience climatique.

Villes résilientes :

Doter au moins 60% des collectivités locales de plans directeurs intégrant la résilience climatique.

Le suivi-évaluation assure la mesure régulière des progrès réalisés, l'identification des écarts et l'ajustement des actions afin de garantir l'efficacité et la transparence de la mise en œuvre des engagements climatiques. Le suivi

sera intégré au système national de transparence et articulé autour de trois dimensions :

- Identification des vulnérabilités et besoins (indicateurs climatiques, physiques, socio-économiques),
- Mise en œuvre des actions (indicateurs sectoriels, points focaux),
- Efficacité et préparation nationale (cadre Magnan : connaissance des risques, planification, action, capacités, preuves de réduction des risques).

Des indicateurs désagrégés par sexe et âge en tenant compte de l'intersectionnalité permettront de mesurer l'inclusion sociale et l'intégration du genre.

RE 5:

BESOINS DE MOYENS DE MISE EN ŒUVRE

La mise en œuvre des CDN 3.0 couvre la période 2025–2035 et s'appuie sur une vision cohérente qui articule atténuation, adaptation et priorités nationales de développement durable. Elle repose sur une architecture institutionnelle pilotée par le Ministère de l'Environnement et coordonnée avec l'ensemble des ministères sectoriels.

Le succès dépend d'un cadre politique robuste, intégrant les CDN dans les cadres normatifs sectoriels, renforçant la coordination multisectorielle, et décentralisant l'action climatique via les Plans Climat Territoriaux (PCT).

La Côte d'Ivoire renforce ses systèmes de transparence pour assurer un suivi rigoureux : inventaires GES actualisés, indicateurs sectoriels fiables, et intégration dans le Cadre de Transparence Renforcé (ETF) par les BTR et les tableaux CTF.

La réalisation des CDN 3.0 exige des financements massifs couvrant :

- les investissements structurants (infrastructures bas-carbone, agriculture intelligente, villes résilientes),
- les programmes d'accompagnement (R&D, innovation, transferts technologiques),
- les mesures de transition juste.

La part inconditionnelle constitue l'engagement de la Côte d'Ivoire, tandis que la part conditionnelle dépendra d'un soutien international accru (FVC, FEM, Fonds d'adaptation, marchés carbone, PPP).

Le déploiement de technologies prioritaires (renouvelables, efficacité énergétique, méthanisation, agroforesterie, infrastructures résilientes) sera soutenu

par le CTCN, l'EBT et le PAT. Le renforcement des capacités vise : la formation des institutions et collectivités, l'intégration du climat dans l'éducation et la recherche, et l'inclusion des femmes, jeunes et groupes vulnérables.

Une feuille de route pluriannuelle permettra de hiérarchiser les besoins selon l'impact, la faisabilité et les co-bénéfices, et d'orienter efficacement les partenaires techniques et financiers.

La Côte d'Ivoire réaffirme son attachement à l'Accord de Paris et appelle à :

- Une mobilisation accrue des financements,
- Un transfert de technologies adapté,
- Une coopération Sud-Sud et triangulaire,
- Un accès facilité aux fonds climat et marchés carbone.
- Une transition juste et la territorialisation.

Les CDN 3.0 adoptent une approche inclusive et équitable basée sur quatre piliers :

- Adaptation du cadre réglementaire et respect des droits,
- Gouvernance institutionnelle renforcée et dialogue social,
- Développement des compétences et reconversion professionnelle,
- Financement innovant des initiatives vertes.

La territorialisation des CDN 3.0 est une innovation majeure : Plans Climat Territoriaux, guichets locaux de financement, taxation environnementale, système de transparence locaux, et gouvernances multi-niveaux avec dialogue permanent entre États, collectivités, société civile et secteur privé.



Une innovation démocratique majeure est l'institutionnalisation de la voix des jeunes et enfants dans les processus climatiques, via conseils municipaux, plateformes numériques et fonds dédiés. Leur implication reflète la reconnaissance d'une justice intergénérationnelle et renforce la légitimité des politiques climatiques.

En conclusion, les CDN 3.0 mobilisent un budget total de 58 795 207 683 dollars US, soit 32 925 316 302 480 FCFA réparti de manière stratégique entre les différents secteurs afin de répondre aux priorités nationales de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de renforcement de la résilience climatique.

Tableau 1 :
Récapitulatif des coûts des initiatives de mise en œuvre des CDN par secteur

Stratégies	Secteurs	Estimation de Coût		Estimation de Coût	
		Conditionnelle FCFA	Conditionnelle USD	Inconditionnelle FCFA	Inconditionnelle USD
Atténuation	Total	9 440 307 220 080	16 857 691 464	5 660 820 482 400	10 108 608 004
	Energie	6 255 417 220 080	11 170 387 893	5 601 129 682 400	10 002 017 290
	PIUP	560 000 000	1 000 000	3 418 800 000	6 105 000
	Agriculture	66 390 000 000	118 553 571	0	0
	UTCATF	1 511 440 000 000	2 699 000 000	6 272 000 000	11 200 000
	Déchets	1 606 500 000 000	2 868 750 000	50 000 000 000	89 285 714
Adaptation	Total	17 536 628 600 000	31 315 408 214	287 560 000 000	513 500 000
	Agriculture	9 396 562 000 000	16 779 575 000	185 200 000 000	330 714 286
	Utilisation des terres	381 892 000 000	681 950 000	101 360 000 000	181 000 000
	Ressource en Eau	1 912 500 000 000	3 415 178 571	0	0
	Santé	1 749 800 000 000	3 124 642 857	1 000 000 000	1 785 714
	Zone Côtière	767 778 100 000	1 371 032 321	0	0
	Infrastructure et bâtiments	3 082 056 500 000	5 503 672 321	0	0
	Villes résilientes	145 000 000 000	258 928 571	0	0
	Genre et Équité	101 040 000 000	180 428 571	0	0
TOTAL		26 976 935 820 080	48 173 099 679	5 948 380 482 400	10 622 108 004

Tableau 2 :
Récapitulatif des coûts des mesures de mise en œuvre par Stratégie

Stratégies	Estimation de Coût		Estimation de Coût	
	Conditionnelle FCFA	Conditionnelle USD	Inconditionnelle FCFA	Inconditionnelle USD
Atténuation	9 440 307 220 080	16 857 691 464	5 660 820 482 400	10 108 608 004
Adaptation	17 536 628 600 000	31 315 408 214	287 560 000 000	513 500 000
TOTAL	26 976 935 820 080	48 173 099 679	5 948 380 482 400	10 622 108 004
TOTAL CONDITIONNELLE / INCONDITIONNELLE	32 925 316 302 480 FCFA		58 795 207 683 USD	

Introduction

La Côte d'Ivoire, pays côtier d'Afrique de l'Ouest, figure parmi les nations les plus exposées aux effets du changement climatique sur le continent africain. Cette vulnérabilité exceptionnelle s'explique par la confluence de plusieurs facteurs géographiques, économiques et sociaux qui amplifient les risques climatiques.



Les manifestations concrètes du changement climatique sur le territoire ivoirien sont déjà dramatiquement visibles et mesurables. Le pays subit une perte annuelle moyenne de près de 200 000 hectares de forêt, une hémorragie verte qui compromet dangereusement l'équilibre écologique national. Parallèlement, la dégradation de ses côtes avec 566 km de littoral exposé menace directement les communautés côtières et les infrastructures économiques vitales. Les inondations récurrentes qui causent chaque année des pertes en vies humaines et des dommages matériels importants illustrent la vulnérabilité croissante des populations face aux phénomènes climatiques extrêmes.

Cette situation critique s'explique en grande partie par la forte dépendance économique du pays à l'agriculture, secteur vital qui représente une large part de l'économie nationale et des emplois. La variabilité climatique qui se manifeste par des modifications des régimes de précipitations, des températures en hausse et la fréquence accrue des phénomènes extrêmes affecte directement la sécurité alimentaire et les moyens de subsistance de millions d'Ivoiriens.

Les projections économiques soulignent l'urgence d'agir. Selon les analyses de la Banque mondiale, si aucune action urgente n'est entreprise, le pays pourrait subir une perte de 13 % de son Produit Intérieur Brut réel d'ici 2050, avec 1,63 million de personnes supplémentaires basculant dans la pauvreté. Ces chiffres traduisent une réalité humaine : derrière les statistiques se cachent des familles, des communautés entières dont l'avenir dépend de notre capacité collective à répondre efficacement au défi climatique.

L'impact du changement climatique aggrave la vulnérabilité des écosystèmes naturels, notamment les forêts, les zones côtières et les ressources en eau, compromettant la biodiversité ainsi que des secteurs clés de l'économie. Cette dégradation environnementale, combinée aux inondations annuelles, l'avancée des zones arides ainsi que les pressions anthropiques intenses, contribuent à la détérioration socio-économique et environnementale, créant un cercle vicieux qu'il est impératif de briser.

Face à ces défis considérables, la Côte d'Ivoire a fait le choix de l'engagement et de la responsabilité internationale. Cette démarche volontariste s'est traduite par une adhésion progressive mais déterminée aux principaux instruments internationaux de lutte contre le changement climatique.

Le présent rapport a pour objectif principal de présenter la troisième version des Contributions Déterminées au niveau National (CDN 3.0) de la République de Côte d'Ivoire, élaborée en conformité avec l'Accord de Paris, notamment son article 4, et aux lignes directrices adoptées lors des Conférences des Parties (COP), y compris les décisions relatives au cadre

de transparence renforcé et à l'ambition climatique progressive.

Ces CDN 3.0 traduisent l'engagement renouvelé de la Côte d'Ivoire à contribuer activement à l'effort mondial de lutte contre les changements climatiques, à travers une actualisation de ses objectifs d'atténuation des émissions de gaz à effet de serre (GES) et de ses priorités d'adaptation, tout en réaffirmant la volonté du pays d'aligner ses politiques climatiques avec les objectifs de neutralité carbone à long terme, tels que définis dans l'Article 2 de l'Accord de Paris.

La vision de la Côte d'Ivoire portée dans ces CDN 3.0 est de consolider et de rehausser ses engagements climatiques en s'appuyant sur les acquis des CDN 1.0 et CDN 2.0 élaborées respectivement en 2015 et 2022, les données scientifiques actualisées ainsi que sur les capacités techniques renforcées. L'ambition est de bâtir un modèle de développement durable, résilient et bas carbone.

Plus spécifiquement, ces CDN 3.0 visent à :

- Mettre à jour les engagements sectoriels de la Côte d'Ivoire à l'horizon 2035 et au-delà, sur la base des progrès réalisés, des nouvelles données scientifiques disponibles et des capacités nationales renforcées ;
- Démontrer la cohérence des contributions nationales avec les orientations internationales, en particulier la décision 1/CP.21 sur la progression de l'ambition à chaque nouvelle CDN ;
- Rendre compte de la trajectoire climatique du pays en matière de réduction des émissions, de renforcement de la résilience, et de mobilisation des moyens de mise en œuvre, y compris le financement, le transfert de technologies et le renforcement des capacités ;
- Faciliter la compréhension, par les partenaires techniques et financiers, des priorités et besoins stratégiques de la Côte d'Ivoire pour mettre en œuvre ces CDN, et favoriser les coopérations internationales bilatérales, régionales ou multilatérales ;
- Assurer l'intégration systématique des questions genre dans les politiques climatiques afin de tenir compte des vulnérabilités différenciées des hommes/garçons et des femmes/filles dans la mise en œuvre des stratégies, politiques, projets et programmes climat au niveau national, sectoriel et local ;
- Assurer la transparence, la clarté et la comparabilité avec les autres Parties, dans le respect du principe de responsabilités communes, mais différenciées conformément aux principes fondateurs de la CCNUCC.

À travers ce rapport, la Côte d'Ivoire entend non seulement respecter ses obligations de communication dans le cadre du processus onusien, mais également utiliser les CDN comme un outil stratégique de planification et de financement du développement résilient et bas carbone, en intégrant pleinement la lutte contre les changements climatiques au cœur de ses politiques publiques et de son cadre de développement national.

CONTEXTE NATIONAL

1.



I.1.

Situation Géographique

La Côte d'Ivoire est un pays de l'Afrique de l'Ouest situé dans l'hémisphère Nord, entre les latitudes 4° et 11°30' Nord, et les longitudes 8° et 8°30' Ouest. Elle est bordée au Sud par l'Océan Atlantique, à l'Ouest par le Libéria et la Guinée, au Nord par le Mali et le Burkina Faso, et à l'Est par le Ghana. Sa superficie totale est de 322 463 km², ce qui en fait l'un des plus grands pays de la sous-région.

Le territoire ivoirien présente une grande diversité de paysages. Le Sud est principalement constitué de plaines côtières humides, tandis que le centre est dominé par des plateaux. À l'Ouest, on retrouve une zone montagneuse avec le Mont Nimba, point culminant du pays, qui atteint 1 752 mètres d'altitude.

Cette diversité géographique se reflète aussi dans la couverture végétale : forêts tropicales denses dans le sud, savanes dans le centre et le nord. Ce positionnement géographique stratégique fait de la Côte d'Ivoire une zone de transition climatique entre les climats équatorial et tropical, influençant fortement les régimes de pluie, la biodiversité et les activités agricoles du pays.

Figure 1:

Carte de GoogleLandsat / CopernicusData SIO, NOAA, U.S. Navy, NGA, GEBCO/BCAO Images de la période :14/12/2015 – 01/01/2021



I.2.

Climat

La Côte d'Ivoire présente une grande diversité climatique en raison de sa position géographique, qui en fait une zone de transition entre le climat équatorial et le climat tropical. On distingue trois grandes zones climatiques :

Au Sud, le climat équatorial humide, caractérisé par un régime bimodal bien marqué, constitué par quatre saisons : une grande saison de pluie d'avril à juillet avec des précipitations abondantes, pouvant atteindre 450 mm en moyenne, une petite saison des pluies de septembre à novembre où la pluviométrie est en moyenne de 200 mm, une grande saison sèche de décembre à mars avec de rares épisodes pluvieux et une petite saison sèche de juillet à septembre où la pluviométrie est faible et inférieure à 50 mm. Les précipitations annuelles dans cette zone peuvent être très élevées, pouvant atteindre les 2.500 mm, avec des maximums enregistrés entre mai et juillet.

Au Centre, le climat tropical humide avec un régime bimodal moins marqué, constitué par quatre saisons: une saison des pluies de mi-mars à mi-juillet où l'on enregistre environ 150 mm de pluie, une petite saison sèche relativement pluvieuse de mi-juillet à mi-septembre, avec une pluviométrie pouvant dépasser 100 mm, une saison des pluies de mi-septembre à mi-octobre où la pluviométrie est d'environ 200 mm, et une grande saison sèche de mi-octobre à mi-mars avec peu d'épisodes pluvieux. La pluviométrie moyenne annuelle dans cette zone oscille généralement entre 1200 mm et 1600 mm.

Au Nord, le climat tropical sec est unimodal, caractérisé par deux saisons : une saison des pluies qui s'étend d'avril à octobre, marquée par un pic en juillet-août, atteignant environ 250 mm de pluie et une saison sèche de novembre à mars, marquée par l'harmattan, vent sec venu du Sahara. Les précipitations annuelles dans cette zone peuvent atteindre 1200 mm, mais varient selon les localités.

Cette variabilité climatique influence fortement l'agriculture, les ressources en eau, la biodiversité et la vulnérabilité du pays face aux événements climatiques extrêmes.

Le pays connaît depuis plusieurs décennies des variations importantes des régimes de pluie et une élévation progressive des températures moyennes, avec des impacts visibles sur les cultures, les ressources hydriques, et la santé publique. Ces changements sont particulièrement préoccupants pour les zones agricoles et les centres urbains densément peuplés.

1.3.

Population

La population ivoirienne constitue un élément central des dynamiques sociales, économiques et environnementales du pays. Sa croissance rapide, sa structure jeune et sa répartition territoriale inégale en font à la fois un atout et un défi pour le développement. En 2025, les estimations portent sa population à près de 32,7 millions d'habitants, traduisant une augmentation de plus de 7,5 millions de personnes en seulement sept (7) ans. Avec un taux de croissance démographique annuel situé entre 2,4% et 2,6%, la Côte d'Ivoire se positionne parmi les pays à forte dynamique démographique en Afrique de l'Ouest.

Cette population est caractérisée par une jeunesse prédominante. Environ 77% des habitants ont moins de 35 ans, et l'âge médian se situe autour de 23 ans en 2025, ce qui reste bien en deçà de la moyenne mondiale. Cette structure démographique offre un potentiel considérable en matière de main-d'œuvre et de dynamisme économique. Toutefois, elle représente également un défi majeur pour l'État qui doit répondre aux besoins croissants en matière d'éducation, d'emploi et d'insertion socio-économique. La gestion de cette jeunesse devient un impératif stratégique pour garantir la stabilité et la prospérité future du pays.

La répartition géographique de la population ivoirienne révèle de fortes disparités régionales. Le Sud du pays, notamment le Grand Abidjan, concentre une part importante de la population. En 2025, cette agglomération compte plus de six millions d'habitants, soit près d'un cinquième de la population nationale. L'urbanisation s'accélère rapidement : le taux de population vivant en milieu urbain est passé de 51,6% en 2018 à environ 60,5% en 2025. Cette concentration urbaine, bien qu'elle témoigne d'une modernisation en cours, accentue les pressions sur les infrastructures, notamment en matière de logement, de transport et de services de base. Le Nord du pays, en revanche, demeure moins densément peuplé et reste marqué par une forte ruralité.

La Côte d'Ivoire se distingue également par sa diversité démographique et culturelle. Près de 24 % de ses habitants sont d'origine étrangère, ce qui traduit son rôle historique de pôle d'attraction économique et migratoire en Afrique de l'Ouest. Cette diversité constitue un atout en termes de vitalité et d'intégration régionale, mais elle peut également être source de tensions lorsqu'il s'agit de partager équitablement les ressources et les opportunités économiques.

Cette croissance démographique rapide entraîne plusieurs défis majeurs. La pression sur les ressources naturelles, notamment les forêts, les terres agricoles et l'eau, s'accroît. L'urbanisation non planifiée entraîne une expansion des quartiers précaires et une multiplication des problèmes liés à l'assainissement et aux risques d'inondation. Les besoins en infrastructures de santé et en services sociaux augmentent fortement, tandis que l'emploi des jeunes demeure un défi critique dans un contexte de forte expansion de la main-d'œuvre.

Toutefois, cette dynamique démographique représente aussi une opportunité. Une population jeune et en expansion peut devenir un puissant moteur de croissance économique si elle est convenablement éduquée, formée et intégrée dans le tissu productif. L'urbanisation, lorsqu'elle est accompagnée d'une planification adéquate, peut favoriser l'accès aux services modernes et renforcer la productivité. La diversité culturelle et la vitalité sociale sont également des atouts dans un contexte d'ouverture régionale et mondiale.

1.4.

Ressources naturelles

La Côte d'Ivoire dispose d'un important capital naturel qui constitue depuis longtemps l'un des piliers de son développement économique et social. Parmi ses principales richesses figurent les forêts, l'eau, les ressources minières, les hydrocarbures, l'énergie et les ressources halieutiques. Toutefois, ce patrimoine, bien qu'abondant, est aujourd'hui soumis à de fortes pressions liées à la croissance démographique, à l'urbanisation rapide et aux effets du changement climatique.

Les ressources forestières, jadis considérées comme l'un des plus vastes massifs d'Afrique de l'Ouest, connaissent une dégradation alarmante. Au début des années 1900, les forêts ivoiriennes couvraient près de 16 millions d'hectares, mais elles ne représentent plus qu'environ 2,97 millions d'hectares en 2021, soit moins de 10% du territoire national selon le dernier Inventaire Forestier et faunique (2020). Cette situation résulte principalement de l'expansion agricole, de l'exploitation illégale du bois, de l'urbanisation, de l'orpaillage illégal. La disparition progressive des forêts fragilise la biodiversité, réduit la capacité de stockage du carbone et accentue la vulnérabilité du pays face aux dérèglements climatiques. Consciente de ces enjeux, la Côte d'Ivoire a adopté des programmes ambitieux, dont la Stratégie Nationale de Préservation, de Réhabilitation et d'Extension des Forêts (SPREF), qui vise à restaurer 20% du couvert forestier à 2030.

En matière de ressources en eau, le pays bénéficie d'un potentiel hydrique relativement abondant, réparti entre eaux de surface, eaux souterraines et un réseau lagunaire étendu. Les grands fleuves comme le Bandama, la Comoé, le Sassandra et le Cavally jouent un rôle déterminant dans l'irrigation agricole, la

production hydroélectrique et l'approvisionnement en eau potable. Les nappes phréatiques, particulièrement sollicitées en milieu rural, constituent également une ressource vitale. Par ailleurs, le pays possède un réseau lagunaire de plus de 500 km², avec la lagune Ébrié comme principale étendue d'eau. Ces ressources hydriques soutiennent la pêche, le transport et le tourisme. Toutefois, elles sont menacées par la pollution domestique et industrielle, ainsi que par les changements climatiques qui modifient les régimes pluviométriques et accentuent la pression sur leur disponibilité.

Le sous-sol ivoirien regorge de ressources minières diversifiées. L'or, dont la production dépasse désormais 30 tonnes par an, représente la principale richesse exploitée et attire des investissements croissants. La Côte d'Ivoire dispose également de gisements de diamant, de manganèse, de nickel, de fer, de cuivre et de bauxite. L'exploitation de ces ressources contribue significativement au Produit Intérieur Brut et aux recettes publiques, renforçant ainsi le rôle stratégique du secteur minier. Cependant, cette activité entraîne des défis environnementaux et sociaux, notamment la dégradation des terres, la pollution et les tensions autour des sites d'exploitation artisanale.

Les ressources organiques, composées essentiellement du pétrole et du gaz naturel, constituent un autre pilier stratégique. Exploités principalement en offshore depuis les années 1980, ces hydrocarbures assurent une part essentielle de l'approvisionnement énergétique national. Le pétrole brut contribue aux exportations, tandis que le gaz naturel alimente les centrales thermiques qui produisent une grande partie de l'électricité nationale. Des entreprises comme la Société Ivoirienne de Raffinage (SIR) et la Société Nationale d'Opérations Pétrolières (PETROCI) jouent un rôle majeur dans ce secteur. Néanmoins, la dépendance aux énergies fossiles interroge sur la nécessité d'accélérer la transition énergétique.

Sur le plan énergétique, la Côte d'Ivoire bénéficie d'un mix relativement diversifié, dominé par le gaz naturel et l'hydroélectricité. Les barrages de Kossou, Taabo, Buyo et Soubré assurent près d'un tiers de la production d'électricité, complétés par des centrales thermiques alimentées en gaz. Le pays s'est également engagé dans le développement des énergies renouvelables, notamment le solaire et la biomasse, pour répondre à la forte croissance de la demande et respecter ses engagements climatiques. Grâce à cette production, la Côte d'Ivoire s'affirme comme un pôle énergétique régional, exportant de l'électricité vers plusieurs pays de la sous-région ouest-africaine.

Enfin, les ressources halieutiques représentent un potentiel important pour l'économie et la sécurité alimentaire. Avec un littoral de 566 kilomètres et un réseau lagunaire et fluvial riche, la Côte d'Ivoire dispose de zones propices à la pêche maritime et continentale. Les captures portent principalement sur le thon, les sardinelles et diverses espèces lagunaires. Ce secteur fait vivre des milliers de familles, notamment à travers la pêche artisanale. Cependant, la surexploitation, la pollution des écosystèmes aquatiques et la

dégradation des habitats menacent la durabilité de cette ressource. Pour y remédier, le pays met en place des mesures de gestion durable et encourage le développement de l'aquaculture comme alternative.

Partie à la Convention sur la Diversité Biologique depuis 1992 et ratifiant en 1994, la Côte d'Ivoire s'engage activement à préserver la biodiversité et à utiliser durablement ses ressources naturelles à travers la mise en œuvre de sa Stratégie et Plan d'Action Nationaux pour la Biodiversité (SPANB-CI), le pays ambitionne de stopper la perte de biodiversité, restaurer les écosystèmes et promouvoir un partage équitable des bénéfices issus des ressources génétiques. Les CDN 3.0 de la Côte d'Ivoire marquent une évolution majeure par l'intégration systématique des enjeux de biodiversité dans l'ensemble des mesures climatiques. Cette approche transversale répond aux recommandations des évaluations de l'IPBES (Intergovernmental Platform on Biodiversity and Ecosystem Services) sur les espèces exotiques envahissantes et l'utilisation durable des espèces sauvages, formulées lors de l'atelier de consultation multipartite du 17 avril 2025. Les espèces exotiques envahissantes, responsables de 60% des extinctions mondiales, constituent une menace particulière pour l'Afrique de l'Ouest, nécessitant une prise en compte spécifique dans les stratégies climatiques nationales. Des innovations institutionnelles incluent l'intégration des espèces envahissantes dans les systèmes d'alerte précoce, l'élargissement de la planification forestière aux savanes et la gestion durable des zones de servitudes pour limiter la pollution des sols et eaux.

Les CDN 3.0 généralisent les Solutions fondées sur la Nature (SfN) comme stratégie transversale, valorisant les savoirs locaux et les initiatives communautaires pour lier adaptation, atténuation et préservation de la biodiversité.

Dans l'ensemble, la Côte d'Ivoire bénéficie d'un capital naturel riche et diversifié qui constitue un atout majeur pour son développement économique et social. Toutefois, la surexploitation, la déforestation, la pollution et les effets du changement climatique fragilisent ce patrimoine. La mise en œuvre de politiques de gestion durable et de transition énergétique apparaît donc essentielle pour préserver ces ressources et en assurer une exploitation équilibrée, au service d'un développement inclusif et durable.



1.5.

Profil Socio-économique

L'économie ivoirienne est l'une des plus dynamiques d'Afrique de l'Ouest et repose sur une structure diversifiée, articulée autour de l'agriculture, de l'industrie et des services. Le secteur agricole, qui contribue à environ 20% du Produit Intérieur Brut (PIB), demeure un pilier majeur du développement du pays. La Côte d'Ivoire est en effet le premier producteur mondial de cacao, avec une production avoisinant 2,2 millions de tonnes, et occupe également une place importante dans la production de café, de noix de cajou, de caoutchouc et d'huile de palme. Le secteur agricole, notamment les plantations de cacao, de café, et d'huile de palme, dépend fortement de la main-d'œuvre migrante. En effet, l'agriculture en Côte d'Ivoire concentre de nombreux travailleurs migrants, en particulier ceux venant des pays limitrophes notamment le Burkina Faso, le Mali et la Guinée : 58% des travailleurs migrants en provenance de ces trois pays sont employés dans l'agriculture, la proportion de burkinabè dans ce secteur étant même de 70,4% (source : stratégie nationale de la migration de main-d'œuvre). Toutefois, ce secteur stratégique reste fortement exposé aux aléas climatiques, à la dégradation des sols et aux fluctuations des prix sur les marchés mondiaux.

Le secteur industriel, qui représente près de 30% du PIB, est dominé par la transformation des produits agricoles, mais comprend également l'exploitation minière et pétrolière. L'or, le pétrole, le gaz naturel, le manganèse et le nickel constituent des ressources de plus en plus exploitées, générant d'importantes recettes fiscales et attirant des investissements étrangers. La Côte d'Ivoire s'emploie également à diversifier sa base industrielle en encourageant l'implantation de nouvelles filières et la valorisation locale des matières premières.

Les services, qui représentent près de la moitié du PIB, connaissent un développement rapide. Le dynamisme des télécommunications, du secteur bancaire et du transport place le pays comme un hub régional. Le port autonome d'Abidjan, l'un des plus importants d'Afrique de l'Ouest, constitue un levier stratégique du commerce international et un point d'ancrage de l'intégration économique régionale.

Sur le plan social, la croissance économique s'accompagne encore de fortes disparités. Le taux de pauvreté, qui s'élevait à 39,4 % en 2018, a reculé à 37,5% en 2021, mais les inégalités demeurent, notamment entre les zones urbaines et rurales, ainsi qu'entre les sexes. L'accès à l'emploi reste une préoccupation majeure, surtout pour la jeunesse, qui constitue la majorité de la population active.

Le système éducatif ivoirien connaît des progrès importants, avec un taux de scolarisation primaire qui avoisine 97%. Toutefois, le taux d'alphabétisation des adultes demeure faible, autour de 47 %, et les disparités entre hommes et femmes persistent.

Le secteur de la santé, quant à lui, est marqué par des avancées en matière de couverture sanitaire, mais reste confronté à la persistance de maladies endémiques telles que le paludisme et le VIH/SIDA. L'espérance de vie, oscillant entre 59 et 61 ans, demeure inférieure à la moyenne mondiale.

L'urbanisation croissante, estimée à plus de 52% en 2021 et à plus de 60% en 2025, transforme profondément le territoire national. Le Grand Abidjan concentre une grande partie des infrastructures modernes et des activités économiques, accentuant les contrastes avec les autres localités du pays, où les services sociaux de base restent insuffisamment développés.

Enfin, le tourisme, le transport et les services logistiques représentent des secteurs en expansion, portés par la modernisation des infrastructures routières, portuaires et aéroportuaires. Ces investissements s'inscrivent dans la vision stratégique de la Côte d'Ivoire, qui ambitionne de consolider son rôle de locomotive économique de l'Afrique de l'Ouest.



INFORMATIONS GENERALES SUR LES CDN

2.



II.1.

Inventaire des émissions de gaz à effet de serre (GES)

II.1.1

Année et base de référence

L'année de référence utilisée pour le suivi des émissions est 1990, conformément aux lignes directrices du GIEC et aux engagements internationaux. La dernière année disponible dans l'inventaire est 2022. Cette période de référence permet d'évaluer les progrès accomplis et d'ajuster les politiques climatiques en fonction des dynamiques sectorielles observées.

II.1.2

Sources principales d'émissions

L'inventaire national des Gaz à Effet de Serre identifie les principales sources d'émissions en Côte d'Ivoire comme suit :

Tableau 3. :

Tableau récapitulatif des émissions de GES de la série temporelle de 1990 à 2022 (en Gigagramme équivalent CO₂)

Année	Energie	Procédés Industriels et Utilisation des Produits	Agriculture	Utilisation des Terres, Changement d'Affectation des Terres et Foresterie (UTCATF)	Déchets	Total (émissions nettes)
1990	2 655,71	331,61	5 957,11	-18 522,29	1 867,24	-7 710,62
1991	2 740,96	339,40	6 213,34	-6 978,40	2 176,39	4 491,69
1992	2 725,80	347,76	6 441,71	-4 731,43	2 427,18	7 211,02
1993	2 912,98	356,12	5 977,11	-2 484,84	2 638,82	9 400,19
1994	3 048,95	349,05	6 442,12	-345,01	2 825,76	12 320,88
1995	3 113,25	341,98	6 677,03	1 754,89	2 997,20	14 884,35
1996	2 955,46	334,92	5 665,89	3 125,17	3 160,97	15 242,40
1997	3 299,51	327,59	5 968,01	6 007,48	3 315,93	18 918,52
1998	3 008,49	320,64	5 754,25	10 157,70	3 455,73	22 696,81
1999	3 665,58	312,52	5 566,69	12 323,96	3 615,42	25 484,17
2000	4 600,78	305,45	5 682,77	14 581,24	3 765,51	28 935,75
2001	6 550,66	331,86	6 285,91	32 343,02	3 901,72	49 413,17

Année	Energie	Procédés Industriels et Utilisation des Produits	Agriculture	Utilisation des Terres, Changement d'Affectation des Terres et Foresterie (UTCATF)	Déchets	Total (émissions nettes)
2002	7 991,18	308,37	7 125,86	33 046,27	4 032,47	52 504,15
2003	6 889,49	315,35	6 835,77	34 675,97	4 154,74	52 871,32
2004	6 876,89	288,56	5 905,04	37 999,66	4 296,14	55 366,29
2005	9 283,91	270,58	7 254,79	39 948,94	4 428,83	61 187,05
2006	8 624,41	311,60	6 964,70	42 647,99	4 560,51	63 109,20
2007	8 128,79	276,02	6 986,14	47 387,08	4 700,05	67 478,08
2008	9 616,49	287,34	6 620,83	48 466,83	4 832,38	69 823,87
2009	8 889,07	303,29	6 491,63	50 778,31	4 960,21	71 422,51
2010	9 526,24	526,92	6 508,40	55 533,45	5 096,64	77 191,64
2011	10 161,44	820,41	6 677,06	56 272,68	5 235,98	79 167,57
2012	12 833,77	1 297,94	6 748,43	59 786,01	5 360,27	86 026,41
2013	13 231,70	2 108,31	7 647,89	61 572,42	5 493,10	90 053,41
2014	13 747,73	3 341,79	7 718,21	64 861,35	5 632,98	95 302,07
2015	14 652,58	5 030,59	7 884,44	67 270,78	5 810,17	100 648,57
2016	14 962,55	7 041,53	8 663,12	56 564,83	6 006,71	93 238,74
2017	15 591,81	9 203,17	7 917,49	55 899,01	6 226,47	94 837,94
2018	14 524,37	11 488,15	8 540,20	55 173,36	6 455,47	96 181,56
2019	17 684,81	13 417,07	7 667,05	54 307,38	6 686,76	99 763,08
2020	17 271,03	14 975,25	7 808,71	53 344,94	6 913,77	100 313,71
2021	22 200,98	16 575,44	8 030,48	52 347,53	7 155,92	106 310,34
2022	23 010,02	18 070,71	8 230,68	53 643,11	7 391,06	110 345,58
Variation absolue de 1990 à 2022	20 354,31	17 739,10	2 273,57	72 165,40	5 523,82	118 056,19
Variation relative de 1990 à 2022	766,43	5 349,39	38,17	-389,61	295,83	-1 531,09

Figure 2:

Répartition des émissions nettes des GES en Gigagrammes équivalent CO₂ de 1990 à 2022

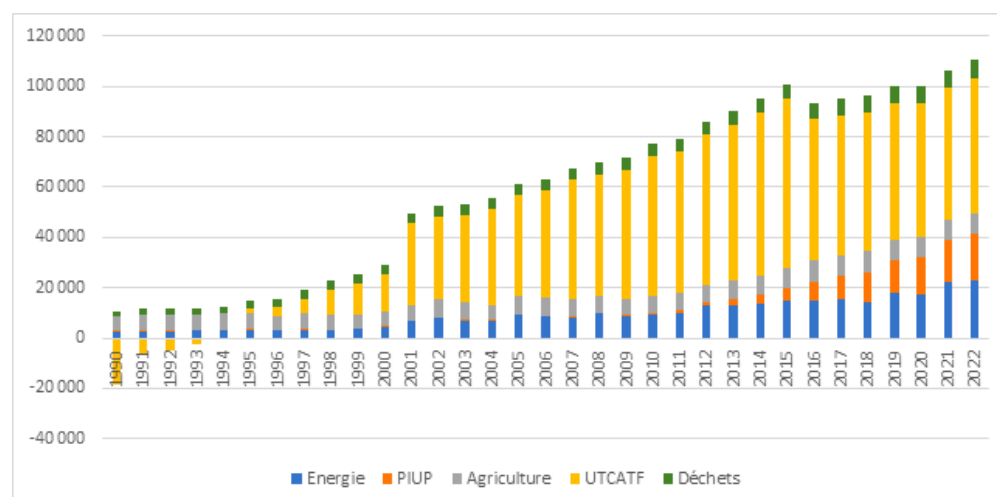
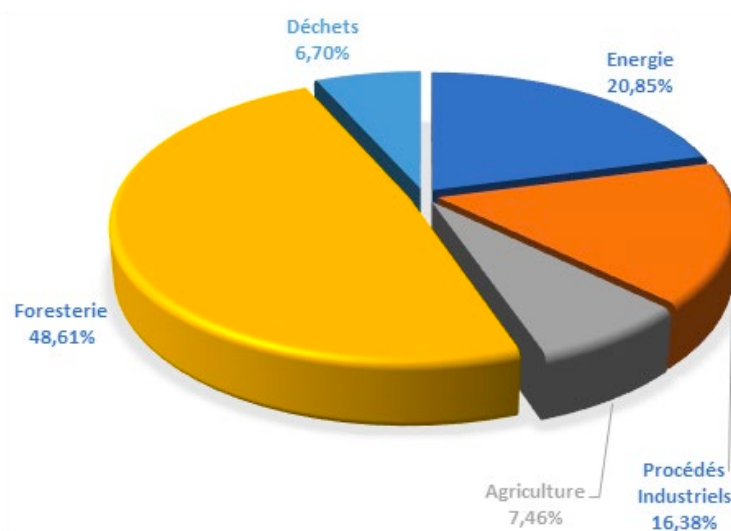


Figure 3:

Répartition des émissions nettes de GES de 2022 par secteur



En 1990, la Côte d'Ivoire était un puits net de GES, absorbant plus qu'elle n'émettait. Cette situation était essentiellement due au rôle important joué par les forêts, dont le secteur Utilisation des Terres, Changement d'Affectation des Terres et Foresterie (UTCATF), absorbait plus de 18 000 Gg CO₂éq. Mais cette dynamique a progressivement changé² au fil des décennies. La capacité de puits du secteur UTCATF s'est fortement réduite, alors que les émissions dans les secteurs de l'énergie, de l'agriculture, des déchets et des procédés industriels ont régulièrement augmenté.

Entre 1990 et 2022, les émissions nettes de GES en Côte d'Ivoire ont connu une augmentation de 1531%, passant de -7 710,62 à 110 345,58 Gg CO₂éq. Ce renversement majeur du bilan national s'explique à la fois par la montée en puissance des secteurs émetteurs et par l'affaiblissement du rôle de puits de carbone des forêts.

Le secteur de l'énergie enregistre la croissance la plus rapide des émissions de GES, avec une hausse de +766 % entre 1990 et 2022, pour atteindre 23 010,02 Gg CO₂éq. Cette dynamique est principalement portée par l'urbanisation rapide, la croissance du transport routier et de l'industrialisation. Les procédés industriels et l'utilisation des produits connaissent une envolée spectaculaire (+5 349 %), passant de secteur historiquement marginal à un contributeur majeur avec 18 070,73 Gg CO₂éq en 2022. Cette évolution traduit l'accélération du processus d'industrialisation du pays. L'agriculture, bien que sa croissance soit plus modérée (+39%), reste un pilier des émissions nationales totalisant 8 230,68 Gg CO₂éq. Les principales sources résident dans la fermentation entérique et la gestion des sols. Le secteur des déchets, fortement influencé par la croissance urbaine et démographique, affiche également une progression significative des émissions (+225 %) atteignant 7 391,06 Gg CO₂éq en 2022.

Enfin, le secteur Utilisation des Terres, Changement d'Affectation des Terres et Foresterie (UTCATF) illustre une évolution particulièrement préoccupante. Longtemps considéré comme un important puits de carbone, il est désormais devenu la principale source d'émissions du pays, avec 53 643,11 Gg CO₂eq en 2022. Cette inversion résulte directement de la déforestation, de l'extension agricole et de l'exploitation forestière.

Les résultats de l'inventaire montrent clairement la nécessité de renforcer les efforts dans plusieurs domaines clés :

- Réduire les émissions énergétiques par la promotion des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique en favorisant la participation équitable des hommes, des femmes et des jeunes dans les chaînes de valeur vertes ;
- Protéger et restaurer les forêts, en promouvant l'agroforesterie et les politiques de lutte contre la déforestation avec une implication considérable des femmes et des jeunes ;
- Améliorer la gestion des déchets dans les villes pour réduire les émissions de méthane en soutenant durablement les entreprises de recyclage et de compostage ;
- Optimiser les pratiques agricoles, notamment en matière de fertilisation et de gestion de l'élevage en promouvant des technologies qui réduisent la pénibilité du travail des hommes, des femmes et des jeunes.

II.2.

Vulnérabilité aux changements climatiques

La Côte d'Ivoire est fortement exposée aux effets du changement climatique, qui se traduisent déjà par une hausse progressive des températures, des sécheresses plus fréquentes, des précipitations extrêmes et une élévation du niveau de la mer. Ces dynamiques affectent profondément les secteurs productifs, les ressources naturelles, les infrastructures et les populations.

II.2.1

Agriculture

Le secteur agricole, qui contribue pour environ 25 à 27% du PIB et génère plus de 75% des exportations, est le pilier de l'économie ivoirienne mais également l'un des plus vulnérables. Plus de 95% des terres cultivées dépendent des pluies, alors que moins de 0,2% seulement sont irriguées, ce qui rend la production hautement sensible à la variabilité climatique. Les sécheresses, la dégradation des sols et les pluies irrégulières réduisent les rendements agricoles. Le cacao, culture d'exportation dominante, pourrait voir sa production chuter de 17 à 23% d'ici 2050 selon les scénarios climatiques, mettant en péril les revenus de millions de producteurs et l'équilibre de la balance commerciale.

II.2.2

Utilisation des terres et Foresterie

Le changement climatique pourrait avoir une influence significative sur l'écologie et sur la répartition des écosystèmes tropicaux, même si l'ampleur, le niveau et l'orientation de ces changements sont incertains (Shanahan, 2016). Avec la hausse des températures et l'augmentation de la fréquence et de l'intensité des sécheresses, la probabilité que les zones humides et les réseaux fluviaux se transforment en d'autres écosystèmes augmente, les populations de plantes étant remplacées par d'autres et les animaux perdant leurs habitats. La hausse des températures et la recrudescence des épisodes de sécheresse pourraient également avoir un impact sur le renouvellement des systèmes forestiers tout en augmentant le risque d'implantation d'espèces invasives. Outre ces facteurs climatiques, la faiblesse de la production agricole et la croissance démographique pourraient entraîner une recrudescence de la déforestation, de la dégradation des terres et des feux de forêt, avec tout ce que cela implique comme impacts sur la biodiversité animale et végétale.

II.2.3

Ressources en eau

Les ressources hydriques ivoiriennes sont également affectées par le changement climatique. Dans le nord, les déficits pluviométriques entraînent des sécheresses de plus en plus fréquentes, accentuant la pression sur les nappes phréatiques et compromettant l'accès à l'eau potable pour les populations rurales. Les infrastructures communautaires subissent une forte pression en raison de l'afflux de personnes déplacées et de troupeaux en provenance des pays voisins. Les effets conjugués du changement climatique et de l'insécurité ont perturbé les itinéraires traditionnels de transhumance. En conséquence, les éleveurs transhumants prolongent leurs séjours dans les communautés ivoiriennes, ce qui accroît la concurrence pour les terres fertiles et les points d'eau. Selon une enquête de l'Outil de Suivi de la Transhumance (TTT) menée par l'OIM en avril et mai 2024 dans la région du Bounkani, 85 % des informateurs clés considèrent le changement climatique comme un facteur déterminant de la transhumance, notamment à travers son impact sur l'accès à l'eau, et 55 % estiment que le manque d'eau contribue directement à l'augmentation des conflits.

Par ailleurs, on estime qu'entre 1981 et 2000, environ 1,3 million de personnes, soit 5,4% de la population, ont été touchées chaque année par les sécheresses, un chiffre qui pourrait atteindre 2,4 millions (7,9% de la population) avec la croissance démographique. À l'inverse, dans le sud et particulièrement dans le Grand Abidjan, les épisodes de pluies extrêmes provoquent des inondations récurrentes qui dégradent les réseaux d'assainissement et menacent directement la santé publique.

II.2.4

Zones côtières

Le littoral ivoirien, long de 566 kilomètres et abritant des villes stratégiques comme Abidjan et Grand-Bassam, est gravement menacé par l'élévation du niveau de la mer et l'érosion côtière. Une élévation de seulement 20 cm pourrait engendrer des pertes économiques de l'ordre de 460 milliards FCFA par an, soit environ 700 millions d'euros. À l'horizon 2050, la mer pourrait monter de 30 cm à 1,2 mètre dans certaines zones, provoquant la submersion d'infrastructures portuaires, d'habitations et de terres agricoles. Cette dynamique menace non seulement les infrastructures économiques mais aussi la stabilité sociale, avec des risques de déplacements forcés de populations.

II.2.5

Infrastructures et bâtiments

Les villes ivoiriennes, en particulier Abidjan, subissent de plein fouet les impacts des pluies diluviennes. En juin 2024, certains quartiers ont reçu 214 mm de pluie en 24 heures, soit près d'un quart des précipitations prévues pour trois mois de saison des pluies. Ces inondations ont causé la mort de 35 personnes en 2024, contre 30 l'année précédente. Elles endommagent régulièrement les routes, les ponts et les réseaux électriques, entraînant des perturbations économiques majeures. Les sécheresses, quant à elles, compromettent la production hydroélectrique, réduisant la capacité du pays à satisfaire une demande énergétique en forte croissance.

II.2.6

Santé

Le changement climatique accroît la vulnérabilité sanitaire des populations. La hausse des températures favorise la propagation du paludisme et d'autres maladies vectorielles, tandis que les inondations et la pollution des eaux augmentent les risques de maladies hydriques comme le choléra et les diarrhées. Les vagues de chaleur exacerbent les risques pour les groupes fragiles tels que les enfants, les personnes âgées et les malades chroniques. Ces menaces sanitaires viennent aggraver une situation déjà marquée par des capacités de santé limitées et des inégalités d'accès aux soins.

II.2.7

Genre et équité

Les femmes, les jeunes, les personnes en situation d'handicap, les enfants et les personnes âgées sont particulièrement vulnérables au changement climatique. Les femmes, très dépendantes des ressources naturelles notamment au sein des filières agricoles mais disposant de moins de 20 % des terres et de financements 97 % inférieurs à ceux des hommes, voient fortement limitées leurs capacités de résilience. Dans le nord, les sécheresses récurrentes réduisent les rendements agricoles et aggravent l'insécurité alimentaire, accentuant les risques sociaux comme le mariage précoce, la charge domestique et l'exposition aux maladies hydriques ou vectorielles. Leur faible intégration dans les systèmes d'alerte précoce et l'accès limité aux technologies d'adaptation compromettent leur capacité et l'efficacité des politiques climatiques.

II.2.8

Impacts socio-économiques

Les vulnérabilités climatiques se traduisent par des coûts économiques considérables. Entre 2020 et 2030, les pertes liées aux effets du climat sont estimées entre 3% et 4,5% du PIB chaque année, et pourraient atteindre 12 à 13% du PIB en 2050 si aucune mesure d'adaptation n'est mise en œuvre. En parallèle, le changement climatique pourrait pousser un million de personnes supplémentaires dans l'extrême pauvreté d'ici 2030. Selon la Banque mondiale, environ 1,63 million d'Ivoiriens risquent de basculer dans la pauvreté à cause de la baisse des rendements agricoles, de la hausse des prix alimentaires et de la destruction des moyens de subsistance. Ces pressions socio-économiques amplifient également les dynamiques de mobilité, en contraignant certains ménages à se déplacer pour diversifier leurs sources de revenus ou accéder à des conditions de vie plus viables.



II.3.

Engagements internationaux et alignement avec les politiques nationales

La Côte d'Ivoire, en tant que pays-Partie à la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) et à l'Accord de Paris, a inscrit ses actions climatiques dans une dynamique de convergence entre engagements internationaux et priorités nationales de développement. Cette approche vise à garantir la cohérence, l'efficacité et la durabilité des interventions à travers l'intégration systématique du climat dans les politiques publiques.

Conformément à l'Accord de Paris, la Côte d'Ivoire a élaboré une Contribution Déterminée au niveau National (CDN), qui constitue le socle de ses engagements en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) et d'adaptation aux effets néfastes du changement climatique. Ces engagements s'articulent autour d'une stratégie bas carbone et résiliente, alignée avec le Cadre de transparence renforcée (CTR) et les exigences de mise en œuvre progressive, comme le stipule l'article 4 de l'Accord.

Dans ce cadre, la Côte d'Ivoire a également adopté une Stratégie nationale de contribution à la reforestation, portée par le Conseil du Café-Cacao (CCC) et alignée avec la Stratégie nationale REDD+ et la Politique cacao "zéro déforestation". Cette stratégie vise à intégrer l'arbre au cœur des systèmes de production de cacao et de café, à travers des modèles d'agroforesterie performants et traçables, tout en mobilisant les co-bénéfices environnementaux et sociaux, notamment via les crédits carbone et les emplois verts.

Cette volonté d'intégration s'est traduite par l'élaboration et la mise en œuvre de politiques, stratégies et programmes nationaux, parmi lesquels figurent :

- Le Plan National de Développement (PND) 2026–2030, qui intègre la durabilité environnementale et le climat comme principes transversaux ;
- Le Plan National d'Adaptation (PNA), qui vise à intégrer la résilience climatique dans les secteurs prioritaires, à renforcer les capacités nationales et locales, mobiliser les financements, mettre en place des instruments politiques et sectoriels adaptés, assurer la sensibilisation ainsi que l'inclusion des populations vulnérables ;
- La Stratégie REDD+ et le Programme d'Investissement Forestier (PIF), qui soutiennent les efforts de préservation du couvert forestier et de développement rural durable ;

- La Stratégie nationale de contribution à la reforestation dans la filière Café-Cacao, qui vise à restaurer massivement les écosystèmes forestiers via l'agroforesterie café-cacao et à valoriser les crédits carbone générés par ces actions ;
- La Stratégie de Préservation, de Réhabilitation et d'Extension des Forêts (SPREF) ;
- La Stratégie de Valorisation des Produits Forestiers (SVPF) ;
- Le Code de l'électricité, qui promeut l'accès à une énergie propre et efficiente ;
- Le Plan National d'Investissement Agricole (PNIA), intégrant des objectifs d'agriculture climatique intelligente ;
- La Stratégie Nationale de Réduction des Risques de Catastrophe (2019–2030) ;
- La Politique Nationale sur l'Egalité, l'Equité et le Genre (2024–2030) qui intègre les questions de changements climatiques et risques de catastrophes naturelles ;
- La stratégie Nationale Genre et Changements Climatiques qui vise l'intégration systématique des questions genre dans les projets, programmes et initiatives climatiques d'ici 2030 ;
- La Politique Nationale de Développement de l'Elevage, de la Pêche et de l'Aquaculture (PONADEPA 2022–2026), prenant en compte la gestion durable des ressources halieutiques et la modernisation des élevages respectueux de l'environnement.

Ces instruments traduisent la volonté de la Côte d'Ivoire de concilier développement économique, réduction des inégalités et résilience climatique. Par ailleurs, la mise en place de la Commission Nationale de Lutte contre les Changements Climatiques (CNLCC) en 2024 et la Plateforme Nationale Genre et Changements Climatiques renforcent la gouvernance climatique nationale et la coordination multisectorielle.

Ainsi, les CDN actualisées reflètent non seulement les engagements climatiques internationaux de la Côte d'Ivoire, mais aussi leur traduction concrète dans les politiques de développement à l'échelle nationale, sectorielle et territoriale.



Tableau 4.

Ancrage stratégique des CDN dans les politiques et stratégies nationales

Instrument-cadre	Période	Axes / Objectifs clés	Lien avec les ambitions climatiques (CDN 3.0)
Plan National de Développement (PND 2026-2030)	2026-2030	- Modernisation de l'agriculture et des chaînes de valeur - Promotion de l'investissement privé - Développement du capital humain et emploi décent - Infrastructures stratégiques et pôles économiques régionaux - Transition écologique et résilience climatique	Sert de cadre de référence central pour la CDN 3.0. Permet d'assurer que les orientations de développement national prises sont compatibles avec les objectifs d'atténuation, d'adaptation et de résilience.
Programme National d'Investissement Agricole (PNIA II)	2017-2025 (mise en œuvre successive)	- Agriculture durable, compétitive, créatrice de richesses pour tous - Sécurité et souveraineté alimentaires - Gestion durable des cultures de rente et d'exportation - Renforcement des investissements privés, structuration des filières, gouvernance agricole, réforme foncière rurale	Permet de réduire la vulnérabilité climatique du secteur agricole, d'augmenter la productivité (réduire la pression sur l'expansion des surfaces), et de promouvoir les filières plus résilientes/climato-intelligentes.
Stratégie Nationale REDD+ & Programme d'Investissement Forestier (PIF)	2017-2030	- Cible la réduction des moteurs de la déforestation (agriculture, exploitation forestière, bois-énergie, mines, etc.) - Agriculture « zéro-déforestation » dans un partenariat public-privé - Gestion durable des forêts, conservation des aires protégées - Boisement, reboisement, restauration des forêts et des terres dégradées - Mesures transversales : Paiement pour Services Environnementaux (PSE), sécurisation foncière, planification paysagère	Contribue fortement à l'atténuation des émissions de GES via la réduction de la déforestation et la restauration des forêts. Permet aussi d'améliorer la résilience, la conservation, et d'intégrer l'adaptation par le couvert végétal, services écosystémiques, etc.
Plan National d'Adaptation (PNA)	2025-2035	- Intégrer l'adaptation dans tous les secteurs (agriculture, infrastructures, santé, etc.) - Renforcement des capacités nationales et locales - Mobilisation des financements pour adaptation - Mise en place d'instruments politiques et sectoriels d'adaptation - Sensibilisation, inclusion des populations vulnérables	Offre le cadre opérationnel pour faire face aux impacts du changement climatique, diminuer les risques, protéger les systèmes productifs, les populations exposées, tout en assurant la cohérence entre les politiques climatiques et de développement.
Stratégie nationale de contribution à la reforestation de la filière Café-Cacao	2025-2035	Intégration systématique de l'arbre dans les plantations de cacao et de café	Stratégie nationale de contribution à la reforestation de la filière Café-Cacao
Stratégie Genre et Changements Climatiques / Politique Nationale sur l'Égalité, l'Équité et le Genre	2024-2030	- Intégrer l'approche genre dans les politiques climatiques - Assurer l'équité, l'égalité des chances dans les effets des politiques climatiques (accès aux ressources, participation) - Renforcer la capacité des femmes, des jeunes et groupes vulnérables à s'adapter	Permet de renforcer la résilience sociale, de réduire les vulnérables à risques climatiques, d'assurer que la transition soit juste et inclusive, ce qui est essentiel pour la durabilité et la légitimité des CDN.
Stratégie de réduction des risques de catastrophes (2019-2030)	2019-2030	- Prévention, préparation, réponse et relèvement face aux catastrophes naturelles et climatiques - Renforcement des systèmes d'alerte précoce - Intégration des risques dans l'aménagement du territoire	Améliore la résilience aux effets déjà visibles du changement climatique (inondations, sécheresses, tempêtes...), réduit les vulnérabilités et les pertes économiques et humaines.

Instrument-cadre	Période	Axes / Objectifs clés	Lien avec les ambitions climatiques (CDN 3.0)
PONADEPA (Pêche et élevage durables, 2022-2026)	2022-2026	› Gestion durable des ressources halieutiques › Amélioration des pratiques d'élevage pour réduire les impacts environnementaux › Renforcement des capacités des acteurs du secteur › Promotion de la résilience aux changements climatiques dans les écosystèmes aquatiques et pastoraux	Réduction de la vulnérabilité des communautés dépendantes de la pêche et de l'élevage, préservation des écosystèmes aquatiques, meilleure adaptation des pratiques face aux variations climatiques.
PNGDS (Programme National de Gestion des Déchets Solides)	2022-2026	› Modernisation et optimisation de la gestion des déchets solides (collecte, transport, traitement, valorisation). › Développement de filières de recyclage et valorisation (compostage, biodigesteurs, plastiques, déchets de construction, etc.). › Renforcement de la gouvernance et implication des collectivités, du privé et de la société civile. › Mise en place d'infrastructures adaptées (centres de transfert, décharges contrôlées, unités de valorisation).	› Réduction des émissions de GES (notamment CH₄) via la modernisation de la gestion des déchets. › Contribution directe aux objectifs d'atténuation des CDN 3.0 en améliorant la collecte et le traitement conformes aux normes environnementales. › Alignement avec la politique d'économie circulaire et l'intégration du secteur déchets dans les engagements climatiques nationaux
PNS (Politique Nationale de la Salubrité)	2023-2025	› Amélioration de la gouvernance du secteur de la salubrité (cadre juridique, textes spécifiques, responsabilité élargie du producteur). › Mise en place d'une gestion durable des déchets solides produits en Côte d'Ivoire (collecte, valorisation, infrastructures modernes). › Éducation, sensibilisation et communication pour le changement de comportements (citoyenneté environnementale, implication des populations et collectivités).	› Vise la réduction de 2,08% des émissions de GES d'ici 2030 dans le secteur déchets, inscrite dans les objectifs de -28% de la CDN. › Réduction de l'empreinte carbone via l'économie circulaire et la valorisation des déchets (méthanisation, compostage, recyclage). › Contribution à la préservation de l'environnement et à l'atteinte des ODD (3, 6, 11, 12, 13), en cohérence avec les engagements climatiques nationaux

II.4

Renforcement des thématiques transversales

Ces CDN marquent une avancée vers la territorialisation, ce qui transforme fondamentalement l'approche climatique ivoirienne, passant d'une logique descendante à une co-construction territoriale. Elle positionne la Côte d'Ivoire comme précurseur africain de la décentralisation climatique, créant un modèle répliquable où chaque territoire devient acteur de sa propre résilience. Elles renforcent également l'intégration des thématiques transversales, à savoir la biodiversité, l'économie circulaire, le genre, l'équité, l'inclusion sociale et la transition juste.

II.4.1

Biodiversité comme pilier majeur des CDN 3.0

Partie à la Convention sur la Diversité Biologique depuis 1992 et l'ayant ratifié en 1994, la Côte d'Ivoire s'engage activement à préserver la biodiversité et à utiliser durablement ses ressources naturelles à travers la mise en œuvre de sa Stratégie et Plan d'Action Nationaux pour la Biodiversité (SPANB-CI), le pays ambitionne de stopper la perte de biodiversité, restaurer les écosystèmes et promouvoir un partage équitable des bénéfices issus des ressources génétiques. Les CDN 3.0 de la Côte d'Ivoire marquent une évolution majeure par l'intégration systématique des enjeux de biodiversité dans l'ensemble des mesures climatiques. Les objectifs définis dans les CDN de la Côte d'Ivoire renforcent ainsi la contribution à l'initiative 30x30 du Cadre mondial pour la biodiversité de Kunming-Montréal, en intégrant des actions de protection des écosystèmes terrestres et marins, ainsi que des approches inclusives et efficaces de conservation.

II.4.2

Intégration de l'Économie Circulaire

Face à la pression croissante exercée sur les ressources naturelles et aux impacts de plus en plus visibles de la pollution, la Côte d'Ivoire voit son développement durable freiné par un modèle économique linéaire fondé sur le triptyque « produire – consommer – jeter ». Dans ce contexte, l'économie circulaire apparaît comme une réponse stratégique et transversale, permettant de transformer les modes de production et de consommation tout en favorisant la croissance verte, la création d'emplois durables et la résilience économique. L'adoption généralisée de solutions fondées sur l'économie circulaire dans l'ensemble des secteurs de développement est ainsi encouragée comme levier clé pour renforcer la résilience climatique de la Côte d'Ivoire.

II.4.3

Transition juste

Les CDN 3.0 de la Côte d'Ivoire intègrent le principe de transition juste, reconnaissant que la transition vers une économie verte aura des effets profonds sur tous les aspects de nos modes de production et de consommation. Cette approche vise à « maximiser les gains socio-économiques tout en atténuant les effets négatifs potentiels sur les travailleurs, les entreprises et les communautés vulnérables ». Cette approche reconnaît que « la transition juste n'est pas seulement un impératif de justice sociale : elle constitue également une condition de réussite économique en favorisant la paix sociale, la cohésion nationale, la productivité et l'innovation, tout en renforçant la résilience du tissu économique face aux perturbations climatiques et technologiques ». Les actions d'atténuation et d'adaptation prévues par les CDN 3.0 permettraient de générer des co-bénéfices économiques et sociaux importants en termes de création et de partage de richesse à condition que les considérations de transition juste soient suffisamment intégrées dans la mise en œuvre de ces mesures.

II.4.4

Genre et inclusion sociale

La mise en œuvre des CDN 3.0 s'appuie sur une approche transformatrice de genre, garantissant que les politiques, projets, programmes, mesures et investissements climatiques contribuent à réduire les inégalités entre les femmes/filles et les hommes/garçons, et à renforcer la résilience des sous-groupes sociaux les plus vulnérables, notamment les femmes rurales, les jeunes, les enfants, les personnes handicapées et les personnes du 3ème âge. Ce principe de transversalité des questions genre dans les CDN 3.0 exige que les investissements et financements climatiques contribuent significativement à traiter les questions différenciées et sexo-spécifiques tenant compte de l'âge et de l'intersectionnalité découlant des impacts du dérèglement climatique par un financement ciblant les actions et activités d'autonomisation économique, de renforcement des capacités, l'accès équitable aux innovations technologiques, énergétiques, ressources, biens et services spécifiques en faveur des femmes, des jeunes et des enfants. Ainsi, l'intégration systématique des questions genre, équité et inclusion sociale vise à accroître l'efficacité et la durabilité des actions climatiques des CDN 3.0.



OBJECTIFS D'ATTÉNUATION

3.



III.1.

Scénario tendanciel des émissions de GES (BAU)

III.1.1

Cadrage méthodologique du scénario de projection BAU des CDN 3.0

Dans le processus d'élaboration de la troisième Contribution Déterminée au niveau National (CDN 3.0) de la Côte d'Ivoire, il est fondamental de définir une méthode rigoureuse pour projeter les émissions de gaz à effet de serre (GES) selon un scénario de référence ou "Business-As-Usual" (BAU). Ce scénario sert de base comparative pour évaluer l'effet potentiel des futures politiques et mesures d'atténuation.

L'année 2012 a été choisie comme année de base pour ces projections, afin de garantir la cohérence avec les séries de données sectorielles existantes. Ce choix repose sur la disponibilité de données historiques fiables et représentatives, facilitant l'analyse des évolutions futures. Le scénario BAU prolonge les tendances observées jusqu'en 2012, sans intégrer les politiques et mesures introduites après cette date.

Ainsi, seules les politiques et mesures mises en œuvre avant 2012 sont considérées dans le scénario BAU. Elles sont intégrées car elles ont déjà influencé les tendances historiques des émissions, constituant une partie intégrante du contexte de référence. À l'inverse, les interventions postérieures au 31 décembre 2012 sont volontairement exclues, afin de simuler une trajectoire d'émissions qui se serait produite en l'absence de nouvelles politiques.

Pour assurer la compatibilité avec les séries sectorielles officielles, les données d'émissions entre 1990 et 2012 sont rigoureusement alignées avec les inventaires nationaux. Cela implique l'utilisation des mêmes chiffres et périmètres de couverture, ce qui renforce la fiabilité et la comparabilité des résultats projetés.

Les projections s'étendent sur la période 2013 à 2035, offrant une perspective à long terme sur les dynamiques d'émissions de GES. Elles sont obtenues par la combinaison de données d'activités économiques projetées et de facteurs d'émissions, ce qui permet de prendre en compte l'évolution des technologies et des comportements.

Enfin, les calculs ont été effectués à un niveau de désagrégation fin, principalement au niveau CRT 4 (par exemple : 1.A.3.b pour le transport routier). Lorsque ce niveau de précision n'était pas possible, un niveau CRT 3 a été utilisé à titre alternatif (par exemple : 1.A.2 pour les industries manufacturières). Cette granularité permet une analyse fine par sous-secteur, essentielle pour identifier les leviers prioritaires d'atténuation.

En résumé, la méthodologie de projection du scénario BAU repose sur une année de base commune (2012), l'intégration des politiques préexistantes, un alignement sur les données historiques validées et une approche désagrégée des secteurs. Elle constitue un socle robuste pour évaluer l'impact des futures politiques climatiques de la Côte d'Ivoire.

III.1.2

Construction du scénario BAU des CDN 3.0 à l'échelle nationale

La projection des émissions de gaz à effet de serre (GES) selon le scénario de référence ou Business-As-Usual (BAU) a été élaborée pour l'ensemble des catégories d'émissions couvertes par l'inventaire national de la Côte d'Ivoire. Pour chaque catégorie identifiée des secteurs selon la classification CRT (Common Reporting Tables), une méthode spécifique de projection a été appliquée aux données d'activité correspondantes.

Les émissions projetées ont ensuite été calculées en utilisant les mêmes facteurs d'émission et les mêmes paramètres que ceux retenus dans l'inventaire national, à savoir des facteurs constants. Cette constance permet d'assurer la cohérence méthodologique entre l'inventaire historique et les projections.

Tableau 5 :

Tableau récapitulatif des scénarios BAU sectoriels de 1990 à 2005 (Gg CO2 eq)

Catégorie	Emissions	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
BAU Echelle Nationale	Emissions BAU	-7 710,62	4 491,69	7 211,24	9 400,63	12 321,93	14 885,23	15 243,50	18 919,84	22 698,35	25 485,93	28 937,72	49 415,37	52 507,05	52 874,93	55 370,60	61 192,07
Emissions historiques	Emissions historiques	-7 710,62	4 491,69	7 211,02	9 400,19	12 320,88	14 884,35	15 242,40	18 918,52	22 696,81	25 484,17	28 935,75	49 413,17	52 504,15	52 871,32	55 366,29	61 187,05
1 Energie	Emissions BAU	2 655,71	2 740,96	2 725,80	2 912,98	3 049,35	3 113,25	2 955,46	3 299,51	3 008,49	3 665,58	4 600,78	6 550,66	7 991,18	6 889,49	6 876,89	9 283,91
	Emissions historiques	2 655,71	2 740,96	2 725,80	2 912,98	3 048,95	3 113,25	2 955,46	3 299,51	3 008,49	3 665,58	4 600,78	6 550,66	7 991,18	6 889,49	6 876,89	9 283,91
2 PIUP	Emissions BAU	331,61	339,40	347,76	356,12	349,05	341,98	334,92	327,59	320,64	312,52	305,45	331,86	308,37	315,35	288,56	270,58
	Emissions historiques	331,61	339,40	347,76	356,12	349,05	341,98	334,92	327,59	320,64	312,52	305,45	331,86	308,37	315,35	288,56	270,58
3 Agriculture	Emissions BAU	5 957,11	6 213,34	6 441,71	5 977,11	6 442,12	6 677,03	5 665,89	5 968,01	5 754,25	5 566,69	5 682,77	6 285,91	7 125,86	6 835,77	5 905,04	7 254,79
	Emissions historiques	5 957,11	6 213,34	6 441,71	5 977,11	6 442,12	6 677,03	5 665,89	5 968,01	5 754,25	5 566,69	5 682,77	6 285,91	7 125,86	6 835,77	5 905,04	7 254,79
4 UTCATF	Emissions BAU	-18 522,29	-6 978,40	-4 731,21	-2 484,40	-344,35	1 755,77	3 126,27	6 008,80	10 159,24	12 325,71	14 583,21	32 345,22	33 049,17	34 679,58	38 003,97	39 953,96
	Emissions historiques	-18 522,29	-6 978,40	-4 731,43	-2 484,84	-345,01	1 754,89	3 125,17	6 007,48	10 157,70	12 323,96	14 581,24	32 343,02	33 046,27	34 675,97	37 999,66	39 948,94
5 Déchets	Emissions BAU	1 867,24	2 176,39	2 427,18	2 638,82	2 825,76	2 997,20	3 160,97	3 315,93	3 455,73	3 615,42	3 765,51	3 901,72	4 032,47	4 154,74	4 296,14	4 428,83
	Emissions historiques	1 867,24	2 176,39	2 427,18	2 638,82	2 825,76	2 997,20	3 160,97	3 315,93	3 455,73	3 615,42	3 765,51	3 901,72	4 032,47	4 154,74	4 296,14	4 428,83

Tableau 6. :

Tableau récapitulatif des scénarios BAU sectoriels de 2005 à 2020 (Gg CO₂ eq)

Catégorie	Emissions	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
BAU Echelle Nationale	Emissions BAU	61 192,07	63 114,93	67 484,51	69 831,01	71 430,35	77 200,18	79 176,60	86 035,84	90 861,27	96 859,18	102 285,34	93 569,17	99 765,18	105 518,82	113 693,39	117 410,84
	Emissions historiques	61 187,05	63 109,20	67 478,08	69 823,87	71 422,51	77 191,64	79 167,57	86 026,41	90 053,41	95 302,07	100 648,57	93 238,74	94 837,94	96 181,56	99 763,08	100 313,71
1 Énergie	Emissions BAU	9 283,91	8 624,41	8 128,79	9 616,49	8 889,07	9 526,24	10 161,44	12 833,77	13 840,49	14 464,46	15 791,42	16 383,92	17 955,62	18 185,48	21 698,20	21 742,31
	Emissions historiques	9 283,91	8 624,41	8 128,79	9 616,49	8 889,07	9 526,24	10 161,44	12 833,77	13 231,70	13 747,73	14 652,58	14 962,55	15 591,81	14 624,37	17 684,81	17 271,03
2 PIUP	Emissions BAU	7 291,25	6 995,29	7 015,05	6 643,55	6 513,74	6 534,55	6 702,23	6 781,02	7 687,02	7 764,39	7 928,33	8 704,25	7 949,89	8 573,48	7 730,03	7 867,07
	Emissions historiques	39 953,96	42 653,71	47 393,51	48 473,97	50 786,14	55 541,99	56 281,71	59 795,43	61 848,73	65 223,77	67 603,76	56 126,79	58 281,50	60 465,35	62 597,83	64 722,82
3 Agriculture	Emissions BAU	7 254,79	6 964,70	6 986,14	6 620,83	6 491,63	6 508,40	6 677,06	6 748,43	7 514,27	8 447,26	8 529,33	8 646,57	8 850,53	9 778,97	10 229,10	10 155,43
	Emissions historiques	7 254,79	6 964,70	6 986,14	6 620,83	6 491,63	6 508,40	6 677,06	6 748,43	7 647,89	7 718,21	7 884,44	8 663,12	7 917,49	8 540,20	7 667,05	7 808,71
4 Foresterie-Affectations des Terres	Emissions BAU	3 296,32	3 387,11	3 486,11	3 578,18	3 666,03	3 762,70	3 862,51	3 947,44	4 041,10	4 141,96	4 279,90	4 429,73	4 597,47	4 770,64	4 943,28	5 109,52
	Emissions historiques	270,58	311,60	276,02	287,34	303,29	526,92	820,41	1 297,94	2 108,31	3 341,79	5 030,59	7 041,53	9 203,17	11 488,15	13 417,07	14 975,25
5 Déchets	Emissions BAU	4 428,83	4 560,51	4 700,05	4 832,38	4 980,21	5 096,64	5 235,98	5 360,27	5 493,10	5 258,69	5 163,50	5 142,98	5 186,79	5 268,11	5 371,25	5 483,50
	Emissions historiques	4 428,83	4 560,51	4 700,05	4 832,38	4 980,21	5 096,64	5 235,98	5 360,27	5 493,10	5 632,98	5 810,17	6 006,71	6 226,47	6 455,47	6 686,76	6 913,77

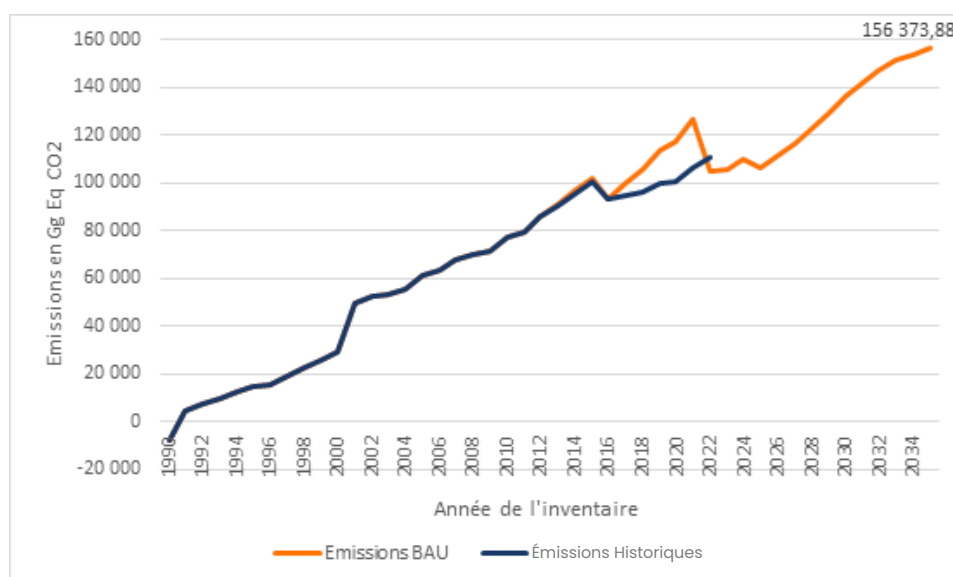
Tableau 7.

Tableau récapitulatif des scénarios BAU sectoriels de 2020 à 2035 (Gg CO2 eq)

Catégorie	Emissions	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035
BAU Echelle Nationale	Emissions BAU	117 410,84	126 823,26	104 986,26	105 552,79	110 079,01	106 484,6	111 312,97	116 613,62	122 276,71	129 200,22	135 963,06	141 944,27	146 693,82	151 292,58	153 595,62	156 373,88
	Emissions historiques	100 313,71	106 310,34	110 345,58	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
1 Energie	Emissions BAU	21 742,31	26 919,11	28 211,55	29 382,82	30 996,96	32 694,38	34 479,71	36 357,84	38 333,92	40 413,43	42 602,11	44 906,06	47 331,73	49 885,91	52 575,80	55 409,00
	Emissions historiques	17 271,03	22 200,98	23 010,02	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
2 PIUP	Emissions BAU	15 306,79	16 948,74	18 480,01	19 874,18	21 135,15	23 000,46	24 637,32	26 641,97	28 898,04	32 296,32	35 409,45	37 618,13	38 454,64	38 992,37	37 076,36	35 483,66
	Emissions historiques	14 975,25	16 575,44	18 070,71	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
3 Agriculture	Emissions BAU	10 155,43	10 434,10	10 670,06	10 863,13	11 064,31	11 274,19	11 493,42	11 722,68	11 962,75	12 214,45	12 478,68	12 756,42	13 048,72	13 356,75	13 681,77	14 025,13
	Emissions historiques	7 808,71	8 030,48	8 230,68	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
4 Utilisation des terres, Changement d'affectation des terres et Forêt (UTCAF)	Emissions BAU	64 722,82	66 901,31	41 869,03	39 583,55	40 890,48	33 378,68	34 418,44	35 458,20	36 497,95	37 537,71	38 577,47	39 608,25	40 639,03	41 669,82	42 700,60	43 717,60
	Emissions historiques	53 344,94	52 347,53	53 643,11	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
5 Déchets	Emissions BAU	5 483,50	5 620,01	5 755,61	5 849,10	5 992,11	6 136,95	6 284,08	6 432,94	6 584,05	6 738,31	6 895,35	7 055,41	7 219,69	7 387,72	7 561,09	7 738,49
	Emissions historiques	6 913,77	7 155,92	7 391,06	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

Figure 4:

Emissions en Gg
équivalent CO₂ projetées
dans le scénario BAU



Les courbes précédentes synthétisent les émissions nationales de gaz à effet de serre (GES) de la Côte d'Ivoire, projetées selon le scénario Business-As-Usual (BAU) sur la période 2013-2035.

La première courbe met en parallèle les émissions historiques (y compris les puits et émissions du secteur Utilisation des Terres, Changement d'Affectation des Terres et Foresterie (UTCATF)) avec les projections du scénario BAU. En 2010, les émissions selon ce scénario s'établissaient à 77 190 Gg CO₂eq, avant de connaître une hausse continue jusqu'en 2021, année au cours de laquelle elles atteignent un pic de 126 823 Gg CO₂eq. Cette trajectoire est ensuite marquée par une chute brutale en 2022, où les émissions baissent à 104 986 Gg CO₂eq.

À partir de 2023, les projections reprennent une tendance haussière régulière, culminant à environ 156 370 Gg CO₂eq à l'horizon 2035. Cette progression illustre l'impact croissant attendu des dynamiques économiques et démographiques, en l'absence de mesures additionnelles de réduction des émissions de GES.

Par ailleurs, l'écart croissant entre les émissions réelles observées et les émissions projetées selon le scénario BAU à partir de 2013 met en évidence l'effet potentiel des politiques d'atténuation mises en œuvre après 2012, bien que non intégrées dans le scénario BAU. Ce décalage peut également traduire une amélioration de l'efficacité énergétique, un renforcement du dispositif statistique, ou encore un ralentissement ponctuel de certaines activités économiques.

III.1.2.1

Scénario BAU pour le secteur Énergie

Pour chaque catégorie du secteur de l'énergie, identifiée selon la classification CRT, une méthode de projection spécifique a été appliquée aux données d'activité disponibles. Les émissions de gaz à effet de serre (GES) ont ensuite été estimées en utilisant les mêmes facteurs d'émission constants que ceux employés dans l'inventaire national, assurant ainsi la cohérence méthodologique entre les données historiques et les projections.

Les résultats ont été agrégés annuellement selon deux niveaux de désagrégation :

- **Niveau 3 CRT**, correspondant aux grandes branches sectorielles ;
- **Niveau 4 CRT**, permettant une analyse plus fine par sous-catégorie.

Cette approche détaillée facilite l'identification des tendances spécifiques à chaque segment du secteur énergétique, et renforce la robustesse des scénarios d'émissions projetés dans le cadre des CDN.

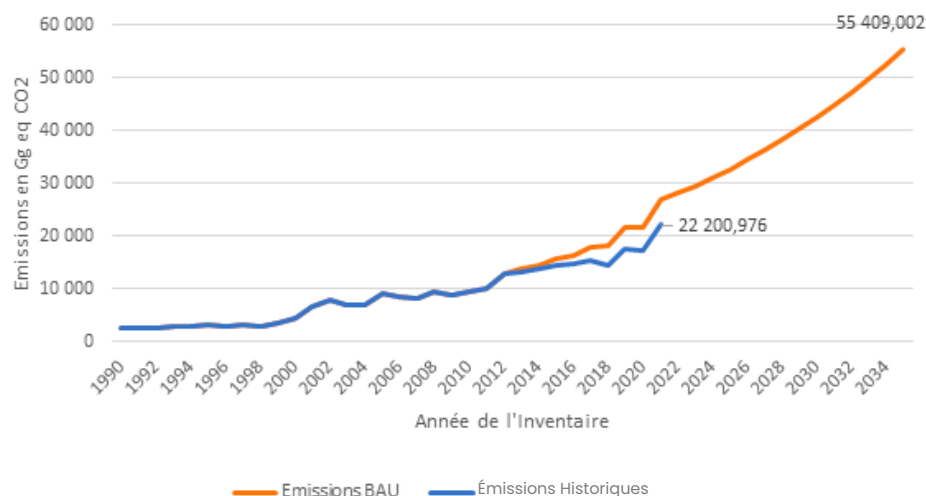
Tableau 8. : Récapitulatif des méthodes de projection appliquées par sous-secteur

Sous-secteur	Donnée projetée	Méthode de projection - BAU
1.A.1.a Production publique d'électricité et de chaleur	Demande en électricité	➤ Régression linéaire simple basée sur le PIB (1990-2022) pour projeter la demande en électricité. ➤ A partir de cette projection, calcul de la production électrique projetée, puis application de l'hypothèse du mix électrique de 2012 constant (17% hydroélectricité ; 83% centrales thermiques) pour obtenir la quantité projetée d'électricité produite par les centrales thermiques. ➤ Application de l'hypothèse de la consommation thermique spécifique 2012 constantes pour obtenir la quantité projetée de combustibles consommée par les centrales thermiques, puis application de l'hypothèse du mix de combustibles 2012 constant (91% gaz naturel) pour répartir cette consommation entre le gaz naturel, le gasoil/diesel et les fiouls résiduels.
1.A.1.b Raffinage de pétrole	Quantité de pétrole traitée par la raffinerie	➤ Les données historiques ont été conservées sur la période 2012 -2022. ➤ A partir de 2023 : Moyenne 2000-2022 pour projeter la quantité de pétrole traitée par la raffinerie.
	Consommation spécifique d'énergie	➤ Régression linéaire (temporelle) 2002-2022 pour projeter la consommation spécifique d'énergie (un seul combustible : Fiouls résiduels).
1.A.1.c Fabrication de combustibles solides et autres industries énergétiques	Quantité de Fiouls Résiduels brûlés dans les autres industries énergétiques	➤ Régression linéaire (temporelle) pour projeter la production de pétrole et LGN et utilisation d'intensité sectorielle (TJ Fiouls Résiduels/TJ pétrole et LGN produits, moyenne 2010-2022) pour projeter la consommation de Fiouls Résiduels
1.A.2 Industries manufacturières et construction	Quantité totale de combustibles consommés	➤ Régression linéaire basée sur le PIB de l'industrie (1990-2012) pour projeter la quantité totale de combustibles consommés. ➤ Application de l'hypothèse du mix de combustibles 2012 constant pour répartir ces consommations par type de combustibles (Gaz de pétrole liquéfié, Gasoil/ Diesel, Fiouls résiduels, Gaz naturel).
1.A.3.a	Quantité de Kérosène pour carburéacteur brûlé dans l'aviation intérieure	➤ Régression linéaire (temporelle) 2015-2022 pour projeter la consommation de Kérosène pour carburéacteur
1.A.3.b	Quantité de Gasoil/Diesel brûlé dans le Transport Routier et Quantité d'Essence automobile brûlée dans la Transport Routier	➤ Régression linéaire simple basée sur le PIB 2010-2022 pour projeter la consommation totale de carburants et application de la structure de consommation de l'année 2022 pour répartir les consommations de carburant par énergie
1.A.3.c	Quantité de Gasoil/ Diesel brûlé le transport ferroviaire	➤ Moyenne des années 2019-2022 reportée sur la période 2023-2035
1.A.3.d	Quantité de Gasoil/Diesel brûlé pour la navigation intérieure	➤ Moyenne des années 2019-2022 reportée sur la période 2023-2035
1.A.4.a Commercial et institutionnel	Quantité totale de combustibles consommés	➤ Données historiques jusqu'en 2022 puis régression linéaire basée sur le PIB 1990-2012 (ajustée pour passer par le point 2022) pour projeter la quantité totale de combustibles consommés. ➤ Application de l'hypothèse du mix de combustible 2022 constant pour répartir ces consommations par type de combustibles (Gaz de pétrole liquéfié, Bois et déchet de bois, Charbon de bois, Autre biomasse).
1.A.4.b	Consommation énergétique des ménages toutes formes d'énergie confondues	➤ Utilisation de l'intensité sectorielle (TJ/Million habitant) de l'année 2022 et les projections démographiques pour projeter la consommation énergétique totale des ménages dans un premier temps et utilisation de la structure de consommation de l'année 2022 pour répartir la consommation totale par forme d'énergie pour les années 2023-2035
1.A.4.c Agriculture/ Sylviculture/Pêche	Quantité totale de combustibles consommés	➤ Données historiques jusqu'en 2022, moyenne 1991-2022 pour 2023, puis AAGR 1991-2012 sur la période 2024-2035 pour projeter la quantité totale de combustibles consommés (un seul combustible : Gasoil/Diesel).
1.B Emissions fugitives	Quantité de Charbon de bois produite	➤ Utilisation ratio historique (Tonnes de charbon de bois consommées /Million habitant) de l'année 2022 et les projections démographiques pour projeter la quantité totale de charbon de bois produite

Le graphique suivant présente l'évolution globale obtenue pour l'énergie.

Figure 5

BAU Energie : Evolution des émissions de GES en Gg CO₂eq du secteur Energie



Les émissions de GES issues du secteur de l'énergie en Côte d'Ivoire ont affiché une croissance continue entre 1990 et 2022. Cette progression reflète l'essor progressif des activités énergétiques dans le pays, notamment à travers l'urbanisation, l'industrialisation et l'augmentation de la consommation de carburant dans les transports. On observe des inflexions légères à certains moments, traduisant des ralentissements ponctuels ou des réformes sectorielles.

Le scénario BAU, qui exclut l'impact des politiques et mesures d'atténuation postérieures à 2012, montre une hausse nette et rapide des émissions à partir de 2013. Selon cette trajectoire, les émissions du secteur pourraient atteindre environ 45 000 Gg CO₂eq d'ici 2035, soit près du double des niveaux récents. Cela souligne le poids croissant du secteur de l'énergie dans les émissions nationales en l'absence d'actions additionnelles.

À partir de 2013, un écart croissant apparaît entre les émissions réellement observées et les émissions projetées selon le scénario BAU. Ce différentiel pourrait traduire l'effet bénéfique des politiques d'atténuation déjà mises en œuvre après 2012, mais également des gains d'efficacité énergétique, une diversification du mix énergétique ou une évolution des comportements de consommation.

Le scénario BAU, qui exclut l'impact des politiques et mesures d'atténuation postérieures à 2012, montre une hausse nette et rapide des émissions à partir de 2013. Selon cette trajectoire, les émissions du secteur pourraient atteindre environ 55 millions de tonnes de CO₂ équivalent d'ici 2035, soit près du double des niveaux récents. Cela souligne le poids croissant du secteur de l'énergie dans les émissions nationales en l'absence d'actions additionnelles.

III.1.2.2

Scénario BAU pour le secteur PIUP

Dans le cadre de l'élaboration du scénario de référence ou Business-As-Usual (BAU) pour le secteur Procédés Industriels et Utilisation de Produits (PIUP), la modélisation s'est appuyée sur deux principales catégories de sources d'émissions :

La catégorie 2.D

qui regroupe les émissions issues de l'utilisation de produits à base d'hydrocarbures, notamment :

- la consommation d'huiles lubrifiantes,
- la consommation de graisses,
- la consommation de cires.

La catégorie 2.F.1.a,

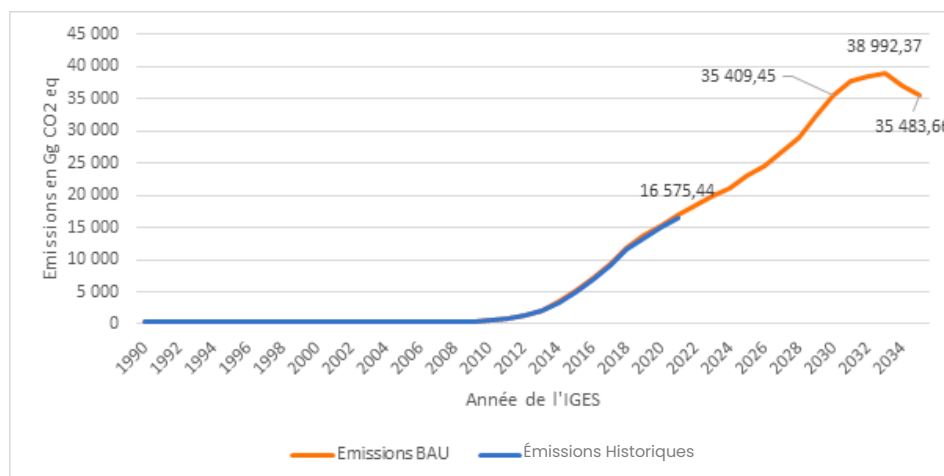
qui concerne l'utilisation des gaz fluorés (HFC, PFC, SF₆, etc.), fréquemment utilisés dans les systèmes de climatisation, réfrigération, aérosols et certains procédés industriels.

Pour ces différentes sous-catégories, les projections dans le scénario BAU ont été construites sur la base des tendances historiques des données d'activités, sans intégrer les effets des politiques ou mesures d'atténuation mises en œuvre après le 31 décembre 2012. Les facteurs d'émissions constants utilisés dans l'inventaire national ont été conservés afin d'assurer la cohérence avec les séries historiques.

Le graphique suivant présente l'évolution globale obtenue pour le secteur PIUP.

Figure 6:

BAU PIUP : Evolution des émissions de GES en Gg CO₂eq du secteur PIUP



Dans le scénario BAU, les émissions du secteur PIUP connaissent une progression rapide, passant d'environ 331,61 Gg CO₂eq en 1990 à 18 070,71 Gg CO₂eq en 2022, soit une hausse de plus de 5300 %. Cette augmentation est essentiellement due à la consommation de lubrifiants (huiles de moteur et graisses), qui croît en parallèle avec la motorisation et l'industrialisation, ainsi que par l'usage accru de cire de paraffine et de solvants dans l'industrie cosmétique, alimentaire et chimique. Toutefois, la part la plus importante provient du sous-secteur réfrigération et climatisation, dont les émissions progressent fortement avec l'urbanisation, la hausse des températures et l'essor du secteur tertiaire. Les gaz fluorés (HFC) utilisés dans ces équipements, ayant un pouvoir de réchauffement global de plusieurs milliers de fois supérieur à celui du CO₂, représentent une source d'émissions critiques. Sans politiques de contrôle, ni technologies alternatives, les émissions de PIUP pourraient dépasser 35 409 Gg CO₂eq d'ici 2030 et atteindre plus de 35 483 Gg CO₂eq en 2035, consolidant ce secteur comme l'un des principaux contributeurs aux émissions nationales.

III.1.2.3

Scénario BAU pour le secteur Agriculture

Le scénario Business-As-Usual (BAU) pour le secteur agricole a été élaboré à partir de la projection des principales données d'activité historiquement observées, susceptibles d'avoir un impact significatif sur les émissions de gaz à effet de serre (GES). Ces variables d'entrée comprennent :

- La population animale (ruminants, non-ruminants, etc.);
- Les surfaces cultivées en rizière (émissions liées à la méthanisation des sols) ;
- Les apports d'engrais minéraux, notamment l'urée (source de N₂O) ;
- Le chaulage, qui génère des émissions de CO₂ ;
- Les surfaces cultivées pour certaines cultures spécifiques telles que le riz, le maïs et la canne à sucre ;
- La superficie des savanes brûlées, contribuant aux émissions de CH₄ et N₂O.

Les périodes de référence sont les suivantes :

- Historique : 1990–2012
- Projection : 2013–2030

Trois approches méthodologiques de projection ont été utilisées pour estimer l'évolution future de ces paramètres :

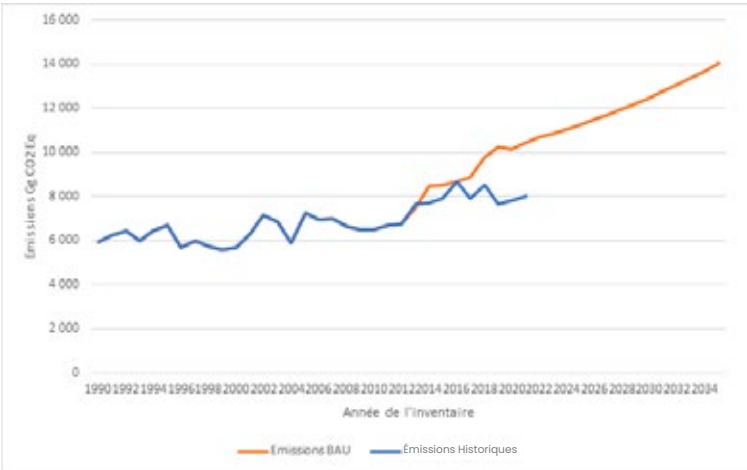
- Régression linéaire sur la période historique, lorsque les tendances sont stables et corrélées ;
- Taux de croissance annuel moyen (AAGR), calculé entre deux dates clés, pour extrapoler les données lorsque les séries présentent une évolution régulière ;
- Utilisation des données 2013–2022, dans les cas où les tendances historiques sont peu représentatives ou trop irrégulières pour être extrapolées par des modèles simples.

Le tableau suivant récapitule les méthodes appliquées selon les données :

Tableau 9. Récapitulatif des méthodes de projection appliquées pour les principales données d'activité agricoles

Catégorie	Sous-catégorie	Mode de projection - BAU
Population animales	Vaches laitières	Régression linéaire 1990-2012
	Autres bovins	Régression linéaire 1990-2012
	Ovins	Données historiques 2013-2022 maintenues (tendance difficile à anticiper). Application ensuite du AAGR 1990-2012
	Porcins	AAGR 1996-2010
	Caprins	Données historiques 2013-2022 maintenues (tendance difficile à anticiper). Application ensuite du AAGR 1990-2012
	Volailles	AAGR 2005-2012
Surfaces en rizière (ha)	Riz irrigué	Données historiques jusqu'en 2014 (point le plus haut) puis maintien du point 2014. On considère que les installations pour irrigation en place à cette date sont maintenues.
	Riz inondé	Données historiques 2013-2022 puis AAGR 2012-2017
	Riz pluvial	Données historiques 2013-2022 puis AAGR 2000-2012
Engrais minéraux, urée, chaulage	Engrais minéraux	AAGR 2008-2012
	Chaulage	AAGR 1990-2012 (constant)
	Urée	AAGR 1990-2012
Surfaces	Maïs	Données historiques 2013-2022 + AAGR 2005-2011
	Canne à sucre	AAGR 1990-2012
Surfaces brûlées	Riz	
	Maïs	Maintien de la part brûlée 2012
	Canne à sucre	
Brûlage hors cultures	Savane arborée	AAGR 1990-2012
	Savane prairie	AAGR 1990-2012
	Savane tropicale	AAGR 1990-2012
	Autre type de savanes arborées	Pas de surface

Figure 7. BAU Agriculture : Evolution des émissions de GES en Gg CO₂eq du secteur Agriculture



Le graphique montre que les émissions agricoles de GES en Côte d'Ivoire sont restées relativement stables entre 1990 et 2012, oscillant entre 6 000 et 8 000 Gg CO₂eq. Cette stabilité s'explique probablement par une croissance modérée de la production agricole et de l'élevage, ainsi que par des pratiques relativement constantes sur cette période. Quelques pics sont visibles dans les années 2000 et 2015, reflétant des années de production agricole plus intense ou des modifications dans les pratiques agricoles (par exemple : usage accru d'intrants ou extension de rizières).

À partir de 2013, le scénario BAU projette une trajectoire ascendante continue des émissions agricoles, culminant à plus de 14 000 Gg CO₂eq en 2035. Cette augmentation progressive traduit une croissance prévue des facteurs d'émissions tels que les populations animales, les surfaces rizicoles, l'utilisation d'engrais minéraux ou encore le brûlage de savanes. La trajectoire BAU repose sur une hypothèse d'absence de politiques ou mesures additionnelles après 2012. Ainsi, elle reflète l'impact attendu d'une intensification des activités agricoles dans un contexte de croissance démographique, sans prise en compte d'actions d'atténuation nouvelles.

À partir de 2013, un écart significatif apparaît entre les émissions observées et les projections BAU. Cela suggère que les émissions réelles ont été influencées par des facteurs non intégrés dans le scénario de référence, notamment l'introduction de politiques d'atténuation post-2012, l'amélioration de l'efficacité dans l'usage des intrants, ou des changements structurels dans le secteur agricole. Il est aussi possible que cet écart reflète des améliorations dans la structuration des données ou des ralentissements ponctuels de certaines activités agricoles.

Ce graphique met en évidence la pertinence de disposer d'un scénario BAU robuste, servant de référence neutre pour évaluer l'efficacité des mesures d'atténuation mises en œuvre après 2012. Il montre également que, sans actions additionnelles, les émissions du secteur agricole pourraient plus que doubler d'ici 2035, ce qui en fait un secteur prioritaire pour les politiques climatiques de la Côte d'Ivoire. L'agriculture climato-

intelligente, la gestion raisonnée des engrais et le contrôle du brûlage des savanes représentent ainsi des leviers majeurs à renforcer.

III.1.2.4-

Scénario BAU pour le secteur Utilisation des Terres, Changement d'Affectation des Terres et Foresterie (UTCATF)

Le scénario BAU du secteur Utilisation des Terres, Changement d'Affectation des Terres et Foresterie (UTCATF) vise à projeter l'évolution des émissions et absorptions nettes de gaz à effet de serre jusqu'en 2035, en supposant l'absence de nouvelles politiques d'atténuation après 2012. Cette projection repose sur les tendances historiques observées entre 1990 et 2012, période qui sert de référence pour établir la dynamique future. L'approche adoptée permet ainsi d'estimer les émissions potentielles qui seraient générées dans un contexte de continuité des pratiques passées, sans interventions supplémentaires.

Les données sont structurées selon les principales catégories du secteur UTCATF, notamment les terres forestières, terres cultivées, prairies, terres humides, établissements, autres terres, produits ligneux récoltés et catégories diverses. Chaque sous-catégorie dispose de séries de données historiques et projetées, exprimées en tonnes équivalent CO₂. Ce découpage offre une vision détaillée des dynamiques par type d'occupation du sol, essentielle pour cibler les interventions futures.

Trois grandes approches sont mobilisées selon les sous-catégories :

- Régressions linéaires : utilisées lorsque les tendances historiques sont claires et stables.
- Taux de croissance moyen (AAGR) : appliqué pour extrapoler les données à partir de la croissance passée.
- Valeurs constantes : utilisées dans les cas où, soit les séries ne montrent pas de tendance marquée, soit les données sont insuffisantes pour modéliser une croissance fiable.

Le graphique suivant présente l'évolution globale obtenue pour le secteur UTCATF.

Figure 8:

BAU UTCATF : Evolution des émissions de GES en Gg CO₂eq du secteur UTCATF



Les données historiques montrent une évolution marquée des émissions nettes du secteur Utilisation des Terres, Changement d'Affectation des Terres et Foresterie (UTCATF). Dans les années 1990, le secteur affichait une capacité nette d'absorption du carbone, traduite par des émissions négatives. Cela reflétait un important stock forestier capable de séquestrer plus de carbone que ce qui était émis.

Cependant, à partir de la fin des années 1990, cette capacité d'absorption s'est progressivement érodée, avec une hausse continue des émissions nettes. Cette tendance est probablement liée à une déforestation croissante, à la conversion des terres forestières en terres agricoles, et à la pression foncière dans certaines zones du pays. Les émissions ont culminé vers 2015, atteignant environ 67 000 Gg CO₂éq, avant de connaître un léger repli jusqu'en 2020.

Le scénario BAU projette une trajectoire différente, dans un contexte sans nouvelles politiques d'atténuation après 2012. Une hausse modérée des émissions est d'abord observée jusqu'en 2021, suivie d'une forte baisse entre 2022 et 2025, où les émissions chutent d'environ 66 000 Gg CO₂éq à 41 000 Gg CO₂éq. Cela pourrait refléter l'effet de tendances naturelles ou des hypothèses de ralentissement de la déforestation dans le modèle, bien qu'aucune nouvelle politique ne soit supposée.

À partir de 2026, les émissions repartent légèrement à la hausse, pour atteindre environ 43 710 Gg CO₂éq en 2035. Cette stabilisation suggère que, dans un scénario sans intervention supplémentaire, les émissions du secteur pourraient se maintenir à un niveau relativement élevé, sans jamais retrouver un rôle net de puits de carbone.

Ce graphique met en évidence l'importance stratégique du secteur UTCATF dans la lutte contre les changements climatiques en Côte d'Ivoire. Sans politiques d'atténuation renforcées, ce secteur restera une source importante de GES. Il est donc essentiel de renforcer les efforts de reforestation, de gestion durable des terres, et de lutte contre la déforestation, si l'on souhaite inverser la tendance et restaurer le rôle de puits de carbone du secteur.

III.1.2.5

Scénario BAU pour le secteur Déchets

Dans le cadre de l'élaboration du scénario BAU pour le secteur des déchets, les projections ont été réalisées en s'appuyant sur les principales données d'activité influençant les émissions de gaz à effet de serre (GES) au sein des différentes sous-catégories du secteur.

Déchets solides ménagers et assimilés :

Pour cette composante, deux hypothèses clés ont été mobilisées pour projeter les tendances d'émissions :

- La population totale nationale, servant à estimer les volumes globaux de déchets et d'eaux usées générés.
- La population urbaine desservie par l'ANAGED (Agence Nationale de Gestion des Déchets), c'est-à-dire les villes bénéficiant d'un service de collecte formel, qui permet d'estimer la part de déchets effectivement traitée par le système formel.

Déchets industriels et eaux usées domestiques, industrielles et excréta :

Pour les déchets et effluents issus des activités industrielles, la projection repose sur trois éléments principaux :

- L'évolution du Produit Intérieur Brut (PIB), en tant que proxy général de la croissance économique et industrielle.
- La proportion des différentes classes économiques utilisant les systèmes de traitement des eaux usées en milieux urbain et rural.
- La production spécifique de trois filières industrielles sélectionnées pour leur contribution significative aux rejets liquides :
 - la fabrication de bière et de malt,
 - la transformation du poisson,
 - le raffinage du sucre.

Ces filières ont été choisies comme représentatives pour la modélisation des émissions issues des eaux usées industrielles.

Pour l'ensemble des autres paramètres non explicitement évoqués (facteurs d'émission, paramètres techniques, taux de traitement, etc.), il a été supposé qu'ils restent constants au fil du temps dans le scénario BAU, c'est-à-dire qu'aucune amélioration technologique ou modification des pratiques n'est anticipée après 2012.

Le tableau suivant récapitule les méthodes appliquées selon les données.

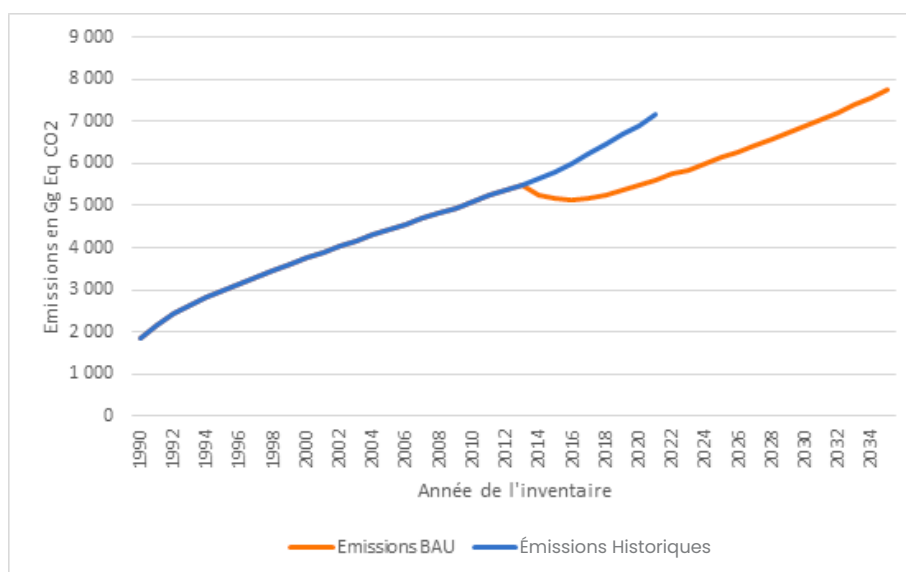
Tableau 10. Récapitulatif des méthodes de projection appliquées pour les principales données d'activité du secteur déchets

Données d'activité	Mode de projection – BAU
Population	- Données de la population de l'Agence Nationale de la Statistique de Côte d'Ivoire - Utilisation directe des projections de la population réalisée par le Département des Affaires Economiques et Sociales des Nations Unies (Estimation population au 1er janvier) pour la période 2023-2035. - Accessible à : World Population Prospects
Population des villes dont les déchets sont collectés par les structures agréées par l'ANAGED	Régression linéaire période 2012-2022 de la population cible en fonction de la population totale du pays ($R^2 = 99.8\%$)
PIB	- Utilisation du taux de croissance annuel moyen calculé entre 2012 et 2022 (6.9% / an), cohérent avec les projections du FMI. https://www.imf.org/en/Countries/CIV#countrydata
Production de bière et malt	Utilisation du taux de croissance annuel moyen calculé entre 1990 et 2022 (1.3%)
Préparation du poisson	Valeur constante de 180 kt par an, identiques aux valeurs rapportées pour la période historique 2019-2022
Raffinage du sucre	Utilisation du taux de croissance annuel moyen calculé entre 1990 et 2022 (1.4%)

Le graphique suivant présente l'évolution globale obtenue pour le secteur déchets.

Figure 9:

BAU Déchets :
Évolution des
émissions de GES en
Gg CO₂eq du secteur



De 1990 à 2021, les émissions de gaz à effet de serre (GES) issues du secteur des déchets en Côte d'Ivoire ont connu une croissance régulière et continue. Cette augmentation est principalement due à l'accroissement démographique, à l'urbanisation et au développement des activités industrielles. La tendance observée reflète l'impact croissant des déchets solides ménagers et assimilés et des eaux usées sur les émissions nationales.

À partir de 2022, le scénario BAU prend le relais en prolongeant la tendance haussière des émissions. Cette projection suppose l'absence de nouvelles mesures d'atténuation spécifiques au secteur des déchets. Les émissions continuent donc d'augmenter

régulièrement jusqu'en 2035, atteignant les 8 000 Gg CO₂eq à l'horizon de la projection. Cette hausse est principalement tirée par l'évolution de la population urbaine et la croissance du PIB industriel.

Ce scénario BAU souligne le poids croissant du secteur des déchets dans le bilan carbone national. Il met en évidence l'importance de mettre en œuvre des politiques ambitieuses de gestion durable des déchets, de valorisation circulaire des déchets et de traitement des eaux usées afin d'infléchir cette trajectoire ascendante des émissions. En l'absence de telles mesures, les émissions continueront d'augmenter de manière mécanique, proportionnellement à la croissance démographique et économique.

III.2.

Objectif quantifié de réduction des émissions

III.2.1

Description précise de la cible

Les CDN 3.0 de la Côte d'Ivoire réaffirment et renforcent l'ambition nationale en matière d'atténuation avec un objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre de 33,07% à l'horizon 2035 par rapport au scénario BAU. Cette cible se traduit par un abattement d'environ 3% supplémentaire par rapport aux engagements de la CDN 2.0, qui fixait une réduction de 30,41 % correspondant à 37 000 Gg CO₂eq.

Cette ambition renforcée positionne la Côte d'Ivoire parmi les pays africains les plus volontaristes en matière

d'action climatique. L'objectif des CDN 3.0 s'inscrit dans une vision de développement bas carbone et résilient aux changements climatiques, visant à découpler la croissance économique soutenue de l'augmentation des émissions de gaz à effet de serre.

III.2.2

Mesures d'atténuation

À l'issue des consultations avec l'ensemble des parties prenantes, les contributions recueillies ont permis d'identifier les mesures d'atténuation ainsi que les actions de suivi, présentées dans le tableau ci-après.

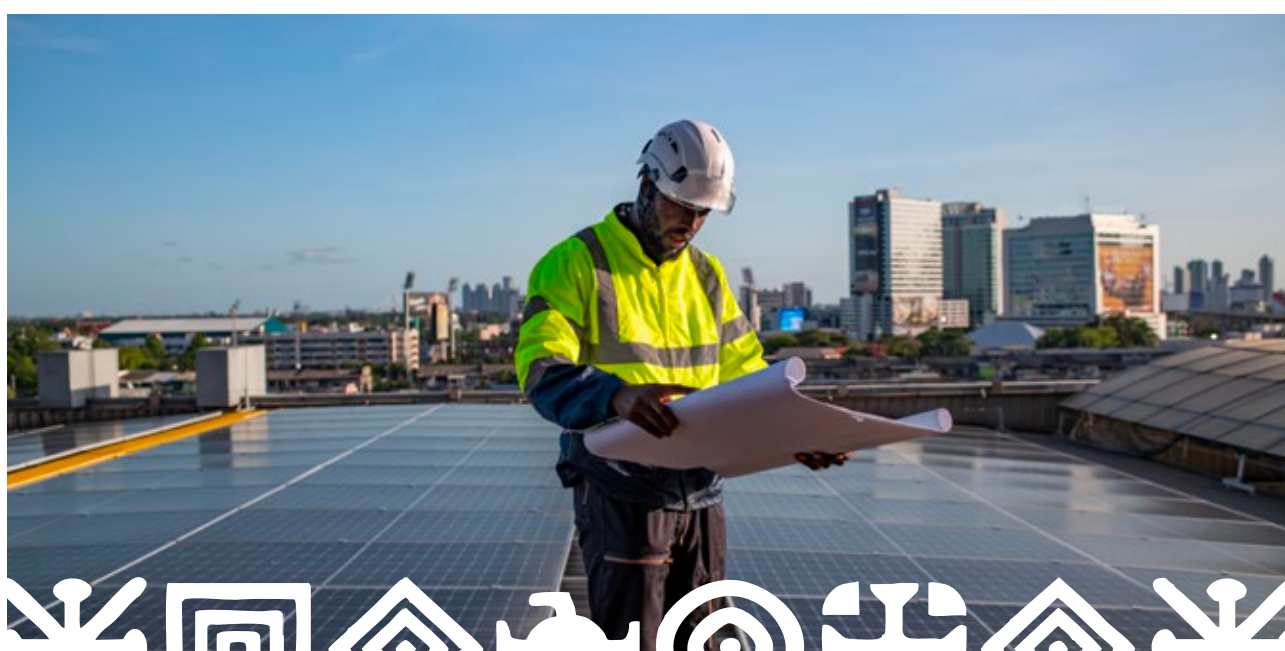


Tableau 11.
Tableau des mesures d'atténuation

Secteur	Code	Mesures d'atténuation	Objectifs et Cible à Horizon 2035
Energie	M1	Accroître l'accès des ménages à la cuisson propre par l'augmentation de l'utilisation du GPL et à travers l'adoption des foyers améliorés à biomasse	› Atteindre un taux d'utilisation du GPL de 70 % un taux de foyers améliorés de 25 % d'ici 2035
	M2	Accélérer la transition vers l'éclairage LED dans le secteur résidentiel	› Atteindre un taux d'éclairage LED de 100 % et un taux de réduction de l'intensité énergétique d'au moins 30 % d'ici 2035
	M3	Renforcer l'efficacité énergétique dans le résidentiel (appareils électroménagers) en veillant à ce que les femmes aient un accès équitable aux technologies et aux formations adéquates	› Atteindre un taux d'équipements conformes de 100% en ciblant les foyers dirigés par les femmes et un taux de réduction de la consommation énergétique de 30 % d'ici 2035
	M4	Renforcer les pratiques d'efficacité énergétique dans le secteur public et commercial	› Réaliser un taux d'économies d'énergie dans les bâtiments tertiaires d'au moins 30% par rapport à la consommation de référence de 2025, d'ici 2030 Réduire le taux de l'intensité énergétique moyenne (kWh/m²/an) des bâtiments tertiaires d'au moins 30% par rapport au niveau de 2025, d'ici 2035
	M5	Développer l'efficacité énergétique dans le secteur industriel	› Réduire le taux de l'intensité énergétique de 30% d'ici 2035
	M6	Éliminer progressivement les émissions fugitives de méthanes dans les opérations pétrolières et gazières	› Réduire le taux des émissions fugitives de méthanes de 50% d'ici 2035
	M7	Moderniser la filière charbon de bois par l'adoption de procédés de carbonisation à haute efficacité énergétique et la structuration des chaînes de valeur	› Atteindre un taux de remplacement des meules traditionnelles par des fours améliorés d'au moins 45 % d'ici 2035
	M8	Porter la part des énergies renouvelables (solaire, biomasse, hydroélectricité, éolien) à 46,3% dans le mix électrique national d'ici 2035	› Augmenter la capacité de génération en énergies renouvelables d'ici 2035 et à ce qu'elles représenteront 46,3 % du mix énergétique d'ici 2035
	M9	Promouvoir une mobilité urbaine durable d'égale utilisation pour toutes et tous	› Atteindre un taux des déplacements motorisés couverts par des modes de transport collectif bas carbone d'au moins de 10% d'ici 2035
	M10	Mettre en œuvre le programme de renouvellement du parc automobile et de mise à la casse	› Atteindre un taux de véhicules importés conformes à la norme Euro VI de 60% d'ici 2035
	M11	Favoriser l'introduction des véhicules électriques (VE) dans le parc automobile	› Atteindre une part de 12% d'importation en véhicules électriques comme pourcentage de l'importation des voitures en général en Côte d'Ivoire, d'ici 2035.
	M12	Promouvoir des carburants alternatifs pour la mobilité urbaine bas carbone	› Atteindre un taux d'incorporation de 25% de biodiesel issu de l'hévéa dans la flotte d'autobus d'ici 2030,
	M13	Promouvoir Carburant aviation durable (CAD)	› Atteindre un taux d'incorporation de 5 % de carburant aviation durable (CAD) dans la consommation nationale de carburant aérien d'ici 2035
Procédés Industriels et Utilisation des Produits (PIUP)	M14	Renforcer le contrôle et la réduction progressive des HFC utilisés dans les équipements de climatisation et de réfrigération	› Réduire le taux de la consommation annuelle de HFC d'au moins 70% d'ici 2035, par rapport à l'année de référence 2020
	M15	Renforcer la réduction progressive des réfrigérants à fort impact climatique (HFC à fort PRG) utilisés dans les équipements de climatisation et de réfrigération	› Réduire le taux de la consommation annuelle de HFC d'ici 2035, d'au moins 50% par rapport à l'année de référence 2020

Secteur	Code	Mesures d'atténuation	Objectifs et Cible à Horizon 2035
Agriculture	M16	Mettre en œuvre des pratiques d'élevage durables et intelligentes face au climat en donnant un accès équitable aux financements et formation aux éleveurs et éleveuses	Atteindre au moins 70% des éleveurs.euses pratiquant une ou plusieurs techniques durables et climato-intelligentes d'ici 2035
	M17	Adopter des pratiques de production rizicole intelligentes adaptées aux changements climatiques	Atteindre un taux de superficies rizicoles adoptant des pratiques climato-intelligentes d'au moins 75% d'ici 2035
	M18	Optimiser l'utilisation des engrais organiques azotés dans les systèmes agricoles	Atteindre un taux d'exploitant.e.s agricoles appliquant ces bonnes pratiques sur leurs parcelles d'au moins 70% d'ici 2035
	M19	Interdire progressivement le brûlage à l'air libre des résidus agricoles et promouvoir leur valorisation	Réduire les superficies concernées par le brûlage à l'air libre d'au moins de 90% par rapport à l'année de référence d'ici 2035
	M20	Maximiser les ressources dans la transformation des produits agricoles et tout au long des chaînes des valeurs : Accroître l'efficacité énergétique, réduire la consommation d'eau, et réduire les pertes des produits.	Atteindre un niveau de maximisation des ressources dans la production et chaînes de valeurs de produits agricoles d'au moins 50% de réduction en consommation d'énergie et d'eau et de perte en produits agricoles d'ici 2035
Utilisation des Terres, Changement d'Affectation des Terres et Foresterie (UTCATF)	M21	Préserver et conserver la couverture forestière et la biodiversité	Limiter à 550 000 ha la perte de couverture d'ici 2035 grâce à la protection de la biodiversité, des politiques agricoles zéro déforestation, la mise en œuvre de la REDD+, une gouvernance forestière renforcée et la valorisation durable des produits forestiers.
	M22	Réhabiliter et étendre les superficies forestières	- Accroître les superficies forestières sur 1,5 million d'hectares, en déployant une approche de reboisement différenciée et adaptée aux besoins nationaux, d'ici 2035, incluant : 200 000 ha de reboisements intensifs à forte densité dédiés au bois d'œuvre durable 50 000 ha de forêts de bois énergie 1 100 000 ha de reboisements à faible densité (agroforestiers) créés 150 000 ha de forêts mis en défens (régénération naturelle/assistée)
	M23	Transformer progressivement les terres agricoles des principales filières (cacao, Anacarde, palmier à huile, Hévéa et les cultures vivrières) en systèmes agroforestiers résilients et durables	Transformer 2 500 000 ha des terres agricoles des principales filières agricoles (cacao, anacarde, palmier à huile, hévéa) en systèmes agroforestiers durables d'ici 2035
Déchets	M24	Renforcer la gestion efficace des déchets solides ménagers et assimilés (DSMA)	Atteindre un taux de collecte de 85% des DSMA et de traitement conformément aux normes environnementales d'ici 2035
	M25	Promouvoir une économie circulaire adaptée aux activités des hommes et des femmes	Atteindre un taux de valorisation des déchets produits sur l'ensemble du territoire national au moins 25% d'ici 2035
	M26	Développer des unités de méthanisation et de compostage pour la valorisation des déchets organiques en impliquant les entreprises dirigées par les femmes	Atteindre un taux de valorisation des déchets organiques collectés par méthanisation d'au moins 25% d'ici 2035
	M27	Renforcer les systèmes de traitement des eaux usées et excréta en favorisant l'emploi et la formation des femmes et des jeunes	Atteindre un taux d'installations industrielles respectant pleinement les normes environnementales applicables à leurs rejets d'au moins 90% d'ici 2035 avec 30% des femmes et de jeunes technicien.ne.s impliqué(e)s dans les stations d'épuration

III.2.1

Scénario d'atténuation

III.2.1.1- Méthodologies de calcul et scénarios de référence

Les CDN 3.0 adoptent une méthodologie de calcul rigoureuse et transparente, s'appuyant sur les meilleures pratiques internationales et les outils d'analyse les plus récents. L'approche méthodologique garantit la comparabilité internationale, la vérifiabilité des résultats et la robustesse des projections d'atténuation.

III.2.1.2- Scénario d'atténuation à l'échelle nationale

Le portefeuille de mesures s'appuie sur une évaluation rigoureuse des potentiels d'atténuation sectoriels, utilisant les facteurs d'émission du GIEC adaptés aux conditions nationales lorsque des données spécifiques

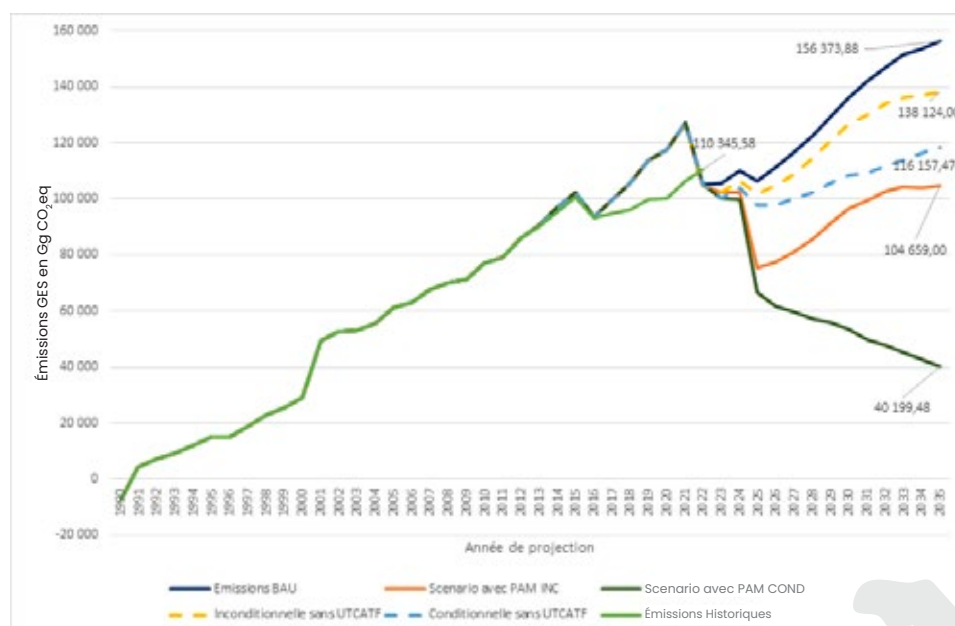
sont disponibles. Chaque mesure intègre un système de suivi basé sur des indicateurs quantifiables, permettant le rapportage dans le cadre du système national de suivi des mesures et du Cadre de Transparence Renforcé de l'Accord de Paris.

La Côte d'Ivoire a adopté une approche différenciée pour structurer ses efforts de réduction des émissions de gaz à effet de serre, en distinguant les mesures dites inconditionnelles, que le pays s'engage à mettre en œuvre, et les mesures conditionnelles, qui dépendent d'un appui international supplémentaire en matière de financement, de transfert de technologies et de renforcement des capacités. Cette distinction répond aux exigences de l'Accord de Paris, tout en reflétant les priorités nationales et les contraintes de mise en œuvre.

L'analyse qui suit vise à interpréter la portée, les objectifs et les implications de ces deux types de mesures. Les mesures retenues permettent de dégager les trajectoires suivantes.

Figure 10:

Trajectoires d'émissions du scénario des mesures inconditionnelles et conditionnelles



Le scénario BAU pour la Côte d'Ivoire montre une hausse continue des émissions de gaz à effet de serre depuis 1990, atteignant environ 156 374 Gg CO₂éq en 2035 si aucune mesure additionnelle n'est appliquée, traduisant une trajectoire fortement émettrice et incompatible avec les objectifs climatiques internationaux.

En comparaison, la mise en œuvre des politiques et mesures inconditionnelles ramènerait les émissions à environ 104 659 Gg CO₂éq, tandis que l'application des mesures conditionnelles, soutenues par l'appui international, permettrait une réduction drastique à près de 40 199 Gg CO₂éq, illustrant ainsi le potentiel considérable d'atténuation.

L'analyse met également en évidence le rôle crucial du secteur Utilisation des Terres, Changement d'Affectation des Terres et Foresterie (UTCATF) dont l'inclusion ou l'exclusion modifie fortement les trajectoires, soulignant que seule une combinaison d'actions nationales renforcées et de soutien international peut permettre à la Côte d'Ivoire de s'aligner sur les objectifs de l'Accord de Paris.

Le scénario inconditionnel montre que la Côte d'Ivoire parviendrait à réduire ses émissions projetées de 33,07% en 2035 par rapport au scénario BAU. Cette réduction traduit un effort important à l'échelle nationale, mais qui reste limité au regard des objectifs internationaux, soulignant que les actions domestiques, bien que significatives, ne suffisent pas à elles seules pour placer le pays sur une trajectoire de neutralité carbone.

En revanche, le scénario conditionnel révèle qu'avec un appui international supplémentaire en termes de financements, transferts technologiques et renforcement des capacités, la Côte d'Ivoire pourrait atteindre une réduction de près de 74,29% en 2035 par rapport au BAU. Ce niveau d'atténuation témoigne du fort potentiel climatique du pays, mais aussi de sa dépendance à la solidarité internationale pour mobiliser les moyens nécessaires à une transition bas carbone ambitieuse.

En résumé, la comparaison entre les scénarios inconditionnel et conditionnel met en évidence que la Côte d'Ivoire peut amorcer une baisse notable de ses émissions, mais que la réalisation de son plein potentiel de réduction dépend largement de partenariats et d'un soutien accru de la communauté internationale.

III.2.1.3 Scénario d'atténuation sectoriel

Cette section s'attelle à présenter les contributions sectorielles à l'effort de réduction des émissions de gaz à effet de serre de 2025 à 2035 dans le tableau suivant. Il s'agit d'une comparaison entre les niveaux d'émissions de gaz à effet de serre des scénarios inconditionnels/conditionnels et ceux du BAU.

Tableau 12. :
Ecart relatif (%) sectoriel à l'effort (inconditionnel et conditionnel) de réduction
des émissions de GES (secteur vs. BAU) de 2025 à 2035

Catégorie	Emissions	Unités	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035
Scénario	Emissions BAU	Gg CO ₂ eq	106 484,66	111 312,97	116 613,62	122 276,71	129 200,22	135 963,06	141 944,27	146 693,82	151 292,58	153 596,62	156 373,88
	Inconditionnel	Gg CO ₂ eq	75 261,09	77 419,56	80 992,16	85 712,98	90 953,75	96 468,65	99 274,17	102 605,79	104 104,35	104 033,68	104 659,00
	Ecart relatif (Incond. vs. BAU)	%	29,32	30,45	30,55	29,90	29,60	29,05	30,06	30,05	31,19	32,27	33,07
	Conditionnel	Gg CO ₂ eq	66 749,50	61 779,37	59 494,08	57 168,69	55 765,87	53 625,80	49 709,25	47 492,28	45 126,41	42 701,87	40 199,48
	Ecart relatif (cond. vs. BAU)	%	37,32	44,50	48,98	53,25	56,84	60,56	64,98	67,62	70,17	72,20	74,29
Energie	Emissions BAU	Gg CO ₂ eq	32 694,38	34 479,71	36 357,84	38 333,92	40 413,43	42 602,11	44 906,06	47 331,73	49 885,91	52 575,80	55 409,00
	Inconditionnel	Gg CO ₂ eq	29 407,38	29 429,88	31 073,04	33 092,46	35 183,39	37 197,24	38 144,19	40 124,20	41 995,64	43 905,78	45 838,80
	Ecart relatif (Incond. vs. BAU)	%	10,05	14,65	14,54	13,67	12,94	12,69	15,06	15,23	15,82	16,49	17,27
	Conditionnel	Gg CO ₂ eq	27 608,15	26 405,88	27 893,81	29 346,38	31 725,50	33 371,42	33 253,57	34 838,32	36 277,33	37 660,19	38 981,86
	Ecart relatif (cond. vs. BAU)	%	15,56	23,42	23,28	23,45	21,50	21,67	25,95	26,40	27,28	28,37	29,65
Procédés Industriels et Utilisation des Produits (PIUP)	Emissions BAU	Gg CO ₂ eq	23 000,46	24 637,32	26 641,97	28 898,04	32 296,32	35 409,45	37 618,13	38 454,64	38 992,37	37 076,36	35 483,66
	Inconditionnel	Gg CO ₂ eq	22 514,38	24 111,27	25 497,47	27 650,42	30 245,22	33 184,30	34 482,01	35 263,18	34 309,80	31 736,37	29 837,67
	Ecart relatif (Incond. vs. BAU)	%	2,11	2,14	4,30	4,32	6,35	6,28	8,34	8,30	12,01	14,40	15,91
	Conditionnel	Gg CO ₂ eq	21 241,87	21 353,61	21 471,70	21 596,50	21 728,41	21 867,83	22 015,19	22 170,95	22 335,60	22 509,64	22 693,63
	Ecart relatif (cond. vs. BAU)	%	7,65	13,33	19,41	25,27	32,72	38,24	41,48	42,35	42,72	39,29	36,04
Agriculture	Emissions BAU	Gg CO ₂ eq	11 274,19	11 493,42	11 722,68	11 962,75	12 214,45	12 478,68	12 756,42	13 048,72	13 356,75	13 681,77	14 025,13
	Inconditionnel	Gg CO ₂ eq	11 113,27	11 310,71	11 518,10	11 736,19	11 965,81	12 207,84	12 463,26	12 733,12	13 018,58	13 320,89	13 641,40
	Ecart relatif (Incond. vs. BAU)	%	1,43	1,59	1,75	1,89	2,04	2,17	2,30	2,42	2,53	2,64	2,74
	Conditionnel	Gg CO ₂ eq	10 742,83	10 745,18	10 750,23	10 758,18	10 769,23	10 783,59	10 801,49	10 823,15	10 848,82	10 878,73	10 913,12
	Ecart relatif (cond. vs. BAU)	%	4,71	6,51	8,30	10,07	11,83	13,58	15,33	17,06	18,78	20,49	22,19
Utilisation des Terres, Changement d'Affectation des Terres et Forêt (UTCATF)	Emissions BAU	Gg CO ₂ eq	33 378,68	34 418,44	35 458,20	36 497,95	37 537,71	38 577,47	39 608,25	40 639,03	41 669,82	42 700,60	43 717,60
	Inconditionnel	Gg CO ₂ eq	6 688,46	7 050,74	7 413,02	7 775,30	8 137,58	8 499,86	8 853,17	9 206,47	9 559,78	9 913,09	10 252,61
	Ecart relatif (Incond. vs. BAU)	%	79,96	79,51	79,09	78,70	78,32	77,97	77,65	77,35	77,06	76,78	76,55
	Conditionnel	Gg CO ₂ eq	2 285,05	-1 382,08	-5 049,21	-8 716,33	-12 383,46	-16 050,59	-19 726,69	-23 402,79	-27 078,89	-30 754,99	-34 444,88
	Ecart relatif (cond. vs. BAU)	%	93,15	104,02	114,24	123,88	132,99	141,61	149,80	157,59	164,98	172,02	178,79
Déchets	Emissions BAU	Gg CO ₂ eq	6 136,95	6 284,08	6 432,94	6 584,05	6 738,31	6 895,35	7 055,41	7 219,69	7 387,72	7 561,09	7 738,49
	Inconditionnel	Gg CO ₂ eq	5 537,61	5 516,95	5 490,52	5 458,60	5 421,75	5 379,41	5 331,55	5 278,82	5 220,55	5 157,55	5 088,52
	Ecart relatif (Incond. vs. BAU)	%	9,77	12,21	14,65	17,09	19,54	21,98	24,43	26,88	29,33	31,79	34,24
	Conditionnel	Gg CO ₂ eq	4 871,61	4 656,78	4 427,55	4 183,97	3 926,19	3 653,54	3 365,69	3 062,64	2 743,55	2 408,31	2 053,75
	Ecart relatif (cond. vs. BAU)	%	20,62	25,90	31,17	36,45	41,73	47,01	52,30	57,58	62,86	68,15	73,43

III.2.1.3.1- Scénario d'atténuation Énergie

La mise en œuvre des mesures du secteur Énergie constitue un levier essentiel de réduction des émissions de GES en Côte d'Ivoire. L'adoption de solutions de cuisson propre (GPL, foyers améliorés, biogaz) réduit significativement la pression sur la biomasse et diminue les émissions de CO₂ et de CH₄. La généralisation de l'éclairage LED et l'amélioration de l'efficacité énergétique dans les ménages, le tertiaire et l'industrie permettent de stabiliser la croissance de la demande en énergie et de réduire les émissions associées à la production électrique et à la combustion fossile. Enfin, le contrôle des émissions fugitives de méthane dans la filière hydrocarbures apporte un gain supplémentaire en atténuation.

III.2.1.3.2- Scénario d'atténuation Procédés Industriels et Utilisation des Produits (PIUP)

Les mesures du secteur PIUP ciblent principalement la réduction progressive des HFC et des émissions issues des procédés industriels et solvants. Leur mise en œuvre permet une baisse de 50 à 70% de la consommation de HFC d'ici 2035, contribuant ainsi à réduire fortement les émissions à fort pouvoir de réchauffement global. Ces actions expliquent l'écart croissant entre le scénario BAU et les scénarios avec PAM, particulièrement marqué dans le scénario conditionnel.

III.2.1.3.3- Scénario d'atténuation Agriculture

Les mesures du secteur Agriculture ciblent les principales sources d'émissions : l'élevage, la riziculture, l'usage des engrais et le brûlage des résidus. Leur mise en œuvre permet de réduire sensiblement les émissions de CH₄ et N₂O, qui représentent la majorité des

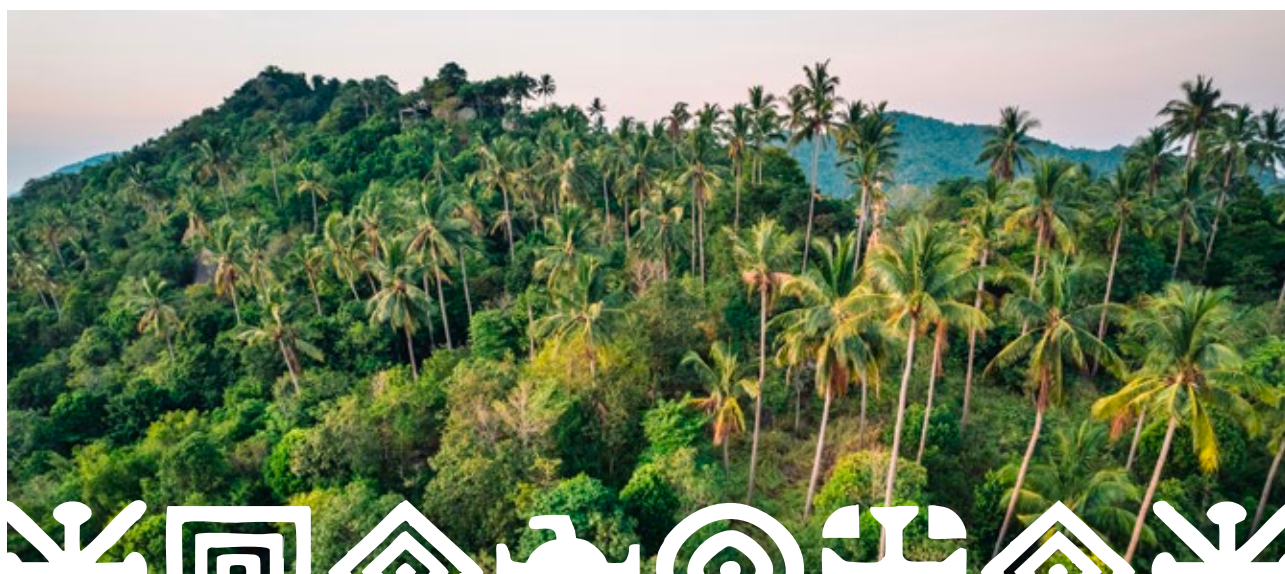
émissions agricoles. Ainsi, ces mesures expliquent une grande partie de l'écart observé entre le scénario BAU, marqué par une croissance continue des émissions agricoles, et les scénarios avec PAM, où l'adoption de pratiques durables permet une stabilisation (INC) voire une réduction (COND) des émissions d'ici 2035.

III.2.1.3.4- Scénario d'atténuation Utilisation des Terres, Changement d'Affectation des Terres et Foresterie (UTCATF)

Le secteur UTCATF joue un rôle déterminant en tant que puits de carbone. Les mesures de conservation, de reboisement et d'agroforesterie permettent non seulement de limiter les pertes de couvert forestier, mais aussi d'augmenter la séquestration de CO₂. Ainsi, ce secteur explique en grande partie l'écart marqué entre le scénario BAU (où la déforestation se poursuit) et les scénarios avec PAM, en particulier le conditionnel, qui intègre un potentiel massif de restauration (plus de 2,5 millions d'hectares). Le secteur UTCATF apparaît donc comme le pilier de la neutralité carbone à long terme.

III.2.1.3.5- Scénario d'atténuation Déchets

Les mesures du secteur Déchets ciblent la réduction des émissions de méthane (CH₄), principal GES de ce secteur, ainsi que du N₂O. En améliorant la gestion des déchets solides, en promouvant l'économie circulaire, en valorisant les biodéchets et en traitant les eaux usées, la Côte d'Ivoire peut réduire fortement les émissions projetées dans le BAU. Ces actions expliquent la stabilisation progressive des émissions dans le scénario inconditionnel, et leur réduction notable dans le scénario conditionnel, surtout grâce à la méthanisation et au recyclage.



OBJECTIFS D'ADAPTATION

4.

IV.1.

Présentation succincte des secteurs vulnérables aux changements climatiques

L'INITIATIVE « 30x30 », UN OBJECTIF MONDIAL VISANT À LA CONSERVATION DE 30 % DES TERRES ET DES OCÉANS D'ICI 2030

La vulnérabilité au changement climatique correspond au degré d'exposition et de sensibilité d'un système face aux risques climatiques. Elle résulte de l'interaction de plusieurs facteurs qui déterminent la capacité d'un secteur à subir les impacts du climat. En Côte d'Ivoire, l'analyse porte notamment sur l'agriculture, l'utilisation des terres et la foresterie, les ressources en eau, les zones côtières, la santé, les infrastructures et bâtiments et villes résilientes avec la prise en compte des questions de genre, de biodiversité, d'économie circulaire et d'économie bleue de façon transversale.

Les variations climatiques et la dégradation environnementale influencent également la mobilité humaine qui est considérée non seulement comme une conséquence des pressions climatiques, mais aussi comme une stratégie d'adaptation et une contribution au renforcement de la résilience des communautés. Une étude menée par l'Organisation Internationale pour les Migrations en 2024 dans les régions du Poro et du Tchologo (district des Savanes), de l'Indénié-Djuablin et du Sud-Comoé (district de la Comoé) révèle que 80% des populations interrogées constatent des changements environnementaux majeurs, tels que la dégradation des sols, les sécheresses récurrentes et l'assèchement des cours d'eau. Ces évolutions se traduisent par l'appauvrissement des terres agricoles, l'insécurité alimentaire, la pauvreté accrue, mais aussi par une augmentation des mobilités humaines.

Par ailleurs, la biodiversité, qui est un pilier fondamental de la résilience des écosystèmes naturels et humains, a également été intégrée de manière transversale

dans les mesures d'adaptation. Les projections climatiques suggèrent des modifications profondes dans la structure et la répartition des écosystèmes tropicaux. La hausse des températures, combinée à l'intensification des sécheresses, pourrait transformer les zones humides en écosystèmes plus secs, avec une substitution progressive des espèces végétales et la perte d'habitats pour la faune. Ces changements fragilisent les forêts naturelles et favorisent l'installation d'espèces invasives, ce qui perturbe davantage les équilibres écologiques et constituent un risque majeur pour l'extinction des espèces. Certaines espèces jouent pourtant un rôle clé dans la fertilité des sols (notamment les fourmis, les vers de terre, et les termites). Leur déclin pourrait entraîner une réduction de la productivité agricole en altérant la qualité des sols. Outre les facteurs climatiques, les pressions démographiques et économiques exacerbent la déforestation, la dégradation des terres, et les feux de brousse. Cette dynamique constitue une menace directe pour la biodiversité nationale et pour les services écosystémiques qui soutiennent l'économie du pays. La Côte d'Ivoire, en tant que signataire de l'initiative « 30x30 » s'engage à mettre en œuvre des stratégies de conservation efficaces et équitables pour atteindre cet objectif. L'initiative « 30x30 » est un objectif mondial visant à la conservation de 30 % des terres et des océans de la planète d'ici 2030. Établi dans le cadre du Cadre mondial pour la biodiversité de Kunming-Montréal en 2022, il cherche à protéger et à gérer efficacement ces zones grâce à des aires protégées et à d'autres mesures de conservation efficaces, tout en reconnaissant les droits des peuples autochtones et des communautés locales.

ENCADRE

La Biodiversité comme pilier transversal des CDN 3.0

Les CDN 3.0 de la Côte d'Ivoire marquent une évolution majeure par l'intégration systématique des enjeux de biodiversité dans l'ensemble des mesures climatiques. Cette approche transversale répond aux recommandations des évaluations de l'IPBES sur les espèces exotiques envahissantes et l'utilisation durable des espèces sauvages, formulées lors de l'atelier de consultation multipartite du 17 avril 2025.

Les consultations dans le cadre du projet BES-Net II ont révélé l'urgence d'une meilleure articulation entre science et politique publique. Les espèces exotiques envahissantes, responsables de 60% des extinctions mondiales, constituent une menace particulière pour l'Afrique de l'Ouest, nécessitant une prise en compte spécifique dans les stratégies climatiques nationales.

L'intégration de la biodiversité s'appuie sur des innovations institutionnelles significatives. Les systèmes d'alerte précoce multirisques intègrent désormais le suivi des espèces exotiques envahissantes. La planification forestière s'élargit aux écosystèmes de savane, dépassant l'approche traditionnelle centrée sur les forêts denses.

Une nouvelle mesure sur la gestion durable des zones de servitudes vise à réduire la contamination des sols et des eaux par les intrants chimiques. Cette innovation témoigne d'une approche systémique intégrant protection de la biodiversité et adaptation climatique.

Focus sur les Solutions fondées sur la Nature (SfN)

Ces CDN 3.0 généralisent l'adoption des SfN comme stratégie transversale de renforcement de la résilience climatique. Cette approche valorise les savoirs locaux et soutient les initiatives communautaires de conservation, créant des synergies entre adaptation, atténuation et préservation de la biodiversité.

IV.1.1

Vulnérabilité du secteur « Agriculture »

Le changement climatique, en modifiant les températures et la pluviométrie, accroît la vulnérabilité de l'agriculture ivoirienne. Il entraîne des périodes de croissance végétative plus courtes, une biomasse réduite et une dégradation des terres arables, augmentant le stress hydrique sur les cultures. Les petits exploitants, dépendants des pluies, subissent une variabilité accrue des conditions météorologiques et disposent de peu d'irrigation en raison du faible équipement et des investissements limités. Selon le scénario RCP 6.0, le risque de sécheresse sur les terres cultivables pourrait passer de 0,2 à 7% en 2000 à 0,1 à 23% en 2080, avec des probabilités élevées allant jusqu'à 54%. Les rendements des cultures céréalières comme le maïs, le mil, le sorgho et le riz devraient ainsi diminuer.

L'agriculture ivoirienne, en particulier les cultures d'exportation comme le cacao, le café, le coton ou les fruits tropicaux, est fortement exposée aux risques climatiques. Les rendements pourraient baisser. Certaines cultures pourraient être abandonnées ou disparaître, comme le café qui pourrait disparaître d'ici 2030 sans réhabilitation des vergers. En plus des rendements, la qualité de récolte et stockage de certaines cultures clés pour l'économie comme l'anacarde (perte de 40% de rendement dans certaines zones, accroissement ailleurs - CIAT in PNUD, 2024) ou la sécurité alimentaire comme le manioc seront altérées. Les températures devraient augmenter de +1,8 °C à +4,0 °C au XXI^e siècle, entraînant des canicules plus fréquentes et longues, tandis que les précipitations

diminuent depuis les années 1970, accentuant le risque de sécheresse. Ces évolutions rendent urgentes la mise en œuvre de mesures d'adaptation et d'atténuation pour protéger l'agriculture et renforcer les filières à la base de la création de valeur et d'emplois futurs notamment pour les femmes et les jeunes.

En Côte d'Ivoire, le secteur de l'élevage est de plus en plus menacé par les effets du changement climatique, notamment l'augmentation de la fréquence et de l'intensité des sécheresses, ce qui entraîne des conséquences graves sur le cheptel national, la sécurité alimentaire et les moyens de subsistance des éleveurs.

En période de sécheresse, les pâturages se dégradent, rendant l'alimentation des animaux insuffisante, ce qui entraîne une baisse de la productivité (lait, viande) et une augmentation de la mortalité animale. L'accès à l'eau devient également critique, avec la disparition progressive des points d'eau naturels. Les éleveurs doivent alors parcourir de longues distances avec leurs animaux à la recherche de zones propices, augmentant leur vulnérabilité au stress, aux maladies, et aux conflits avec les communautés agricoles. La pêche et l'aquaculture sont également exposés à des risques accrus : stress thermique, perturbation des cycles biologiques des espèces, et recrudescence de maladies. Par ailleurs, les zones côtières, où se concentrent 30 % de la population et 80 % des activités économiques, sont déjà confrontées à l'élévation du niveau de la mer et à l'érosion côtière, menaçant directement les infrastructures et les moyens de subsistance. À l'échelle nationale, les changements climatiques pourraient faire basculer près d'un million de personnes supplémentaires dans l'extrême

pauvreté, exacerber le stress hydrique avec plus de 10% de la population exposée à des pénuries d'eau, et accroître les maladies liées à l'eau et à l'air, notamment dans les zones à forte densité humaine.

Le tableau ci-après présente l'estimation de la vulnérabilité des différentes spéculations agricoles dans les différentes zones agro-climatiques réalisée sur la base de leurs sensibilités aux paramètres climatiques.

Tableau 13.
Synthèse de vulnérabilité climatique du
secteur Agriculture en Côte d'Ivoire

Zone	Degré d'exposition au changement climatique	Degré de sensibilité aux impacts
Sub-soudanienne (zone 1)	Très forte exposition des systèmes de productions agricoles : › baisse des pluies et raccourcissement des saisons pluvieuses ; › élévation de température ; › déficit hydrique élevé ; › dégradation et perte de la fertilité des sols, perte du couvert végétal.	Forte sensibilité des systèmes de productions agricoles : › la production vivrière est très affectée par la baisse des pluies ; › les cultures de rente sont moyennement affectées par la sécheresse ; › l'élevage est fortement affecté par le dessèchement des cours d'eau.
Pré-forestière (zone 2)	Forte exposition des systèmes de productions agricoles : › baisse des pluies et raccourcissement des saisons pluvieuses ; › élévation de température ; › déficit hydrique moyen à élevé ; › dégradation et perte de la fertilité des sols, perte du couvert végétal.	Moyenne sensibilité des systèmes de productions agricoles : › la production vivrière est moyennement affectée par la baisse des pluies ; › les cultures de rente sont faiblement ou moyennement affectées par la sécheresse ; › l'élevage est moyennement affecté par le dessèchement des cours d'eau.
Moyenne forestière (zone 3)	Forte exposition des systèmes de productions agricoles : › baisse des pluies et raccourcissement des saisons pluvieuses ; › déficit hydrique moyen à élevé ; › dégradation et perte du couvert forestier.	Moyenne sensibilité des systèmes de productions agricoles : › la production vivrière est faiblement affectée par la baisse des pluies ; › les cultures de rente sont moyennement affectées par la sécheresse.
Basse forestière (zone 4)	Faible exposition des systèmes de productions agricoles : › baisse des pluies et décalage des saisons pluvieuses ; › mauvaise répartition des pluies ; › dégradation et perte du couvert forestier ; › pluies extrêmes et inondations ; › élévation du niveau de la mer et érosion côtière.	Faible sensibilité des systèmes de productions agricoles : › la production vivrière est faiblement affectée par la baisse des pluies ; › les cultures de rente sont faiblement affectées par la sécheresse ; › la production halieutique est moyennement ou faiblement affectée.

IV.1.2

Vulnérabilité du secteur « Utilisation des Terres et Foresterie »

Le secteur de l'utilisation des terres en Côte d'Ivoire constitue l'un des plus vulnérables face au changement climatique, car il est à l'interface entre la production agricole, la préservation des ressources naturelles et la sécurité alimentaire. Les terres agricoles sont fortement exposées aux aléas climatiques tels que les sécheresses prolongées, qui réduisent la disponibilité en eau et compromettent la productivité, les pluies extrêmes qui accentuent

l'érosion et dégradent la structure des sols, ainsi que l'augmentation des températures qui accélère l'évapotranspiration et provoque une perte accrue d'humidité dans les sols. Ces phénomènes entraînent une dégradation continue de la qualité des terres, une réduction des superficies arables et une baisse généralisée des rendements agricoles. Dans le Nord, cette vulnérabilité se traduit par une désertification progressive et un déficit hydrique chronique qui fragilisent les cultures vivrières et les pâturages. Dans le Centre, les terres sont soumises à la fois à une variabilité pluviométrique imprévisible et à une pression démographique intense, ce qui accentue la fragmentation des parcelles et pousse les agriculteurs

à exploiter des espaces marginaux peu fertiles. Dans les zones méridionales et forestières, la conversion rapide des forêts en terres agricoles, en particulier pour les cultures de rente comme le cacao, accentue l'érosion, appauvrit les sols et compromet leur durabilité.

Les causes de cette vulnérabilité sont multiples. Sur le plan climatique, la variabilité accrue des précipitations et la hausse des températures moyennes projetées à l'horizon 2050 intensifient les risques de sécheresse et de dégradation des sols. Sur le plan humain, les modes actuels d'utilisation des terres aggravent cette fragilité : la déforestation massive, la conversion des forêts en zones de cultures industrielles ou vivrières, la pratique de la monoculture, l'absence de rotation culturale et l'exploitation sans repos épuisent rapidement les sols. L'extension agricole sur des terres marginales et la surexploitation entraînent un appauvrissement progressif qui, combiné à l'absence de mécanismes solides de sécurisation foncière, limite les investissements durables et crée une spirale de dégradation. Les forêts, qui jouent un rôle essentiel de régulation hydrique, de maintien de la fertilité et

de puits de carbone, sont particulièrement affectées par cette dynamique, ce qui accroît indirectement la vulnérabilité de l'ensemble du secteur de l'utilisation des terres.

Les conséquences de cette situation sont préoccupantes. Sur le plan agricole, la baisse de fertilité des sols et l'érosion des terres entraînent une diminution significative des rendements, compromettant à la fois la sécurité alimentaire et les revenus des producteurs. Sur le plan écologique, la perte de forêts et de couvert végétal réduit la biodiversité, fragilise les services écosystémiques et diminue la capacité de séquestration du carbone. Sur le plan social, la raréfaction des terres arables et l'augmentation de la pression foncière intensifient les tensions entre agriculteurs, éleveurs et autres communautés rurales, alimentant des conflits fonciers de plus en plus fréquents. La combinaison de ces impacts fragilise profondément la résilience des ménages ruraux et accroît leur dépendance à des soutiens extérieurs en cas de crise climatique.

Tableau 14.
Vulnérabilité par rapport aux risques climatiques
du secteur Utilisation des terres et Foresterie

Risques	Danger(s)	Exposition	Sensibilité
Sécheresse prolongée	- Stress hydrique pour les cultures - Réduction de la fertilité des sols - Baisse des rendements agricoles	- Diminution des précipitations moyennes annuelles - Hausse des températures (+1,5 °C à +1,69 °C d'ici 2050) - Agriculture fortement pluviale	- Cultures dépendantes de la pluie - Faible diversification des systèmes agricoles - Rendements vulnérables au déficit hydrique
Pluies extrêmes et inondations	- Inondation des terres cultivées - Érosion des sols - Perte de nutriments et de semences	- Variabilité accrue des saisons - Expansion agricole dans des zones inondables	- Dégradation rapide des sols - Manque de techniques de gestion de l'eau et des sols
Augmentation des températures	- Évapotranspiration accrue - Désertification progressive de certaines zones - Stress thermique sur les cultures	- Projection d'une hausse moyenne de +1,5 °C à +1,69 °C d'ici 2050 - Extension des terres cultivées sur sols pauvres	- Systèmes de culture peu adaptés à la chaleur - Faible capacité d'adaptation technologique
Conflits liés aux terres	- Accroissement des tensions entre agriculteurs/éleveurs et communautés - Risque de déplacements forcés	- Pression démographique croissante - Rareté croissante des terres arables - Absence de titres fonciers sécurisés	- Forte dépendance économique des ménages à l'agriculture - Inégalités d'accès au foncier - Vulnérabilité sociale élevée
Dégradation et perte des sols	- Baisse de productivité - Érosion accrue - Avancée de la désertification	- Extension agricole sur terres marginales - Déforestation et surexploitation	- Faible adoption de pratiques agricoles durables - Insuffisance de fertilisation organique et conservation des sols

IV.1.3

Vulnérabilité du secteur « Ressources en eau »

La Côte d'Ivoire dispose d'un potentiel hydrique stratégique avec un réseau hydrographique dense comprenant quatre bassins versants nationaux (Bandama, Agnèby, Mé, San-Pédro) et sept bassins fluviaux transfrontaliers (Volta Noire, Bia, Comoé, Niger, Sassandra, Cavally et Nuon). Les ressources en eau souterraine, contenues dans les aquifères du socle précambrien couvrant 97,5% du territoire et du bassin sédimentaire côtier (2,5%), constituent également une réserve vitale. Cependant, ces ressources subissent une pression croissante face aux changements climatiques, caractérisés par une baisse progressive de la pluviométrie depuis les années 1960-1970 et une hausse généralisée des températures moyennes.

Dans les régions septentrionales, la récurrence des déficits pluviométriques génère des sécheresses de plus en plus sévères et fréquentes. Cette dynamique accentue considérablement la pression sur les nappes phréatiques déjà sollicitées et compromet gravement l'accès à l'eau potable pour les populations rurales, particulièrement vulnérables. Les données historiques révèlent qu'entre 1981 et 2000, environ 1,3 million de personnes (représentant 5,4% de la population nationale) ont été affectées annuellement par les épisodes de sécheresse. Avec la croissance démographique soutenue et l'intensification des aléas climatiques, ce chiffre pourrait s'élever à 2,4 millions de personnes, soit 7,9% de la population totale. La crise hydrique de Bouaké en 2018 illustre tragiquement cette vulnérabilité : la ville s'est retrouvée privée d'eau courante pendant trois semaines consécutives, suite à la baisse drastique du niveau du réservoir de Loka, qui assure normalement 70% de son approvisionnement.

À l'inverse, les régions méridionales, notamment le Grand Abidjan et les zones côtières, font face à une problématique diamétralement opposée mais tout aussi préoccupante. Les épisodes de pluies extrêmes, de plus en plus intenses et imprévisibles, provoquent des inondations récurrentes aux conséquences désastreuses. Ces événements dégradent sévèrement les infrastructures d'assainissement déjà insuffisantes, contaminent les sources d'eau potable et créent des conditions propices à la propagation de maladies hydriques, menaçant directement la santé publique. Les projections climatiques indiquent que ces phénomènes extrêmes pourraient s'intensifier, avec une augmentation de la fréquence et de l'intensité des précipitations torrentielles dans le sud, tandis que le nord connaîtrait des périodes de sécheresse prolongées.

Au-delà des impacts directs du changement climatique, les ressources hydriques subissent des pressions anthropiques multiples qui aggravent leur

vulnérabilité. La pollution agricole par lessivage des pesticides et engrais, les rejets industriels toxiques (soude, acides, huiles minérales), la contamination minière notamment par le mercure issu de l'orpaillage clandestin, et la pollution urbaine compromettent tant la quantité que la qualité des ressources disponibles. L'impact démographique seul, même en l'absence d'aggravation des conditions climatiques, devrait entraîner une baisse alarmante de 55% de la disponibilité de l'eau par habitant d'ici 2080 par rapport à l'an 2000. Cette raréfaction progressive génère déjà des conflits d'usage et d'accès à l'eau entre agriculteurs, éleveurs et populations urbaines, particulièrement aigus en période d'étiage. Les conséquences économiques de cette crise hydrique sont considérables : selon les estimations, les changements climatiques pourraient entraîner des pertes économiques comprises entre 380 et 770 milliards de FCFA pour l'économie ivoirienne d'ici 2040, compromettant ainsi les efforts de développement du pays.

IV.1.4

Vulnérabilité du secteur « zones côtières »

Environ deux tiers du littoral ivoirien sont aujourd'hui affectés par l'érosion côtière, un phénomène aggravé par l'action humaine et les changements climatiques. Les causes anthropiques incluent la destruction des mangroves, la pression démographique, l'urbanisation, les grands travaux d'infrastructure, l'extraction de sable, la pollution industrielle et la surexploitation des ressources halieutiques. Ces pratiques fragilisent les écosystèmes côtiers, rendant les zones littorales plus vulnérables aux aléas climatiques.

Le changement climatique, notamment l'élévation du niveau de la mer due au réchauffement planétaire, amplifie l'érosion côtière. Cette dynamique entraîne un recul progressif du trait de côte, accompagné de submersions marines dans certaines zones. La combinaison des facteurs naturels et humains rend le phénomène encore plus préoccupant, surtout dans les zones où l'intervention humaine a modifié la dynamique sédimentaire (barrages sur les fleuves, extractions incontrôlées, infrastructures côtières, etc.).

L'érosion côtière et les inondations constituent une menace directe pour les populations riveraines. Ces aléas naturels engendrent des pertes humaines, des destructions d'infrastructures, des glissements de terrain et des perturbations économiques majeures. Certaines localités comme Grand-Lahou sont particulièrement menacées. Par exemple, dans le village de Lahou Kpanda, la migration de l'embouchure atteint une vitesse de 170 mètres par an, mettant en danger les habitations, les infrastructures locales et même les lieux de mémoire comme le cimetière, aujourd'hui submergé.

Selon une étude OIM-CESEC (2024) menée dans le Sud-Comoé, du fait de l'avancée de la mer, environ six répondants sur dix révèlent avoir perdu ou abandonné leurs terres. En réaction à la perte de leur habitat, la moitié des répondants (49%) indique que les victimes se sont déplacées au sein de leur localité, 29% affirment avoir changé de résidence tandis que 18,4% sont restés sur place. Cette dynamique traduit l'importance de la migration comme stratégie d'adaptation face à la perte de terres et à l'érosion côtière.

Si la dynamique actuelle se poursuit, plusieurs zones côtières seront envahies par la mer dans les décennies à venir. Des territoires tels que les localités de Groguida et Likpiliassé, le parc d'Azagny, les berges du fleuve Bandama et des lagunes côtières sont en danger de disparition. Cette évolution pourrait redessiner la façade maritime du pays, avec l'île SICOR, la presqu'île Braffedon et le parc d'Azagny qui deviendraient les nouvelles lignes côtières.

Tableau 15.
Vulnérabilité par rapport aux risques climatiques du secteur zones côtières

Risques	Danger(S)		Exposition	Sensibilité
Erosion côtière	ACTUEL	- Fortes Précipitations ; - Fortes températures atmosphériques ; - Évènements météo-marins extrêmes (Fortes houles, Tempêtes / coup de vent, Vagues énergétiques).	- Fortes densités des populations à moins de 100 m du rivage ; - Fortes activités socio-économiques (activité portuaire, tourisme, routes...) à moins de 100 m du rivage ; - Faible largeur des plages ; - Plaines côtières basses ; - Côtes sableuses ;	- Destruction des écosystèmes de mangroves - Extraction de sédiments en zone littorale (anthropisation) - Aménagement portuaire
	FUTUR	Selon le scénario RCP 4.5 à l'horizon 2050 - Augmentation de 3 à 6°C d'ici la fin du 21ème siècle - Augmentation de la température atmosphérique de +1,5°C	- Perte de 27,19 Km2 de la superficie totale aux abords des cinq points chauds ; - Fortes expositions des sites Assoyam, Assoyam Beach Hôtel, Beach Assinie, Asseoufoué, Moossou et la piste d'accès à Azuretti sur la zone de Grand Bassam ;	- Fortes destruction des écosystèmes mangroves - Augmentation de l'extraction de sédiments en zone littorale - Extension des aménagements portuaires
	A l'horizon 2050, on aura une forte érosion côtière avec une perte de 27,19 Km2 de la superficie totale aux abords des cinq points chauds	Selon le scénario RCP 8.5 à l'horizon 2050 - Élévation de la température annuelle moyenne de 1,69 °C ; - Augmentation de 9,55 mm des précipitations annuelles maximales ; - Augmentation de 1205,50 mm les journées fraîches annuelles entre 2040 et 2059.	- Avancée régulière du trait de côte sur l'ensemble de la portion côtière ; - Fortes expositions des sites Saint Tropèze ; Beach Assinie, Hôtel l'île aux Langoustes, La différence Antilles, Le village de l'embouchure et Assinie Beach à Assinie ; - Fortes expositions des investissements logés à l'intérieur des 100 mètres du rivage au niveau de San-Pédro, Abidjan.	- Fortes destruction des écosystèmes mangroves - Augmentation de l'extraction de sédiments en zone littorale - Extension des aménagements portuaires

Risques	Danger(S)	Exposition	Sensibilité
Submersion marine	ACTUEL	› Forte densité des populations à moins de 100 m du rivage ; › Forte activité socioéconomique (activité portuaire, aéroportuaire, tourisme, ...) à moins de 100 mètres du rivage ; › Faible largeur des plages ; › Plaines côtières basses ; › Côtes sableuses ;	› Colmatage/ fermeture saisonnier d'embouchure de fleuves › Extraction de sédiments en zone littorale (anthropisation) › Destruction des écosystèmes de mangroves en zones basses ; › Erosion côtière ; › Aménagements portuaires
	Les résultats selon le scénario RCP 4.5 à l'horizon 2050 FUTUR : A l'horizon 2050, on connaîtra sur l'ensemble du littoral, une augmentation d'Est à Ouest, avec une plus forte exposition des zones basses sableuses dans la portion Est	› Montée des eaux ; › Élévation de près de 30 cm ; › Élévation de 80 cm à 1,20 m dans les agglomérations de Grand-Bassam et d'Abidjan ; › Inondation de la commune de Treichville ; › Submersion du côté Est de l'embouchure du fleuve Bandama (Braffedon) à Grand-Lahou en 2050 ; › Au niveau d'Abidjan, la lagune Ébrié inondera l'aéroport FHB, Marcory résidentiel et centre, zone 4c, cité universitaire de Vridi et une portion du boulevard de Vridi ; › Au niveau de San-Pédro, la submersion affectera diverses infrastructures.	› Élévation de la température, Augmentation de la salinité, Acidification des eaux, Hausse du niveau et la circulation de l'eau.
	Les résultats selon le scénario RCP 8.5	› Accentuation des événements météo-marins extrêmes › (Fortes houles, Tempêtes /coup de vent, Vagues énergétiques) › Forte précipitation ; › Augmentation de 1,5 degré Celsius de la température atmosphérique ; › Augmentation des températures en Afrique de l'Ouest de 2°C à l'horizon 2050, et de près de 4 degrés Celsius à l'horizon 2100 ; › Fluctuation des températures en zone côtière entre 27 et 27,5 degrés Celsius › Augmentation du nombre de journées fraîches annuelles de 1205,50 mm en 2040-2059 ; › Augmentation des précipitations annuelles maximales sur 5 jours (25 ans) de 9,55 mm en 2040-2059	› La superficie totale qui sera perdue aux abords des 5 points chauds est estimée à 27,19 km². › Élévation de la température, Augmentation de la salinité, Acidification des eaux, Hausse du niveau et la circulation de l'eau.

IV.1.5

Vulnérabilité du secteur « Santé »

La santé en Côte d'Ivoire est de plus en plus affectée par les conséquences du changement climatique, notamment les inondations, les vagues de chaleur, les sécheresses et les tempêtes. Ces phénomènes aggravent les maladies respiratoires, hydriques (comme la diarrhée), vectorielles (paludisme, dengue) et infectieuses (VIH/SIDA, tuberculose). À cela s'ajoutent les blessures et décès liés aux événements extrêmes.

Les effets du climat sur l'approvisionnement en eau et en aliments exposent davantage les populations à la faim et à la malnutrition, surtout dans les zones rurales du nord et de l'ouest. En 2016, 21,6 % des enfants de moins de 5 ans souffraient de retard de croissance, et 10,8 % de la population était en insécurité alimentaire. Le changement climatique risque d'accentuer ces fragilités, en perturbant les productions agricoles et en exacerbant les vulnérabilités nutritionnelles.

Avec la hausse des températures et les variations pluviométriques, les périodes et zones de transmission

de maladies comme le paludisme pourraient s'étendre. Déjà, en 2015, on estimait l'incidence du paludisme à 349 cas pour 1 000 personnes à risque. Les épisodes de méningite, en particulier dans le nord, pourraient devenir plus fréquents, tout comme la résurgence d'autres maladies à transmission vectorielle ou hydrique.

Les vagues de chaleur seront de plus en plus fréquentes. Selon les scénarios RCP, notamment le RCP 6.0, la part de la population exposée à au moins une vague de chaleur par an pourrait passer de 9 % en 2000 à 31 % en 2080. La mortalité liée à la chaleur pourrait augmenter de façon significative, jusqu'à 7 décès par an pour 100 000 habitants si aucune adaptation n'est mise en place.

Le changement climatique risque de compromettre les avancées sanitaires, y compris la Couverture Maladie Universelle (CMU). Il amplifie les risques liés aux maladies infectieuses, la malnutrition, l'accès difficile aux soins, et les décès prématurés dus à des causes climatiques. Les infrastructures sanitaires pourraient être endommagées par les catastrophes naturelles, et les systèmes de santé surchargés.

Tableau 16.
Vulnérabilité par rapport aux risques climatiques du secteur Santé

Risques		Danger(s)	Exposition	Sensibilité
Risque de morbidité et de mortalité palustre	Actuel	› - Élévation des températures › - Baisse de pluviométrie › - Précipitation intense	› - Femmes enceintes › - Enfants de moins de 5 ans	Augmentation de la faiblesse du système immunitaire des enfants, des personnes âgées et des femmes enceintes
	Futur à l'horizon 2050, le risque face au paludisme sera très élevé sur l'ensemble du territoire Selon le scénario RCP 4.5 à l'horizon 2050	› - Hausse générale des températures d'environ 1°C d'ici à 2050 ; › - Températures comprises entre 27 et 28°C ; › - Augmentation des précipitations sur l'ensemble du territoire, et plus importante à l'ouest avec plus de 2000 mm/an.	› Augmentation du niveau d'exposition dans les districts : Montagnes, Savanes, Goh Djiboua, Sassandra, Marahoué, Bas-Sassandra ; › Niveau d'exposition moyen pour les districts d'Abidjan, Yamoussoukro et de Dimbokro.	Augmentation de la faiblesse du système immunitaire des enfants, des personnes âgées et des femmes enceintes
	Selon le scénario RCP 8.5 à l'horizon 2050	› Hausse générale des températures d'environ 1°C ; › Températures au-dessus de 26 °C ; › Augmentation des précipitations sur tout le territoire, en particulier à l'ouest avec plus de 2000 mm en moyenne/an.	› Augmentation du niveau d'exposition dans les districts : Montagne, Savane, Goh Djiboua, Sassandra, Marahoué, Bas-Sassandra ; › Niveau d'exposition moyen pour les districts d'Abidjan, Yamoussoukro et Dimbokro.	Augmentation de la faiblesse du système immunitaire des enfants, des personnes âgées et des femmes enceintes.

Risques		Danger(s)	Exposition	Sensibilité
Risque de morbidités liées aux maladies diarrhéiques	ACTUEL	- Élévation des températures - Baisse de pluviométrie	- Personnes n'ayant pas accès à l'eau en quantité et en qualité suffisante - Enfants de moins de 5 ans et de personnes du 3ème âge	- Mauvaise conservation d'eau dans les ménages - Faibles niveaux de revenu et de qualité de l'alimentation
	FUTUR	Selon le scénario RCP 4.5 à l'horizon 2050 - Hausse générale des températures d'environ 1° C d'ici à 2050 à l'exception du district de Bouaké ; - Les températures seront comprises entre 27 et 28° C. - Augmentation des précipitations sur l'ensemble du territoire et plus importante à l'ouest avec plus de 2000 mm de pluies en moyenne par an.	- Stagnation du taux de raccordement au réseau d'eau potable à l'horizon 2050 par rapport à la situation actuel dans les districts suivants : Montagnes, Savanes, Gô-Djiboua, Sassandra Marahoué et Bas-Sassandra ; - Augmentation du taux de raccordement au réseau d'eau potable dans les districts suivants : Abidjan, Yamoussoukro, Dimbokro	- Augmentation de la Mauvaise conservation d'eau dans les ménages - Accentuation des faibles niveaux de revenu et de qualité de l'alimentation
	A l'horizon 2050, le niveau du risque sera plus élevé avec un score de plus de 0,7 dans le district des montagnes, plus faible dans le district d'Abidjan et élevé dans les autres districts	Selon le scénario RCP 8.5 à l'horizon 2050 - Hausse générale des températures d'environ 1° C à l'exception du district de Bouaké ; - Températures moyennes au-dessus de 26° C ; - Augmentation des précipitations sur l'ensemble du territoire et plus importante à l'ouest avec plus de 2000 mm en moyenne par an.	- Stagnation du taux de raccordement au réseau d'eau potable à l'horizon 2050 par rapport à la situation actuelle dans les districts suivants : Montagnes, Savanes, Lôh-Djiboua, Sassandra Marahoué et Bas-Sassandra ; - Augmentation du taux de raccordement au réseau d'eau potable dans les districts suivants : Abidjan, Yamoussoukro, Dimbokro.	- Augmentation de la Mauvaise conservation d'eau dans les ménages - Accentuation des faibles niveaux de revenu et de qualité de l'alimentation
Risque de morbidité et de décès liés aux IRA	ACTUEL	- Changement des précipitations - Augmentation des températures - Humidité relative	- Nombre de personnes n'ayant pas accès à l'eau en quantité et en qualité suffisante ; - Taille du réseau routier non bitumé ; - Nombre d'habitants des quartiers sans bitume ; - Nombre d'enfants de moins de 5 ans et de personnes du 3ème âge ;	- Type d'habitation favorable aux IRA (matériaux de récupération, Banco) - Fragilité du système humanitaire - Faible conservation de l'eau dans le ménage - Faible niveau de revenu et qualité de l'alimentation - Longue conservation de l'eau du ménage
	FUTUR	Selon le scénario RCP 4.5 à l'horizon 2050 - Hausse générale des températures d'environ 1 degré Celsius d'ici à 2050 ; - Augmentation des précipitations sur l'ensemble du territoire ivoirien et plus importante à l'ouest ; - Humidité relative	- Augmentation du nombre de personnes n'ayant pas accès à l'eau en quantité et en qualité suffisante ; - Augmentation de la taille du réseau routier non bitumé ; - Augmentation du nombre d'habitants des quartiers sans bitume ; - Augmentation du nombre d'enfants de moins de 5 ans et de personnes du 3ème âge.	- Type d'habitation favorable aux IRA (matériaux de récupération, Banco) - forte fragilité du système humanitaire - Augmentation de la mauvaise conservation de l'eau dans le ménage - Accentuation du faible niveau de revenu et qualité de l'alimentation - Longue conservation de l'eau du ménage
	A l'horizon 2050, le risque de morbidité et de décès liés aux IRA seront inchangés	Selon le scénario RCP 8.5 à l'horizon 2050 - Hausse générale des températures d'environ 1 degré Celsius ; - Augmentation des précipitations sur l'ensemble du territoire ivoirien et plus importante à l'ouest.	- Augmentation du nombre de personnes n'ayant pas accès à l'eau en quantité et en qualité suffisante ; - Augmentation de la taille du réseau routier non bitumé - Augmentation du nombre d'habitants des quartiers sans bitume ; - Augmentation du nombre d'enfants de moins de 5 ans et de personnes du 3ème âge.	- Type d'habitation favorable aux IRA (matériaux de récupération, Banco) - forte fragilité du système humanitaire - Augmentation de la mauvaise conservation de l'eau dans le ménage - Accentuation du faible niveau de revenu et qualité de l'alimentation - Longue conservation de l'eau du ménage

IV.1.6

Vulnérabilité du secteur « Infrastructures et Bâtiments »

Le secteur des infrastructures et des bâtiments en Côte d'Ivoire subit de plein fouet les impacts des changements climatiques. Les fortes précipitations, la hausse des températures, l'érosion côtière et les vents violents entraînent des dommages considérables sur les infrastructures routières, ferroviaires, hydrauliques et les bâtiments. Les inondations de juin 2018 à Abidjan illustrent cette vulnérabilité avec 18 milliards de FCFA de dommages estimés, dont 57% concernaient les infrastructures, et des besoins de relèvement de 205 milliards de FCFA, dont 52% pour les infrastructures.

Les zones urbaines, particulièrement Abidjan, font face à des défis majeurs. Les fortes précipitations provoquent des inondations récurrentes des routes et infrastructures hydrauliques, accompagnées de glissements de terrain. Les projections indiquent une exposition croissante des grandes routes et des

terrains urbains aux inondations au moins une fois par an. Parallèlement, l'augmentation des températures et les vagues de chaleur dégradent rapidement les chaussées, provoquant des fissures et une réduction de la durabilité des routes et ponts. L'exposition du PIB aux vagues de chaleur pourrait passer de 7% en 2000 à 31% selon le scénario RCP2.6 ou 27% selon le scénario RCP6.0 d'ici 2080.

Les infrastructures énergétiques présentent également une forte vulnérabilité. La variabilité des précipitations menace gravement la production d'hydroélectricité, secteur dont dépend 40% de l'approvisionnement énergétique national. Cette vulnérabilité est d'autant plus critique que le pays a massivement investi dans des projets hydroélectriques d'envergure, notamment le barrage de Soubré qui constitue la plus grande infrastructure de ce type avec une capacité de 275 MW.

La sensibilité de ces infrastructures est amplifiée par l'utilisation de matériaux peu résilients, un déficit d'entretien, le non-respect des normes de construction inadéquates et un nombre réduit d'axes de transport qui accroît la vulnérabilité systémique du secteur.

Tableau 17.
Vulnérabilité par rapport aux risques climatiques dans le secteur Infrastructures et bâtiments

Risque(s) climatiques	Impacts physiques	Exposition	Sensibilité
Fortes pluies et inondations	Dégradation des infrastructures et bâtiments	Transport des biens et des personnes interrompus	› Déficit d'entretien des ouvrages de drainage › Qualité de l'entretien préventif des ouvrages d'assainissement
	Destruction des ouvrages hydrauliques	Perturbation des activités socio-économiques	› Altitude de l'infrastructure par rapport à son environnement › Bâtiments construits en zone à risque (bassin d'orage, pieds des talus...)
	Interruption de la circulation	Pertes en vies humaines	› Non-respect des règles d'urbanisme et de construction › Urbanisation non contrôlée › Matériaux de construction utilisés non résilients
Fortes températures	Dégradation rapide des infrastructures (routes et ponts)	Condition de circulation altérée (réduction de la visibilité, ...)	› Utilisation de matériaux non résilients
	Pollution de l'air	Impact sur la santé	› Type des infrastructures

IV.1.7

Vulnérabilité du secteur « villes résilientes »

Les collectivités territoriales en Côte d'Ivoire, incluant les communes, districts et régions, jouent un rôle central dans l'aménagement du territoire, la planification urbaine et le développement local. Cependant, la majorité des plans directeurs actuels ne tiennent pas suffisamment compte des risques climatiques croissants tels que les inondations, les glissements de terrain, les sécheresses prolongées ou l'érosion côtière. Un point de référence en 2020 indique que moins de 20% de ces plans intégraient des données climatiques ou des analyses de vulnérabilité, exposant les zones urbaines et rurales à des impacts sévères : perte de biens, déplacement de populations, destruction d'infrastructures et dégradation des services de base.

Les données de l'enquête menée par l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM) dans les districts de la Comoé et des Savanes montrent que les populations se déplacent surtout à l'échelle interne dans un contexte de dégradation environnementale et de changement climatique. Cela se traduit essentiellement par une migration de travail en provenance des zones affectées par la dégradation environnementale et le changement climatique vers des zones mieux pourvues en ressources foncières, agricoles, halieutiques, hydriques, aurifères (pour mener souvent les mêmes activités de production) ou vers les centres urbains (souvent ici une reconversion professionnelle est indispensable). Cette migration interne joue ainsi un grand rôle dans les dynamiques d'urbanisation que connaît la Côte d'Ivoire et qui est essentiellement alimentée par l'afflux de populations provenant des espaces ruraux.

Cette vulnérabilité est amplifiée par l'urbanisation rapide et non planifiée qui entraîne l'expansion des quartiers précaires et multiplie les problèmes d'assainissement. Les habitations précaires sont souvent construites dans des zones géographiques instables, notamment les berges de fleuves et les zones côtières. L'insuffisance des infrastructures d'assainissement, avec seulement 30% des ménages urbains ayant accès à des installations adéquates à Abidjan, contribue aux inondations fréquentes. Les

villes littorales comme Grand-Lahou et Sassandra sont particulièrement exposées à l'érosion côtière et à l'élévation du niveau de la mer, avec des scénarios prévoyant la submersion d'infrastructures portuaires et de quartiers résidentiels, y compris l'aéroport Félix Houphouët-Boigny à Abidjan d'ici 2050.

Face à l'intensification prévue des aléas climatiques, l'intégration des principes de résilience climatique dans les documents de planification territoriale devient indispensable. Cependant, la faiblesse des capacités locales et le manque d'outils méthodologiques pour intégrer la résilience climatique dans la planification locale aggravent cette situation et nécessitent un renforcement substantiel des capacités des autorités locales.

IV.1.8

Vulnérabilité du secteur « Genre et Équité »

Les femmes, les jeunes, les personnes en situation de handicap et les personnes âgées sont particulièrement exposées aux effets du changement climatique, notamment les femmes du fait de leur forte dépendance aux ressources naturelles, tout en disposant de moins d'accès aux facteurs de production essentiels comme la terre et le financement. Elles ne possèdent que moins de 20% des terres et bénéficient de financements largement inférieurs à ceux accordés aux hommes (97 % de moins), ce qui limite fortement leurs capacités de résilience. Dans les régions du nord, cette vulnérabilité est exacerbée par les sécheresses récurrentes qui affectent l'agriculture pluviale, réduisent les rendements agricoles et aggravent l'insécurité alimentaire. Ces pressions climatiques accentuent aussi des risques sociaux : hausse du mariage précoce, alourdissement des tâches domestiques et plus grande exposition aux maladies liées à l'eau ou transmises par les vecteurs. Par ailleurs, les femmes sont peu intégrées dans les systèmes d'alerte précoce et n'ont qu'un accès restreint aux technologies d'adaptation ou aux innovations climato-intelligentes. Cette marginalisation compromet non seulement leur propre capacité d'adaptation, mais limite également l'efficacité des politiques climatiques mises en œuvre au niveau national.

IV.2.

Vision et objectifs globaux d'adaptation

La vision d'adaptation de la Côte d'Ivoire s'inscrit dans une trajectoire de développement résilient et inclusif, capable de réduire la vulnérabilité des populations, des écosystèmes et des secteurs socio-économiques aux effets néfastes des changements climatiques. Cette vision ambitionne de :

- Protéger les vies humaines et les moyens de subsistance,
- Préserver les écosystèmes naturels et les ressources productives,
- Réduire les risques climatiques dans les zones les plus exposées,
- Prendre en compte les vulnérabilités différenciées des hommes/garçons, femmes/filles et autres sous catégories sociales,
- Assurer une résilience systémique de l'économie nationale d'ici à 2050.

Les CDN endossent les orientations du PNA qui sont fixées sur le même horizon temporel (ie. 2035) et qui couvre les mêmes secteurs prioritaires pour l'adaptation, avec la prise en compte du genre de façon transversale. Le PNA se structure autour de quatre-vingt-cinq (85) options d'adaptation réparties en cinq (5) axes de mise en œuvre. Les actions prévues dans le PNA se reflètent ainsi dans les mesures sectorielles de ces CDN 3.0 (voir l'alignement présenté dans le tableau des mesures de suivi en annexe à ce document).

IV.3

Objectifs sectoriels d'adaptation

L'objectif à l'horizon 2035 du volet adaptation est de réduire la vulnérabilité et d'accroître la résilience des secteurs prioritaires à savoir : (i) Agriculture, (ii) Ressources en eau, (iii) Santé Humaine, (iv) Zones côtières, (v) Infrastructures et bâtiments, (vi) Villes résilientes. Le genre, la biodiversité, l'économie circulaire, l'économie bleue et la mobilité humaine ont été intégrés comme des éléments transversaux. Les détails des mesures permettant de réduire la vulnérabilité, de renforcer la résilience et les capacités d'adaptations des secteurs, des communautés locales et des acteurs nationaux, sont présentés dans la section suivante.

IV.4.

Mesures prioritaires sectorielles

À l'issue des consultations avec l'ensemble des parties prenantes nationales, les contributions recueillies ont permis d'identifier les mesures d'adaptation ainsi que les actions de suivi et les cibles à l'horizon 2035, présentées dans le tableau ci-dessous.

Tableau 18.

Tableau des mesures d'adaptation

Secteur	Code	Mesures	Objectif d'adaptation	Cible à Horizon 2035	Axe du PNA associé
Agriculture	A1	Renforcer la mise en œuvre de systèmes de production agricole et filières intelligents face au climat	Améliorer la résilience des exploitations et des filières agricoles face aux changements climatiques en diffusant des pratiques agricoles et de transformation adaptées, efficaces et durables	Atteindre un taux de 60 % des exploitants agricoles vulnérables utilisant au moins une pratique climato-intelligente fondée sur des données climatiques locales ou saisonnières d'ici 2035.	Axe 1
	A2	Améliorer la gestion durable des ressources halieutiques marines et continentales	Préserver les stocks de poissons et les écosystèmes aquatiques en mettant en place des pratiques de pêche durables	Atteindre un taux de 100% des zones de pêche réglementées disposant et appliquant un plan de gestion durable des pêches d'ici 2035.	Axe 2
Utilisation des Terres et Forêt	A3	Améliorer les dispositifs de gestion durable des ressources forestières	Renforcer l'efficacité des mécanismes de gestion forestière afin d'assurer la préservation, la restauration et l'exploitation durable des ressources forestières	Atteindre 80 % de la superficie forestière nationale sous plan de gestion durable d'ici 2035	Axe 1

Secteur	Code	Mesures	Objectif d'adaptation	Cible à Horizon 2035	Axe du PNA associé
Ressource en Eau	A4	Mettre en œuvre des approches de gestion intégrée des ressources en eau résilientes au changement climatique	Renforcer la disponibilité, la qualité et l'accès à l'eau pour les populations, les écosystèmes et les secteurs vulnérables.	Atteindre un taux de 75% de couverture des bassins versants prioritaires du territoire national avec des plans de gestion intégrée des ressources en eau intégrant les risques climatiques d'ici 2035	Axe 2 et 4
Santé	A5	Renforcer les systèmes de surveillance, de prévention et de gestion des maladies climato-sensibles différenciées par sexe et par âge	Réduire les risques sanitaires liés au changement climatique en améliorant la détection précoce, la prévention et la réponse face aux maladies sensibles aux variations climatiques	Atteindre un taux de couverture géographique de 90 % du territoire national par des systèmes opérationnels de surveillance épidémiologique des maladies climato-sensibles d'ici 2035.	Axe 3 et 5
	A6	Renforcer la mise en place des établissements sanitaires résilients et durables.	Améliorer la capacité des établissements de santé à faire face aux impacts du changement climatique	Atteindre un taux de 60% des établissements de santé construits ou réhabilités intégrant des critères de résilience climatique d'ici 2035.	Axe 2
Zones Côtières	A7	Mettre en œuvre des solutions de restauration des mangroves, des ouvrages de défense et des mécanismes d'alerte précoce, dans les zones côtières vulnérables	Protéger les écosystèmes côtiers et les communautés riveraines contre les aléas climatiques	Atteindre un taux de 70% de couverture des zones côtières identifiées comme à risque élevé par des ouvrages de protection adaptés d'ici 2035	Axe 2 et 6
	A8	Promouvoir l'Economie bleue	Développer une croissance économique durable basée sur la valorisation responsable des ressources marines et aquatiques	Atteindre un taux de 85% de couverture des zones côtières par des stratégies locales ou régionales d'économie bleue intégrées dans les plans de développement territorial d'ici 2035.	Axe 3
Infrastructures et bâtiments	A9	Améliorer la résilience des infrastructures routières et des bâtiments	Renforcer la durabilité et la sécurité des infrastructures face aux aléas climatiques en intégrant des normes de construction adaptées	Atteindre 60% des nouvelles infrastructures routières et bâtiments publics construits ou réhabilités conformément aux normes nationales intégrant les notions de résilience climatique d'ici 2035.	Axe 2
Villes résilientes	A10	Intégrer le principe de résilience climatique dans la gouvernance locale	Adapter la planification locale aux effets du changement climatique en intégrant des données climatiques futures, des analyses de vulnérabilité et des mesures d'adaptation dans les plans directeurs	Atteindre un taux d'au moins 60 % des collectivités locales disposant d'un plan directeur intégrant des considérations de résilience climatique d'ici 2035	Axe 5
Genre et équité	A11	Renforcer la résilience des femmes et des jeunes filles	Améliorer le pouvoir de résilience des femmes et des jeunes filles par des actions transformatrices afin de lutter contre les impacts différenciés des aléas climatiques, en particulier, en milieu rural	Atteindre 900 500 femmes et jeunes filles ayant bénéficié d'investissement direct en matière d'autonomisation et de participation à des instances de décisions en lien avec les mécanismes d'alerte précoce d'ici 2035	

IV.5

Suivi évaluation de l'adaptation

Le suivi-évaluation de l'adaptation reposera sur un cadre commun du suivi des CDN 3.0 inclus dans le système de suivi et de transparence de la Côte d'Ivoire coordonné par le Ministère en charge de l'Environnement, du Développement Durable et de la Transition Écologique (Section VI). Le suivi et l'évaluation des mesures d'adaptation repose sur une mise à jour d'une étude approfondie du Centre Interprofessionnel Technique d'Études de la Pollution Atmosphérique (CITEPA) visant à identifier et structurer des indicateurs clés proposées dans la Quatrième Communication Nationale de la Côte d'Ivoire. Les indicateurs des changements climatiques sont des valeurs mesurées, agrégées et obtenus sur la base de données quantitatives ou qualitatives. Ces indicateurs se déclinent en trois objectifs spécifiques :

- Identifier la vulnérabilité ou le risque climatique et les besoins d'adaptation ;
- Suivre la mise en œuvre de l'adaptation ;
- Évaluer son efficacité et la préparation du pays pour faire face aux changements climatiques

IV.5.1

Indicateur de suivi des besoins en termes d'adaptation

Pour identifier les besoins d'adaptation et concevoir des actions en conséquence, la vulnérabilité spécifique du système considéré doit être analysée et les impacts potentiels liés au climat doivent être évalués. Des indicateurs peuvent être définis dans le cadre de ce processus pour caractériser les facteurs sur les paramètres climatiques impactant le système (changements de précipitations et de températures, occurrence d'événements extrêmes), des facteurs physiques (les caractéristiques du sol) et socio-économiques (le niveau de revenu des ménages), ainsi que des aspects politiques (les zones sujettes aux conflits). Ces indicateurs sont très spécifiques au contexte et peuvent être traités à différentes échelles en fonction des questions abordées par des méthodes combinées quantitatives et qualitatives.

La quantification de la vulnérabilité ou du risque climatique peut se faire via des indices composites. Le risque climatique, tel que défini dans l'AR6 du GIEC, correspond à l'interaction de trois composantes : l'aléa climatique, l'exposition des populations, et la vulnérabilité (intégrant la sensibilité et la capacité d'adaptation). Des valeurs de référence peuvent être définies et régulièrement révisées, mais des objectifs ne sont pas systématiquement définis.

IV.5.2

Indicateurs du suivi de la mise en œuvre des actions d'adaptation

Dans le cadre de la CDN 3.0, des indicateurs pour chaque sous-mesures de suivi ont été identifiés (section IV .4) afin de suivre l'évolution de la mise en œuvre des mesures d'adaptation. Ces indicateurs seront suivis par des points focaux sectoriels.

IV.5.3

Suivi de l'efficacité de l'adaptation et de la préparation du pays

La communauté de l'adaptation a encore du mal à fournir des orientations spécifiques pour l'évaluation des résultats des actions d'adaptation, étant donné les caractéristiques des mesures d'adaptation, qui sont multiples, spécifiques au contexte et à long terme. Les pratiques courantes (composante S&E des PNA) définissent les performances, les résultats et l'impact en fonction d'un cadre de référence des résultats ou d'une théorie du changement afin de suivre les progrès accomplis dans la réalisation d'objectifs prédéfinis – généralement définis soit au niveau sectoriel, soit au niveau du programme. Dans le cadre des CDN 3.0, des indicateurs de performances ont été définis pour chacune des mesures sectorielles. Ces indicateurs sont désagrégés par sexe pour pouvoir suivre et évaluer l'intégration effective du genre.



Tableau 19.

Indicateurs de performance pour le suivi des mesures d'adaptation sectorielle

Secteur	Indicateur(s) sélectionné(s) pour suivre l'avancée des mesures
Agriculture	Taux désagrégé par sexe d'adoption des pratiques agricoles climato-intelligentes intégrant les données climatiques
	Taux d'intégration des données climatiques dans les plans de gestion halieutique
Utilisation des Terres et Forêt	Pourcentage de la superficie forestière nationale effectivement couverte par un plan de gestion durable mis en œuvre
Ressource en Eau	Taux de couverture des bassins versants prioritaires du territoire national avec des plans de gestion intégrés des ressources en eau intégrant les risques climatiques
Santé	Taux de couverture géographique de 90 % du territoire national par des systèmes opérationnels de surveillance épidémiologique des maladies climato-sensibles d'ici 2035
	Taux des établissements de santé construits ou réhabilités intégrant des critères de résilience climatique d'ici 2035.
Zones Côtières	Taux de couverture des zones côtières identifiées comme à risque élevé par des ouvrages de protection adaptés d'ici 2035
	Taux de couverture des zones côtières par des stratégies locales ou régionales d'économie bleue intégrées dans les plans de développement territorial
	Proportion des hommes/garçons et femmes/filles des communautés côtières ayant accru leur résilience économique face aux aléas climatiques grâce aux activités de l'économie bleue durable
Infrastructure et bâtiments	Taux d'infrastructures critiques situées en zones à risque climatique exemptes de dégradation
Villes résilientes	Taux des collectivités locales disposant d'un plan directeur intégrant des considérations de résilience climatique d'ici 2035
Genre et équité	Nombre de femmes et jeunes filles ayant bénéficié d'investissement direct en matière d'autonomisation et de participation à des instances de décisions en lien avec les mécanismes d'alerte précoce d'ici 2035

En complémentarité des indicateurs de performance pour le suivi des mesures sectorielles, il est recommandé d'accorder une attention particulière aux aspects liés à la gouvernance et l'évaluation de la préparation pour faire face au changement climatique. L'approche de Magnan qui a été adoptée, est un cadre conceptuel pour évaluer l'efficacité des stratégies d'adaptation aux changements climatiques, reposant sur cinq dimensions d'adaptation interconnectées, à savoir :

Connaissance des risques :

l'évaluation et la compréhension des aléas climatiques et des facteurs de vulnérabilités et d'exposition à différentes échelles ;

Planification :

l'intégration d'objectifs et des orientations stratégiques et financières de mise en œuvre dans les plans d'adaptation nationaux ;

Action :

la mise en œuvre concrète d'interventions d'adaptation (politiques, projets, actions) pour répondre aux défis climatiques et la description de leurs principales caractéristiques (aléa ciblé, type d'action, objectifs, bénéficiaires, etc) ;

Capacités :

les ressources institutionnelles, techniques et financières nécessaires pour soutenir les efforts d'adaptation ;

Preuve de la réduction des risques climatiques :

la mesure de l'efficacité des actions en termes de réduction des impacts climatiques.

Les indicateurs au niveau national ont été mis à jour pour les CDN 3.0, afin de pouvoir piloter l'adaptation sur ces différentes dimensions.

Tableau 20.

Cadre de suivi de l'efficacité nationale de l'adaptation et préparation du pays

Dimension	Indicateur	Enjeux clé
Connaissance des risques	Nombre de systèmes d'alerte précoce multirisques en place et fonctionnels la population	Système d'information
	Proportion d'hommes/garçons et de femmes/filles ayant accès à des informations en temps et en heure sur le climat	Sensibilisation / Communication
	Nombre de stratégies de communication pour l'adaptation en place, actualisée à intervalles réguliers et fonctionnelle	Sensibilisation / Communication
Planification	Proportion de secteurs planifiant, budgétisant et mettant en œuvre des mesures d'adaptation	Intégration sectorielle
	Proportion de collectivités, budgétisant et mettant en œuvre des mesures d'adaptation qui intègrent les questions de genre dans les documents de planification locale	Intégration locale
	Proportion de collectivités ayant développé un plan climat territorial intégrant une analyse des vulnérabilité/risques climatiques qui intègrent les questions de genre	Intégration locale
Action	Taux d'exécution des mesures sectorielles	Mise en œuvre
	% d'avancement par rapport aux objectifs ciblés	Mise en œuvre
	Indicateurs de suivi des actions de mise en œuvre	Mise en œuvre
Capacités	Part (en % et montant) des dépenses publiques pour l'adaptation par rapport au produit intérieur brut	Capacité financière
	Part (en % et montant) des dépenses des budgets des collectivités dédiées à l'adaptation	Capacité financière
	Part (en % et montant) des financements mobilisés pour l'adaptation par rapport aux besoins totaux dont % de financements privés mobilisés	Capacité financière
	Nombre de programmes de recherche/thèses/publications scientifiques sur l'adaptation	Recherches académiques et savoirs traditionnels
	Proportion de cursus de formation intégrant l'adaptation au changement climatique et les questions de genre	Capacité humaine
	Nombre de structures ayant bénéficié de programme de renforcement de capacités adaptés à leurs besoins pour la mise en œuvre de l'adaptation dont proportion des collectivités locales formées	Capacité humaine
Preuve de la réduction des risques climatiques	Nombre de décès, de personnes disparues et de personnes directement affectées, par an, attribués aux catastrophes induites d'aléas climatiques	Réduction des risques de catastrophe
	Evolution des pertes et dommages attribués au changement climatique	Réduction des risques de catastrophe
	Proportion de femmes occupant des postes de direction	Genre/équité
	Indicateurs de performances sectoriels	Mise en œuvre et performances
	Observation des évolutions des risques climatiques/vulnérabilités sectoriels	Réduction de la vulnérabilité/risque climatique



MESURES TRANSVERSALES

Plusieurs mesures transversales pour la mise en œuvre des CDN ont été définies via le processus de révision. Ces mesures, transversales au pilier adaptation et atténuation, répondent aux besoins de mise en œuvre présentés dans la partie suivante. Les mesures transversales (MT) ont été regroupées en six (06) mesures présentées dans les sections suivantes.



5.

V.1.

Renforcement de la gouvernance et de la décentralisation

La loi-cadre sur les changements climatiques, promulguée le 25 juin 2025, marque un tournant dans la gouvernance environnementale en Côte d'Ivoire. Elle impose l'intégration des enjeux climatiques dans les politiques publiques, confie aux collectivités locales la mise en œuvre des actions d'adaptation, et oblige les acteurs privés à réduire leurs émissions et à respecter les normes environnementales. La loi prévoit aussi des financements, des actions de sensibilisation et un suivi rigoureux pour une responsabilité partagée. D'autre part, dans le cadre de la territorialisation des CDN, un cadre national de gouvernance multi-niveaux sera mis en place pour coordonner les actions entre l'État, les collectivités et les partenaires. Les sous-mesures impliqueront :

- 1 / L'élaboration des décrets et arrêtés d'application pour la mise en œuvre de la loi cadre sur le changement climatique ; la mise en place de mécanismes de suivi et de contrôle.
- 2 / La création de cadres de dialogue territoriaux, l'élaboration et la mise en œuvre des Plans Climat Territoriaux (PCT).
- 3 / L'intégration de la Commission Transition Juste au sein du Conseil National de Dialogue Social ; représentation inclusive et participation équitable à tous les niveaux.

V.2.

Intégration des questions de genre et d'inclusion sociale

Afin que la mise en œuvre des CDN 3.0 ne renforce pas les inégalités de genre, le ministère de la Femme, la Direction du Genre et de l'Équité, la Plateforme Nationale Genre et Changements Climatiques et les Points Focaux Genre s'engagent à appuyer les acteurs nationaux pour :

- Intégrer les questions de réduction des inégalités, les concepts genre et l'écriture inclusive dans les objectifs et les outils de mise en œuvre de toutes les initiatives climatiques.
- Désagréger systématiquement les indicateurs et cibles de suivi par sexe et âge.
- Appliquer la Budgétisation Sensible au Genre, en soutenant des actions spécifiques en faveur de l'autonomisation des femmes et des jeunes.

V.3.

Mobilisation des financements

La mise en œuvre des CDN 3.0 nécessitera un volume important de financement dont la mobilisation proviendra de plusieurs actions à savoir :

- Mobiliser des ressources domestiques et externes via les mécanismes internationaux de financement climat et le marché carbone.
- Développer des financements territoriaux innovants: intégration climat dans les budgets locaux, AVEC, taxation environnementale locale.

V.4.

Engagement des parties prenantes

Les consultations lors du processus de révision des CDN ont permis de dégager plusieurs mesures permettant l'engagement renforcé des parties prenantes à savoir :

Les collectivités territoriales :

via la création de guichets climat locaux/fonds dédiés; l'inscription d'une ligne budgétaire obligatoire climat ; la formation continue des élus et techniciens ; l'accès aux données locales.

Le secteur privé :

via les incitations fiscales/financières (crédits d'impôt, TVA réduite, crédits bonifiés, garanties) ; le guichet unique pour projets climatiques ; les formations ciblées pour PME ; l'accès à des données fiables.

Les jeunes et enfants :

via la création d'un Fonds national pour l'entrepreneuriat vert ; les quotas de représentation dans la gouvernance climatique ; la création d'une plateforme de dialogue jeunes-ministères ; le mentorat et les formations (finance climat, projets verts, négociations) ; la mise en place d'un programme d'emplois verts et bleus ; la création de Conseils municipaux d'enfants.

V.5.

Transfert de technologies

La mise en œuvre des CDN passera par le transfert des technologies à travers :

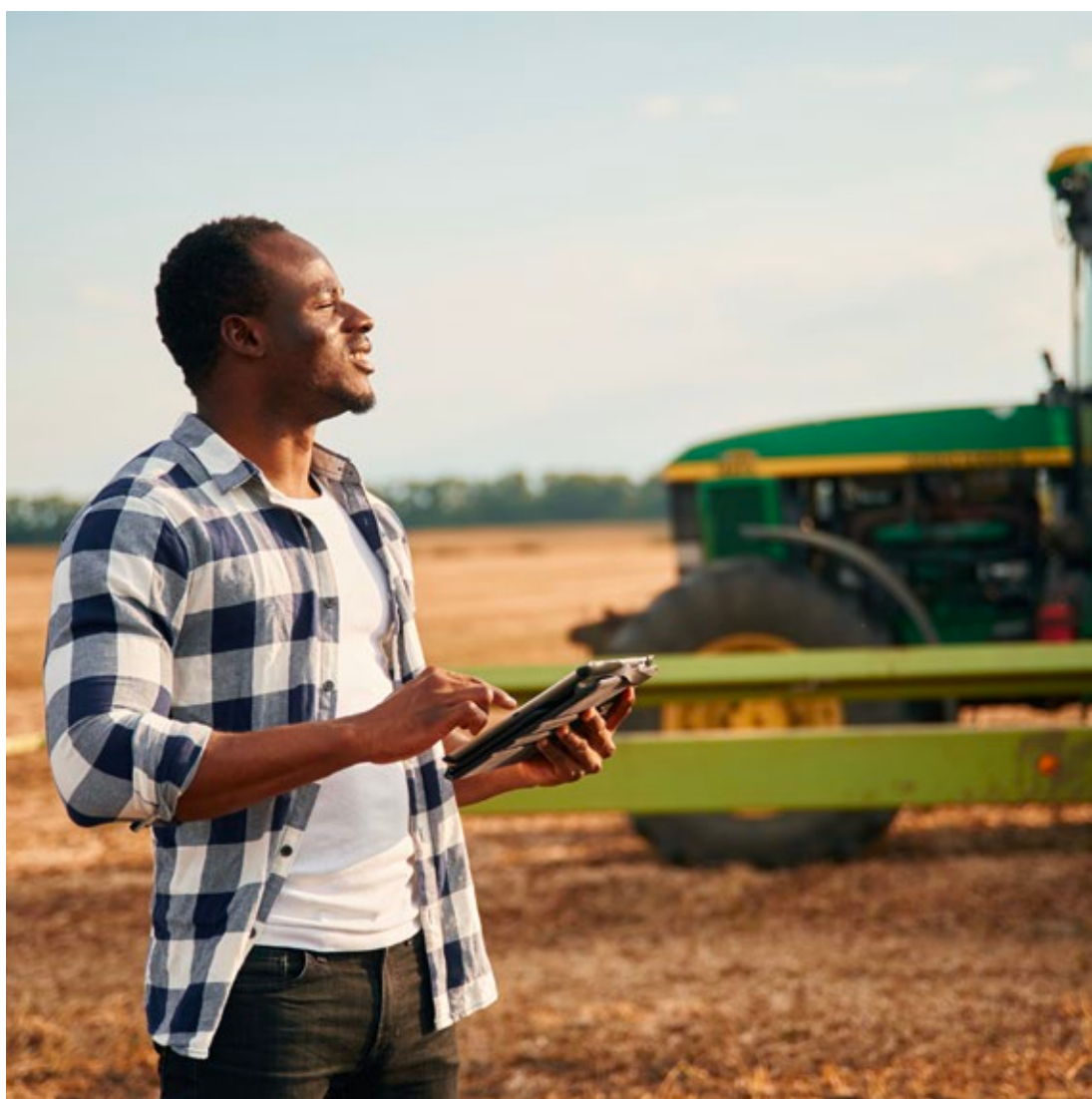
- La réalisation régulière des Évaluations des Besoins Technologiques (EBT).
- La mise à jour et mise en œuvre du Plan d'Action Technologique (PAT).

V.6.

Renforcement des capacités

La mise en œuvre des CDN nécessite un renforcement des capacités des acteurs en charge, qui se fera à travers :

- L'élaboration et la mise en œuvre d'un plan national de renforcement de capacités ciblé.
- Le déploiement d'une stratégie nationale de sensibilisation et d'éducation sur le changement climatique.



BESOINS DE MOYENS DE MISE EN ŒUVRE

La mise en œuvre des CDN repose sur une vision cohérente alignée avec les engagements climatiques de la Côte d'Ivoire pour la période 2025–2035. Cette démarche s'articule autour d'objectifs d'atténuation et d'adaptation clairement définis, tout en intégrant les priorités de développement durable du pays. L'opérationnalisation de cette vision repose sur une architecture institutionnelle conduite par le Ministère en charge de l'Environnement, du Développement Durable et de la Transition Ecologique en coordination avec les ministères sectoriels impliqués.

6.

VI.1.

Renforcement des politiques et de la gouvernance

Le succès de la mise en œuvre dépend fortement d'un cadre politique et institutionnel robuste. Cela inclut la consolidation des structures de coordination existantes, l'intégration des objectifs des CDN dans les cadres législatifs sectoriels et la décentralisation des efforts climatiques à travers les plans de développement locaux. Le renforcement de la gouvernance s'accompagne également d'une meilleure planification, budgétisation et supervision des actions climat à tous les niveaux.

VI.2.

Suivi, données et transparence

Une composante essentielle de la mise en œuvre des CDN 3.0 est le développement ou l'amélioration de systèmes dits MNV et S&E efficaces de suivi pour toutes les actions d'atténuation et d'adaptation, respectivement. Ceux-ci permettent la mise à jour régulière des inventaires de GES, la quantification d'indicateurs de performance sectoriels, et la constitution de bases de données fiables, entre autres. L'opérationnalisation de l'architecture de transparence conforme au Cadre de Transparence Renforcé (ETF) est en cours grâce à l'action des différents partenaires, ce qui permettra également de suivre et reporter les progrès dans l'implémentation de la CDN à travers les BTR et les tableaux CTF.

Des études spécifiques ont été produites par divers projets récents pour évaluer les besoins en matière de système MRV et de S&E en Côte d'Ivoire.

VI.3.

Besoins en financement climatique

La mise en œuvre des CDN 3.0 nécessitera un volume important de financements, dont le montant est déterminé à l'issue des travaux de modélisation sectorielle et de consolidation des scénarios. Cette estimation intègre à la fois les coûts d'atténuation et d'adaptation, en tenant compte des nouvelles ambitions, du périmètre élargi des secteurs couverts et des trajectoires mises à jour du scénario tendanciel (BAU).

Les financements attendus couvriront :

- Les investissements structurants (infrastructures énergétiques bas carbone, projets agricoles et forestiers climato-intelligents, gestion durable des ressources en eau, infrastructures résilientes et villes durables) ;
- Les programmes d'accompagnement (renforcement de capacités, recherche-développement, innovation, transferts de technologies) ;
- Les mesures de soutien socio-économique dans le cadre de la transition juste.

La part **inconditionnelle** sera couverte par des ressources diverses autant au niveau national (public, privé, collectivités, etc) qu'international.

La part **conditionnelle** reposera sur un appui international accru à travers les mécanismes de financement climatique (Fonds Vert pour le Climat, Fonds d'Adaptation, Fonds pour l'Environnement Mondial), les financements concessionnels des banques de développement et des agences bilatérales, les mécanismes de marché carbone et les partenariats public-privé.

La Côte d'Ivoire entend également financer la mise en œuvre de ses CDN 3.0 grâce aux marchés carbone, en tirant parti à la fois des mécanismes de l'article 6 de l'Accord de Paris et du marché volontaire. Avec la création du Bureau du Marché Carbone (BMC) en 2024, le pays s'est doté d'un cadre institutionnel pour encadrer et valoriser les crédits carbonés, renforcé par des dispositions spécifiques prévues dans la loi cadre sur les changements climatiques.

Tableau 21. :

Tableau récapitulatif des coûts estimatifs de la mise en œuvre des CDN

Stratégies	Secteurs	Estimation de Coût		Estimation de Coût	
		Conditionnelle FCFA	Conditionnelle USD	Inconditionnelle FCFA	Inconditionnelle USD
Atténuation	Total	9 440 307 220 080	16 857 691 464	5 660 820 482 400	10 108 608 004
	Energie	6 255 417 220 080	11 170 387 893	5 601 129 682 400	10 002 017 290
	PIUP	560 000 000	1 000 000	3 418 800 000	6 105 000
	Agriculture	66 390 000 000	118 553 571	0	0
	UTCATF	1 511 440 000 000	2 699 000 000	6 272 000 000	11 200 000
	Déchets	1 606 500 000 000	2 868 750 000	50 000 000 000	89 285 714
Adaptation	Total	17 536 628 600 000	31 315 408 214	287 560 000 000	513 500 000
	Agriculture	9 396 562 000 000	16 779 575 000	185 200 000 000	330 714 286
	Utilisation des terres	381 892 000 000	681 950 000	101 360 000 000	181 000 000
	Ressource en Eau	1 912 500 000 000	3 415 178 571	0	0
	Santé	1 749 800 000 000	3 124 642 857	1 000 000 000	1 785 714
	Zone Côtière	767 778 100 000	1 371 032 321	0	0
	Infrastructure et bâtiments	3 082 056 500 000	5 503 672 321	0	0
	Villes résilientes	145 000 000 000	258 928 571	0	0
	Genre et Équité	101 040 000 000	180 428 571	0	0
TOTAL		26 976 935 820 080	48 173 099 679	5 948 380 482 400	10 622 108 004

Tableau 22. :

Tableau estimatif par secteur et par Stratégie

Stratégies	Estimation de Coût		Estimation de Coût	
	Conditionnelle FCFA	Conditionnelle USD	Inconditionnelle FCFA	Inconditionnelle USD
Atténuation	9 440 307 220 080	16 857 691 464	5 660 820 482 400	10 108 608 004
Adaptation	17 536 628 600 000	31 315 408 214	287 560 000 000	513 500 000
TOTAL	26 976 935 820 080	48 173 099 679	5 948 380 482 400	10 622 108 004
TOTAL CONDITIONNELLE / INCONDITIONNELLE		32 925 316 302 480 FCFA	58 795 207 683 USD	

Le coût de la biodiversité est estimé à environ 13,5 milliards USD, reparti de manière transversale en adaptation et atténuation, sur les secteurs de l'agriculture, l'énergie, foresterie et utilisation des terres, ressource en eau, zones côtières, infrastructures et bâtiments. En agriculture, les mesures sont prévues pour l'adaptation des pratiques de production et l'amélioration de la gestion durable des ressources halieutiques marines et continentales et l'optimisation de l'utilisation des engrais.

Dans le secteur de l'énergie, les mesures prévues sont focalisées sur l'accès et l'augmentation de l'accès des ménages à la cuisson propre par du GPL pour réduire la pression sur le bois en forêts. En foresterie, les mesures sont prévues pour préserver, conserver, et réhabiliter la couverture forestière et la biodiversité. Pour les ressources en eau, les mesures sont prévues pour mettre en œuvre des approches intégrées des ressources en eau résilientes. Pour les zones côtières, les mesures sont pour des solutions de restauration et de défense des mangroves, et de mécanismes d'alerte précoce dans les zones côtières. En infrastructure, les mesures concernent la création des parcs nationaux autour des infrastructures résilientes.

Le coût associé aux mesures spécifiques pour le genre est estimé à environ 182,0 milliards USD répartis à travers tous les secteurs d'adaptation, atténuation et transversaux en plus d'un budget de 18 millions USD dédié aux projets d'autonomisation des femmes, de renforcement de capacités et d'entrepreneuriat des femmes et des jeunes filles.

VI.4 Technologies prioritaires et transfert

Le déploiement de technologies adaptées, tant pour l'atténuation que pour l'adaptation, est crucial. Celles-ci incluent les énergies renouvelables, les systèmes de gestion des déchets, les pratiques agricoles climato-intelligentes ou encore les infrastructures résilientes. Le pays devra renforcer sa coopération technique via des mécanismes comme le CTCN, tout en mettant à jour son Plan d'Action Technologique (PAT) et l'Évaluation des Besoins Technologiques (EBT).

VI.5 Renforcement des capacités

La CDN exige un renforcement significatif des capacités à tous les niveaux : des institutions nationales aux collectivités locales, en passant par les techniciens de terrain. Cela implique la formation sur les outils de transparence, l'intégration du climat dans les filières académiques, et la généralisation des campagnes de sensibilisation. L'approche devra aussi être inclusive, en intégrant la dimension genre, jeunesse et groupes vulnérables y compris les populations migrantes.

VI.6 Priorisation et planification

Une feuille de route pluriannuelle est nécessaire pour prioriser les besoins selon des critères de faisabilité, d'impact, d'urgence et de co-bénéfices. Chaque besoin identifié devra être associé à des objectifs, des acteurs responsables, un budget indicatif et un calendrier de mise en œuvre. Une telle planification permettra de guider efficacement les partenaires techniques et financiers dans leur soutien à la CDN.

VI.7 Participation au marché carbone

La Côte d'Ivoire entend également financer la mise en œuvre de ses CDN 3.0 grâce aux marchés carbone, en tirant parti à la fois des mécanismes de l'article 6 de l'Accord de Paris et du marché volontaire. Avec la création du Bureau du Marché Carbone (BMC) en 2024, le pays s'est doté d'un cadre institutionnel pour encadrer et valoriser les crédits carbonés, renforcé par des dispositions spécifiques prévues dans la loi cadre sur les changements climatiques.

VI.8 Coopération internationale

La Côte d'Ivoire réaffirme son engagement à contribuer pleinement à l'Accord de Paris tout en reconnaissant que la réalisation des CDN 3.0 nécessite un appui international renforcé. Les priorités de coopération sont :

- Mobilisation de financements prévisibles et accessibles auprès des partenaires bilatéraux, multilatéraux et du secteur privé, alignés sur les priorités nationales et le principe des responsabilités communes, mais différenciées.
- Transfert et diffusion de technologies via des partenariats avec des centres de recherche, des universités et des entreprises spécialisées, permettant l'adaptation et la mise à l'échelle de solutions adaptées.
- Coopération Sud-Sud et triangulaire pour l'échange d'expériences, le partage de bonnes pratiques et la mutualisation d'outils et méthodes éprouvés dans des contextes similaires.
- Facilitation de l'accès aux fonds climat et aux marchés carbone par un accompagnement technique dans la structuration et la certification de projets conformes aux standards internationaux.

Cette coopération souhaitée s'inscrit dans une vision de partenariat équilibré, où l'effort national est soutenu par un appui externe stratégique, ciblé et durable, permettant à la Côte d'Ivoire de relever ses ambitions climatiques tout en assurant un développement socio-économique inclusif, durable et résilient.



TRANSITION JUSTE : GARANTIR L'EQUITE SOCIALE DANS L'ACTION CLIMATIQUE

L'Accord de Paris souligne l'importance d'une transition juste, avec la création d'emplois décents et de qualité, conformément aux priorités nationales de développement. Les mesures sectorielles des CDN 3.0 de la Côte d'Ivoire transformeront l'économie et le marché du travail, avec des impacts sur l'inclusion sociale et l'égalité de genre. Elles généreront des effets positifs, comme la création de richesse et d'emplois dans les secteurs verts et en transition (énergies renouvelables, gestion durable des déchets, agriculture et foresterie durables), tout en offrant l'opportunité de combler les déficits de travail décent. Cependant, la transition pourra entraîner des pertes d'emplois dans les secteurs incompatibles avec la préservation de l'environnement, et certaines actions d'adaptation peuvent avoir des impacts négatifs sur les populations. Une gestion efficace de ces effets et une intégration des considérations socio-économiques dans les politiques et investissements permettront d'optimiser la distribution des risques et bénéfices.

7.

VII.1.

Principe directeur pour la transition juste

Selon l'Organisation Internationale du Travail (OIT), la transition juste consiste à « promouvoir des économies écologiquement durables qui soient inclusives en créant des possibilités de travail décent et en réduisant les inégalités, sans que personne ne soit laissé de côté ». Ce concept concrétisé dans la résolution 2023 de la Conférence Internationale du Travail, fournit un cadre d'orientation pour une transition climatique qui prend en compte les risques, les opportunités et les impacts socio-économiques sur toutes les parties prenantes, en particulier les plus vulnérables. Les Principes Directeurs pour la transition juste de l'OIT soulignent l'importance :

- du dialogue social pour parvenir à un consensus sur les objectifs de durabilité,
- du respect des droits, y compris la liberté syndicale et la non-discrimination,
- de l'égalité de chances et d'opportunités entre les sexes dans les politiques environnementales,
- de la cohérence des politiques entre les domaines économiques, sociaux, environnementaux, et éducatifs,
- de la protection sociale pour accompagner les travailleurs affectés par la transition,
- de l'adaptation des politiques aux contextes nationaux et sectoriels,
- de la coopération internationale pour soutenir les pays en développement.

Il est essentiel pour une mise en œuvre réussie des CDN 3.0 d'évaluer les défis et les bénéfices liés aux mesures retenues, et d'anticiper leurs effets sur les personnes les plus vulnérables afin d'orienter les ressources vers ceux qui en ont le plus besoin et de minimiser les coûts sociaux par un accompagnement social plus juste et plus efficace.

VII.2.

Architecture stratégique en quatre composantes

La stratégie de transition juste, qui sera élaborée dans le cadre du processus de mise en œuvre de la CDN, pourrait s'articuler autour de quatre piliers fondamentaux :

Adaptation du cadre réglementaire pour assurer le respect et la promotion des droits (liberté syndicale, négociation collective, non-discrimination, abolition du travail des enfants et du travail forcé) et l'application des normes internationales du travail.

Renforcement de la gouvernance institutionnelle par l'intégration des structures en charge de la formation, de l'emploi et de la protection sociale avec les acteurs en charge des programmes et stratégies sectoriels sur lesquels sont alignés les CDN ainsi que le secteur privé, les organisations patronales, les syndicats des travailleurs et les collectivités territoriales.

Développement des compétences à travers la formation des travailleurs en matière de compétences techniques nécessaires à la transition bas-carbone et l'adaptation, la reconversion professionnelle dans les secteurs en mutation et le renforcement des capacités des populations (y compris la jeunesse, les femmes et les populations migrantes) en matière d'entrepreneuriat vert.

Promotion de mécanismes innovants de financement des initiatives vertes et des partenariats entre des différents types de fournisseurs des capitaux.

VII.3.

Mesures transversales prioritaires

Les CDN 3.0 intègrent des mesures spécifiques pour garantir l'équité sociale de la transition climatique :

Protection sociale universelle par l'extension des régimes de sécurité sociale (CMU, RSTI) aux travailleurs affectés par la transition, y compris les indépendants, les travailleurs de l'économie informelle et les plus vulnérables. Cette protection inclut des «mécanismes d'assurance adaptés (ex. assurance indicielle pour les producteurs agricoles, indemnisation des communautés déplacées dans les zones côtières ou forestières et gestion de la réinstallation planifiée).

Emplois verts et décents à travers le lancement de programmes publics de création d'emplois verts à haute intensité de main-d'œuvre (HIMO) pour les groupes vulnérables (y compris les migrants) et le soutien aux chaînes de valeur durable dans l'agriculture, la foresterie, les déchets et les infrastructures urbaines.

Santé et sécurité au travail en s'assurant que les politiques d'atténuation et d'adaptation, intégrant des changements dans les pratiques professionnelles, incluent systématiquement des volets SST et en mettant à jour la législation nationale sur la SST pour prendre en compte le stress thermique, les risques biologiques liés aux changements écologiques.

Egalité de genre et Inclusion par l'intégration d'une «approche genre dans tous les volets et les mesures sectorielles de la transition (politiques, financement, emploi, accès foncier, formation)» et l'assurance d'une représentation équitable des femmes dans les mécanismes décisionnels ainsi qu'un accès équitable et un contrôle des ressources et investissements.

ENCADRE :

Inclusion de la mobilité humaine

LA dégradation environnementale et le changement climatique (notamment l'érosion côtière, les inondations et les sécheresses) ont un impact énorme sur la mobilité humaine en Côte d'Ivoire. Une étude menée par l'Organisation Internationale pour les Migrations en 2024 dans les régions du Poro et du Tchologo (district des Savanes), de l'Indénié-Djuablin et du Sud-Comoé (district de la Comoé) révèle que 80% des populations interrogées constatent des changements environnementaux majeurs, tels que la dégradation des sols, les sécheresses récurrentes et l'assèchement des cours d'eau.

Ces évolutions se traduisent par l'appauvrissement des terres agricoles, l'insécurité alimentaire, la pauvreté accrue, mais aussi par une augmentation des mobilités humaines. Dans le Sud-Comoé, l'érosion côtière entraîne des déplacements forcés et des pertes massives de terres. Dans le district des Savanes, 60% des répondants indiquent que la raréfaction de l'eau constitue un facteur de mobilité vers des localités où l'accès à cette ressource est plus aisé.

La migration de travail et interne, particulièrement répandue (près de 70 % des répondants), apparaît comme une réponse adaptative pour diversifier les revenus et sécuriser les moyens de subsistance. Cela se traduit essentiellement par une migration de travail en provenance des zones affectées par la dégradation environnementale et le changement climatique vers des zones mieux pourvues en ressources foncières, agricoles, halieutiques, hydriques, aurifères (pour mener souvent les mêmes activités de production) ou vers les centres urbains (souvent ici une reconversion professionnelle est indispensable).

Selon une enquête de l'Outil de Suivi de la Transhumance (TTT) menée par l'OIM en avril et mai 2024 dans la région du Bounkani,

85% des informateurs clés considèrent le changement climatique comme un facteur déterminant de la transhumance, notamment à travers son impact sur l'accès à l'eau, et 55 % estiment que le manque d'eau contribue directement à l'augmentation des conflits. Les infrastructures communautaires subissent également une forte pression en raison de l'afflux de personnes déplacées et de troupeaux en provenance des pays voisins. Les effets conjugués du changement climatique et de l'insécurité ont perturbé les itinéraires traditionnels de transhumance. En conséquence, les éleveurs transhumants prolongent leurs séjours dans les communautés ivoiriennes, ce qui accroît la concurrence pour les terres fertiles et les points d'eau.

Les femmes, plus dépendantes des ressources naturelles et moins mobiles, sont confrontées à une vulnérabilité accrue, soulignant la nécessité d'une approche sensible au genre dans les politiques climatiques.

VII.4.

Gouvernance inclusive et dialogue social

La mise en œuvre repose sur l'établissement de « mécanismes de dialogue social dans tous les secteurs impactés par la transition, en incluant les représentants du gouvernement, des employeurs, des travailleurs (formels et informels), ainsi que le dialogue avec d'autres parties prenantes telles que les communautés locales et les groupes vulnérables ».

Cette approche reconnaît que « la transition juste n'est pas seulement un impératif de justice sociale: elle constitue également une condition de réussite économique » en favorisant « la paix sociale, la cohésion nationale, la productivité et l'innovation, tout en renforçant la résilience du tissu économique face aux perturbations climatiques et technologiques ».

Dans le cadre de la gouvernance locale, la question de la territorialisation des CDN apparaît comme une impérieuse nécessité. L'encadré ci-après en présente les caractéristiques essentielles.

ENCADRE :

La territorialisation des CDN 3.0 - Le rôle stratégique des collectivités territoriales

LES CDN 3.0 de la Côte d'Ivoire marquent une rupture paradigmatique par l'intégration systématique de la dimension territoriale dans l'action climatique nationale ». Quoique beaucoup d'actions étaient prises en compte dans les CDN2.0, cette version va au-delà de la décentralisation de l'action climatique.

L'institutionnalisation des Plans Climat Territoriaux (PCT) constitue l'innovation centrale des CDN 3.0. Ces instruments intégrés de planification articulent adaptation et atténuation à l'échelle locale, créant une cohérence stratégique entre politiques nationales et réalités territoriales. Cette approche bottom-up complète efficacement la planification nationale traditionnelle.

La décentralisation des financements climatiques par la création de guichets locaux dédiés transforme l'architecture financière de l'action climatique. L'intégration des dépenses climatiques comme ligne budgétaire obligatoire des collectivités institutionnalise cette priorité dans la gestion publique locale.

Au niveau sectoriel, on peut souligner que :

- + L'agriculture bénéficie d'une approche différenciée selon les zones agroécologiques. Le Nord privilégiera les systèmes pastoraux intelligents, tandis que les régions forestières développeront l'agroforesterie. La mise à disposition de données météorologiques locales aux exploitants renforce la pertinence des pratiques climato-intelligentes.
- + L'énergie adopte une stratégie territorialisée avec le développement prioritaire du solaire dans les zones rurales non connectées, particulièrement au Nord, Centre et Ouest. Les mini-centrales solaires et l'éclairage public autonome répondent aux besoins spécifiques de ces territoires.
- + La gestion des déchets s'appuie sur les écosystèmes locaux de transformation, valorisant les initiatives communautaires existantes. Les centres de compostage décentralisés dans les régions agricoles créent des synergies territoriales entre gestion des déchets urbains et besoins ruraux en fertilisants.
- + Les infrastructures intègrent désormais les spécificités climatiques locales. Les zones côtières développent des ouvrages de protection contre l'érosion, tandis que les régions du Nord renforcent les infrastructures routières face aux variations pluviométriques extrêmes.

Mécanismes de gouvernance multi-niveaux

La création d'un cadre national de coordination multi-niveaux harmonise l'action des ministères, collectivités, partenaires techniques et financiers. Cette architecture garantit la cohérence entre politiques nationales et initiatives locales, évitant les redondances et optimisant l'efficacité des interventions.

Les cadres de dialogue multi-acteurs régionaux institutionnalisent la concertation territoriale, créant des espaces permanents d'échange entre élus, services déconcentrés, société civile et secteur privé. Cette gouvernance collaborative renforce l'appropriation locale des mesures climatiques.

Financement et innovation territoriale

Les solutions locales de financement, notamment les Associations Villageoises d'Épargne et de Crédit (AVEC), mobilisent l'épargne locale pour les projets climatiques. La taxation environnementale locale applique le principe pollueur-payeur à l'échelle territoriale, créant des ressources dédiées à la transition écologique.

Les systèmes MNV (Mesure, Notification, Vérification) locaux permettent un suivi territorial des progrès, alimentant les rapports nationaux tout en servant d'outils de pilotage pour les collectivités. Cette double fonction renforce la redevabilité locale et nationale.

Cette territorialisation transforme fondamentalement l'approche climatique ivoirienne, passant d'une logique descendante à une co-construction territoriale. Elle positionne la Côte d'Ivoire comme précurseur africain de la décentralisation climatique, créant un modèle répliquable où chaque territoire devient acteur de sa propre résilience.

VII.4.1

Participation des Enfants et Jeunes aux CDN 3.0

Les CDN 3.0 de la Côte d'Ivoire inaugurent une approche intergénérationnelle inédite par l'intégration structurée des voix des enfants et des jeunes dans l'élaboration des politiques climatiques nationales. Cette innovation démocratique répond à l'impératif de donner aux générations futures, premières concernées par les impacts climatiques, un rôle actif dans la définition des solutions.

La Déclaration des Enfants pour leurs droits dans les CDN s'appuie sur les articles 14, 52, 53 et 54 du Code de l'environnement ivoirien et la Convention relative aux droits de l'enfant. Cette déclaration revendique une participation institutionnalisée aux processus décisionnels climatiques.

Les enfants proposent des innovations démocratiques concrètes : création de Conseils municipaux d'enfants, consultations publiques adaptées, plateformes numériques interactives et intégration de modules de participation citoyenne dans les programmes scolaires. Ces propositions transforment la conception de la démocratie environnementale.

Les jeunes identifient lucidement les freins à leur participation : manque de volonté politique, accès limité aux espaces décisionnels, contraintes financières et complexité des procédures. Cette analyse critique témoigne de leur maturité politique et de leur compréhension des enjeux institutionnels.

Leurs solutions révèlent une vision systémique : création d'un fonds national pour l'agriculture jeune, développement de plateformes jeunes-gouvernement, institutionnalisation de leur participation via des mécanismes dédiés. Ces propositions restructurent fondamentalement l'interface entre générations dans les politiques publiques.



PROCESSUS D'ELABORATION

8.

VIII.1.

Phase de préparation et d'organisation

L'élaboration des CDN a commencé par la mise en place d'un cadre institutionnel clair. Cela implique l'activation ou le renforcement de la structure nationale de coordination, la désignation de points focaux sectoriels et la planification d'une feuille de route opérationnelle. Cette phase inclut également la mobilisation des ressources financières via des partenaires financiers et techniques, ainsi que la dotation en outils techniques nécessaires à la modélisation et aux analyses.

VIII.2.

Collecte et harmonisation des données

Une fois le cadre institutionnel établi, la seconde phase a porté sur la collecte et le traitement des données sectorielles. Elle a consisté à rassembler les données historiques (GES, activité économique, indicateurs d'adaptation), en s'appuyant sur les derniers inventaires d'émissions. Ces données sont ensuite validées et harmonisées à travers des consultations techniques multisectorielles, en garantissant leur cohérence avec les rapports existants comme le BTR, les CN et les EBT.

VIII.3.

Approche participative et consultations menées

L'élaboration des CDN 3.0 de la Côte d'Ivoire a reposé sur une approche pleinement participative, visant à garantir l'appropriation nationale et la représentativité des priorités sectorielles. Ce processus a mobilisé un large éventail d'acteurs à travers une série de consultations nationales et sectorielles organisées entre les mois d'avril et d'août 2025.

La première étape a consisté en une consultation nationale multisectorielle réunissant l'ensemble des secteurs concernés afin de dresser le bilan de la mise en œuvre des mesures prévues dans les CDN 2.0 et d'identifier, de manière concertée, les mesures prioritaires à intégrer dans les CDN 3.0. Cette rencontre a permis de consolider les acquis, de mesurer les écarts et d'orienter la formulation de nouvelles actions plus ambitieuses et adaptées aux défis actuels.

Des consultations thématiques ciblées ont ensuite été organisées pour approfondir l'analyse et affiner les propositions de mesures sectorielles :

Secteur café-cacao :

échanges avec les acteurs de la filière afin d'intégrer des mesures d'atténuation et d'adaptation liées à la production durable, à l'agroforesterie et à la lutte contre la déforestation.

ENCADRE :

Acteurs de la filière café-cacao

LES rencontres avec les acteurs de la filière café-cacao ont mis en exergue un paradoxe qui demeure un défi important : pilier économique de la Côte d'Ivoire, mais l'un des principaux moteurs de la déforestation. Cette situation nécessite une transformation radicale vers l'agroforesterie quoique beaucoup d'actions sont déjà en cours.

Les objectifs quantifiés incluent la conversion de 2,5 millions d'hectares en systèmes agroforestiers, la distribution de 100 millions de plantes, et la réduction de 550 000 hectares de pertes forestières d'ici 2035. Cette approche permettra de concilier production agricole et séquestration carbone grâce à une collaboration structurée entre acteurs publics, privés et communautés de producteurs.

Cellule Économie Circulaire de la Primature :

atelier dédié à la prise en compte systématique des principes de l'économie circulaire dans les mesures sectorielles, en particulier pour les secteurs des déchets, de l'agriculture et de l'énergie.

ENCADRE :

Intégration de l'Économie Circulaire

FACE à la pression croissante exercée sur les ressources naturelles et aux impacts de plus en plus visibles de la pollution, la Côte d'Ivoire voit son développement durable freiné par un modèle économique linéaire fondé sur le triptyque « produire – consommer – jeter ». Dans ce contexte, **l'économie circulaire apparaît comme une réponse stratégique et transversale**, permettant de transformer les modes de production et de consommation tout en favorisant la croissance verte, la création d'emplois durables et la résilience économique.

Les consultations portées par la Cellule Économie Circulaire de la Primature (CECP) visaient à renforcer l'intégration des principes de circularité dans les CDN 3.0, en alignant les mesures d'adaptation et d'atténuation avec les priorités nationales de durabilité.

À l'issue de ces consultations, il a été notamment recommandé d'assurer l'intégration systématique des enjeux liés à l'économie circulaire dans les cadres stratégiques sectoriels, afin de renforcer l'impact des politiques climatiques et de garantir une meilleure gestion des ressources naturelles.

Une attention particulière a été portée à la promotion de l'équité sociale, notamment à travers la dynamisation du secteur secondaire dans les villes par la création d'activités porteuses pour les jeunes et les femmes. L'adoption généralisée de solutions fondées sur l'économie circulaire dans l'ensemble des secteurs de développement est ainsi encouragée comme levier clé pour renforcer la résilience climatique de la Côte d'Ivoire.

Collectivités Territoriales :

concertations régionales visant à recueillir les priorités locales, renforcer la prise en compte des spécificités territoriales et favoriser l'appropriation des mesures par les acteurs de terrain.

ENCADRE :

Implication des Collectivités Territoriales

LES consultations des Collectivités Territoriales (CT) en juillet 2025, qui ont réuni préfets, présidents de conseils régionaux, maires et représentants de la société civile, répondent à un constat partagé : le changement climatique impacte directement les territoires, exigeant des réponses localisées et adaptées aux spécificités géographiques, économiques et sociales de chaque région. Il a été ainsi révélé l'impératif d'une décentralisation climatique effective, positionnant les territoires comme acteurs incontournables de la transition écologique.

Ces consultations ont abouti à la formulation d'une série de recommandations stratégiques visant à renforcer l'intégration des enjeux locaux dans la mise en œuvre de la CDN 3.0.

Ainsi, il est notamment recommandé d'assurer une appropriation systématique des mesures climatiques au niveau local, en intégrant les spécificités des collectivités territoriales afin de maximiser l'efficacité des actions et la gestion durable des ressources naturelles. Les recommandations ont porté sur la révision et l'adaptation de nombreuses mesures existantes pour mieux refléter les réalités territoriales, notamment à travers la valorisation des ressources locales, le renforcement des capacités des acteurs décentralisés, le déploiement de technologies adaptées et la promotion d'infrastructures durables et résilientes. La nécessité d'affiner la précision technique des mesures a été soulignée, en particulier au regard des risques environnementaux croissants dans les territoires.

Une attention particulière a été portée à la promotion de l'équité sociale, notamment par la dynamisation des économies locales via la création d'activités porteuses pour les jeunes et les femmes. L'intégration renforcée des territoires dans la mise en œuvre de la CDN 3.0 est ainsi encouragée comme un levier fondamental pour renforcer la résilience climatique de la Côte d'Ivoire.

Secteur privé :

séances de travail avec les entreprises, les chambres professionnelles et les organisations patronales pour intégrer des actions mobilisant l'investissement privé et stimulant l'innovation verte.

ENCADRE :

Engagement du Secteur Privé

LA Côte d'Ivoire est dotée d'un secteur privé mature, conscient des enjeux climatiques et déterminé à jouer un rôle moteur. Les acteurs se positionnent comme des partenaires stratégiques, porteurs de solutions innovantes.

Trois défis majeurs ont été identifiés lors des consultations : l'accès au financement climatique qui constitue la préoccupation majeure, les dysfonctionnements dans l'application du décret de 2020 sur les énergies renouvelables, et le besoin d'accompagnement technique pour les mécanismes bas carbone. Les solutions co-construites incluent des lignes de crédit vertes spécialisées, le renforcement du Bureau du Marché Carbone et un guichet unique d'information sur les financements.

Jeunes :

forum de concertation avec les organisations et réseaux de jeunesse afin d'assurer la prise en compte des préoccupations, initiatives et propositions portées par cette frange essentielle de la population, particulièrement engagée dans les solutions innovantes pour le climat.

ENCADRE :

Implication des jeunes dans la mise en œuvre des CDN 3.0

DANS un pays où les jeunes de moins de 35 ans représentent 77 % de la population, leur implication dans la conception, la mise en œuvre et le suivi des politiques climatiques est non seulement stratégique, mais essentielle pour atteindre les objectifs fixés à l'horizon 2035.

Le Gnamblèlè Bootcamp organisé en 2025 a permis pour la première fois à 500 jeunes issus de toutes les régions du pays de s'exprimer directement sur les mesures proposées dans les CDN 3.0 (adaptation et atténuation) et le SPANB. Les consultations ont mis en lumière leurs recommandations phares qui portent sur le renforcement de l'éducation et de la formation, la facilitation de l'accès au financement et aux ressources, l'institutionnalisation de la participation des jeunes, la promotion de l'innovation et des technologies vertes.

Les jeunes ont lancé un appel au Gouvernement, aux Partenaires Techniques et Financiers, ainsi qu'au secteur privé en vue (i) d'intégrer systématiquement les jeunes dans les dispositifs de planification, de mise en œuvre et de suivi des CDN, (ii) d'allouer des ressources dédiées à l'entrepreneuriat et à l'innovation verte portée par les jeunes, (iii) de reconnaître la jeunesse comme un levier stratégique pour atteindre les objectifs climatiques et de biodiversité du pays.

Genre et inclusion sociale :

les acteurs institutionnels et non institutionnels engagés sur le nexus genre et climat ont été consultés conformément à l'engagement de la Côte d'Ivoire de prendre en compte de façon systématique les questions genre dans sa politique climatique.

ENCADRE :

Engagement national autour du nexus genre et climat

LA Côte d'Ivoire s'est engagée à planifier les questions relatives aux inégalités sociales de genre comme un axe prioritaire et transversal dans ses politiques publiques de développement. A la croisée des enjeux et défis actuels de planification de son développement, la Côte d'Ivoire, à l'instar des autres pays, s'est résolument engagée à traiter les questions climatiques conformément à l'Accord de Paris. Le déploiement des instruments de cette expression de sa volonté politique se traduit par la mise en place de réformes institutionnelles, mais surtout par l'élaboration de documents de politiques notamment, les CDN 1.0, CDN 2.0, les CDN 3.0 et le Plan National d'Adaptation.

Conscient de la transversalité des ODD 5 et 13, le MINEDDTE et le MFFE ont signé un MoU de collaboration afin de créer un environnement institutionnel favorable pour l'institutionnalisation et l'intégration systématique du nexus genre et climat dans la planification nationale, sectorielle et locale d'ici 2030. Ainsi, depuis 2020, les acteurs nationaux étatiques (ministères et structures sous tutelle, universités et centre de recherches) et non étatiques (ONG, Médias, collectivités) dont les capacités techniques ont été renforcées sur la question sont mis en réseau à travers la Plateforme Nationale Genre et Changements Climatiques. Aussi, l'élaboration de la Stratégie Nationale Genre et Changements Climatiques et l'intégration des questions climat dans la Politique Nationale sur l'Egalité, l'Equité et le Genre sont des outils d'orientations pour une prise en compte effective des besoins différenciés des hommes/garçons et femmes /filles et des sous-groupes sociaux au niveau stratégique et opérationnel.

En s'appuyant sur ce cadre favorable, les acteurs engagés sur le nexus genre et climat avec l'appui des partenaires traduisent l'engagement politique à travers la production de connaissances, études, consultations, plaidoyer, formation et sensibilisation au niveau national, local et communautaire afin de réduire les inégalités sociales de genre face aux impacts du changement climatique.

VIII.4.

Implication des différents acteurs (gouvernement, secteur privé, société civile).

Le processus a impliqué :

Institutions gouvernementales :

ministères sectoriels, organes techniques et structures spécialisées telles que la Direction de la Lutte contre les Changements Climatiques et de la Transition Écologique, le Bureau du Marché Carbone et la Cellule Économie Circulaire de la Primature.

Partenaires techniques et financiers (PTF) :

apport d'un appui technique, méthodologique et financier aux sectoriels pour l'identification et la formulation des mesures.

Secteur privé :

entreprises, fédérations professionnelles, investisseurs et start-ups actives dans les filières bas carbone et les technologies propres.

Société civile :

ONG, associations environnementales, réseaux communautaires et organisations de terrain.

Collectivités territoriales :

conseils régionaux, communes et structures locales impliquées dans la mise en œuvre des mesures.

Genre et inclusion sociale :

les acteurs institutionnels et non institutionnels engagés sur le nexus genre et climat ont été consultés conformément à leurs activités et les perspectives d'actions.

Jeunesse :

organisations et mouvements de jeunes mobilisés pour les solutions innovantes et l'action climatique



VIII.5.

Démarche méthodologique suivie

La méthodologie adoptée a combiné analyse technique, concertation participative et validation institutionnelle :

Évaluation des mesures de la CDN 2.0 sur la base des données de suivi, rapports sectoriels et bilans d'exécution.

Consultation multisectorielle nationale pour identifier les mesures prioritaires des CDN 3.0.

Propositions préliminaires des mesures par les groupes sectoriels, accompagnés par les PTF.

Travail technique des experts nationaux pour affiner, harmoniser et consolider les mesures sectorielles, en intégrant les données d'inventaire GES, les scénarios BAU actualisés et les projections macroéconomiques.

Consultations thématiques ciblées (café-cacao, économie circulaire, collectivités, secteur privé, jeunesse, société civile) pour affiner les propositions et intégrer les dimensions transversales.

Consolidation et validation par le dispositif national de gouvernance climatique avant adoption officielle et soumission à la CCNUCC.

Ce processus a permis de garantir que les CDN 3.0 reposent sur des bases techniques solides, reflètent les priorités nationales et intègrent de manière équilibrée atténuation, adaptation, économie circulaire et transition juste.

MODALITES DE SUIVI, DE TRANSPARENCE ET D'AMELIORATION

9.

IX.1.

Comparaison CDN2.0 et CDN3.0

Les CDN 3.0 de la Côte d'Ivoire s'inscrivent dans la continuité des CDN 2.0 (2022) tout en marquant une évolution substantielle des ambitions climatiques nationales. Cette analyse comparative identifie les principaux changements quantitatifs et qualitatifs entre les deux générations de contributions nationales, permettant de mesurer la progression des engagements ivoiriens dans le cadre de l'Accord de Paris.

IX.2.

Évolution des objectifs d'atténuation et architecture des mesures

Les CDN 3.0 rehaussent significativement l'ambition d'atténuation, passant de 30,41% de réduction des émissions de GES à l'horizon 2030 (CDN 2.0) à 33,04% d'ici 2035. Cette progression de près de 3 points s'accompagne d'un horizon temporel étendu à 2035 offrant une perspective de planification renforcée, avec une vision prospective jusqu'en 2050 pour les mesures structurantes.

L'architecture des mesures évolue vers une approche plus ciblée et stratégique. Le portefeuille passe de 38 mesures (27 inconditionnelles et 11 conditionnelles) dans les CDN 2.0 à 26 mesures dans les CDN 3.0. Cette rationalisation traduit une maturation dans la définition des priorités sectorielles et une précision accrue des objectifs quantifiés, chaque secteur disposant désormais de cibles spécifiques et mesurables.

IX.3.

Innovations sectorielles et nouveaux domaines d'intervention

IX.3.1

Secteur PIUP et transition énergétique

Les CDN 3.0 accordent une priorité explicite au secteur Procédés Industriels et Utilisation de Produits (PIUP), absent des priorités spécifiques des CDN 2.0. L'objectif de réduction de 70% de la consommation de HFC d'ici 2035 positionne la Côte d'Ivoire en avance sur les obligations de l'Amendement de Kigali.

Dans le secteur énergétique, l'ambition se précise avec l'objectif de porter la part des énergies renouvelables à 46,3% du mix électrique d'ici 2035. Les CDN 3.0 introduisent des mesures innovantes témoignant d'une vision prospective : incorporation de 5% de carburants aviation durables, 12% de véhicules électriques dans les importations, et développement du biocarburant hévée pour atteindre un taux d'incorporation de 25% de diesel dans la flotte des autobus.

IX.3.2

Transformation du secteur forestier

Le secteur Utilisation des Terres, Changement d'Affectation des Terres et Foresterie (UTCATF) connaît une évolution conceptuelle majeure, passant d'une approche principalement conservatoire dans les CDN 2.0 vers un programme ambitieux de régénération active. Les CDN 3.0 prévoient la restauration de 1,5 million d'hectares, incluant 250 000 hectares de reboisements de production et 1,1 million d'hectares agroforestiers. Parallèlement, 2,5 millions d'hectares de terres agricoles seront transformés en systèmes agroforestiers durables, intégrant adaptation et atténuation.

IX.3.3

Extension et approfondissement du volet adaptation

“INFRASTRUCTURES ET BÂTIMENTS” ET “VILLES RÉSILIENTES” INTÈGRENT LES SECTEURS PRIORITAIRES DANS LES CDN 3.0

Les CDN 3.0 étendent significativement le périmètre d'adaptation en intégrant deux nouveaux secteurs prioritaires : «Infrastructures et bâtiments» et «Villes résilientes», portant le nombre de secteurs de 5 à 6. L'économie bleue est désormais intégrée comme dimension transversale avec un objectif de 85% de couverture des zones côtières par des stratégies d'économie bleue.

Cette extension s'accompagne d'une précision remarquable des objectifs. Contrairement aux orientations générales des CDN 2.0, les CDN 3.0 établissent 11 objectifs d'adaptation avec des cibles quantifiées : 80% des exploitants vulnérables utilisant des pratiques climato-intelligentes (agriculture), 75% de couverture des bassins versants par des plans de gestion intégrée (ressources en eau), 90% de couverture territoriale par des systèmes de surveillance épidémiologique (santé), et 70% des zones côtières à risque couvertes par des ouvrages de protection adaptés.

IX.3.4

Innovations transversales : transition juste, genre et territorialisation

Les CDN 3.0 introduisent des dimensions transversales absentes des CDN 2.0. Le principe de transition juste constitue une innovation majeure, structuré autour de quatre piliers : adaptation du cadre réglementaire, renforcement de la gouvernance institutionnelle, développement des compétences et promotion de mécanismes innovants de financement. Cette approche reconnaît explicitement les impacts sociaux de la transition climatique.

L'intégration du genre évolue d'une mention transversale vers une approche transformatrice systématisée. Les CDN 3.0 institutionnalisent la budgétisation sensible au genre, la désagrégation systématique des indicateurs par sexe et âge, et l'engagement à réduire les inégalités comme critère d'évaluation des politiques climatiques.

La territorialisation représente une révolution dans l'approche de gouvernance climatique. Les CDN 3.0 introduisent les Plans Climat Territoriaux (PCT) et

des mécanismes de financement local innovants (guichets climat locaux, lignes budgétaires obligatoires pour les collectivités), transformant l'approche descendante traditionnelle en co-construction territoriale.

IX.4.

Architecture financière et mécanismes innovants

L'évaluation financière révèle l'ampleur de l'ambition renforcée : les besoins passent de 22 milliards USD (CDN 2.0) à 62,06 milliards USD (CDN 3.0), soit une multiplication par 2,8. Cette augmentation se répartit en 34,85 milliards USD pour l'adaptation et 27,22 milliards USD pour l'atténuation, reflétant l'extension du périmètre d'action et l'approfondissement des mesures sectorielles.

Les CDN 3.0 introduisent des mécanismes financiers innovants : création du Bureau du Marché Carbone (BMC) pour valoriser les crédits carbone, développement d'Associations Villageoises d'Épargne et de Crédit (AVEC) pour les projets climatiques locaux, et mise en place d'une taxation environnementale locale appliquant le principe pollueur-payeur à l'échelle territoriale.

IX.5.

Intégration systémique de la biodiversité et de l'économie circulaire

Les CDN 3.0 marquent une évolution conceptuelle en intégrant systématiquement la biodiversité comme pilier transversal, avec un investissement estimé à 13,5 milliards USD réparti entre les secteurs agriculture, énergie, utilisation des terres, ressources en eau, zones côtières et infrastructures. Cette approche répond aux recommandations de l'IPBES et généralise les Solutions fondées sur la Nature (SfN) comme stratégie d'intervention.

L'économie circulaire, absente des CDN 2.0, devient un levier transversal généralisé dans les CDN 3.0. Cette approche vise à transformer les modes de production et de consommation pour décupler la croissance économique de la pression sur les ressources naturelles, répondant aux défis du modèle économique linéaire traditionnel.

Tableau 23. :

Comparaison synthétique entre CDN2.0 et CDN3.0

Critères	CDN 2.0 (2022)	CDN 3.0 (2025)
Objectif d'atténuation	30,41%	33,07%
Horizon temporel	2030	2035
Secteurs d'atténuation	5 secteurs : Energie, PIUP, Agriculture, UTCATF, déchets	5 secteurs : Energie, PIUP, Agriculture, UTCATF, déchets
Nombre de mesures d'atténuation	38 (27 inc. + 11 cond.)	93 (28 inc. + 65 cond.)
Secteurs d'adaptation	5 secteurs : Agriculture, Foresterie, Ressources en eau, Zones côtières et Santé) + Genre, Emplois Verts	5 secteurs : Agriculture, Foresterie, Ressources en eau, Zones côtières et Santé) + + Genre, Emplois Verts, Transition Juste, Biodiversité, Economie Verte, Bleue, Circulaire, Infrastructures et Villes Résilientes
Nombre de mesures d'adaptation	20 (non spécifié inc. / cond.)	51 (5 inc. + 46 cond.)
Coût total	22 milliards USD	~59 milliards USD
Approche genre	Transversale mentionnée	Approche transformatrice avec BSG
Transition juste	Non intégrée	Pilier central avec 4 axes stratégiques
Gouvernance territoriale	Approche descendante	Plans Climat Territoriaux + financement local
Biodiversité	Secteur forestier	Intégration transversale
Économie circulaire	Non mentionnée	Stratégie transversale généralisée
Cadre institutionnel	Instruments sectoriels	Loi-cadre sur les changements climatiques
Mécanismes de financement	Financements traditionnels	BMC + mécanismes territoriaux innovants
Participation des jeunes	Consultations ponctuelles	Approche intergénérationnelle structurée
Secteur PIUP	Non priorisé explicitement	Objectifs quantifiés HFC (-70% d'ici 2035)
Énergies renouvelables	45% du mix électrique d'ici 2030	46,3% du mix électrique d'ici 2035
Reboisement/Agroforesterie	Objectifs de conservation	1,5M ha reboisement + 2,5M ha agroforesterie
Économie bleue	Non intégrée	85% des zones côtières couvertes
Système de transparence	Mécanismes de base	Portail officiel + alignement ETF

Les CDN 3.0 marquent une évolution qualitative et quantitative significative par rapport aux CDN 2.0. L'extension de l'horizon temporel, la rationalisation des mesures, l'intégration de nouveaux secteurs et dimensions transversales (transition juste, biodiversité, économie circulaire), ainsi que l'innovation dans les mécanismes de gouvernance et de financement témoignent d'une maturité institutionnelle renforcée. Cette évolution positionne la Côte d'Ivoire comme référence dans l'articulation entre ambition climatique et développement durable inclusif en Afrique.

IX.6.

Objectifs du dispositif de suivi et de transparence

Le système de suivi et de transparence vise à assurer le contrôle rigoureux de la mise en œuvre des mesures d'atténuation et d'adaptation inscrites dans la CDN. Il permet également de satisfaire aux exigences de l'Accord de Paris, notamment en ce qui concerne le cadre de transparence renforcé. Ce dispositif est conçu pour fournir des données fiables qui alimenteront les rapports biennaux de transparence (BTR), favoriseront l'apprentissage et appuieront les révisions futures de la CDN.

IX.7.

Organisation institutionnelle du système

Le Système National de Transparence Climatique (SNTC) repose sur une structure institutionnelle coordonnée via le Portail Officiel des changements climatiques de la Côte d'Ivoire (<https://changementsclimatiques.gouv.ci/>).

Le Ministère de l'Environnement, du Développement Durable et de la Transition Écologique à travers la Direction de la Lutte contre les Changements Climatiques et la Transition Écologique (DLCCTE) assure la coordination technique. Des ministères sectoriels, les collectivités territoriales, le secteur privé, la société civile et des entités spécialisées appuient le suivi des données et indicateurs, notamment ceux relatifs aux politiques d'atténuation, d'adaptation et aux soutiens financiers et technologiques.

IX.8.

Engagement à mettre à jour les CDN

La Côte d'Ivoire s'engage à :

- Actualiser régulièrement ses données d'inventaire national des GES et ses projections sectorielles, afin de refléter fidèlement les évolutions économiques, démographiques, technologiques et environnementales;
- Renforcer progressivement l'ambition des objectifs d'atténuation et d'adaptation, en tenant compte des capacités nationales, des nouvelles opportunités technologiques et du soutien international mobilisé ;
- Aligner les futures mises à jour avec les cycles quinquennaux prévus par l'Accord de Paris, conformément au principe de progression et de non-régression des engagements ;
- Intégrer les enseignements tirés de la mise en œuvre des CDN 3.0, des bilans sectoriels et des évaluations indépendantes pour améliorer l'efficacité des mesures.

IX.9.

Mécanisme de suivi du progrès dans la réalisation des CDN

La Côte d'Ivoire renforcera son mécanisme de suivi conformément au Cadre de Transparence Renforcé de l'Accord de Paris, afin de produire et soumettre régulièrement son Biennial Transparency Report (BTR) à la CCNUCC.

Ce mécanisme inclura :

- La compilation et la vérification des données d'inventaire national des GES, couvrant tous les gaz visés par l'Accord de Paris.
- Le suivi de la mise en œuvre et des résultats des mesures d'atténuation et d'adaptation prévues dans les CDN 3.0.
- Le rapportage des flux financiers climatiques mobilisés, y compris les ressources domestiques et internationales, ainsi que le suivi des transferts de technologies et des activités de renforcement des capacités.
- La documentation des co-bénéfices socio-économiques et environnementaux liés aux actions climatiques, en particulier en matière de création d'emplois, d'amélioration de la qualité de vie et de préservation des écosystèmes.

Le processus de préparation des BTR sera participatif, impliquant les ministères sectoriels, les collectivités territoriales, la société civile, le secteur privé et les partenaires techniques et financiers, afin de garantir la qualité, la transparence et la légitimité des informations transmises.

CONCLUSION

Les présentes Contributions Déterminées au niveau National (CDN) traduisent l'engagement renouvelé de la Côte d'Ivoire à participer activement à l'effort mondial de lutte contre les changements climatiques, conformément à l'Accord de Paris. Elles s'inscrivent dans une dynamique de développement sobre en carbone, résilient et inclusif, en prenant en compte les priorités nationales, les réalités socio-économiques du pays, et les aspirations de développement durable.

Les CDN 3.0 mettent en lumière des objectifs ambitieux d'atténuation des émissions de gaz à effet de serre, appuyés par des mesures concrètes, tant inconditionnelles que conditionnelles à un appui international renforcé. Elles soulignent également les vulnérabilités nationales face aux impacts climatiques et proposent une feuille de route claire en matière d'adaptation, dans les secteurs clés que sont l'agriculture, les ressources en eau, les zones côtières, la santé, les infrastructures et la biodiversité.

La réussite de la mise en œuvre de ces CDN 3.0 repose sur la mobilisation effective de tous les acteurs : institutions publiques, secteur privé, société civile, partenaires techniques et financiers, et communautés locales. Elles nécessitent également des moyens accrus en termes de financement climat, de transfert de technologies, de renforcement des capacités, ainsi qu'un système de transparence robuste permettant le suivi, la mise à jour et l'amélioration continue des engagements pris.

En définitive, ces CDN constituent une étape décisive vers la transformation du modèle de développement ivoirien, et reflète la volonté du pays de bâtir un avenir durable, équitable et résilient pour les générations présentes et futures.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Banque mondiale (2018). Rapport sur l'érosion côtière en Afrique de l'Ouest : impacts économiques du changement climatique. Washington D.C.

CDC (Centers for Disease Control and Prevention) (2018). Country Profile: Côte d'Ivoire

GIEC (2021). Sixième Rapport d'Évaluation (AR6) – Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat.

ANSAT (Agence National de la Statistique) (2022). Annuaire statistique de la Côte d'Ivoire 2022.

IPCC (2006). 2006 IPCC Guidelines for National Greenhouse Gas Inventories.

MINEDDTE (2021). Rapport sur la vulnérabilité côtière de la Côte d'Ivoire. Ministère de l'Environnement, du Développement Durable et de la Transition Écologique.

ONU Environnement (2022). Adaptation Gap Report 2022. Nairobi.

PNA (2023-2030) : Plan National d'Adaptation, Ministère de l'Environnement et du Développement Durable, République de Côte d'Ivoire

PNUD (2021). Analyse socioéconomique des impacts des changements climatiques sur les groupes vulnérables en Côte d'Ivoire.

PNUD (2024). « Détermination du potentiel d'impact des secteurs agricoles prioritaires dans la CDN, le PNA et les autres documents de planification de l'adaptation et de l'atténuation au changement climatique pour les secteurs de l'utilisation des terres et de l'agriculture en Côte d'Ivoire ». Rapport de référence. Projet SCALA, janvier 2024, 101 p.

PNUE / CTCN (2023). Évaluation des besoins technologiques pour le climat – Côte d'Ivoire.

WFP (World Food Programme) (2019). Comprehensive Food Security and Vulnerability Analysis: Côte d'Ivoire.

WHO (2022). Climate and Health Country Profile: Côte d'Ivoire. Organisation Mondiale de la Santé.

UNFCCC (2022). Biennial Transparency Report Technical Review Guidance.

UNFCCC (2018). Modalités, procédures et lignes directrices pour le cadre de transparence renforcé au titre de l'Accord de Paris.

ANNEXES

Tableau 1

Tableau détaillé des mesures d'atténuation

CODE	Mesures	Initiatives de mise en œuvre	Objectifs	Indicateurs	Cible(s) et description	Point(s) de référence	Période de mise en œuvre	Conditionnalité
M1	Accroître l'accès des ménages à la cuisson propre par l'augmentation de l'utilisation du GPL et à travers l'adoption des foyers améliorés à biomasse.							
	M1.1	Maintenir et renforcer le programme national de subvention du GPL déjà en cours, en vue d'atteindre 70 % de pénétration dans les ménages.	Faciliter l'accès des ménages aux solutions propres et abordables	Taux de ménages utilisateurs de GPL	Atteindre 70 % de pénétration du GPL d'ici 2035	En 2012, 21 % des ménages utilisaient le GPL comme source d'énergie, tandis que seulement 1 % disposaient de foyers améliorés	2014-2035	Inconditionnelle
	M1.2	Déploiement massif de foyers améliorés à biomasse, en cohérence avec les objectifs du Pacte National Énergie et du Code de la Bioénergie (2025), visant 25 % de foyers équipés	Réduire pression forestière et émissions CH ₄ ; CO2	Pourcentage de ménages équipés de foyers améliorés à biomasse par rapport au total des ménages,	Atteindre 25 % de ménages utilisant des foyers améliorés à biomasse d'ici 2035,	En 2012, seulement 1% des ménages utilisaient des foyers améliorés	2014-2035	Conditionnelle
	M1.3	Assurer l'adoption et l'entrée en vigueur effective du Code de la Bioénergie en 2025 pour encadrer durablement la filière bois-énergie.	Encadrer durablement le bois-énergie	Nombre de textes adoptés et appliqués	Mise en application effective en 2025	Aucun texte n'a encore été pris	2025-2035	Conditionnelle
M2	Accélérer la transition vers l'éclairage LED dans le secteur résidentiel							
	M2.1	Réduire progressivement la mise en marché des lampes inefficaces, conformément à l'Arrêté interministériel N°140/2020 sur l'étiquetage énergétique.	Réduire les lampes énergivores du marché	Pourcentage de lampes inefficaces retirées du marché national par rapport au volume total de lampes mises en marché	Atteindre 100% de lampes inefficaces retirées sur le marché en Côte d'Ivoire d'ici 2035	En 2020, plus de 70% des lampes mises en marché étaient encore des modèles inefficaces	2023-2035	Inconditionnelle
	M2.2	Renforcer les ressources financières du Fonds National de la Maitrise de l'Energie (FONAME) pour la mise en œuvre des mesures d'efficacité énergétique	Renforcer les capacités financières du FONAME afin de soutenir et accélérer la mise en œuvre des politiques et mesures d'efficacité énergétique contribuant à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.	Montant total mobilisé pour le FONAME	Doter le FONAME d'au moins 5 000 000 \$ d'ici 2035	Le FONAME dispose de moins de 5% des besoins en financement	2025-2035	Inconditionnelle
	M2.3	Mettre en œuvre des mécanismes d'accompagnement via le FONAME afin de faciliter l'acquisition de technologies LED pour l'éclairage des ménages	Soutenir l'acquisition de technologies d'éclairage LED performantes grâce à des mécanismes financiers incitatifs	Pourcentage de ménages équipés de technologie LED pour l'éclairage performants grâce aux mécanismes FONAME.	Atteindre 100 % de ménages équipés technologie LED pour l'éclairage performants d'ici 2035	En 2020, il n'existe pas de mécanisme structuré d'accompagnement financier (via le FONAME ou autre) pour soutenir l'accès des ménages aux technologies LED, et les initiatives restent limitées, ce qui freine leur adoption à grande échelle	2025-2035	Conditionnelle

CODE	Mesures	Initiatives de mise en œuvre	Objectifs	Indicateurs	Cible(s) et description	Point(s) de référence	Période de mise en œuvre	Conditionnalité
M3	Renforcer l'efficacité énergétique dans le résidentiel (équipements électroménagers)							
	M3.1	Réduire progressivement la mise en marché des appareils électroménagers inefficaces conformément à l'arrêté interministériel 140/ MPEER/MBPE/MCI du 27 Nov 2020 portant modalité de l'étiquetage énergétique des lampes électriques, des climatiseurs, des réfrigérateurs, des congélateurs et des combinés Réfrigérateurs-Congélateurs neufs et le PANEE	Réduire les appareils électroménagers énergivores du marché	Pourcentage d'appareils électroménagers mis en marché conformes aux normes minimales de performance énergétique (MEPS) et à l'étiquetage énergétique	100 % des appareils électroménagers mis en marché conformes aux MEPS et à l'étiquetage énergétique d'ici 2035	En 2020, la grande majorité des appareils électroménagers mis en marché en Côte d'Ivoire étaient inefficaces et non soumis à l'étiquetage énergétique, la réglementation (Arrêté 140/2020) venant tout juste d'être adoptée	2024–2035	Inconditionnelle
	M3.2	Mettre en place des mécanismes d'accompagnement afin de soutenir l'achat d'appareils électroménagers performants par les ménages	Soutenir l'acquisition d'appareils électroménagers performants	Taux de ménages bénéficiaires des mécanismes d'accompagnement via le FONAME pour l'acquisition d'appareils électroménagers performants	Atteindre au moins 70 % des ménages bénéficiaires d'ici 2035 grâce aux mécanismes d'accompagnement via les subventions FONAME	En 2020, 0% des ménages bénéficiaient de mécanismes d'accompagnement pour l'achat d'appareils électroménagers performants, car le dispositif n'était pas encore opérationnel	2025–2035	Conditionnelle
M4	Renforcer les pratiques d'efficacité énergétique dans le secteur public et commercial							
	M4.1	Renforcer le dispositif des audits énergétiques périodiques dans les services publics et commerciaux, conformément à l'Arrêté interministériel sur l'audit énergétique obligatoire (arrêté interministériel N°156/MMPE/MCLU/MT/ MINDDTE/MCI du 23 avril 2024)	Identifier le potentiel d'économies d'énergie	Pourcentage de bâtiments publics et commerciaux ayant réalisé un audit énergétique périodique conformément à l'Arrêté interministériel sur l'audit énergétique obligatoire	100 % des bâtiments publics et commerciaux auront réalisé des audits énergétiques périodiques conformes à la réglementation d'ici 2035	En 2020, moins de 10 % des bâtiments publics et commerciaux en Côte d'Ivoire avaient réalisé des audits énergétiques périodiques, le dispositif étant encore peu appliqué et peu connu	2024–2035	Inconditionnelle
	M4.2	Accompagner la mise en œuvre des recommandations issues des audits énergétiques des établissements publics assujettis	Améliorer la performance énergétique de 10 bâtiments administratifs assujettis	Nombre de bâtiments réhabilités énergétiquement	10 Bâtiments publics réhabilités de manière efficace	En 2020, aucun bâtiment n'avait fait l'objet d'un audit énergétique conformément aux dispositions nationales rendant cet audit obligatoire.	2024–2036	Inconditionnelle
	M4.3	Moderniser les systèmes HVAC et d'éclairage dans les bâtiments publics et commerciaux, tout en intégrant des solutions d'efficacité énergétique passive (isolation thermique, ventilation naturelle, orientation des bâtiments, matériaux performants), et promouvoir l'installation de systèmes de Gestion Technique des Bâtiments (GTB), conformément à l'Arrêté interministériel N°134/2020 sur l'efficacité énergétique dans le bâtiment	Réduire les consommations dans les services publics et commerces	Nb de services publics et commerces modernisés	Réduire de 30 % l'intensité énergétique du secteur tertiaire d'ici 2035	Consommations moyennes secteur (2020)	2025–2035	Conditionnelle
	M4.4	Mettre en œuvre le Programme national d'amélioration de l'efficacité énergétique du parc national d'éclairage public	Réduction de 78% de l'intensité énergétique de l'éclairage public d'ici 2035 (correspondant à 100% d'utilisation des lampes basse consommation)	Nombre de lampes efficaces installées	Réduire de 78 % l'intensité énergétique de l'éclairage public d'ici 2035	En 2020, l'éclairage public était principalement assuré par des lampes à sodium haute pression (SHP)	2025–2035	Conditionnelle

CODE	Mesures	Initiatives de mise en œuvre	Objectifs	Indicateurs	Cible(s) et description	Point(s) de référence	Période de mise en œuvre	Conditionnalité
	M4.5	Elaborer et Mettre en œuvre des Contrats de Performance Énergétique (CPE) garantissant des réductions mesurables de consommation énergétique.	Promouvoir les Contrats de Performance Énergétique (CPE) garantissant des réductions mesurables de consommation énergétique.	Nb de CPE élaborés ; Pourcentage de réduction de la consommation énergétique réalisée dans les bâtiments/ secteurs couverts par des Contrats de Performance Énergétique	Elaborer et mettre en œuvre au moins 40 Contrats de Performance Énergétique (CPE) d'ici 2035.	En 2023, aucun Contrat de Performance Énergétique (CPE) n'était encore mis en œuvre dans les bâtiments et secteurs ciblés, et aucune réduction mesurable de la consommation énergétique n'avait été enregistrée à ce titre.	2025-2035	Conditionnelle
M5 Développer l'efficacité énergétique dans le secteur industriel								
	M5.1	Mettre en œuvre et rendre effectif le dispositif d'audits énergétiques obligatoires dans les sites industriels, conformément à l'Arrêté interministériel sur l'audit énergétique (arrêté interministériel N°156/MMPE/MCLU/MT/ MINDDTE/MCI du 23 avril 2024).	Identifier et exploiter le potentiel d'économies d'énergie dans les sites industriels	Pourcentage de sites industriels assujettis à l'audit obligatoire conformément à l'arrêté ayant effectivement réalisé un audit énergétique.	Atteindre 100 % de sites industriels audités d'ici 2035.	En 2023, moins de 10 % des sites industriels avaient été audités	2024-2030	Inconditionnelle
	M5.2	Mettre en œuvre des mécanismes d'appui via le FONAME pour moderniser les procédés industriels et réduire l'intensité énergétique en vue d'atteindre une réduction de 30 % de l'intensité énergétique.	Soutenir l'acquisition d'équipements modernes à faible intensité énergétique dans les procédés industriels	Pourcentage de projets industriels bénéficiant d'un appui via le FONAME	Réduire moins de 30 % l'intensité énergétique moyenne du secteur industriel d'ici 2035	En 2023, l'intensité énergétique moyenne du secteur industriel n'avait été réduite que de moins de 5%	2025-2035	Conditionnelle
	M5.3	Promouvoir l'implémentation des systèmes de management de l'énergie (ISO 50001) dans les grandes industries (ciment, agro-industrie, mines).	Favoriser l'adoption et la mise en œuvre des systèmes de management de l'énergie conformes à la norme ISO 50001 au sein des grandes industries	Pourcentage d'industries ayant implémenté un système de management d'énergie	Atteindre 20 % des industries avec un système de management d'énergie opérationnel d'ici 2035	En 2020, moins de 1 % des sites étaient certifiés	2023-2035	Conditionnelle
M6 Éliminer progressivement les émissions fugitives de méthanes dans les opérations pétrolières et gazières.								
	M6.1	Identifier des principales sources d'émissions fugitives sur les installations de production, de raffinage, de traitement, de stockage et de distribution des hydrocarbures ainsi que les centrales thermoélectriques.	Evaluer et réduire les niveaux d'émissions fugitives de méthane dans le secteur des hydrocarbures en Côte d'Ivoire.	Nombre d'installations inspectées (production, raffinage, traitement, stockage, distribution, centrales). Pourcentage d'installations ayant fait l'objet d'un inventaire des sources d'émissions.	Faire une cartographie complète des sites potentiels d'émission	En 2023, Aucun site n'a été inventorié, aucune source d'émission n'a été identifiée au niveau national. Absence de base de données centralisée sur les sources d'émissions fugitives.	2026-2035	Conditionnelle
	M6.2	Quantifier les émissions fugitives de méthane sur les sites identifiés à partir d'appareils de mesures haute précision en conformité avec les normes internationales	Quantifier avec précision les émissions fugitives de méthane sur les sites identifiés en utilisant des appareils de mesure de haute précision, conformément aux normes internationales reconnues.	Nombre de campagnes de mesures effectuées par site et par an.	Atteindre 100 % de sites de production, de transport et stockage évalués d'ici 2035.	En 2024, Aucune campagne nationale de quantification des émissions fugitives de méthane. Par contre, les premières campagnes de détection et de quantification menées par certains opérateurs.	2026-2035	Conditionnelle
	M6.3	Compilation et traitement des données recueillies sur le terrain pour évaluer l'ampleur des émissions et identifier les tendances clés	Établir une base de données fiable et actualisée des émissions fugitives de méthane pour renforcer la transparence et améliorer la gestion environnementale des sites concernés.	Rapport annuel de compilation et d'analyse des données.	Evaluation complète des émissions de méthanes dans le secteur des hydrocarbures	A ce jour, Absence de rapport officiel au niveau national.	2026-2035	Conditionnelle

CODE	Mesures	Initiatives de mise en œuvre	Objectifs	Indicateurs	Cible(s) et description	Point(s) de référence	Période de mise en œuvre	Conditionnalité
M7 Moderniser la filière charbon de bois par l'adoption de procédés de carbonisation à haute efficacité énergétique et la structuration des chaînes de valeur								
M7.1		Remplacer progressivement les meules traditionnelles par des meules fours améliorés/semi-industriels, conformément à la Stratégie de Valorisation des Produits Forestiers (SVPF, 2024), aux orientations du PANBE (2021) et au futur Code de la Bioénergie (2025)	Accroître la part de la production nationale de charbon réalisée avec des techniques améliorées de carbonisation	Pourcentage de charbon de bois produit à l'aide de meules fours améliorés Nombre de fours améliorés/semi-industriels installés	Atteindre au moins 45% de la production nationale de charbon de bois réalisée avec des meules fours améliorés d'ici 2030	En 2024, environ 10 % de la production nationale de charbon de bois en Côte d'Ivoire était réalisée à l'aide de meules fours améliorés	2023–2035	Conditionnelle
M7.2		Accompagner la diffusion de ces technologies à travers des programmes pilotes et le soutien des ONG ou d'organisations locales	Soutenir la diffusion des technologies d'efficacité énergétique en accompagnant la mise en œuvre de programmes pilotes et en mobilisant l'appui d'ONG et d'organisations locales, afin de favoriser leur adoption à plus grande échelle	Nombre producteurs/ONG (organisations) formés	Atteindre au moins 45% de la production nationale de charbon de bois réalisée avec des fours améliorés d'ici 2031	En 2024, environ 10% de la production nationale de charbon de bois en Côte d'Ivoire était réalisée à l'aide de meules fours améliorés	2024–2035	Conditionnelle
M7.3		Structurer et professionnaliser la filière bois-énergie par l'organisation des producteurs en coopératives et l'instauration d'un système de certification garantissant l'efficacité énergétique des procédés, la durabilité de l'activité et la qualité des produits	Renforcer la gouvernance et la durabilité de la filière bois-énergie en organisant les producteurs en coopératives et en instaurant un mécanisme de certification qualité	Pourcentage de producteurs de bois-énergie organisés en coopératives et certifiés	Atteindre au moins 50 % des producteurs de bois-énergie organisés en coopératives et certifiés d'ici 2035	En 2024, moins de 5 % des producteurs de bois-énergie étaient organisés en coopératives et certifiés	2025–2035	Conditionnelle
M8 Porter la part des énergies renouvelables (solaire, biomasse, hydroélectricité, éolien) à 46,3% dans le mix électrique national d'ici 2035								
M8.1		Déployer 1 074 MW de solaire photovoltaïque à l'horizon 2035, conformément au Plan d'arrivée des ouvrages de Production 2025–2030	Augmenter capacité solaire	Nombre AO lancés ; MW sous PPA	Atteindre une capacité installée de 1074 MW en énergie solaire photovoltaïque d'ici 2035.	En 2020, la capacité installée en énergie solaire photovoltaïque en Côte d'Ivoire était estimée à moins de 1 MW	2023–2035	Inconditionnelle
M8.2		Ajouter une capacité additionnelle de 225 MW de solaire photovoltaïque à l'horizon 2035, soit un total de 1299 MW conformément au Plan de développement de nouveaux ouvrages 2025–2040	Augmenter capacité solaire	Nombre AO lancés ; MW sous PPA	Atteindre une capacité de 1299 MW de capacité installée en solaire photovoltaïque d'ici 2035.	En 2020, la capacité installée en énergie solaire photovoltaïque en Côte d'Ivoire était estimée à moins de 1 MW	2023–2035	Conditionnelle
M8.3		Déployer une capacité additionnelle de 1031 MW de solaire photovoltaïque et biomasse en autoproduction des commerces et industries d'ici 2035,	Réduire les émissions du secteur industriel par le recours à l'énergie solaire en autoconsommation, tout en augmentant la part des énergies renouvelables dans la consommation énergétique nationale	Capacité installée en MW (autoconsommation PV Commerce et industrie)	Ajouter 1031 MW de capacité PV en autoconsommation des commerces et industries	En 2020, aucune capacité solaire photovoltaïque en autoconsommation n'était déclarée dans les secteurs du commerce et de l'industrie.	2025–2035	Conditionnelle
M8.4		Installer 150 MW de centrale éolienne d'ici 2035	Accroître la capacité de production d'électricité à partir de sources renouvelables en installant 150 MW de puissance éolienne d'ici 2035, afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre du secteur de l'énergie, diversifier le mix électrique national	MW éolien installé	Atteindre une capacité installée de 150 MW en énergie éolienne d'ici 2035	En 2025, aucune capacité éolienne installée n'est recensée dans le mix électrique national	2023–2035	Conditionnelle

CODE	Mesures	Initiatives de mise en œuvre	Objectifs	Indicateurs	Cible(s) et description	Point(s) de référence	Période de mise en œuvre	Conditionnalité
	M8.5	Déployer 122 MW de capacité de production d'électricité à partir de la biomasse d'ici 2035, en cohérence avec le Plan d'arrivée des ouvrages de production 2025–2030	Valoriser les ressources biomasse locales en installant 122 MW de capacité de production d'électricité à partir de la biomasse d'ici 2035	MW biomasse installés	Atteindre 122 MW de capacité installée en centrales biomasse d'ici 2035	En 2020, aucune installation de production d'électricité à partir de la biomasse n'était opérationnelle.	2023–2035	Inconditionnelle
	M8.6	Ajouter une capacité additionnelle de 77 MW de solaire photovoltaïque à l'horizon 2035, soit un total de 199 MW conformément au Plan de développement de nouveaux ouvrages 2025–2040	Accroître la valorisation énergétique des résidus agricoles et forestiers	MW biomasse installés	Atteindre 199 MW de capacité installée en centrales biomasse d'ici 2035	En 2020, aucune capacité de production d'électricité à partir de la biomasse n'était installée	2023–2035	Conditionnelle
	M8.7	Construire 1 818 MW de grandes centrales hydroélectriques d'ici 2035, en finalisant les projets en cours et en lançant de nouveaux barrages	Accroître la capacité nationale de production d'électricité	Pourcentage de réalisation des projets hydroélectriques	Atteindre 1 818 MW à l'horizon 2035	En 2020, 604 MW de capacité hydroélectrique étaient installés	2023–2035	Inconditionnelle
	M8.8	Installer 500 mini réseaux	Augmenter la capacité solaire à partir des mini-réseaux	MW solaire installés par an	Atteindre une capacité installée de 2,5 MWc en mini-réseaux solaires photovoltaïques d'ici 2035, en vue de renforcer l'accès à l'électricité décarbonée pour les zones non connectées au réseau national	En 2020, la capacité installée en solaire photovoltaïque était estimée à seulement 330 kWc, reflétant un niveau encore très faible de pénétration des énergies renouvelables décentralisées.	2025–2027	Inconditionnelle
	M8.9	Appliquer des règles d'ordonnement priorisant les EnR (solaire full Capacity, IPP priorité 1, hydro priorité 2, thermique priorité 3).	Donner priorité solaire, hydro, biomasse	Nombre de centrales prioritaires	Dispatcher les centrales comme suit : Solaire (FullCapacity) ; toutes catégorie des IPP (priorité 1) ; Hydro (priorité 2) ; Centrales thermiques (priorité 3)	En 2022, la production d'électricité à partir de sources thermiques fossiles était considérée comme la priorité n°1 dans la planification énergétique nationale, représentant la principale source du mix électrique.	2023–2035	Inconditionnelle
M9 Promouvoir une mobilité urbaine durable								
	M9.1	Mettre en service deux lignes de Bus Rapid Transit (BRT) d'ici 2035 dans le Grand Abidjan.	Offrir des alternatives capacitaires, rapides et propres	Nombre de passagers transportés/an	1 ligne opérationnelle d'ici 2030 et 1 autre ligne opérationnelle en 2035	En 2020, aucune ligne de Bus à Réseau Très Rapide (BRT) n'était opérationnelle	2028	Conditionnelle
	M9.2	Développer le transport urbain durable, incluant la construction de la ligne 1 du métro d'Abidjan	Réduire la congestion liée à la circulation urbaine et les émissions de GES	Nombre de passagers transportés/an	1 ligne ferroviaire urbaine d'ici 2030	En 2020, aucune ligne de Métro n'est opérationnelle	2028	Conditionnelle
	M9.3	Convertir progressivement la flotte lagunaire vers des technologies propres (électrique, hybrides, GNV)	Décarboner le transport lagunaire	Nombre de passagers transportés/an	10% de la flotte lagunaire utilisent des énergies renouvelables d'ici 2035	En 2020, la flotte lagunaire est à 100 % thermique	2035	Conditionnelle
	M9.4	Développement d'une ligne ferroviaire moderne pour favoriser le report modal du transport de marchandises de la route vers le rail et améliorer la mobilité entre les grandes agglomérations	Réduire les émissions de gaz à effet de serre en diminuant le transport routier au profit du transport ferroviaire moins émetteur.	Nombre de passagers et volume de frets transportés/an	Les grandes agglomérations de production sont reliées par voie ferroviaire d'ici 2035	Faible capacité ferroviaire actuelle pour le transport de marchandises et passagers sur l'axe identifié	2035	Conditionnelle

CODE	Mesures	Initiatives de mise en œuvre	Objectifs	Indicateurs	Cible(s) et description	Point(s) de référence	Période de mise en œuvre	Conditionnalité
M10	Mettre en œuvre le programme de renouvellement du parc automobile et de mise à la casse							
	M10.1	Limitier à cinq (5) ans l'âge des véhicules d'occasion particulier et de dix (10) ans les véhicules utilitaires, importés dans le pays	Rajeunir le parc automobile	Nombre de véhicules de moins de cinq (05) ans dans le parc automobile	100% du parc automobile est rajeuni (Au plus cinq ans) d'ici 2035	En 2020, la majorité du parc de véhicules était constituée de modèles conformes aux normes Euro II et Euro III, avec des niveaux d'émissions élevés comparés aux standards actuels.	2017	Inconditionnelle
	M10.2	Assurer la transition vers des carburants de meilleure qualité en produisant du gasoil et de l'essence à faible teneur en soufre (≤ 50 ppm).	Produire carburants ≤ 50 ppm soufre	Nombre de raffineries modernisées	Assurer, d'ici 2030, la production nationale de carburants à faible teneur en soufre, en alignement avec les standards internationaux (≤ 50 ppm).	En 2020, les carburants disponibles sur le marché affichaient des teneurs en soufre élevées : 3 500 ppm pour le diesel et 150 ppm pour l'essence super, dépassant largement les seuils recommandés pour les véhicules à faibles émissions.	2024–2030	Inconditionnelle
	M10.3	Renouveler progressivement le parc automobile de transport par des véhicules neufs	Rajeunir le parc automobile	Proportion de véhicules neufs dans le parc automobile de transport	50 000 véhicules de transport renouvelent d'ici 2035	En 2020, l'âge moyen du parc automobile dépassait 15 ans, traduisant un parc vieillissant à faible performance énergétique et à forte intensité d'émissions	2018-2035	Conditionnelle
	M10.4	Encourager la mise en œuvre du mécanisme de prime à la casse	Rajeunir le parc automobile	Nombre de véhicules admis au mécanisme de prime à la casse	10% du parc automobile est renouvelé par le mécanisme de prime à la casse d'ici 2035	En 2020 aucun véhicule renouvelé par le mécanisme de prime à la casse	2026-2030	Conditionnelle
M11	Favoriser l'introduction des véhicules électriques (VE) dans le parc automobile							
	M11.1	Élaborer et mettre en œuvre des mesures incitatives (fiscales et douanières) relatives à l'importation de véhicules électriques.	Améliorer la compétitivité des VE sur le marché	Nombre de mesures incitatives mises en œuvre	Des mesures incitatives sont mises en œuvre d'ici fin 2026	En 2020, aucune mesure incitative liée à l'importation de véhicule électrique	2026	Inconditionnelle
	M11.2	Mettre en œuvre un projet d'implémentation d'un système d'autobus électrique à Abidjan par la SOTRA	Réduire les émissions de GES des autobus de la SOTRA	Nombre d'autobus électriques en circulation/an	5% du parc d'autobus de la SOTRA est électrique d'ici 2035	En 2020, aucun autobus de la SOTRA n'est électrique	2030	Conditionnelle
	M11.3	Mettre en œuvre un projet d'implantation d'une usine d'assemblage de véhicules électriques en Côte d'Ivoire	Favoriser l'accessibilité des véhicules électriques	Nombre de VE assemblés/an	0,5% des VE du parc automobile sont assemblés en CI d'ici 2035	En 2020, aucun VE électrique n'est assemblé en CI	2030	Conditionnelle
	M11.4	Déployer un réseau national d'infrastructures de recharge, en partenariat public-privé (PPP), aligné sur le Plan de mobilité électrique.	Installer bornes de recharge fiables	Nombre de bornes installées/an	Installer 100 bornes de recharges	En 2020, aucune borne de recharge publique pour véhicules électriques n'était installée	2030	Inconditionnelle
	M11.5	Déployer un réseau national d'infrastructures de recharge, en partenariat public-privé (PPP), aligné sur le Plan de mobilité électrique.	Installer bornes de recharge fiables	Nombre de bornes installées/an	Atteindre 2000 bornes d'ici (2035)	En 2020, aucune borne de recharge publique pour véhicules électriques n'était installée	2026-2035	Conditionnelle
	M11.6	Mettre en œuvre le projet d'intégration de la mobilité électrique (engins à 2 et 3 roues) à partir des solutions d'énergies renouvelables en CI	Accélérer l'adoption d'un système de transport électrique intégré reposant sur les énergies renouvelables en vue de soutenir les activités économiques dans les zones périurbaines de Côte d'Ivoire.	Nombre d'engins à 2 et 3 roues électriques utilisés pour les activités économiques dans les zones périurbaines de Côte d'Ivoire.	Atteindre 5000 engins électriques à 2 et 3 roues d'ici 2028	En 2020, aucun véhicule électrique dans le parc automobile de l'administration publique	2028	Conditionnelle
	M11.7	Intégrer des VE dans le parc automobile de l'administration publique	Accélérer l'adoption d'un système de transport électrique	Nombre de VE intégrés dans le parc automobile de l'administration publique	Atteindre 5080 VE d'ici 2030	En 2020, aucun véhicule électrique dans le parc automobile de l'administration publique	2030	Conditionnelle



CODE	Mesures	Initiatives de mise en œuvre	Objectifs	Indicateurs	Cible(s) et description	Point(s) de référence	Période de mise en œuvre	Conditionnalité
M12	Promouvoir des carburants alternatifs pour la mobilité urbaine bas carbone							
	M12.1	Développer une filière intégrée de production de biodiesel à partir de l'hévéa, alignée sur la politique agricole nationale et le Plan National d'Énergie Durable, avec les fonds propres du pays pour la construction et l'opération des unités de transformation locales	Développer chaîne approvisionnement	Taux de biodiesel produit/an	Atteindre 5 % d'incorporation (2030)	En 2020, aucune unité de production de biodiesel n'était opérationnelle	2035	Inconditionnelle
	M12.2	Favoriser l'utilisation du biodiesel issu de l'hévéa pour les autobus de la SOTRA	Réduire la consommation du diesel et des émissions de GES (CO ₂)	Pourcentage d'autobus roulant au biodiesel	25% de la flotte d'autobus de la SOTRA roulent au biodiesel d'ici 2035	Le parc d'autobus de la SOTRA est intégralement composé de moteurs diesel	2030	Conditionnelle
	M12.3	Promouvoir l'intégration de l'hydrogène vert pour les bus urbains	Développer un écosystème d'hydrogène vert pour le transport urbain	Adoption de décrets encadrant l'utilisation de l'hydrogène vert dans les transports urbains, incluant les normes techniques, les conditions d'exploitation, et les modalités de suivi des émissions	1 Décret-cadre sur le développement de l'hydrogène vert et ses textes d'application 1 Décret spécifique sur l'usage de l'hydrogène vert dans le secteur des transports	Absence actuelle de cadre réglementaire spécifique Aucun standard national sur l'usage de l'hydrogène	2035	Inconditionnelle
M13	Promouvoir Carburant aviation durable (CAD)							
	M13.1	Développer un cadre réglementaire et normatif pour la production et l'usage du CAD	Mettre en place un environnement juridique et normatif clair pour la production, la certification et l'utilisation du CAD en Côte d'Ivoire	Nombre de textes législatifs ou réglementaires adoptés (lois, décrets, arrêtés)	Atteindre, d'ici 2035, l'adoption officielle et l'entrée en vigueur d'un cadre réglementaire national spécifique au carburant d'aviation durable (CAD), aligné sur les normes internationales permettant de certifier la production et l'usage du CAD en Côte d'Ivoire, avec au moins un opérateur national ou régional en voie de conformité.	Absence actuelle de cadre réglementaire spécifique Aucun standard national sur les biocarburants aéronautiques	2035	Inconditionnelle
	M13.2	Développer une capacité nationale de production de carburant aviation durable en installant des unités locales	Produire carburant aviation durable en CI pour l'aviation nationale	Quantité de CAD produite/an	Atteindre 5% de CAD utilisé par les avions d'ici 2035	En 2020, aucune unité locale de production de carburant d'aviation durable (CAD) n'était opérationnelle	2035	Conditionnelle
M14	Renforcer le contrôle et la réduction progressive des HFC utilisés dans les équipements de climatisation et de réfrigération							
	M14.1	Mettre en œuvre de façon efficiente les actions proposées dans le planning établi pour la réduction de la consommation des HFC	Limitier l'usage des substances à fort pouvoir de réchauffement climatique et favoriser leur substitution par des alternatives écologiques.	Taux de mise en œuvre des actions prévues dans le planning national de réduction des HFC	Réduire la consommation de HFC de 30% en 2035 par rapport aux niveaux de 2021	En 2025, moins de 10% de réduction annuelle de la consommation de HFC	2021-2035	Inconditionnelle
	M14.2	Soutenir l'acquisition d'équipements utilisant des fluides frigorigènes à faible Potentiel de Réchauffement Global (PRG)	Faciliter l'accès à des équipements utilisant des fluides frigorigènes à faible PRG, à travers des incitations, des subventions ou des partenariats techniques.	Part des équipements à faible PRG dans le total des équipements frigorifiques et de climatisation vendus ou installés	Atteindre une part de 35% d'équipements utilisant des fluides frigorigènes à faible PRG dans le parc total d'équipements de réfrigération et de climatisation d'ici 2035.	En 2025, environ 10% des équipements mis en service utilisent des fluides frigorigènes à faible PRG	2025-2035	Inconditionnelle
M15	Renforcer la réduction progressive des réfrigérants à fort impact climatique (HFC à fort PRG) utilisés dans les équipements de climatisation et de réfrigération							
	M15.1	Renforcer le système de collecte et de rapportage de données pour permettre l'estimation des émissions des Gaz à Effet de Serre (GES).	Assurer la traçabilité, la quantification et le contrôle des émissions diffuses issues des usages non combustibles des produits fossiles et solvants	Taux de couverture des secteurs émetteurs par un système national de collecte de données GES	Atteindre un taux de disponibilité de 90 % des données d'activité nécessaires à l'estimation des émissions de GES dans tous les secteurs clés d'ici 2035.	En 2021, le taux de disponibilité des données d'activité est estimé à environ 50%, avec des disparités importantes selon les secteurs.	2021-2035	Conditionnelle

CODE	Mesures	Initiatives de mise en œuvre	Objectifs	Indicateurs	Cible(s) et description	Point(s) de référence	Période de mise en œuvre	Conditionnalité
	M15.2	Favoriser le développement et l'utilisation de technologies de production plus propres et plus efficaces dans l'industrie	Transformer les modes de production industrielle en privilégiant des technologies à faible émission et haute efficacité, contribuant ainsi aux objectifs climatiques, à la protection de l'environnement et à la compétitivité économique.	Taux d'industries modernisées ou reconverties avec des procédés moins polluants	D'ici 2035, 30% des installations industrielles devront utiliser des technologies plus propres et plus efficaces, permettant de réduire d'au moins 30 % les émissions spécifiques de CO ₂ par tonne produite	En 2025, environ 10% des installations industrielles ont adopté des technologies de production plus propres et efficaces	2021-2035	Inconditionnelle
	M15.3	Soutenir l'intégration des principes de l'économie circulaire dans les procédés industriels	Réduire les déchets et optimiser l'utilisation des ressources dans le secteur industriel en intégrant les principes de l'économie circulaire	Taux de réutilisation ou de valorisation des déchets industriels	D'ici 2035, 50 % des installations industrielles devront intégrer des pratiques d'économie circulaire, permettant de réduire d'au moins 30% les émissions spécifiques de CO ₂ par tonne produite.	En 2021, le taux de réutilisation ou de valorisation des déchets industriels en Côte d'Ivoire était estimé à moins de 15%, en raison de capacités limitées de tri, de traitement et d'infrastructures adaptées.	2021-2035	Inconditionnelle
M16 Mettre en œuvre des pratiques d'élevage durables et intelligentes face au climat.								
	M16.1	Valoriser les déchets d'animaux d'élevage et d'abattage par le compostage et la méthanisation.	Transformer les déchets animaux en ressources utiles, telles que le compost et le biogaz, grâce à des procédés de valorisation	Taux de valorisation des déchets organiques d'origine animale	Atteindre un taux de valorisation d'au moins 50% des déchets organiques d'origine animale à des fins énergétiques, agricoles ou industrielles d'ici 2035.	Le taux de valorisation des déchets organiques d'origine animale était estimé à moins de 5% en 2021,	2025-2035	Conditionnelle
	M16.2	Promouvoir les systèmes d'élevage semi-intensifs et intensifs à faibles émissions	Améliorer la productivité du secteur de l'élevage tout en réduisant son empreinte carbone, en encourageant l'adoption de pratiques et de systèmes d'élevage modernes, efficaces et faiblement émetteurs de gaz à effet de serre.	Taux d'adoption de pratiques d'élevage à faibles émissions	D'ici 2035, 50% des exploitations d'élevage devront avoir adopté des systèmes semi-intensifs ou intensifs à faibles émissions.	En 2022, environ 12% des exploitations d'élevage appliquent des systèmes semi-intensifs ou intensifs à faibles émissions.	2025-2035	Conditionnelle
M17 Adopter des pratiques de production rizicole intelligentes adaptées aux changements climatiques.								
	M17.1	Introduire la technique d'irrigation alternée	Optimiser la productivité rizicole en adoptant des techniques d'irrigation alternée dans les périmètres irrigués. Réduire les émissions de méthane issues de la riziculture irriguée en favorisant une gestion de l'eau alternée	Taux de riziculteurs ayant adopté la technique d'irrigation alternée dans leurs exploitations rizicoles	Atteindre un taux d'adoption de la technique d'irrigation alternée de 50% dans les exploitations rizicoles irriguées d'ici 2035	Le taux d'adoption de la technique d'irrigation alternée parmi les exploitations rizicoles irriguées était estimé à environ 10% en 2021	2025-2035	Conditionnelle
	M17.2	Mettre en œuvre des systèmes de riziculture basés sur la rotation ou association culturale	Réduire les émissions de GES issues de la monoculture rizicole	Taux d'adoption des systèmes de rotation ou d'association culturale par les riziculteurs	Atteindre un taux d'adoption des systèmes de rotation ou d'association culturale de 60% parmi les exploitations rizicoles d'ici 2035.	En 2022, environ 5% des exploitants rizicoles utilisaient les systèmes de rotation ou association culturale	2025-2035	Conditionnelle
M18 Optimiser l'utilisation des engrais organiques azotés dans les systèmes agricoles								
	M18.1	Mettre en place des unités communautaires de compostage contrôlé	Améliorer la fertilité des sols, valoriser les déchets organiques et réduire la dépendance aux engrais chimiques. Réduire les émissions de méthane et de protoxyde d'azote issues de la décomposition anarchique ou du brûlage des résidus agricoles	Quantité de compost produit et utilisée en remplacement des engrais chimiques	D'ici 2035, 50% des exploitants agricoles devront produire et utiliser du compost	En 2024, moins de 10 % des exploitants produisent et utilisent activement du compost	2025-2035	Conditionnelle



CODE	Mesures	Initiatives de mise en œuvre	Objectifs	Indicateurs	Cible(s) et description	Point(s) de référence	Période de mise en œuvre	Conditionnalité
	M18.2	Élaborer des fiches d'itinéraires techniques en régie fertilisation organique	Rendre disponibles les fiches d'itinéraires techniques en régie fertilisation organique	Quantité de fiches d'itinéraires techniques en régie fertilisation organique (culture et par agropole)	Atteindre un taux de 70% des fiches d'itinéraires techniques existant qui ont intégré la régie fertilisation organique d'ici 2035	En 2022, environ 7% des exploitations agricoles utilisaient un calendrier d'épandage adapté aux cycles végétatifs des cultures et aux conditions agroécologiques. En 2025, 0 % des fiches d'itinéraires techniques existant contiennent un calendrier d'épandage des engrais organiques	2025-2035	Conditionnelle
	M18.3	Diffuser des calendriers d'épandage des engrais organiques	Maximiser la productivité agricole tout en minimisant l'impact environnemental. Réduire les émissions de protoxyde d'azote liées à une mauvaise gestion des engrais azotés en optimisant le moment et la quantité d'application	Taux de diffusion des calendriers d'épandage des engrais organiques auprès des producteurs agricoles	Atteindre un taux de diffusion de 70% des calendriers d'épandage auprès des producteurs agricoles d'ici 2035	En 2022, environ 0 % des exploitations agricoles utilisaient un calendrier d'épandage des engrais organiques, adapté aux cycles culturaux et aux conditions climatiques	2025-2035	Conditionnelle
	M18.4	Promouvoir les techniques innovantes d'incorporation directe des engrais organiques au sol	Réduire les pertes en macronutriments et micronutriments par volatilisation dans l'environnement et d'améliorer l'efficacité de l'engrais dans le sol	Taux d'adoption des techniques innovantes d'incorporation directe des engrais organiques par les producteurs	D'ici 2035, 65% des exploitations agricoles devront appliquer cette technique innovante d'incorporation directe des engrais organiques	En 2023, environ 8% des exploitations agricoles pratiquaient l'incorporation directe des engrais organiques	2025-2035	Conditionnelle
M19 Interdire progressivement le brûlage à l'air libre des résidus agricoles et promouvoir leur valorisation durable								
	M19.1	Développer des unités locales de transformation des résidus agricoles en compost, biochar ou briquettes combustibles	Valoriser les résidus agricoles et limiter le recours aux énergies polluantes en mettant en place des unités locales de valorisation produisant du compost, du biochar ou des briquettes	Taux de valorisation des résidus agricoles disponibles dans les zones d'intervention	Atteindre un taux de valorisation d'au moins 70% des résidus agricoles disponibles dans les zones d'intervention d'ici 2035	En 2022, environ 5% des résidus agricoles étaient valorisés par ces procédés	2025-2035	Conditionnelle
	M19.2	Mettre en place des plateformes de collecte et de stockage temporaire des résidus agricoles	Faciliter la valorisation des résidus agricoles en installant des plateformes locales de collecte et de stockage temporaire. Réduire les émissions issues du brûlage ou de la décomposition anarchique des résidus agricoles en organisant leur collecte, leur stockage sécurisé et leur redistribution vers les unités de valorisation	Taux d'utilisation des plateformes de collecte mis en place	D'ici 2035, avoir 80% des plateformes de collecte et de stockage des résidus agricoles fonctionnelles.	En 2023, environ 6% des résidus agricoles faisaient l'objet d'une collecte organisée et d'un stockage temporaire structuré avant valorisation	2025-2035	Conditionnelle
	M19.3	Intégrer l'interdiction du brûlage dans les codes locaux de gestion foncière et environnementale notamment via les Plans de Développement Villageois et Plans d'Aménagement Agricole	Préserver la biodiversité des sols, limiter les risques d'incendie et instaurer des pratiques agricoles plus durables	Taux de collectivités ou de villages disposant et appliquant des codes locaux incluant une clause d'interdiction du brûlage	D'ici 2035, 100 % des collectivités locales ciblées devront avoir intégré l'interdiction du brûlage dans leurs plans de développement villageois et plans d'aménagement agricole	En 2022, environ 10% des collectivités locales disposaient d'un code local ou d'un plan intégrant formellement l'interdiction du brûlage des résidus agricoles	2025-2035	Inconditionnelle
M20 Préserver et conserver la couverture forestière et la biodiversité								
	M20.1	Maintenir le niveau de conservation du couvert forestier des forêts classées de catégories C1 (taux de dégradation inférieur à 25%)	Lutter contre la dégradation au sein des forêts classées les mieux conservées pour éviter les émissions de GES associées à la perte de biomasse, maintenir leurs stocks de carbone et leur biodiversité.	Taux de couverture forestière (en %) au sein des forêts classées de catégorie C1.	Maintenir le taux de couvert forestier moyen dans les forêts classées de catégories C1 d'une superficie totale de 112 000 ha à un niveau supérieur à 75% de 2025-2035.	88 % en 2015 selon le PND MINEF pour la période 2026-2030	2025-2035	Inconditionnelle

CODE	Mesures	Initiatives de mise en œuvre	Objectifs	Indicateurs	Cible(s) et description	Point(s) de référence	Période de mise en œuvre	Conditionnalité
	M20.2	Maintenir le niveau de conservation du couvert forestier des parcs nationaux et réserves naturelles (PNR)	Préserver l'intégrité écologique et la biodiversité des aires protégées en luttant contre les activités illégales qui menacent leur statut.	Taux annuel de déforestation et de dégradation (en %) au sein des parcs nationaux et réserves.	Atteindre un taux de déforestation net nul au sein du réseau des parcs et réserves de 2025-2035.	Taux annuel de déforestation et de dégradation au sein des parcs nationaux et réserves en Côte d'Ivoire est d'environ 0,33 % par an	2025-2035	Conditionnelle
	M20.3	Étendre le réseau des Réserves Naturelles Volontaires (RNV)	Sécuriser les réservoirs de biodiversité importants et des stocks de carbone additionnels dans le domaine rural en impliquant les communautés, la société civile et le secteur privé.	Nombre de nouvelles Réserves Naturelles Volontaires (RNV) créées.	Créer et rendre opérationnelles 15 nouvelles Réserves Naturelles Volontaires (RNV) de 2025-2035	4 Directions en 2025, selon la Direction de la Protection de la Nature, MINEDDT	2025-2035	Conditionnelle
	M20.4	Mettre en œuvre des programmes juridictionnels REDD+ à travers des approches imbriquées	Réduire les émissions issues de la déforestation et de la dégradation des forêts à l'échelle de grands paysages.	Superficie couverte par les programmes juridictionnels REDD+	Atteindre au moins 10 000 000 ha de territoire couvert par un programme juridictionnel REDD+ de 2025-2035.	En 2025, 4 000 000 ha sont couverts selon le Projet PRE	2025-2035	Conditionnelle
M21 Réhabiliter et étendre les superficies forestières								
	M21.1	Mettre en œuvre des reboisements intensifs à forte densité (1111 – 1600 pieds/ha) pour la production de bois d'œuvre.	Répondre aux besoins de l'industrie nationale du bois via des plantations durables dans les forêts classées et les forêts du domaine rurales en vue de réduire la pression sur les forêts naturelles et de séquestrer du carbone à long terme.	Superficie (ha) de reboisements à vocation de bois d'œuvre créée.	Créer 200 000 ha de reboisements à forte densité pour la production durable de bois d'œuvre de 2025-2035.	En 2025, 0 ha ne sont encore reboisés à forte densité pour la production durable de bois d'œuvre	2020-2035	Conditionnelle
	M21.2	Créer des forêts dédiées à la production de bois-énergie durable.	Fournir une source d'approvisionnement durable en bois-énergie, afin de réduire la pression sur les forêts naturelles et de limiter la dégradation forestière.	Superficie (ha) de forêts à vocation de bois-énergie créées.	Créer 50 000 ha de forêts dédiées à la production durable de bois-énergie de 2025 à 2035.	En 2025, 0 ha non encore consacré à des forêts dédiées à la production durable de bois-énergie	2020-2035	Conditionnelle
	M21.3	Développer des reboisements à faible densité (100 – 400 pieds/ha) en partenariat avec le secteur privé dans les agro-forêts et le domaine rural.	Introduire des arbres dans les agro-forêts et les paysages ruraux pour restaurer les sols et la biodiversité, diversifier les revenus des producteurs, et accroître la séquestration de carbone à grande échelle.	Superficie (ha) de reboisements à faible densité mise en place.	Mettre en place 1 100 000 ha de reboisements à faible densité en partenariat avec le secteur privé de 2025-2035.	En 2025, 0 ha de reboisements à faible densité en partenariat avec le secteur privé sont encore établis	2020-2035	Conditionnelle
	M21.4	Promouvoir la restauration des forêts par la régénération naturelle assistée et la mise en défens.	Restaurer le couvert forestier et la biodiversité dans les zones dégradées, afin de reconstituer les puits de carbone et les corridors écologiques.	Superficie (ha) de forêts dégradées restaurées par régénération naturelle assistée.	Restaurer 150 000 ha de forêts dégradées par la régénération naturelle assistée et la mise en défens de 2025-2035.	En 2025, aucune surface n'a encore été restaurée	2020-2035	Conditionnelle
	M21.5	Promouvoir la restauration des écosystèmes de mangroves.	Restaurer les écosystèmes de mangroves pour protéger le littoral, préserver la biodiversité marine et séquestrer le «carbone bleu» à fort potentiel.	Superficie (ha) de mangroves restaurées.	Restaurer 2 000 ha d'écosystèmes de mangroves 2025-2035	En 2025, aucune surface de mangroves n'a encore été restaurée	2025-2035	Conditionnelle

CODE	Mesures	Initiatives de mise en œuvre	Objectifs	Indicateurs	Cible(s) et description	Point(s) de référence	Période de mise en œuvre	Conditionnalité
M22 Transformer progressivement les terres agricoles des principales filières (cacao, Anacarde, palmier à huile, Hévéa et les cultures vivrières) en systèmes agro-forestiers résilients et durables								
M22.1		Transformer progressivement les terres agricoles des principales filières (cacao, anacarde, palmier à huile, hévéa et cultures vivrières) en systèmes agro-forestiers résilients et durables.	Intégrer l'arbre dans les systèmes de production agricole pour accroître la séquestration de carbone dans la biomasse et les sols, tout en améliorant la résilience des exploitations face au changement climatique et en diversifiant les revenus des producteurs.	Superficie (en ha) de terres agricoles converties en systèmes agroforestiers.	2 100 000 ha de terres agricoles transformées en systèmes agroforestiers durables de 2025-2035.	En 2024, 34 000 ha sont déjà convertis selon le CCC	2020-2035	Conditionnelle
M22.2		Transformer progressivement les terres agricoles des principales filières (cacao, anacarde, palmier à huile, hévéa et cultures vivrières) en systèmes agro-forestiers résilients et durables.	Intégrer l'arbre dans les systèmes de production agricole pour accroître la séquestration de carbone dans la biomasse et les sols, tout en améliorant la résilience des exploitations face au changement climatique et en diversifiant les revenus des producteurs.	Superficie (en ha) de terres agricoles converties en systèmes agroforestiers.	400 000 ha de terres agricoles transformées en systèmes agroforestiers durables de 2025-2035.	En 2024, 34 000 ha sont déjà convertis selon le CCC	2020-2035	Inconditionnelle
M23 Renforcer la gestion efficace des déchets solides ménagers et assimilés (DSMA).								
M23.1		Construire et exploiter des décharges contrôlées résilientes face au changement climatique	Réduire le brûlage à l'air libre des déchets non collectés ; Réduire les risques sanitaires et prévenir la pollution	- Part des déchets dirigés vers décharges contrôlées - Nombre et capacité des décharges	10 décharges opérationnelles Capacité totale : 500 000 t/an Taux collecte : +10 points (40% - 50%)	2023 : 2 décharges (Daloa 124 000 t/an, San-Pédro 184 000 t/an)	2020-2035	Inconditionnelle
M23.2		Construire et rendre opérationnels des CVET (Centre, Nord, Ouest, Sassandra-Marahoué)	Assurer une gestion durable par tri et valorisation ; Équiper les communes d'infrastructures modernes	- Part des déchets traités en CVET - Part communes avec équipements mécanisés	825 000 t/an Centre : 600 000 t/an Nord : 150 000 t/an Ouest : 55 000 t/an Sassandra-M : 20 000 t/an Taux collecte : +16.5 points (50% - 66.5%)	2023 : CVET Kossihouen opérationnel, études en cours pour 4 nouveaux	2020-2035	Inconditionnelle
M23.3		Construire des CVET dans d'autres intercommunalités	Réduire les inégalités régionales d'accès ; Étendre la couverture territoriale	- Nombre CVET additionnels - Taux de couverture nationale	3 CVET supplémentaires Capacité : 400 000 t/an Taux collecte : +8 points (66.5% - 74.5%)	2023 : Non réalisés	2020-2035	Conditionnelle
M23.4		Développer une filière nationale de gestion durable des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE)	Réduire les impacts environnementaux et sanitaires liés aux DEEE en mettant en place une filière nationale structurée pour leur collecte, tri, traitement et valorisation	Taux de valorisation matière ou énergétique des DEEE collectés	D'ici 2035, 80% des DEEE générés devront être collectés et traités durablement au sein d'une filière nationale organisée et réglementée	En 2022, environ 5% des DEEE produits étaient collectés et traités dans des installations formelles et conformes aux standards environnementaux.	2021-2035	Conditionnelle
M24 Promouvoir une économie circulaire								
M24.1		Récupérer, torcher et/ou valoriser le biogaz des CVET et à Akouédo	Réduire les émissions de gaz à effet de serre et valoriser les ressources énergétiques en récupérant, torchant ou utilisant le biogaz issu des déchets organiques dans les Centres de Valorisation et d'Enfouissement Technique (CVET) et à la décharge d'Akouédo.	Part du biogaz capté et torché ou valorisé par rapport au biogaz total généré dans les CVET et à Akouédo	D'ici 2035, 90% du biogaz produit devra être récupéré, torché ou valorisé conformément aux standards environnementaux et climatiques	En 2023, environ 20% du biogaz généré par les CVET et Akouédo était capté et torché ou valorisé énergétiquement	2019-2035	Conditionnelle

CODE	Mesures	Initiatives de mise en œuvre	Objectifs	Indicateurs	Cible(s) et description	Point(s) de référence	Période de mise en œuvre	Conditionnalité
	M24.2	Mise en place de filières viables de tri-récupération-recyclage-valorisation des déchets plastiques et des papiers-cartons	Réduire la pollution liée aux déchets plastiques et papiers-cartons	Taux de valorisation des déchets plastiques et papiers-cartons	Atteindre d'ici 2035 un taux de valorisation d'au moins 60% des déchets plastiques et papiers-cartons collectés, par le recyclage, la réutilisation ou la transformation locale.	En 2023, Moins de 10% des déchets plastiques et papiers-cartons sont valorisés en Côte d'Ivoire.	2020-2035	Conditionnelle
	M24.3	Mise en place de filières viables de tri-récupération-valorisation des déchets organiques par Compostage	Produire des fertilisants naturels qui améliorent la fertilité des sols avec du compost et promouvoir la gestion écologique des déchets	Taux de valorisation des déchets organiques par compostage	Atteindre d'ici 2035 un taux d'au moins 50% des déchets organiques collectés valorisés par compostage dans les zones d'intervention	En 2023, Moins de 5% des déchets organiques collectés en Côte d'Ivoire sont valorisés par compostage, malgré leur forte proportion dans les ordures ménagères.	2020-2035	Conditionnelle
	M24.4	Mettre en place des centres intégrés de tri, traitement et valorisation des déchets solides ménagers et assimilés dans les grandes villes	Réduire les volumes de déchets solides ménagers et assimilés mis en décharge et limiter la pollution de l'air	Part des déchets solides ménagers et assimilés collectés traités dans les centres intégrés	D'ici 2035, 80% des déchets solides ménagers et assimilés produits dans les grandes villes devront être traités dans des centres intégrés de tri, traitement et valorisation des déchets	En 2023, environ 18% des déchets solides ménagers et assimilés collectés étaient traités dans des installations partiellement intégrées (tri, compostage ou valorisation ponctuelle)	2020-2035	Inconditionnelle
M25 Développer des unités de méthanisation pour la valorisation des déchets organiques								
	M25.1	Micro-méthanisation dans cantines scolaires et zones rurales	Produire biogaz pour cuisson à petite échelle ; Réduire dépendance au bois	• Nombre biodigesteurs • Part cantines équipées • Volume biogaz produit	5 000 biodigesteurs opérationnels Zones rurales et semi-urbaines=5% fermentes cibles rural valorisées	2023 : <500 biodigesteurs (projets pilotes)	2023-2035	Conditionnelle
	M25.2	Unités de méthanisation sur sites stratégiques à fort potentiel	Produire biogaz renouvelable ; Créer compost et fertilisant	• Taux couverture énergétique • Volume biogaz produit	Grandes agglomérations prioritaires Intégration avec CVET	2023 : Études de faisabilité	2023-2035	Conditionnelle
M26 Renforcer les systèmes de traitement des eaux usées et excreta								
	M26.1	Réseau collectif DAA - Linéarisation et raccordement	Réduire risques sanitaires ; Traiter eaux usées urbaines	• % ménages DAA raccordés • Linéaire réseau (km)	70% ménages DAA raccordés Extension 100 km réseau 10 stations relevage	2023 : 40% raccordés, 2400 km réseau, 55 stations	2023-2035	Conditionnelle
	M26.2	Construction station d'épuration à Abidjan	Traiter eaux collectées avant rejet	• Volume traité (m³/an) • Conformité rejets	1 STEP Abidjan 20% eaux usées DAA traitées	2023 : Station prétraitement Koumassi 100 m³/jour	2023-2035	Conditionnelle
	M26.3	Stations traitement et valorisation boues de vidange (STBV)	Transformer excreta en ressources : Traiter boues collectées	• Nombre STBV • Volume boues traitées	36 STBV opérationnelles 70% boues urbaines traitées	2023 : 6 STBV + 14 en construction (PAGEMV)	2023-2035	Conditionnelle
	M26.4	Latrines améliorées sensibles au climat - ménages ruraux	Améliorer conditions sanitaires rurales : Éliminer défécation air libre	• Nombre latrines installées • % ménages équipés	50 000 latrines double fosse <1% ménages ruraux équipés	2023 : 800 latrines réalisées	2023-2035	Conditionnelle
	M26.5	Élimination défécation air libre - latrines compost/biodigesteurs	Valoriser matière organique : Produire biogaz domestique	• Nombre installations • Quantité compost/biogaz	150 000 latrines familiales 20 000 biodigesteurs préfabriqués 2% ménages ruraux	2023 : 800 latrines double fosse	2023-2035	Conditionnelle
	M26.6	Latrines améliorées dans écoles et centres de santé	Améliorer hygiène publique : Protéger populations vulnérables	• Nombre écoles équipées • Nombre centres santé équipés	7 000 latrines écoles 7 000 latrines centres santé 20% établissements équipés	2023 : Données non disponibles	2023-2035	Conditionnelle

Tableau 2

Mesures de suivi d'adaptation

CODE	Mesures	Initiatives de mise en œuvre	Objectifs	Indicateur de performance	Cible(s) et description	Point(s) de référence	Période de mise en œuvre	Conditionnalité
A1	Renforcer la mise en œuvre de systèmes de production agricole intelligents face au climat.							
A1.1	Accroître la sécurisation foncière rurale inclusive et durable comme levier de résilience climatique/	Renforcer les mécanismes de sécurisation foncière inclusifs et durables pour favoriser les investissements agroforestiers, la gestion circulaire des terres, la régénération des écosystèmes et la résilience climatique des territoires	Nombre de dossiers de certificats fonciers soumis à signature	Atteindre un taux de couverture d'au moins 28 % des zones rurales par des dispositifs de sécurisation foncière durable d'ici 2035	En 2020, environ 1,8% des zones rurales bénéficient d'un dispositif formel ou communautaire de sécurisation foncière.	2025-2035	Inconditionnelle	
A1.2	Promouvoir une agriculture durable à travers la conservation de la biodiversité	Préserver les écosystèmes, améliorer la résilience des exploitations agricoles et soutenir les moyens de subsistance des communautés rurales.	Nombre de projets prenant en compte des pratiques durables Taux d'adoption des pratiques durables	D'ici 2035, 40% des exploitations agricoles ciblées devront adopter des pratiques agricoles durables intégrant la conservation de la biodiversité et la circularité	En 2023, environ 10% des exploitations agricoles appliquaient des pratiques reconnues comme durables	2023-2035	Conditionnelle	
A1.3	Faciliter l'accès aux producteurs. trices à l'assurance indicielle et contre les risques climatiques	Sécuriser les revenus, encourager l'investissement agricole et renforcer la capacité d'adaptation.	Taux de productivité agricole maintenu ou amélioré sur les parcelles grâce aux pratiques agricoles durables	D'ici 2030, 10% des exploitations agricoles ciblées devront être couvertes par un contrat d'assurance indicielle.	En 2022, environ 2% des exploitations agricoles bénéficiaient d'une couverture effective d'assurance indicielle contre les risques climatiques	2023-2035	Inconditionnelle	
A1.4	Renforcer les aménagements hydroagricoles et agropastoraux intégrant les technologies d'irrigation d'appoint et incluant les solutions basées sur la nature (SbN), la circularité	Améliorer la productivité et la résilience des systèmes agricoles et pastoraux en développant des infrastructures hydroagricoles	Surface totale en ha d'aménagement hydroagricole et agropastorale intégrant des technologies d'irrigation d'appoint de manière durable et développés	D'ici 2035, 75% des aménagements nouveaux ou réhabilités devront intégrer des SbN et des technologies d'irrigation d'appoint	En 2023, environ 12% des aménagements hydroagricoles et agropastoraux intégraient des solutions basées sur la nature et des dispositifs d'irrigation d'appoint	2020-2035	Conditionnelle	
A1.5	Mettre au point des variétés végétales résilientes aux aléas climatiques	Améliorer la disponibilité des variétés de matériel de production capable de répondre aux effets du changement climatique	Nombre de variétés résilientes produites	D'ici 2035, 50% des agriculteurs utilisent des variétés résilientes	Le taux d'adoption des variétés de riz climatorésilientes en Côte d'Ivoire était estimé à environ 10% en 2021	2025-2035	Conditionnelle	
A1.6	Achever la cartographie de la fertilité des sols au plan national	Mettre en place des formules d'engrais adaptées à chaque type de sol et de culture	Taux d'augmentation des rendements et de la production agricole par l'utilisation du type et formules d'engrais adaptée au sol	D'ici 2035, 50% des agriculteurs utilisant les engrais, tiennent compte de la carte de fertilité des sols	En 2020, la cartographie de la fertilité des sols d'environ 78% de la zone cacaoyère a été réalisée	2025-2035	Conditionnelle	
A1.7	Renforcer la capacité des producteurs sur les normes de production durable de Riz (Normes SRP)	Optimiser la productivité et la qualité rizicole en adoptant des pratiques culturales résilientes et optimales	Taux d'adoption des normes SRP (Sustainable Rice Platform)	Atteindre un taux d'adoption des normes SRP de 50% parmi les exploitations rizicoles irriguées d'ici 2035	Le taux d'adoption des normes SRP est de 0% en 2021	2021-2035	Conditionnelle	
A1.8	Promouvoir des pratiques de conservation, de stockage, de transformation et de commercialisation innovante et durable	Réduire les pertes post-récolte et contribuer à améliorer les revenus des producteurs.trices en diffusant des solutions innovantes et durables de conservation, de stockage, de transformation et de commercialisation	Taux d'augmentation des revenus des producteurs.trices ou transformateurs.trices engagés dans les pratiques promues	Réduire d'au moins 40% les pertes post-récolte dans les filières agricoles prioritaires d'ici 2035, grâce à l'adoption de pratiques durables différenciées de conservation, de stockage et de transformation.	En 2020, les pertes post-récolte dans les filières agricoles prioritaires en Côte d'Ivoire sont estimées entre 30% et 60% selon les produits, en raison de conditions de stockage inadéquates	2020-2035	Conditionnelle	

CODE	Mesures	Initiatives de mise en œuvre	Objectifs	Indicateur de performance	Cible(s) et description	Point(s) de référence	Période de mise en œuvre	Conditionnalité
A1.9		Promouvoir l'adoption de variétés de riz adaptées aux aléas climatiques	Renforcer la résilience des exploitations rizicoles face aux effets du changement climatique en diffusant des variétés de riz tolérantes à la sécheresse, aux inondations et aux biogresseurs maladies, afin d'optimiser et sécuriser les rendements pour atteindre une sécurité alimentaire durable.	Taux d'adoption des variétés de riz climato-résilientes par les riziculteurs	D'ici 2035, 70% des superficies rizicoles devront être cultivées avec des variétés résistantes aux aléas climatiques majeurs.	Le taux d'adoption des variétés de riz climatorésilientes en Côte d'Ivoire était estimé à environ 10% en 2021	2025-2035	Conditionnelle
A2 Améliorer la gestion durable des ressources halieutiques marines et continentales								
A2.1		Mettre en place des systèmes de suivi contrôle des pêches.	Lutter contre la pêche illégale, non déclarée et non réglementée (INN) afin de prévenir la surexploitation et favoriser la régénération des écosystèmes aquatiques	Proportion d'infraction constatée	D'ici 2035, 80% des zones de pêche marines et continentales ciblées devront être couvertes par un système opérationnel de suivi et de contrôle des pêches.	En 2023, environ 20% des zones de pêche disposaient d'un système structuré de suivi scientifique et de contrôle régulier des stocks. Existence d'un système de Contrôle, Suivi et Surveillance des pêches (CSS) au niveau maritime, depuis 2020.	2020-2035	Conditionnelle
A2.2		Élaborer et appliquer des plans d'aménagement participatif des pêcheries	Garantir une gestion durable et équitable des ressources halieutiques afin de préserver les stocks, renforcer la gouvernance locale et améliorer les moyens de subsistance en veillant à intégrer les principes de l'économie circulaire	Taux de mise en œuvre des mesures prévues dans les plans adoptés	Atteindre un taux de mise en œuvre d'au moins 75% des mesures prévues dans les plans d'aménagement participatif des pêcheries adoptés d'ici 2035.	En 2020, moins de 20% des mesures prévues dans les plans d'aménagement participatif des pêcheries adoptés sont effectivement mises en œuvre	2020-2035	Conditionnelle
A2.3		Développer un système intégré de surveillance épidémiologique des maladies animales et halieutiques sensibles aux variations climatiques	Renforcer la capacité de détection précoce, de suivi et de réponse aux maladies animales et halieutiques sensibles aux variations climatiques	Nombre de foyers de maladies émergentes et réémergences détectées et notifiées dans les zones couvertes par les systèmes de surveillance	Nombre de zones couvertes par un système de surveillance intégrée	En 2024, le secteur des ressources animales dispose d'un système de détection précoce et de réaction rapide face aux événements sanitaires vétérinaires	2020-2035	Conditionnelle
A2.4		Créer des aires marines et continentales protégées dédiées à la reproduction et au repeuplement	Assurer la durabilité de la pêche et la conservation de la biodiversité.	Proportion des zones protégées contribuant à la restauration des habitats et à la résilience climatique des ressources halieutiques	D'ici 2035, 50 000 hectares d'aires marines et continentales protégées devront être créés, équipés et gérés durablement	En 2023, environ 5000 hectares d'aires protégées étaient dédiés spécifiquement à la reproduction et au repeuplement des espèces aquatiques	2020-2035	Conditionnelle
A3 Améliorer les dispositifs de gestion durable des ressources forestières								
A3.1		Renforcer la protection et la surveillance des forêts naturelles résiduelles dans le domaine rural, forêts classées et Agro-forêts	Préserver l'intégrité des massifs forestiers en améliorant les capacités nationales et communautaires de surveillance, de contrôle et de gestion participative pour lutter contre les pressions illégales.	Pourcentage de forêts (en ha) couvertes par un dispositif de surveillance renforcée.	Atteindre 100% des agro-forêts, forêts classées et les forêts du domaine rural couvert par un dispositif de surveillance renforcée de 2025-2035.	En 2024, environ 25 % des agro-forêts, forêts classées et forêts du domaine rural en Côte d'Ivoire bénéficient d'un dispositif de surveillance renforcée	2025-2035	Inconditionnelle
A3.2		Développer et opérationnaliser le Système National Surveillance des Forêts (SNSF) et d'alertes précoces à la déforestation	Fournir en temps réel des données fiables pour le contrôle et le suivi de la déforestation	État d'opérationnalité du système (%).	Le SNSF est 100% opérationnel et couvre l'ensemble du territoire avant 2030.	En 2025, le SNSF est partiellement opérationnel et couvre environ 40 à 50 % du territoire national	2025-2035	Inconditionnelle

CODE	Mesures	Initiatives de mise en œuvre	Objectifs	Indicateur de performance	Cible(s) et description	Point(s) de référence	Période de mise en œuvre	Conditionnalité
A3.3		Assurer l'alignement des principales chaînes de valeur agricoles (cacao, café, hévéa palmier à huile, anacarde) sur l'ambition zéro déforestation.	Éliminer la déforestation dans les chaînes de valeurs agricoles en assurant la traçabilité et la conformité des produits d'exportation avec les normes et engagements nationaux et internationaux de durabilité.	Superficie des filières clés (cacao, hévéa, palmier à huile, etc.) couvert par un système de traçabilité garantissant une origine «zéro-déforestation».	Atteindre 100% de traçabilité «zéro-déforestation» pour les principales filières agricoles d'exportation (cacao, café, hévéa palmier à huile, anacarde) de 2025-2035.	En 2025, environ 30 % des filières agricoles d'exportation (cacao, café, hévéa, palmier à huile, anacarde) disposent d'une traçabilité « zéro-déforestation	2025-2035	Conditionnelle
A3.4		Renforcer la durabilité des chaînes de valeur des produits forestiers ligneux et non ligneux à travers la mise en œuvre de l'APV FLEGT et la Stratégie de valorisation des produits forestiers (SVPF)	Améliorer la gouvernance forestière et assurer la légalité de l'exploitation des produits forestiers ligneux (bois) et non ligneux (PFLN) ainsi que leur valorisation plus poussée, pour répondre aux exigences des marchés et préserver la ressource sur le long terme.	Volume de produits forestiers commercialisés issus de sources légales et durables vérifiées.	100% de produits forestiers commercialisés issus de sources légales et durables vérifiées de 2025-2035	En 2025, environ 50 % des produits forestiers commercialisés proviennent de sources légales et durables vérifiées	2025-2035	Conditionnelle
A3.5		Mettre en place un système national d'alerte précoce de lutte contre les feux de brousse.	Améliorer la capacité opérationnelle d'anticipation et d'intervention pour limiter la propagation des feux et atteindre l'objectif de réduction des surfaces brûlées, protégeant ainsi les stocks de carbone, la biodiversité et les moyens de subsistance des communautés.	État d'opérationnalité du système national d'alerte précoce sur les feux de brousse (%).	Le système national d'alerte précoce est 100% opérationnel et couvre l'ensemble du territoire d'ici 2035.	En 2025, le système national d'alerte précoce est partiellement opérationnel et couvre environ 40% du territoire	2025-2035	Conditionnelle
A3.6		Développer un programme de production de semences et de plants forestiers de haute qualité, en impliquant le secteur privé, les jeunes et les femmes.	Assurer la disponibilité en matériel végétal de qualité pour atteindre les objectifs nationaux de reboisement, tout en créant des emplois verts et des opportunités économiques pour les jeunes et les femmes.	Nombre de plants de haute qualité produits annuellement.	Atteindre une capacité de production annuelle de 40 millions de plants de haute qualité, avec un taux de participation de 60% d'entreprises dirigées par des femmes ou des jeunes de 2025-2035	En 2025, la capacité de production annuelle est proche de 0 plant de haute qualité	2025-2035	Conditionnelle
A4 Mettre en œuvre des approches de gestion intégrée des ressources en eau résilientes au changement climatique								
A4.1		Améliorer l'accès durable à l'eau et renforcer la sécurité hydrique des populations, des écosystèmes et des secteurs économiques	Développer des infrastructures hydrauliques circulaires afin de sécuriser l'approvisionnement pour les populations, préserver les écosystèmes (en incluant les risques liés aux EEE) et soutenir les activités économiques face aux effets du changement climatique	Pourcentage de femmes et d'hommes bénéficiant d'un accès équitable, amélioré et sécurisé à l'eau grâce à des infrastructures hydrauliques résilientes et circulaires aux aléas climatiques	Atteindre au moins 80% de couverture des zones prioritaires en infrastructures hydrauliques durables d'ici 2035	En 2025, environ 40% des zones prioritaires bénéficient d'infrastructures hydrauliques durables assurant un accès fiable à l'eau.	2020-2035	Conditionnelle
A4.2		Développer des approches circulaires, sexospécifiques et communautaires de restauration et de préservation des ressources en eau renforçant la protection des écosystèmes	Maintenir les services écosystémiques, renforcer la résilience au changement climatique et garantir l'accès équitable à l'eau.	Taux de réduction de la dégradation des zones de captage et des sources d'eau	Réduire d'au moins 40% d'ici 2035 le taux de dégradation des zones de captage et des sources d'eau stratégiques	En 2020, environ 60% des zones de captage et des sources d'eau stratégiques en Côte d'Ivoire sont affectées par des formes de dégradation (érosion, déforestation, pollution, urbanisation non maîtrisée),	2020-2035	Conditionnelle

CODE	Mesures	Initiatives de mise en œuvre	Objectifs	Indicateur de performance	Cible(s) et description	Point(s) de référence	Période de mise en œuvre	Conditionnalité
A4.3		Développer des mécanismes innovants de suivi et de gestion des données et informations hydro-climatiques	Améliorer la prévision, la planification et la prise de décision en matière de gestion de l'eau et de résilience climatique	Taux d'intégration des données hydro-climatiques dans les plans, politiques ou décisions sectorielles	D'ici 2035, 90% des stations hydro-climatiques prévues devront être installées, fonctionnelles et intégrées dans un système national innovant de suivi et de diffusion des données	En 2023, environ 20% des stations hydro-climatiques existantes étaient opérationnelles et connectées à un système structuré de gestion des données	2020-2035	Conditionnelle
A4.4		Améliorer la gestion des eaux pluviales sur la base de normes techniques adaptées et sur des principes de circularité et d'intégration de solutions fondées sur la nature	Réduire les risques d'inondation et protéger les infrastructures et les populations	Taux d'intégration des solutions fondées sur la nature (SfN) et de la circularité dans les ouvrages de drainage	Réduire d'au moins 60 % d'ici 2035 le taux d'inondations ou de débordements récurrents dans les zones urbaines et périurbaines équipées de dispositifs de gestion des eaux pluviales conformes aux normes techniques adaptées.	En 2023, les zones urbaines prioritaires enregistraient en moyenne 10 événements d'inondation significatifs par an, causant des dommages importants aux infrastructures et aux populations	2020-2035	Conditionnelle
A4.5		Assurer la protection des installations hydrauliques	Sauvegarder les infrastructures et assurer la continuité de leur exploitation	Proportion d'ouvrages disposant d'un statut foncier, de périmètre de protection et d'un dispositif de veille et de surveillance	Accroître de 40%, le nombre de ressources en eau et d'ouvrages hydrauliques disposant d'un statut foncier	En 2023, plusieurs ouvrages hydrauliques ne sont pas protégés juridiquement et se retrouvent envahis par des populations et des activités de nuisance qui les rendent vulnérables, occasionnant leur abandon et la pollution des eaux de surface et souterraines, la privation en eau des activités socioéconomiques et des populations	2022-2035	Conditionnelle
A4.6		Sensibiliser les usagers	Impliquer les usagers dans la gestion et la protection de la ressource et des ouvrages de mobilisation	Proportion d'usagers sensibilisés et impliqués dans la gestion des ressources en eau	D'ici 2035, 50% des organes de gouvernance de la gestion des ressources en eau prévus par le code de l'eau sont fonctionnels	Le code de l'eau de 2023 prévoit la mise en place d'organes de gestion de l'eau au niveau national et au niveau des bassins hydrographiques	2022-2035	Conditionnelle
A5 Renforcer les systèmes de surveillance, de prévention et de gestion des maladies climato-sensibles différenciées par sexe et par âge								
A5.1		Renforcer la surveillance des maladies climato-sensibles émergentes et réémergences	Réduire les risques sanitaires, la morbidité et la mortalité associées aux maladies émergentes et réémergences dans les zones les plus vulnérables aux impacts du changement climatique.	Taux de réduction des cas ou de la létalité des maladies climato-sensibles dans les zones cibles	Atteindre un taux de couverture d'au moins 25% des zones à vulnérabilité élevée par des systèmes de surveillance épidémiologique fonctionnels et intégrant les risques climatiques d'ici 2035.	En 2020, moins de 5 % des zones à vulnérabilité élevée en Côte d'Ivoire disposent de systèmes de surveillance épidémiologique fonctionnels intégrant les risques climatiques	2020-2035	Conditionnelle
A5.2		Construire, réhabiliter et équiper des établissements sanitaires résilients et durables	Améliorer l'accès équitable à des soins de qualité et assurer la continuité des services de santé	Taux d'amélioration de l'accès équitable aux soins dans les zones vulnérables grâce aux établissements réhabilités ou construits	Atteindre un taux d'au moins 25% d'établissements sanitaires construits, réhabilités ou équipés selon des normes d'équité, de durabilité et de résilience climatique d'ici 2035.	En 2023, environ 10 % des établissements sanitaires disposaient d'infrastructures intégrant des normes de résilience climatique et des solutions d'efficacité énergétique	2020-2035	Conditionnelle
A5.3		Elaborer le Profil Pays des maladies liées à l'environnement et au changement climatique	Orienter les politiques de santé publique et les stratégies d'adaptation climatique	Taux d'intégration du Profil Pays dans les politiques ou stratégies nationales santé-climat	Atteindre un taux d'utilisation d'au moins 50 % des données sanitaires, climatiques et environnementales désagrégées par sexe et par âge disponibles dans l'élaboration et la mise à jour du Profil Pays d'ici 2035.	En 2020, moins de 10 % des données sanitaires, climatiques et environnementales disponibles sont effectivement intégrées et utilisées de manière croisée dans les analyses de vulnérabilité sanitaire liées au changement climatique	2020-2035	Conditionnelle

CODE	Mesures	Initiatives de mise en œuvre	Objectifs	Indicateur de performance	Cible(s) et description	Point(s) de référence	Période de mise en œuvre	Conditionnalité
A5.4		Doter le système de santé (10 Pôles Régionaux d'Excellence Sanitaire (PRES) de dispositifs de mesures de la qualité de l'air	Détecter les niveaux de pollution dans les pôles régionaux, alerter les populations et les autorités en cas de dépassement des seuils sanitaires	Nombre de pôles régionaux de santé dotés de systèmes d'alerte sanitaire et de prévention des maladies respiratoires	Atteindre un taux de disponibilité continue d'au moins 30% des données sur la qualité de l'air dans les 10 Pôles Régionaux d'Excellence Sanitaire (PRES) d'ici 2035	En 2020, aucun des 10 Pôles Régionaux d'Excellence Sanitaire (PRES) ne dispose de dispositifs opérationnels de mesure continue de la qualité de l'air,	2020-2035	Conditionnelle
A6 Renforcer la mise en place des établissements sanitaires résilients et durables.								
A6.1		Réhabiliter les centres de santé prioritaires selon des normes de construction résilientes	Garantir la continuité et la sécurité des services de santé, protéger les patient.e.s et le personnel contre les risques climatiques, et assurer des infrastructures durables et adaptées aux défis environnementaux actuels et futurs incluant le bouclage des flux de ressources (énergie, eau, matériaux, déchets)	Taux de fonctionnalité des centres de santé réhabilités en période de chocs climatiques	Atteindre un taux de couverture d'au moins 50 % des centres de santé prioritaires par des interventions de réhabilitation respectant les normes de construction résiliente d'ici 2035.	En 2020, moins de 25% des centres de santé prioritaires en Côte d'Ivoire disposent d'infrastructures réhabilitées et résilientes au changement climatique	2020-2035	Conditionnelle
A6.2		Équiper les établissements sanitaires en sources d'énergie renouvelable (solaire, biomasse)	Renforcer leur résilience face aux coupures d'électricité et réduire leur empreinte carbone.	Taux d'établissements sanitaires équipés en source d'énergie renouvelable	Atteindre au moins 50% d'établissements sanitaires disposant d'une autonomie énergétique partielle ou totale grâce à des sources d'énergies renouvelables (solaire, biomasse) d'ici 2035.	En 2020, moins de 15% des établissements sanitaires en Côte d'Ivoire disposent d'une source d'énergie renouvelable opérationnelle	2020-2035	Conditionnelle
A6.3		Intégrer des dispositifs de gestion des déchets sanitaires conformes aux normes environnementales	Réduire les risques sanitaires et environnementaux liés aux déchets sanitaires	Taux de traitement sécurisé des déchets sanitaires produits	Atteindre un taux de couverture d'au moins 60% des établissements sanitaires par un système de gestion des déchets biomédicaux conforme aux normes environnementales et sanitaires d'ici 2035.	En 2020, moins de 30% des établissements sanitaires en Côte d'Ivoire disposent d'un système structuré et conforme aux normes pour la gestion des déchets biomédicaux,	2020-2035	Conditionnelle
A7 Mettre en œuvre des solutions de restauration des mangroves, des ouvrages de défense et des mécanismes d'alerte précoce, dans les zones côtières vulnérables								
A7.1		Renforcer le capital humain, les capacités matérielles et financières des institutions face aux risques climatiques et événements extrêmes côtiers	Disposer de capacités pour prévenir les risques, anticiper les catastrophes et renforcer la résilience des écosystèmes et des d'hommes et femmes du littoral	Taux d'acteurs et d'institutions dont les capacités ont été renforcées aux aléas climatiques côtiers grâce aux mesures d'adaptation mises en place.	Atteindre un taux de couverture d'au moins 90% du littoral ivoirien par des dispositifs opérationnels de surveillance et d'alerte face aux risques climatiques et événements extrêmes d'ici 2035.	En 2020, moins de 25% du littoral ivoirien est couvert par des dispositifs fonctionnels de surveillance et d'alerte climatique	2020-2035	Conditionnelle
A7.2		Renforcer la protection et la résilience de l'écosystème côtier face aux risques climatiques et espèces exotiques envahissantes à travers les solutions fondées sur la nature et infrastructures grises.	Protéger, restaurer et renforcer la résilience des écosystèmes côtiers menacés par l'érosion, les submersions marines, la salinisation et la prolifération d'espèces envahissantes, en combinant les solutions fondées sur la nature (SbN) et les infrastructures grises adaptées.	Proportion des zones côtières vulnérables couvertes par des mesures de protection renforcées	Atteindre un taux d'au moins 35% des zones côtières ciblées ayant adopté des solutions fondées sur la nature et la circularité pour lutter contre les risques climatiques et les espèces exotiques envahissantes d'ici 2035.	En 2020, moins de 10% des zones côtières vulnérables en Côte d'Ivoire ont mis en œuvre des mesures de protection renforcées	2020-2035	Conditionnelle
A7.3		Créer des Aires Marines Protégées (AMP) et renforcer leur gestion durable	Préserver la biodiversité marine et les ressources afin de renforcer la résilience des écosystèmes côtiers face aux pressions humaines et climatiques.	Taux de mise en œuvre des mesures prévues dans les plans de gestion des AMP	Atteindre un taux de couverture d'au moins 30% des zones marines sensibles par des Aires Marines Protégées (AMP) fonctionnelles et durablement gérées d'ici 2035.	En 2020, moins de 10% des zones marines sensibles en Côte d'Ivoire sont couvertes par des Aires Marines Protégées (AMP) opérationnelles	2020-2035	Conditionnelle

CODE	Mesures	Initiatives de mise en œuvre	Objectifs	Indicateur de performance	Cible(s) et description	Point(s) de référence	Période de mise en œuvre	Conditionnalité
A7.4		Protéger, restaurer et gérer les zones humides d'importance nationale et internationale (RAMSAR)	Préserver les fonctions écologiques des zones humides en assurant leur protection, leur restauration et leur gestion durable, conformément aux engagements de la Convention de Ramsar	Taux de restauration écologique des zones humides dégradées	Atteindre un taux d'au moins 60% de mise en œuvre effective des mesures prévues dans les plans de gestion des sites RAMSAR d'ici 2035	En 2020, moins de 30% des mesures prévues dans les plans de gestion des sites RAMSAR en Côte d'Ivoire sont effectivement mises en œuvre	2020-2035	Conditionnelle
A8 Promouvoir une Economie bleue durable								
A8.1		Développer l'aquaculture durable comme alternative à la surpêche avec des pratiques respectueuses de la biodiversité.	Réduire la pression sur les ressources halieutiques naturelles en développant une aquaculture durable, fondée sur la pisciculture continentale et la mariculture écologiques	Proportion des hommes et femmes ayant adopté de systèmes aquacoles résilients au changement climatique	Augmenter d'au moins 40% d'ici 2035 la pression exercée sur les stocks halieutiques sauvages, grâce au développement de l'aquaculture durable (pisciculture continentale et mariculture) comme alternative à la surpêche.	En 2020, moins de 5,5% de la production nationale de poisson en Côte d'Ivoire provient de la production aquacole	2020-2035	Conditionnelle
A8.2		Aménager des infrastructures portuaires durables en réduisant les pollutions, la récupération des eaux usées, l'efficacité énergétique et la gestion des déchets maritimes.	Renforcer la durabilité des infrastructures portuaires durables pour une transition écologique et juste	Taux d'infrastructures durables aménagées.	Atteindre un taux d'au moins 70% des infrastructures portuaires durables d'ici 2035.	En 2020, moins de 30% des infrastructures portuaires sont durables	2020-2035	Conditionnelle / Inconditionnelle
A8.3		Renforcer la durabilité des moyens de subsistance des communautés en matière d'économie bleue et les emplois verts et bleus (écotourisme).	Accroître les moyens de subsistance des communautés dans une perspective durable	Taux de contribution des activités bleues durables au revenu des communautés concernées en respectant les principes d'équité, d'inclusivité, de durabilité et de résilience dans les plans d'investissement et les politiques de développement de l'économie bleue	Porter à au moins 25% d'ici 2035 la contribution des activités bleues durables détenues par les hommes et les femmes (écotourisme, pêche durable, aquaculture écologique, énergies marines) au revenu des collectivités locales dans les zones côtières.	En 2020, la contribution des activités bleues durables au revenu des collectivités locales dans les zones côtières de Côte d'Ivoire est estimée à moins de 10%	2020-2035	Conditionnelle
A9 Améliorer la résilience des infrastructures routières et des bâtiments								
A9.1		Renforcer les fondations, les structures de chaussées et les systèmes de drainage des routes et ponts exposés aux inondations	Assurer leur durabilité et réduire les interruptions de service face aux aléas climatiques.	Taux de maintien de la fonctionnalité des infrastructures routières critiques après les événements climatiques extrêmes	D'ici 2035, au moins 60% des infrastructures routières nouvellement construites ou réhabilitées en zones inondables sont praticables	En 2020, près de 70% des routes et ponts situés dans les zones inondables en Côte d'Ivoire subissent régulièrement des interruptions de trafic ou des dégradations structurelles suite aux fortes pluies	2020-2035	Conditionnelle
A9.2		Construire des bâtiments publics (écoles, hôpitaux, marchés etc.) selon des standards bioclimatiques	Réduire la consommation énergétique et améliorer le confort des usagers	Taux de réduction de la consommation énergétique dans les bâtiments publics bioclimatiques par rapport aux bâtiments conventionnels	D'ici 2035, 70% des nouveaux bâtiments publics construits devront intégrer des standards bioclimatiques	En 2023, moins de 10% des nouveaux bâtiments publics respectaient les standards bioclimatiques et d'efficacité énergétique	2020-2035	
A9.3		Aménager des parcs urbains dans les principales villes des 31 Régions du pays, en vue de renforcer la résilience des villes face au changement climatique, impliquant les hommes, les femmes et les jeunes	Accroître la couverture végétale dans les zones urbaines pour renforcer la résilience climatique et sauvegarder la biodiversité urbaine	Nombre de régions bénéficiant d'un parc urbain fonctionnel	Aménager au moins 60% de parcs urbains dans les principales zones urbaines du pays d'ici 2035.	En 2023, moins de 10% des zones urbaines disposent d'un parc urbain	2020-2035	Conditionnelle
A9.4		Mettre en place un mécanisme d'évaluation de la résilience des infrastructures	Améliorer la prise de décision et la planification des investissements	Taux de prise en compte des résultats du mécanisme d'évaluation dans la planification, le financement ou la réhabilitation des infrastructures	Atteindre un taux d'au moins 80% de projets d'infrastructures publiques évalués en matière de vulnérabilité climatique avant leur mise en œuvre d'ici 2035.	En 2020, moins de 20% des projets d'infrastructures publiques en Côte d'Ivoire font l'objet d'une évaluation formelle de leur vulnérabilité climatique	2020-2035	Conditionnelle

CODE	Mesures	Initiatives de mise en œuvre	Objectifs	Indicateur de performance	Cible(s) et description	Point(s) de référence	Période de mise en œuvre	Conditionnalité
A10 Intégrer le principe de résilience climatique dans les plans directeurs des collectivités								
A10.1	Réviser les outils d'aménagement territorial des collectivités pour y intégrer des données climatiques, de genre et de vulnérabilité, de migrations humaines (zones transfrontalières)	Adapter l'aménagement du territoire aux impacts du changement climatique	Taux d'intégration des mesures d'adaptation ou de résilience dans les plans révisés	Atteindre un taux d'au moins 75% des plans directeurs existants révisés pour intégrer une analyse des risques climatiques et des mesures d'adaptation qui intègrent les questions de genre d'ici 2035.	En 2020, moins de 20% des plans directeurs en vigueur en Côte d'Ivoire intègrent des données climatiques ou des analyses de vulnérabilité,	2020-2035	Conditionnelle	
A10.2	Élaborer des documents de planification (plans d'adaptation ou plan climat) intégrant le genre et la résilience climatique	Intégrer les enjeux de genre et de résilience climatique dans le développement local	Taux de collectivités disposant de document de planification climatique	Atteindre un taux de 90% de collectivités disposant d'un document de planification d'ici 2030.	En 2020, moins de 10 % des collectivités disposent d'un document de planification intégrant les questions de genre et de résilience climatique	2020-2035	Conditionnelle	
A10.3	Elaborer et diffuser des guides méthodologiques pour l'élaboration de document de planification intégrant la dimension genre et climat	Outiller les collectivités territoriales pour l'élaboration de document de planification intégrant les enjeux de genre et de climat	Taux de collectivités disposant de guides méthodologiques	Atteindre un taux de 100% de collectivités disposant de guides méthodologiques pour l'élaboration de documents de planification intégrant les notions de genre et de résilience climatique.	En 2020, aucun guide méthodologique officiel sur l'intégration de la résilience climatique n'est diffusé de manière systématique auprès des collectivités territoriales en Côte d'Ivoire	2020-2035	Conditionnelle	
A10.4	Mettre en place un système de suivi-évaluation des mesures d'adaptation intégrées dans les plans locaux	Assurer le suivi régulier, l'évaluation continue des mesures d'adaptation au changement climatique (qui répondent aux questions de genre) mises en œuvre par les collectivités territoriales	Taux des collectivités disposant d'un système de suivi-évaluation des mesures d'adaptation dans leurs plans locaux	Atteindre au moins 75% des collectivités ciblées équipées d'un dispositif de suivi-évaluation pleinement fonctionnel d'ici 2035.	En 2023, moins de 5% des plans locaux intégraient un cadre formel et opérationnel de suivi-évaluation des actions d'adaptation au changement climatique	2020-2035	Conditionnelle	
A11 Renforcer la résilience des femmes et des jeunes filles								
A11.1	Renforcer les capacités opérationnelles des structures et organisations coopératives des femmes, notamment dans les secteurs innovants verts, bleus et technologiques	Soutenir la résilience et l'autonomisation des femmes face aux impacts du changement climatique	-Nombre de coopératives de femmes ayant obtenu un financement vert -Nombre d'activités génératives de revenus créées -Nombre d'unités de transformation mises en place	Atteindre au moins 600 000 femmes de coopératives féminines présentes dans les secteurs verts, bleus et technologies d'ici à 2035	Environ 100 000 femmes déjà engagées dans des coopératives actives dans les féminines présentes dans les secteurs verts, bleus et technologies	2020-2035	Conditionnelle	
A11.2	Améliorer les capacités et connaissances des femmes et des jeunes filles à promouvoir la gestion durable des ressources naturelles (biodiversité, Sfn) à travers des stratégies endogènes	Améliorer les capacités opérationnelles des femmes et des jeunes filles dans les secteurs de l'agroforesterie, la pêche, la pisciculture, énergies renouvelables	-Nombre de femmes et de jeunes ayant bénéficié de renforcement de capacités sur l'économie verte et l'économie bleue -Nombre de femmes et de jeunes filles ayant obtenus des financements pour la production de pépinières d'arbres fruitiers et d'arbres à usage multiples	Atteindre au moins 200 000 de femmes et de jeunes filles engagées dans les activités durables de gestion des ressources naturelles d'ici 2035	En 2020, environ 5 000 femmes et jeunes filles étaient engagées dans des activités durables de gestion des ressources naturelles	2020-2035	Conditionnelle	
A11.3	Intégrer systématiquement les femmes dans les mécanismes d'alerte précoce	Accroître la participation effective des femmes dans les comités nationaux, sectoriels et locaux de réponse aux catastrophes naturelles	Proportion des femmes dans les comités de recours d'alerte précoce	Atteindre au moins 500 de participation féminine dans les instances de décisions, principalement en milieu rural d'ici à 2035	En 2020, on comptait environ 100 femmes participant aux instances de décision, principalement en milieu rural	2020-2035	Conditionnelle	
A11.4	Renforcer les mécanismes d'appui aux jeunes filles dans les métiers innovants face aux changements climatiques	Soutenir l'entrepreneuriat des jeunes filles impliquées dans les secteurs de résilience aux changements climatiques	-Nombre de Start up et d'entreprises de jeunes filles financés dans les secteurs du recyclage, transformation innovante -Nombre d'incubateurs, programmes spécifiques en faveur des ieunes	Atteindre au moins 100 000 jeunes filles employées et/ou cheffes d'entreprises dans les métiers verts, bleus, d'énergies renouvelables et de technologies	En 2020, environ 300 jeunes filles étaient employées et /ou cheffes d'entreprises dans les métiers verts, bleus, des énergies renouvelables et des technologies	2020-2035	Conditionnelle	

Tableau 3

Matrice des coûts détaillés de l'atténuation

Code	Mesures	Initiatives de mise en œuvre	Estimation de Coût des mesures Conditionnelle		Estimation de Coût des mesures Inconditionnelle		Coût Total des mesures	
			Devise nationale (FCFA)	Dollar US	Devise nationale (FCFA)	Dollar US	Devise nationale (FCFA)	Dollar US
Montant Total			9 440 307 220 080	16 857 691 464	5 660 820 482 400	10 108 608 004	15 101 127 702 480	26 966 299 469
M1	Accroître l'accès des ménages à la cuisson propre par l'augmentation de l'utilisation du GPL et à travers l'adoption des foyers améliorés à biomasse.		23 074 774 240	41 204 954	2 594 079 390 560	4 632 284 626	2 617 154 164 800	4 673 489 580
	M1.1	Maintenir et renforcer le programme national de subvention du GPL déjà en cours, en vue d'atteindre 70 % de pénétration dans les ménages.			2 594 079 390 560	4 632 284 626	2 594 079 390 560	4 632 284 626
	M1.2	Déploiement massif de foyers améliorés à biomasse, en cohérence avec les objectifs du Pacte National Énergie et du Code de la Bioénergie (2025), visant 25 % de foyers équipés	22 271 404 960	39 770 366			22 271 404 960	39 770 366
	M1.3	Assurer l'adoption et l'entrée en vigueur effective du Code de la Bioénergie en 2025 pour encadrer durablement la filière bois-énergie.	803 369 280	1 434 588			803 369 280	1 434 588
M2	Accélérer la transition vers l'éclairage LED dans le secteur résidentiel		1 400 000 000	2 500 000	260 613 360	465 381	1 660 613 360	2 965 381
	M2.1	Réduire progressivement la mise en marché des lampes inefficaces, conformément à l'Arrêté interministériel N°140/2020 sur l'étiquetage énergétique.			89 016 480	158 958	89 016 480	158 958
	M2.2	Renforcer les ressources financières du Fonds National de la Maîtrise de l'Energie (FONAME) pour la mise en œuvre des mesures d'efficacité énergétique			171 596 880	306 423	171 596 880	306 423
	M2.3	Mettre en œuvre des mécanismes d'accompagnement via le FONAME afin de faciliter l'acquisition de technologies LED pour l'éclairage des ménages	1 400 000 000	2 500 000			1 400 000 000	2 500 000
M3	Renforcer l'efficacité énergétique dans le résidentiel (équipements électroménagers)		47 633 600 000	85 060 000	1 512 000 000	2 700 000	49 145 600 000	87 760 000
	M3.1	Réduire progressivement la mise en marché des appareils électroménagers inefficaces conformément à l'arrêté interministériel 140/MPEER/MBPE/MCI du 27 Nov 2020 portant modalité de l'étiquetage énergétique des lampes électriques, des climatiseurs, des réfrigérateurs, des congélateurs et des combinés Réfrigérateurs-Congélateurs neufs et le PANEE			1 512 000 000	2 700 000	1 512 000 000	2 700 000
	M3.2	Mettre en place des mécanismes d'accompagnement afin de soutenir l'achat d'appareils électroménagers performants par les ménages	47 633 600 000	85 060 000			47 633 600 000	85 060 000

Code	Mesures	Initiatives de mise en œuvre	Estimation de Coût des mesures Conditionnelle		Estimation de Coût des mesures Inconditionnelle		Coût Total des mesures	
			Devise nationale (FCFA)	Dollar US	Devise nationale (FCFA)	Dollar US	Devise nationale (FCFA)	Dollar US
M4	Renforcer les pratiques d'efficacité énergétique dans le secteur public et commercial		609 280 000 000	1 088 000 000	51 294 868 240	91 597 979	660 574 868 240	1 179 597 979
	M4.1	Renforcer le dispositif des audits énergétiques périodiques dans les services publics et commerciaux, conformément à l'Arrêté interministériel sur l'audit énergétique obligatoire (arrêté interministériel N°156/MMPE/MCLU/MT/MINDDTE/MCI du 23 avril 2024)			1 568 000 000	2 800 000	1 568 000 000	2 800 000
	M4.2	Accompagner la mise en œuvre des recommandations issues des audits énergétiques des établissements publics assujettis			49 726 868 240	88 797 979	49 726 868 240	88 797 979
	M4.3	Moderniser les systèmes HVAC et d'éclairage dans les bâtiments publics et commerciaux, tout en intégrant des solutions d'efficacité énergétique passive (isolation thermique, ventilation naturelle, orientation des bâtiments, matériaux performants), et promouvoir l'installation de systèmes de Gestion Technique des Bâtiments (GTB), conformément à l'Arrêté interministériel N°134/2020 sur l'efficacité énergétique dans le bâtiment	9 520 000 000	17 000 000			9 520 000 000	17 000 000
	M4.4	Mettre en œuvre le Programme national d'amélioration de l'efficacité énergétique du parc national d'éclairage public	574 000 000 000	1 025 000 000			574 000 000 000	1 025 000 000
	M4.5	Elaborer et Mettre en œuvre des Contrats de Performance Énergétique (CPE) garantissant des réductions mesurables de consommation énergétique.	25 760 000 000	46 000 000			25 760 000 000	46 000 000
M5	Développer l'efficacité énergétique dans le secteur industriel		31 360 000 000	56 000 000	1 604 904 000	2 865 900	32 964 904 000	58 865 900
	M5.1	Mettre en œuvre et rendre effectif le dispositif d'audits énergétiques obligatoires dans les sites industriels, conformément à l'Arrêté interministériel sur l'audit énergétique (arrêté interministériel N°156/MMPE/MCLU/MT/MINDDTE/MCI du 23 avril 2024).			1 604 904 000	2 865 900	1 604 904 000	2 865 900
	M5.2	Mettre en œuvre des mécanismes d'appui via le FONAME pour moderniser les procédés industriels et réduire l'intensité énergétique en vue d'atteindre une réduction de 30 % de l'intensité énergétique.	30 800 000 000	55 000 000			30 800 000 000	55 000 000
	M5.3	Promouvoir l'implémentation des systèmes de management de l'énergie (ISO 50001) dans les grandes industries (ciment, agro-industrie, mines).	560 000 000	1 000 000			560 000 000	1 000 000

Code	Mesures	Initiatives de mise en œuvre	Estimation de Coût des mesures Conditionnelle		Estimation de Coût des mesures Inconditionnelle		Coût Total des mesures	
			Devise nationale (FCFA)	Dollar US	Devise nationale (FCFA)	Dollar US	Devise nationale (FCFA)	Dollar US
M6	Éliminer progressivement les émissions fugitives de méthanes dans les opérations pétrolières et gazières.		10 640 000 000	19 000 000	0	0	10 640 000 000	19 000 000
	M6.1	Identifier des principales sources d'émissions fugitives sur les installations de production, de raffinage, de traitement, de stockage et de distribution des hydrocarbures ainsi que les centrales thermoélectriques.	8 400 000 000	15 000 000			8 400 000 000	15 000 000
	M6.2	Quantifier les émissions fugitives de méthane sur les sites identifiés à partir d'appareils de mesures haute précision en conformité avec les normes internationales	728 000 000	1 300 000			728 000 000	1 300 000
	M6.3	Compilation et traitement des données recueillies sur le terrain pour évaluer l'ampleur des émissions et identifier les tendances clés	1 512 000 000	2 700 000			1 512 000 000	2 700 000
M7	Moderniser la filière charbon de bois par l'adoption de procédés de carbonisation à haute efficacité énergétique et la structuration des chaînes de valeur		4 480 000 000	8 000 000	0	0	4 480 000 000	8 000 000
	M7.1	Remplacer progressivement les meules traditionnelles par des meules fours améliorés/semi-industriels, conformément à la Stratégie de Valorisation des Produits Forestiers (SVPF, 2024), aux orientations du PANBE (2021) et au futur Code de la Bioénergie (2025)	3 920 000 000	7 000 000			3 920 000 000	7 000 000
	M7.2	Accompagner la diffusion de ces technologies à travers des programmes pilotes et le soutien des ONG ou d'organisations locales	448 000 000	800 000			448 000 000	800 000
	M7.3	Structurer et professionnaliser la filière bois-énergie par l'organisation des producteurs en coopératives et l'instauration d'un système de certification garantissant l'efficacité énergétique des procédés, la durabilité de l'activité et la qualité des produits	112 000 000	200 000			112 000 000	200 000
M8	Porter la part des énergies renouvelables (solaire, biomasse, hydroélectricité, éolien) à 46,3% dans le mix électrique national d'ici 2035		799 818 789 280	1 428 247 838	2 363 991 191 520	4 221 412 842	3 163 809 980 800	5 649 660 680
	M8.1	Déployer 1 074 MW de solaire photovoltaïque à l'horizon 2035, conformément au Plan d'arrivée des ouvrages de Production 2025-2030			284 961 849 200	508 860 445	284 961 849 200	508 860 445
	M8.2	Ajouter une capacité additionnelle de 225 MW de solaire photovoltaïque à l'horizon 2035, soit un total de 1299 MW conformément au Plan de développement de nouveaux ouvrages 2025-2040	76 509 661 760	136 624 396			76 509 661 760	136 624 396
	M8.3	Déployer une capacité additionnelle de 1031 MW de solaire photovoltaïque et biomasse en autoproduction des commerces et industries d'ici 2035	554 400 000 000	990 000 000			554 400 000 000	990 000 000
	M8.4	Installer 150 MW de centrale éolienne d'ici 2035	155 658 720	277 962			155 658 720	277 962



Code	Mesures	Initiatives de mise en œuvre	Estimation de Coût des mesures Conditionnelle		Estimation de Coût des mesures Inconditionnelle		Coût Total des mesures	
			Devise nationale (FCFA)	Dollar US	Devise nationale (FCFA)	Dollar US	Devise nationale (FCFA)	Dollar US
	M8.5	Déployer 122 MW de capacité de production d'électricité à partir de la biomasse d'ici 2035, en cohérence avec le Plan d'arrivée des ouvrages de production 2025-2030			267 375 626 000	477 456 475	267 375 626 000	477 456 475
	M8.6	Ajouter une capacité additionnelle de 77 MW de solaire photovoltaïque à l'horizon 2035, soit un total de 199 MW conformément au Plan de développement de nouveaux ouvrages 2025-2040	168 753 468 800	301 345 480			168 753 468 800	301 345 480
	M8.7	Construire 1 818 MW de grandes centrales hydroélectriques d'ici 2035, en finalisant les projets en cours et en lançant de nouveaux barrages			1 790 509 272 720	3 197 337 987	1 790 509 272 720	3 197 337 987
	M8.8	Installer 500 mini réseaux			21 088 443 600	37 657 935	21 088 443 600	37 657 935
	M8.9	Appliquer des règles d'ordonnancement priorisant les EnR (solaire full capacity, IPP priorité 1, hydro priorité 2, thermique priorité 3).			56 000 000	100 000	56 000 000	100 000
M9	Promouvoir une mobilité urbaine durable		3 776 232 957 840	6 743 273 139	0	0	3 776 232 957 840	6 743 273 139
	M9.1	Mettre en service deux lignes de Bus Rapid Transit (BRT) d'ici 2035 dans le Grand Abidjan.	428 624 622 160	765 401 111			428 624 622 160	765 401 111
	M9.2	Développer le transport urbain durable, incluant la construction de la ligne 1 du métro d'Abidjan	2 309 686 667 120	4 124 440 477			2 309 686 667 120	4 124 440 477
	M9.3	Convertir progressivement la flotte lagunaire vers des technologies propres (électriques, hybrides, GNV)	161 678 066 480	288 710 833			161 678 066 480	288 710 833
	M9.4	Développement d'une ligne ferroviaire moderne pour favoriser le report modal du transport de marchandises de la route vers le rail et améliorer la mobilité entre les grandes agglomérations	876 243 602 080	1 564 720 718			876 243 602 080	1 564 720 718
M10	Mettre en œuvre le programme de renouvellement du parc automobile et de mise à la casse		767 217 657 920	1 370 031 532	573 350 714 720	1 023 840 562	1 340 568 372 640	2 393 872 094
	M10.1	Limiter à cinq (5) ans l'âge des véhicules d'occasion particulier et de dix (10) ans les véhicules utilitaires, importés dans le pays			448 000 000	800 000	448 000 000	800 000
	M10.2	Assurer la transition vers des carburants de meilleure qualité en produisant du gasoil et de l'essence à faible teneur en soufre (≤ 50 ppm).			572 902 714 720	1 023 040 562	572 902 714 720	1 023 040 562
	M10.3	Renouveler progressivement le parc automobile de transport par des véhicules neufs	754 162 907 120	1 346 719 477	0		754 162 907 120	1 346 719 477
	M10.4	Encourager la mise en œuvre du mécanisme de prime à la casse	13 054 750 800	23 312 055	0		13 054 750 800	23 312 055
M11	Favoriser l'introduction des véhicules électriques (VE) dans le parc automobile		54 918 630 480	98 068 983	3 836 000 000	6 850 000	58 754 630 480	104 918 983
	M11.1	Élaborer et mettre en œuvre des mesures incitatives (fiscales et douanières) relatives à l'importation de véhicules électriques.			3 276 000 000	5 850 000	3 276 000 000	5 850 000

Code	Mesures	Initiatives de mise en œuvre	Estimation de Coût des mesures Conditionnelle		Estimation de Coût des mesures Inconditionnelle		Coût Total des mesures	
			Devise nationale (FCFA)	Dollar US	Devise nationale (FCFA)	Dollar US	Devise nationale (FCFA)	Dollar US
	M11.2	Mettre en œuvre un projet d'implémentation d'un système d'autobus électrique à Abidjan par la SOTRA	16 800 000 000	30 000 000			16 800 000 000	30 000 000
	M11.3	Mettre en œuvre un projet d'implémentation d'une usine d'assemblage de véhicules électriques en Côte d'Ivoire	199 937 360	357 031			199 937 360	357 031
	M11.4	Déployer un réseau national d'infrastructures de recharge, en partenariat public-privé (PPP), aligné sur le Plan de mobilité électrique.			560 000 000	1 000 000	560 000 000	1 000 000
	M11.5	Déployer un réseau national d'infrastructures de recharge, en partenariat public-privé (PPP), aligné sur le Plan de mobilité électrique.	30 800 000 000	55 000 000			30 800 000 000	55 000 000
	M11.6	Mettre en œuvre le projet d'intégration de la mobilité électrique (engins à 2 et 3 roues) à partir des solutions d'énergies renouvelables en CI	2 424 003 680	4 328 578			2 424 003 680	4 328 578
	M11.7	Intégrer des VE dans le parc automobile de l'administration publique	4 694 689 440	8 383 374			4 694 689 440	8 383 374
M12	Promouvoir des carburants alternatifs pour la mobilité urbaine bas carbone		17 360 810 320	31 001 447	9 800 000 000	17 500 000	27 160 810 320	48 501 447
	M12.1	Développer une filière intégrée de production de biodiesel à partir de l'hévéa, alignée sur la politique agricole nationale et le Plan National d'Énergie Durable, avec les fonds propres du pays pour la construction et l'opération des unités de transformation locales			1 400 000 000	2 500 000	1 400 000 000	2 500 000
	M12.2	Favoriser l'utilisation du biodiesel issu de l'hévéa pour les autobus de la SOTRA	17 360 810 320	31 001 447			17 360 810 320	31 001 447
	M12.3	Promouvoir l'intégration de l'hydrogène vert pour les bus urbains			8 400 000 000	15 000 000	8 400 000 000	15 000 000
M13	Promouvoir Carburant aviation durable (CAD)		112 000 000 000	200 000 000	1 400 000 000	2 500 000	113 400 000 000	202 500 000
	M13.1	Développer un cadre réglementaire et normatif pour la production et l'usage du CAD			1 400 000 000	2 500 000	1 400 000 000	2 500 000
	M13.2	Développer une capacité nationale de production de carburant aviation durable en installant des unités locales	112 000 000 000	200 000 000			112 000 000 000	200 000 000
M14	Renforcer le contrôle et la réduction progressive des HFC utilisés dans les équipements de climatisation et de réfrigération		0	0	2 598 400 000	4 640 000	2 598 400 000	4 640 000
	M14.1	Mettre en œuvre de façon efficiente les actions proposées dans le planning établi pour la réduction de la consommation des HFC			1 344 000 000	2 400 000	1 344 000 000	2 400 000
	M14.2	Soutenir l'acquisition d'équipements utilisant des fluides frigorigènes à faible Potentiel de Réchauffement Global (PRG)			1 254 400 000	2 240 000	1 254 400 000	2 240 000



Code	Mesures	Initiatives de mise en œuvre	Estimation de Coût des mesures Conditionnelle		Estimation de Coût des mesures Inconditionnelle		Coût Total des mesures	
			Devise nationale (FCFA)	Dollar US	Devise nationale (FCFA)	Dollar US	Devise nationale (FCFA)	Dollar US
M15	Renforcer la réduction progressive des réfrigérants à fort impact climatique (HFC à fort PRG) utilisés dans les équipements de climatisation et de réfrigération		560 000 000	1 000 000	820 400 000	1 465 000	1 380 400 000	2 465 000
	M15.1	Renforcer le système de collecte et de rapportage de données pour permettre l'estimation des émissions des Gaz à Effet de Serre (GES).	560 000 000	1 000 000			560 000 000	1 000 000
	M15.2	Favoriser le développement et l'utilisation de technologies de production plus propres et plus efficaces dans l'industrie			652 400 000	1 165 000	652 400 000	1 165 000
	M15.3	Soutenir l'intégration des principes de l'économie circulaire dans les procédés industriels			168 000 000	300 000	168 000 000	300 000
M16	Mettre en œuvre des pratiques d'élevage durables et intelligentes face au climat.		48 270 000 000	86 196 429	0	0	48 270 000 000	86 196 429
	M16.1	Valoriser les déchets d'animaux d'élevage et d'abattage par le compostage et la méthanisation.	2 500 000 000	4 464 286			2 500 000 000	4 464 286
	M16.2	Promouvoir les systèmes d'élevage semi-intensifs et intensifs à faibles émissions	27 650 000 000	49 375 000			27 650 000 000	49 375 000
M17	Adopter des pratiques de production rizicole intelligentes adaptés aux changements climatiques.		18 120 000 000	32 357 143	0	0	18 120 000 000	32 357 143
	M17.1	Introduire la technique d'irrigation alternée	120 000 000	214 286			120 000 000	214 286
	M17.2	Mettre en œuvre des systèmes de riziculture basés sur la rotation ou association culturale	18 000 000 000	32 142 857			18 000 000 000	32 142 857
M18	Optimiser l'utilisation des engrais organiques azotés dans les systèmes agricoles		0	0	0	0	-	-
	M18.1	Mettre en place des unités communautaires de compostage contrôlé					-	-
	M18.2	Élaborer des fiches d'itinéraires techniques en régie fertilisation organique					-	-
	M18.3	Diffuser des calendriers d'épandage des engrais organiques					-	-
	M18.4	Promouvoir les techniques innovantes d'incorporation directe des engrais organiques au sol					-	-
M19	Interdire progressivement le brûlage à l'air libre des résidus agricoles et promouvoir leur valorisation durable		0	0	0	0	-	-
	M19.1	Développer des unités locales de transformation des résidus agricoles en compost, biochar ou briquettes combustibles					-	-
	M19.2	Mettre en place des plateformes de collecte et de stockage temporaire des résidus agricoles					-	-
	M19.3	Intégrer l'interdiction du brûlage dans les codes locaux de gestion foncière et environnementale notamment via les Plans de Développement Villageois et Plans d'Aménagement Agricole					-	-

Code	Mesures	Initiatives de mise en œuvre	Estimation de Coût des mesures Conditionnelle		Estimation de Coût des mesures Inconditionnelle		Coût Total des mesures	
			Devise nationale (FCFA)	Dollar US	Devise nationale (FCFA)	Dollar US	Devise nationale (FCFA)	Dollar US
M20	Préserver et conserver la couverture forestière et la biodiversité		132 440 000 000	236 500 000	6 272 000 000	11 200 000	138 712 000 000	247 700 000
	M20.1	Maintenir le niveau de conservation du couvert forestier des forêts classées de catégories C1 (taux de dégradation inférieur à 25%)			6 272 000 000	11 200 000	6 272 000 000	11 200 000
	M20.2	Maintenir le niveau de conservation du couvert forestier des parcs nationaux et réserves naturelles (PNR)	126 000 000 000	225 000 000			126 000 000 000	225 000 000
	M20.3	Etendre le réseau des Réserves Naturelles Volontaires (RNV)	840 000 000	1 500 000			840 000 000	1 500 000
	M20.4	Mettre en œuvre des programmes juridictionnels REDD+ à travers des approches imbriquées	5 600 000 000	10 000 000			5 600 000 000	10 000 000
M21	Réhabiliter et étendre les superficies forestières		1 026 200 000 000	1 832 500 000	0	0	1 026 200 000 000	1 832 500 000
	M21.1	Mettre en œuvre des reboisements intensifs à forte densité (1111 – 1600 pieds/ha) pour la production de bois d’œuvre.	280 000 000 000	500 000 000			280 000 000 000	500 000 000
	M21.2	Créer des forêts dédiées à la production de bois-énergie durable.	56 000 000 000	100 000 000			56 000 000 000	100 000 000
	M21.3	Développer des reboisements à faible densité (100 – 400 pieds/ha) en partenariat avec le secteur privé dans les agro-forêts et le domaine rural.	616 000 000 000	1 100 000 000			616 000 000 000	1 100 000 000
	M21.4	Promouvoir la restauration des forêts par la régénération naturelle assistée et la mise en défens.	63 000 000 000	112 500 000			63 000 000 000	112 500 000
	M21.5	Promouvoir la restauration des écosystèmes de mangroves.	11 200 000 000	20 000 000			11 200 000 000	20 000 000
M22	Transformer progressivement les terres agricoles des principales filières (cacao, Anacarde, Palmier à huile, Hévéa et les cultures vivrières) en systèmes agro-forestiers résilients et durables		352 800 000 000	630 000 000	0	0	352 800 000 000	630 000 000
	M22.1	Transformer progressivement les terres agricoles des principales filières (cacao, anacarde, palmier à huile, hévéa et cultures vivrières) en systèmes agro-forestiers résilients et durables.	352 800 000 000	630 000 000			352 800 000 000	630 000 000
	M22.2	Transformer progressivement les terres agricoles des principales filières (cacao, anacarde, palmier à huile, hévéa et cultures vivrières) en systèmes agro-forestiers résilients et durables.			67 200 000 000	120 000 000	67 200 000 000	120 000 000
M23	Renforcer la gestion efficace des déchets solides ménagers et assimilés (DSMA).		98 000 000 000	175 000 000	50 000 000 000	89 285 714	148 000 000 000	264 285 714
	M23.1	Construire et exploiter des décharges contrôlées résilientes face au changement climatique			50 000 000 000	89 285 714	50 000 000 000	89 285 714
	M23.2	Construire et rendre opérationnels des CVET (Centre, Nord, Ouest, Sassandra-Marahoué)	90 000 000 000	160 714 286			90 000 000 000	160 714 286
	M23.3	Construire des CVET dans d'autres intercommunalités					-	-



Code	Mesures	Initiatives de mise en œuvre	Estimation de Coût des mesures Conditionnelle		Estimation de Coût des mesures Inconditionnelle		Coût Total des mesures	
			Devise nationale (FCFA)	Dollar US	Devise nationale (FCFA)	Dollar US	Devise nationale (FCFA)	Dollar US
	M23.4	Développer une filière nationale de gestion durable des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE)	8 000 000 000	14 285 714			8 000 000 000	14 285 714
M24	Promouvoir une économie circulaire		33 000 000 000	58 928 571	0	0	33 000 000 000	58 928 571
	M24.1	Récupérer, torcher et/ou valoriser le biogaz des CVET et à Akouédo	10 000 000 000	17 857 143			10 000 000 000	17 857 143
	M24.2	Mise en place de filières viables de tri-récupération-recyclage-valorisation des déchets plastiques et des papiers-cartons	13 000 000 000	23 214 286			13 000 000 000	23 214 286
	M24.3	Mise en place de filières viables de tri-récupération-valorisation des déchets organiques par Compostage	10 000 000 000	17 857 143			10 000 000 000	17 857 143
	M24.4	Mettre en place des centres intégrés de tri, traitement et valorisation des déchets solides ménagers et assimilés dans les grandes villes					-	-
M25	Développer des unités de méthanisation pour la valorisation des déchets organiques		30 000 000 000	53 571 429	0	0	30 000 000 000	53 571 429
	M25.1	Micro-méthanisation dans cantines scolaires et zones rurales	30 000 000 000	53 571 429			30 000 000 000	53 571 429
	M25.2	Unités de méthanisation sur sites stratégiques à fort potentiel					-	-
M26	Renforcer les systèmes de traitement des eaux usées et excréta		1 445 500 000 000	2 581 250 000	0	0	1 445 500 000 000	2 581 250 000
	M26.1	Réseau collectif DAA - Linéarisation et raccordement	70 000 000 000	125 000 000			70 000 000 000	125 000 000
	M26.2	Construction station d'épuration à Abidjan					-	-
	M26.3	Stations traitement et valorisation boues de vidange (STBV)					-	-
	M26.4	Latrines améliorées sensibles au climat - ménages ruraux	1 375 500 000 000	2 456 250 000			1 375 500 000 000	2 456 250 000
	M26.5	Élimination défécation air libre - latrines compost/biodigesteurs					-	-
	M26.6	Latrines améliorées dans écoles et centres de santé					-	-

Tableau 4:

Matrice des coûts détaillés de l'adaptation

CODE	Mesures	Initiatives de mise en œuvre	Estimation de Coût des mesures Conditionnelle		Estimation de Coût des mesures Inconditionnelle		Coût Total des mesures	
			Devise nationale (FCFA)	Dollar US	Devise nationale (FCFA)	Dollar US	Devise nationale (FCFA)	Dollar US
			17 536 628 600 000	31 315 408 214	287 560 000 000	513 500 000	17 824 188 600 000	31 828 908 214
A1	Renforcer la mise en œuvre de systèmes de production agricole intelligents face au climat.		9 345 925 000 000	16 689 151 786	185 200 000 000	330 714 286	9 531 125 000 000	17 019 866 071
	A1.1	Accroître la sécurisation foncière rurale inclusive et durable comme levier de résilience climatique	446 800 000 000	797 857 143	173 200 000 000	309 285 714	620 000 000 000	1 107 142 857
	A1.2	Promouvoir une agriculture durable à travers la conservation de la biodiversité					-	-
	A1.3	Faciliter l'accès aux producteurs.trices à l'assurance indicielle et contre les risques climatiques			12 000 000 000	21 428 571	12 000 000 000	21 428 571
	A1.4	Renforcer les aménagements hydroagricoles et agropastoraux intégrant les technologies d'irrigation d'appoint et incluant les solutions basées sur la nature (SbN), la circularité	125 000 000	223 214			125 000 000	223 214
	A1.5	Mettre au point des variétés végétales résilientes aux aléas climatiques					-	-
	A1.6	Achever la cartographie de la fertilité des sols au plan national					-	-
	A1.7	Renforcer la capacité des producteurs sur les normes de production durable de Riz (Normes SRP)	10 000 000 000	17 857 143			10 000 000 000	17 857 143
	A1.8	Promouvoir des pratiques de conservation, de stockage, de transformation et de commercialisation innovante et durable	8 850 000 000 000	15 803 571 429			8 850 000 000 000	15 803 571 429
	A1.9	Promouvoir l'adoption de variétés de riz adaptées aux aléas climatiques	39 000 000 000	69 642 857			39 000 000 000	69 642 857
A2	Améliorer la gestion durable des ressources halieutiques marines et continentales		50 637 000 000	90 423 214	0	0	50 637 000 000	90 423 214
	A2.1	Mettre en place des systèmes de suivi contrôle des pêches.	3 600 000 000	6 428 571			3 600 000 000	6 428 571
	A2.2	Élaborer et appliquer des plans d'aménagement participatif des pêcheries	11 807 000 000	21 083 929			11 807 000 000	21 083 929
	A2.3	Développer un système intégré de surveillance épidémiologique des maladies animales et halieutiques sensibles aux variations climatiques	35 000 000 000	62 500 000			35 000 000 000	62 500 000



CODE	Mesures	Initiatives de mise en œuvre	Estimation de Coût des mesures Conditionnelle		Estimation de Coût des mesures Inconditionnelle		Coût Total des mesures	
			Devise nationale (FCFA)	Dollar US	Devise nationale (FCFA)	Dollar US	Devise nationale (FCFA)	Dollar US
	A2.4	Créer des aires marines et continentales protégées dédiées à la reproduction et au repeuplement	230 000 000	410 714			230 000 000	410 714
A3	Améliorer les dispositifs de gestion durable des ressources forestières		381 892 000 000	681 950 000	101 360 000 000	181 000 000	483 252 000 000	862 950 000
	A3.1	Renforcer la protection et la surveillance des forêts naturelles résiduelles dans le domaine rural, forêts classées et Agro-forêts			97 440 000 000	174 000 000	97 440 000 000	174 000 000
	A3.2	Développer et opérationnaliser le Système National Surveillance des Forêts (SNSF) et d'alertes précoces à la déforestation			3 920 000 000	7 000 000	3 920 000 000	7 000 000
	A3.3	Assurer l'alignement des principales chaînes de valeur agricoles (cacao, café, hévéa, palmier à huile, anacarde) sur l'ambition zéro déforestation.	84 000 000 000	150 000 000			84 000 000 000	150 000 000
	A3.4	Renforcer la durabilité des chaînes de valeur des produits forestiers ligneux et non ligneux à travers la mise en œuvre de l'APV FLEGT et la Stratégie de valorisation des produits forestiers (SVPF)	153 412 000 000	273 950 000			153 412 000 000	273 950 000
	A3.5	Mettre en place un système national d'alerte précoce de lutte contre les feux de brousse.	14 560 000 000	26 000 000			14 560 000 000	26 000 000
	A3.6	Développer un programme de production de semences et de plants forestiers de haute qualité, en impliquant le secteur privé, les jeunes et les femmes.	129 920 000 000	232 000 000			129 920 000 000	232 000 000
A4	Mettre en œuvre des approches de gestion intégrée des ressources en eau résilientes au changement climatique		1 912 500 000 000	3 415 178 571	0	0	1 912 500 000 000	3 415 178 571
	A4.1	Améliorer l'accès durable à l'eau et renforcer la sécurité hydrique des populations, des écosystèmes et des secteurs économiques	1 803 000 000 000	3 219 642 857			1 803 000 000 000	3 219 642 857
	A4.2	Développer des approches circulaires, sexospécifiques et communautaires de restauration et de préservation des ressources en eau renforçant la protection des écosystèmes	46 000 000 000	82 142 857			46 000 000 000	82 142 857
	A4.3	Développer des mécanismes innovants de suivi et de gestion des données et informations hydro-climatiques	3 500 000 000	6 250 000			3 500 000 000	6 250 000

CODE	Mesures	Initiatives de mise en œuvre	Estimation de Coût des mesures Conditionnelle		Estimation de Coût des mesures Inconditionnelle		Coût Total des mesures	
			Devise nationale (FCFA)	Dollar US	Devise nationale (FCFA)	Dollar US	Devise nationale (FCFA)	Dollar US
	A4.4	Améliorer la gestion des eaux pluviales sur la base de normes techniques adaptées et sur des principes de circularité et d'intégration de solutions fondées sur la nature	60 000 000 000	107 142 857			60 000 000 000	107 142 857
	A4.5	Assurer la protection des installations hydrauliques	9 180 000 000	16 392 857			9 180 000 000	16 392 857
	A4.6	Sensibiliser les usagers	450 000 000	803 571			450 000 000	803 571
A5	Renforcer les systèmes de surveillance, de prévention et de gestion des maladies climato-sensibles différenciées par sexe et par âge		1 369 800 000 000	2 446 071 429	1 000 000 000	1 785 714	1 370 800 000 000	2 447 857 143
	A5.1	Renforcer la surveillance des maladies climato-sensibles émergentes et réémergentes	13 000 000 000	23 214 286	1 000 000 000	1 785 714	14 000 000 000	25 000 000
	A5.2	Construire, réhabiliter et équiper des établissements sanitaires résilients et durables	1 350 000 000 000	2 410 714 286			1 350 000 000 000	2 410 714 286
	A5.3	Elaborer le Profil Pays des maladies liées à l'environnement et au changement climatique	800 000 000	1 428 571			800 000 000	1 428 571
	A5.4	Doter le système de santé (10 Pôles Régionaux d'Excellence Sanitaire (PRES) de dispositifs de mesures de la qualité de l'air	6 000 000 000	10 714 286			6 000 000 000	10 714 286
A6	Renforcer la mise en place des établissements sanitaires résilients et durables.		380 000 000 000	678 571 429	0	0	380 000 000 000	678 571 429
	A6.1	Réhabiliter les centres de santé prioritaires selon des normes de construction résilientes	300 000 000 000	535 714 286			300 000 000 000	535 714 286
	A6.2	Équiper les établissements sanitaires en sources d'énergie renouvelable (solaire, biomasse)	30 000 000 000	53 571 429			30 000 000 000	53 571 429
	A6.3	Intégrer des dispositifs de gestion des déchets sanitaires conformes aux normes environnementales	50 000 000 000	89 285 714			50 000 000 000	89 285 714
A7	Mettre en œuvre des solutions de restauration des mangroves, des ouvrages de défense et des mécanismes d'alerte précoce, dans les zones côtières vulnérables		175 746 550 000	313 833 125	0	0	175 746 550 000	313 833 125
	A7.1	Renforcer le capital humain, les capacités matérielles et financières des institutions face aux risques climatiques et événements extrêmes côtiers	61 120 000 000	109 142 857			61 120 000 000	109 142 857
	A7.2	Renforcer la protection et la résilience de l'écosystème côtier face aux risques climatiques et espèces exotiques envahissantes à travers les solutions fondées sur la nature et infrastructures grises.	57 545 000 000	102 758 929			57 545 000 000	102 758 929



CODE	Mesures	Initiatives de mise en œuvre	Estimation de Coût des mesures Conditionnelle		Estimation de Coût des mesures Inconditionnelle		Coût Total des mesures	
			Devise nationale (FCFA)	Dollar US	Devise nationale (FCFA)	Dollar US	Devise nationale (FCFA)	Dollar US
	A7.3	Créer des Aires Marines Protégées (AMP) et renforcer leur gestion durable	28 050 000 000	50 089 286			28 050 000 000	50 089 286
	A7.4	Protéger, restaurer et gérer les zones humides d'importance nationale et internationale (RAMSAR)	29 031 550 000	51 842 054			29 031 550 000	51 842 054
A8	Promouvoir une Economie bleue durable		592 031 550 000	1 057 199 196	0	0	592 031 550 000	1 057 199 196
	A8.1	Développer l'aquaculture durable comme alternative à la surpêche avec des pratiques respectueuses de la biodiversité.	77 000 000 000	137 500 000			77 000 000 000	137 500 000
	A8.2	Aménager des infrastructures portuaires durables en réduisant les pollutions, la récupération des eaux usées, l'efficacité énergétique et la gestion des déchets maritimes.	500 000 000 000	892 857 143			500 000 000 000	892 857 143
	A8.3	Renforcer la durabilité des moyens de subsistance des communautés en matière d'économie bleue et les emplois verts et bleus (écotourisme).	15 031 550 000	26 842 054			15 031 550 000	26 842 054
A9	Améliorer la résilience des infrastructures routières et des bâtiments		3 082 056 500 000	5 503 672 321	0	0	3 082 056 500 000	5 503 672 321
	A9.1	Renforcer les fondations, les structures de chaussées et les systèmes de drainage des routes et ponts exposés aux inondations	3 047 000 000 000	5 441 071 429			3 047 000 000 000	5 441 071 429
	A9.2	Construire des bâtiments publics (écoles, hôpitaux, marchés etc.) selon des standards bioclimatiques					-	-
	A9.3	Aménager des parcs urbains dans les principales villes des 31 Régions du pays, en vue de renforcer la résilience des villes face au changement climatique, impliquant les hommes, les femmes et les jeunes	35 056 500 000	62 600 893			35 056 500 000	62 600 893
	A9.4	Mettre en place un mécanisme d'évaluation de la résilience des infrastructures					-	-
A10	Intégrer le principe de résilience climatique dans les plans directeurs des collectivités		145 000 000 000	258 928 571	0	0	145 000 000 000	258 928 571
	A10.1	Réviser les outils d'aménagement territorial des collectivités pour y intégrer des données climatiques, de genre et de vulnérabilité, de migrations humaines (zones transfrontalières)	50 000 000 000	89 285 714			50 000 000 000	89 285 714
	A10.2	Élaborer des documents de planification (plans d'adaptation, ou plan climat) intégrant le genre et la résilience climatique ;	60 000 000 000	107 142 857			60 000 000 000	107 142 857

CODE	Mesures	Initiatives de mise en œuvre	Estimation de Coût des mesures Conditionnelle		Estimation de Coût des mesures Inconditionnelle		Coût Total des mesures	
			Devise nationale (FCFA)	Dollar US	Devise nationale (FCFA)	Dollar US	Devise nationale (FCFA)	Dollar US
	A10.3	Elaborer et diffuser des guides méthodologiques pour l'élaboration de document de planification intégrant la dimension genre et climat	10 000 000 000	17 857 143			10 000 000 000	17 857 143
	A10.4	Mettre en place un système de suivi-évaluation des mesures d'adaptation intégrées dans les plans locaux	25 000 000 000	44 642 857			25 000 000 000	44 642 857
A11	Renforcer la résilience des femmes et des jeunes filles		101 040 000 000	180 428 571	0	0	101 040 000 000	180 428 571
	A11.1	Renforcer les capacités opérationnelles des structures et organisations coopératives des femmes, notamment dans les secteurs innovants verts, bleus et technologiques	100 000 000 000	178 571 429			100 000 000 000	178 571 429
	A11.2	Améliorer les capacités et connaissances des femmes et des jeunes filles à promouvoir la gestion durable des ressources naturelles (biodiversité, Sfn) à travers des stratégies endogènes	500 000 000	892 857			500 000 000	892 857
	A11.3	Intégrer systématiquement les femmes dans les mécanismes d'alerte précoce	240 000 000	428 571			240 000 000	428 571
	A11.4	Renforcer les mécanismes d'appui aux jeunes filles dans les métiers innovants face aux changements climatiques	300 000 000	535 714			300 000 000	535 714



MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET
DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Plateau-Cité Administrative, Tour A, 1er et 4ème Étages
Tel: 27 20 23 99 00 / 27 20 23 99 03
www.environnement.gouv.ci

CDN 3.0

